



SEPTEMBRE 2021

ENTENDRE LA VOIX DES ELEVEURS

AU SAHEL ET EN AFRIQUE DE L'OUEST :

QUEL AVENIR POUR LE PASTORALISME
FACE A L'INSECURITE ET SES IMPACTS ?

Réseau Billital Marobé et partenaires | Chercheur principal : Mathieu Pellerin



TABLE DES MATIERS

Liste des tableaux et cartes.....	4
Liste des abréviations	5
Préface.....	8
Synthèse.....	10
Introduction Générale.....	13

PREMIERE PARTIE : CRISE PASTORALE, LES ELEVEURS ENTRE DECAPITALISATION ET INJUSTICES 25

I. Impacts de la crise pastorale sur les éleveurs : la montée des injustices.....	27
1. Remise en cause des droits fonciers pastoraux	28
2. Réduction constante de l'accès aux ressources et conflits.....	32
3. Les éleveurs entre rackets et vol de leur capital	45
4. Le creusement des inégalités et tensions parmi les éleveurs	50
5. Quelle place pour les populations nomades au Sahel ?.....	52

DEUXIEME PARTIE : CRISE DU PASTORALISME, TERREAU DE VIOLENCES ARMEES..... 64

II. Des insurrections pastorales au jihadisme : reprendre le contrôle de la brousse par les armes.....	67
1. Perception des éleveurs de l'action des groupes armés.....	67
2. Les jihadistes : nouveaux protecteurs de la brousse.....	68
3. Se faire justice par les armes.....	73
4. Devenir maitres de la brousse.....	75
5. Le Jihad : un moyen de renverser des ordres sociaux qui vire à la prédation	77
III. Des insurrections qui aggravent la crise pastorale	80
A. Les éleveurs de plus en plus Menacés.....	80
1. La communautarisation des esprits et des actes.....	80
2. L'immixtion des groupes d'autodéfense : péché originel de la lutte anti-terroriste ?	85
3. L'économie cachée de la lutte anti-terroriste dans les zones stables	88

4. Une collecte du renseignement qui favoriserait les règlements de compte	90
5. La généralisation de la zakat et ses abus.....	90
6. La crise de confiance envers les Forces de Défense et de Sécurité.....	92
B. Le lourd impact économique de la crise sécuritaire.....	95
1. La perturbation de la mobilité du bétail et ses conséquences économiques	95
2. Disparition du bétail et précarisation des ménages	100
3. L'impact de la crise sur les familles	102
4. Baisse du prix des animaux et augmentation de certains coûts de production.....	103
5. Fonctionnalité et fréquentation des marchés en contexte d'insécurité	107
TROISIEME PARTIE : SURVIVRE ET S'ADAPTER	110
IV. Survivre à la crise.....	111
1. Stratégies d'adaptation et débrouille quotidienne	111
2. Le recours aux Organisations Pastorales et aux services techniques	117
3. La recherche d'une neutralité difficile, voire impossible	121
4. L'autodéfense : une option devenue impossible.....	125
V. Un avenir incertain	129
1. Perception par les éleveurs de leur avenir et de celui de l'élevage.....	129
2. Une jeunesse en rupture avec l'élevage et ses aînés ?.....	132
3. Quel modèle d'élevage pour demain ?.....	137
VI. Définir les bases d'une stratégie de sortie des crises.....	142
1. Penser la manière de faire avant de faire.....	142
2. Régler durablement les causes structurelles de la crise du pastoralisme	144
3. Gérer l'impact de la crise sécuritaire sur la crise pastorale	152
4. Accompagner les aspirations des éleveurs pour l'avenir de l'élevage et du pastoralisme.....	157
Bibliographie.....	159

LISTE DES TABLEAUX ET CARTES

- Tableau 1 :** Nombre de personnes interrogées dans chaque zone
- Tableau 2 :** Localités visitées lors de l'étude dans la zone 1 : Niger /Nigéria
- Tableau 3 :** Localités visitées lors de l'étude dans la zone 2 : WAPO
- Tableau 4 :** Localités visitées lors de l'étude dans la zone 3 : Mali central
- Tableau 5 :** Localités visitées lors de l'étude dans la zone 4 : Liptako Gourma
- Tableau 6 :** Localités visitées lors de l'étude dans la zone 5 : Kéné Dougou
- Tableau 7 :** Cycle d'aggravation de la crise du pastoralisme
- Carte 1 :** Zones bioclimatiques et axes de transhumance dans la zone d'étude
- Tableau 8 :** Degré de confiance dans les autorités des éleveurs interrogés
- Tableau 9 :** Règles connues et considérées comme cruciales par les éleveurs interrogés
- Tableau 10 :** Augmentation des violences entre 2015 et 2020
- Tableau 11 :** Perceptions des groupes jihadistes et sources de menaces selon les éleveurs interrogés (en % de réponses) dans trois communes du Sud-Ouest du Niger
- Tableau 12 :** Pourcentage des éleveurs interrogés se sentant stigmatisés
- Tableau 13 :** Degré de confiance des éleveurs interrogés vis-à-vis des FDS par zone
- Carte 2 :** Schémas de mobilité pastorale dans la zone d'étude
- Tableau 14 :** Eleveurs transhumants bloqués le long du Couloir Central de Transhumance
- Tableau 15 :** Evolution du prix moyen d'un taureau par pays sur la période 2008-2016 (FCFA/tête)
- Carte 3 :** Principaux marchés selon leur catégorie dans la zone d'étude
- Tableau 16 :** Stratégies d'adaptation des éleveurs recensées selon les zones d'étude

LISTE DES ABREVIATIONS

ACF	Action contre la Faim
A2D	Association pour l'Agriculture et le Développement Durable
A2N	Association Nodde Nooto
AFD	Agence Française de Développement
AFL	Acting for Life
AGED	Association pour la Gestion de l'Environnement et le Développement
APES	Association pour la promotion de l'élevage au Sahel et en Savane
AQMI	Al Qaïda au Maghreb Islamique
AREN	Association pour la redynamisation des éleveurs au Niger
AVSF	Agronomes et Vétérinaires Sans Frontières
BBT	Comité transfrontalier Bénin - Burkina - Togo
CARE	Cooperative for Assistance and Relief Everywhere
CCFV	Commissions de Conciliation Foncières Villageoises
CEDEAO	Communauté économique des états d'Afrique de l'Ouest
CFV	Commissions Foncières Villageoises
CICR	Comité International de la Croix-Rouge
CIRAD	Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement
CISC	Collectif contre l'impunité et la stigmatisation des Communautés
CMA	Coordination des Mouvements de l'Azawad
CMFPR	Coordination des Mouvements et Fronts Patriotiques de Résistance
CMDT	Compagnie Malienne pour le Développement des Textiles
CNDH	Commission Nationale des Droits Humains
CNPC	China National Petroleum Corporation
COFOB	Commission Foncière de Base et de tribu
COFOCOM	Commissions Foncières Communales
COFODEP	Commissions Foncières Départementales
CORAF	Conseil Ouest et Centre Africain pour la recherche et le développement agricoles
CRUS	Conseil Régional des Unions du Sahel
CVD	Comités Villageois de Développement
DDR	Processus de Désarmement - Démobilisation - Réinsertion
DANIDA	Agence danoise pour le développement international
DRC	Danish Refugee Council
EIGS	État islamique dans le Grand Sahara
EHESS	École des Hautes Etudes en Sciences Sociales
FAMA	Forces Armées Maliennes
FAMOC	Fonds d'appui aux moteurs de changement de la coopération danoise DANIDA
FAO	Organisation pour l'alimentation et l'agriculture
FDS	Forces de Défense et de Sécurité
FODEL	Fonds de Développement de l'Elevage
GATIA	Groupe d'autodéfense touareg Imghad et alliés

HACP	Haute Autorité à la Consolidation de la Paix
HD	Centre pour le dialogue humanitaire
ICD	Société islamique pour le développement du secteur privé
INDM	Institut National des Droits de l'Homme
OIM	Organisation Internationale pour les Migrations
IRSEM	Institut de recherche stratégique de l'École militaire
ISS	Institut de recherche et de sécurité
ISWAP	État islamique en Afrique de l'Ouest
IWGIA	International Work Group for Indigenous Affairs
LFA	Loi sur le Foncier Agricole
MAA	Mouvement Arabe de l'Azawad
MBDHB	Mouvement Burkinabè des Droits de l'Homme et des Peuples
MINUSMA	Mission multidimensionnelle Intégrée des Nations Unies pour la Stabilisation au Mali
MNLA	Mouvement National de libération de l'Azawad
MOPOL	Police Mobile Nigériane
MSA	Mouvement pour le Salut de l'Azawad
MUJAO	Mouvement pour l'unicité et le jihad en Afrique de l'Ouest
NCG	Nordic Consulting Group
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
OHADA	Organisation pour l'harmonisation en Afrique du droit des affaires
OSC	Organisations de la Société Civile
OP	Organisations Pastorales
ONG	Organisation Non Gouvernementale
PAM	Programme alimentaire mondial
PAPSA	Projet d'Amélioration de la Productivité agricole et de la Sécurité alimentaire
PCB	Périple pneumonie contagieuse bovine
PDEV II	Programme "Paix à travers le développement"
PPR	Peste des petits ruminants
PREPP	Programme Régional d'Education/ formation des Populations Pastorales en zones transfrontalières
PSSP	Projet de Sécurisation des Systèmes Pastoraux
RBM	Réseau Billital Maroobé
RECA	Réseau National des Chambres d'Agriculture du Niger
RECOPA	Réseau de Communication sur le Pastoralisme
SAF	Schémas d'Aménagement Foncier
SNV	Organisation Néerlandaise de Développement
SRADDT	Schémas Régionaux d'Aménagement et de Développement Durable du Territoire
TGI	Tribunal de Grande Instance
UEMOA	Union économique et monétaire ouest-africaine
USAID	Agence des États-Unis pour le développement international
VDP	Volontaires pour la Défense de la Patrie
ZOVIC	Zones villageoises d'intérêt cynégétique

REMERCIEMENTS

Cette étude a été réalisée par Mathieu Pellerin dont nous saluons la patience, les efforts et le temps consacré pour conduire à bien ce travail ambitieux. Cette étude n'aurait jamais pu voir le jour sans le travail de collecte réalisé par les consultants locaux qui se sont déplacés dans des zones parmi les plus difficiles d'accès du Sahel central. Nous les remercions une nouvelle fois pour leur engagement et efforts consentis : Abdelkader Afane, Adamou Amadou, Yusuf Anka, Némaoua Banaon, Hamadoune Megninta, Bocoum Boureima, Abdoulaye Kandé, Modibo Galy Cissé, Walid Ag Minani, Hassimi Diallo. Nous associons à ces remerciements chaleureux ceux d'entre eux qui ont préférés rester anonymes.

Cette étude a aussi bénéficié de l'accompagnement de partenaires techniques et financiers que nous remercions pour la confiance placée en nous : notamment la Fondation PeaceNexus, représentée par Aliou Demba Kebe et Héloïse Heyer qui ont acceptés de jouer un rôle de coordination parmi ceux-ci, SNV – Organisation Néerlandaise de Développement, représentée par Catherine Le Côme et Victoria Grime, CARE Danemark, représentée par Serge Aubague, le Club Sahel et Afrique de l'Ouest de l'OCDE, représenté par Sibiri Jean Zoundi, l'Agence Française de Développement (AFD), représentée à travers le Projet 3 Frontières, par Garance Kafando et Mathias Bazie, le Danish Refugee Council (DRC), représenté par Ruth Maria Loreta Jorge et, enfin l'Organisation Internationale pour les Migrations (OIM) représentée par Philippe Branchat. Votre soutien et vos conseils tout au long de ce processus nous ont été d'un apport inestimable.

Nos remerciements vont enfin à AdGrafics Design Studio pour la conception et la mise en page et à la Fondation PeaceNexus pour la coordination technique et financière de cette étude.

PREFACE

La zone sahélienne connaît actuellement une profonde crise sécuritaire qui se manifeste par une insécurité chronique, mouvante et transfrontalière, ainsi que par l'extension et l'exacerbation des conflits intercommunautaires. Ce cycle de crises met en exergue des enjeux importants liés au déficit de gouvernance des territoires ruraux, à l'amplification de la compétition autour de l'accès aux ressources naturelles, mais aussi à l'exclusion des jeunesses pastorales du système sociopolitique et de l'accès aux opportunités économiques.

En tant qu'acteur déterminant dans les initiatives touchant à l'élevage et au pastoralisme, le Réseau Billital Maroobé (RBM) a constaté les graves risques que l'insécurité récurrente fait peser sur les conditions de vie des familles d'éleveurs, les systèmes de mobilité du bétail et l'économie pastorale. La 6^{ème} édition de la concertation de haut niveau pour une transhumance apaisée entre le Sahel et les pays côtiers, tenue en octobre 2019, a recommandé d'évaluer « l'effet de l'insécurité sur les déplacements précoces et les concentrations des animaux observées dans les pays ». C'est en réponse à la fois à cette recommandation et à ses propres besoins de compréhension des mutations engagées que le RBM a décidé de mener une étude portant sur « le pastoralisme et l'insécurité en milieu pastoral ».

Cette initiative pionnière revêt une importance cruciale pour notre Réseau, ses membres et partenaires, mais aussi pour l'ensemble des producteurs sahéliens et ouest-africains dans la mesure où elle vise à : (i) comprendre les causes structurelles et l'impact des différentes formes d'insécurité sur les conditions de vie des éleveurs, la mobilité du bétail et l'économie pastorale ; (ii) identifier des pistes de solution et mettre à la disposition des acteurs institutionnels des données fiables pour orienter les processus décisionnels ; et (iii) développer un argumentaire étayé par une recherche-action de terrain, en vue de nourrir les discussions lors des futures sessions de dialogue politique de haut niveau sur la transhumance transfrontalière.

Dans le souci d'appréhender les défis sécuritaires et leurs impacts sur la résilience des familles d'éleveurs, le RBM a recueilli, avec le soutien d'une coalition de partenaires, la perception de 1 898 éleveurs et autres acteurs clés qui résident dans 7 pays et 23 régions administratives. Un tel travail répond à la volonté d'impliquer les éleveurs et les autres acteurs de la gouvernance des territoires ruraux, bien au-delà du RBM lui-même, dans la recherche de solutions aux grands défis que le pastoralisme doit relever dans le contexte actuel de la sous-région.

La présente recherche-action met l'accent sur le fait que la crise sécuritaire ne peut pas être détachée du contexte dans lequel elle est née et des facteurs qui l'alimentent. Elle doit être appréhendée comme l'expression de la crise de gouvernance qui affecte les territoires ruraux et dont la crise du pastoralisme n'est finalement qu'une facette parmi d'autres.

De l'avis du RBM, la recherche-action apporte un éclairage nouveau dans le contexte conflictuel du Sahel et propose un regard différent qui reste neutre et non passionné. Elle met en lumière le fait que les crises croisées pastorale et sécuritaire engendrent les impacts préjudiciables sur de nombreuses familles d'éleveurs prises au piège de l'effondrement massif de la paix, de la cohésion sociale et de l'économie pastorale.

Dans le même temps, les éleveurs engagés dans leurs activités quotidiennes sont souvent indexés comme étant des collaborateurs des groupes terroristes, voire même des jihadistes eux-mêmes. Par conséquent, ils sont pris entre le marteau et l'enclume. En effet, les pressions exercées par les jihadistes d'une part et les « effets collatéraux » des opérations militaires d'autre part, créent des situations économiques et sociales particulièrement éprouvantes – notamment le repli de nombreux éleveurs dans des camps de réfugiés ou de personnes déplacées internes, l'exclusion des familles qui ont perdu la totalité de leur cheptel du système d'élevage et la perte de repères et perspectives pour les jeunes.

A l'insécurité grandissante s'ajoute la crise de la COVID-19 qui a engendré un impact socio-économique important sur les éleveurs sahéliens et ouest-africains depuis le mois de mai 2020, et qui a donc aussi été analysée dans les recherches de terrain conduites dans le cadre de l'étude entre juin et septembre 2020.

Il y a urgence à aborder ces enjeux en prenant en compte leurs interdépendances, car aujourd'hui la question de la survie de l'élevage pastoral est posée. L'inquiétude grandissante de beaucoup d'éleveurs face à des perspectives incertaines, le repli identitaire et la stigmatisation croissante, le rejet du métier d'éleveur par une partie des jeunesses pastorales sont autant de facteurs qui conduisent à s'interroger sur l'avenir du pastoralisme. Dans ce contexte, la place des Organisations Pastorales (OP) dans les processus décisionnels est interrogée, de même que la nécessité pour ces OP de se rapprocher davantage des attentes de leurs membres à la base.

Au sein du RBM, notre conviction est faite que l'élevage pastoral continue à revêtir une importance cruciale pour les économies locales, nationales et régionales. Ce système emblématique constitue un puissant moteur d'intégration, à travers les échanges multiformes qu'il favorise entre les régions, les territoires et les acteurs.

En ce qui concerne les perspectives d'avenir, les résultats de l'étude mettent en exergue l'importance des enjeux à prendre en charge aux différentes échelles d'intervention, notamment locale (inclusion sociale des groupes vulnérables), nationale (application des politiques publiques et des textes juridiques) et régionale (intégration et coopération économique et sociale). Ils confirment également que la mobilité du bétail n'est pas l'apanage des pays sahéliens et que les enjeux démographiques et donc de sécurité alimentaire ne doivent pas conduire à opposer les systèmes de production, mais plutôt à valoriser les complémentarités et les intérêts économiques mutuels.

Le travail fouillé qui a été réalisé, sur une base scientifique robuste, permet au RBM de disposer d'un diagnostic précis et de pistes de solutions étayées à porter à la connaissance tant des acteurs locaux, dont les éleveurs eux-mêmes au premier chef, que des décideurs politiques. C'est cela qui a mené à restituer et mettre en débat les résultats de l'étude lors d'un rassemblement régional des éleveurs en mai 2021 et d'une concertation de haut niveau avec les experts et décideurs politiques des pays sahéliens et ouest-africains en juin 2021. Ces rencontres ont permis de confirmer un consensus multi-acteurs sur le diagnostic posé par l'étude et permis d'enrichir les pistes de solution. Ils ont débouché sur l'adoption de l'Appel de Niamey, qui constitue une référence majeure pour tous les acteurs interpellés par la problématique de l'élevage et du pastoralisme, ainsi que sur l'engagement des autorités nigériennes à porter l'agenda et les enjeux soulevés par l'étude régionalement et internationalement afin de mieux faire entendre la voix des éleveurs face à l'insécurité.

Le RBM souhaite que cette étude soit la première pierre d'un dialogue multi-acteurs qui permette d'aboutir à des solutions acceptées – et donc respectées – par tous. Les prochaines étapes permettront au RBM de renforcer la dynamique d'appropriation du contenu de l'étude aux échelles locales et nationales, tout en engageant un dialogue constructif avec les institutions sous-régionales sur la prise en compte dans les politiques publiques de la perception et des préoccupations des éleveurs face à l'insécurité.

Boureïma Dodo, Secrétaire Permanent du Réseau Billital Maroobè (RBM)

La voix des éleveurs pasteurs au Sahel et en Afrique de l'Ouest est souvent oubliée alors qu'ils sont parmi les plus exposés au contexte actuel d'insécurité en raison de leur mobilité. Sur la base du recueil de la perception de 1898 acteurs dont près de 1700 éleveurs issus de 7 pays et 23 régions administratives du Sahel Central (Mali, Burkina Faso, Niger) et de son voisinage immédiat (Côte d'Ivoire, Bénin, Togo, Nigéria), le Réseau Bilital Maroobé (RBM) a souhaité analyser comment les éleveurs vivent cette insécurité, dont la grande majorité en sont les victimes mais dont une minorité s'est engagée au sein des mouvements armés, et en sont donc devenus acteurs. Il en ressort un cycle d'alimentation entre crise du pastoralisme et sécuritaire : la crise des zones rurales – dont celle du pastoralisme en particulier – nourrit le recrutement de groupes armés, dont le développement aggrave les violences et les conflits dont les éleveurs sont les premières victimes. La crise du pastoralisme redouble alors, les éleveurs appauvris, leur avenir assombri, avec le risque que cela amplifie encore davantage la crise sécuritaire. Cette étude a pour ambition première de définir les bases d'une stratégie de sortie des crises sécuritaire et pastorale.

L'insécurité actuelle ne peut être détachée du contexte qui la nourrit. Elle est l'expression d'une crise globale de la gouvernance des espaces ruraux sahéliens et ouest-africains, qui se manifeste en partie par une crise du pastoralisme sur laquelle s'attarde cette étude. La crise du pastoralisme qui se cristallise autour d'une mobilité entravée, offre aujourd'hui un terreau nouveau sur lequel les groupes armés prospèrent en recrutant parmi les éleveurs pasteurs à qui ils promettent de réparer les injustices multiformes qu'ils subissent : accaparement progressif des ressources pastorales (terres, eau, animaux) de la part d'autres acteurs (agriculteurs, agrobusinessmen, fonctionnaires, élus, etc), surexposition à différents types d'abus (tracasseries administratives, vol, rackets, etc), montée des inégalités parmi les éleveurs pasteurs eux-mêmes avec l'apparition de « nouveaux éleveurs » issus de milieux urbains ou du monde de l'agriculture. Dans la bande soudano-sahélienne, ces injustices découlent structurellement d'une économie politique du foncier très défavorable aux éleveurs pasteurs. Ces dynamiques ne sont pas nouvelles mais s'aggravent. Elles favorisent la décapitalisation des éleveurs, mais de manière presque invisible et silencieuse. Sous-représentés politiquement et institutionnellement, leur voix n'est pas ou peu audible, ce qui empêche de prendre la pleine mesure de la crise que le pastoralisme traverse. Ce qui est en revanche nouveau c'est que des groupes organisés les instrumentalisent et offrent la possibilité aux éleveurs de se protéger, de se faire justice, de se venger ou de se recapitaliser par les armes. Au Sahel Central, l'étude montre - exemples à l'appui - que les victimes ou marginalisés d'hier sont ceux qui régentent les territoires ruraux aujourd'hui, quitte à devenir eux-mêmes des bourreaux.

Si certains éleveurs prennent les armes, l'immense majorité est surtout doublement victime de la crise du pastoralisme et désormais de la crise sécuritaire. Ils se retrouvent coincés entre : la nécessité économique de se mouvoir au risque d'évoluer dans des zones jihadistes et d'être assimilés à ces derniers ; le risque de ne plus bouger et de s'exposer au racket, au vol comme au dépérissement de leur bétail ; l'impossibilité de se protéger car rejoindre les groupes d'autodéfense ou en former ne leur est pas permis. Les stratégies d'adaptation auxquels ils recourent traditionnellement sont de moins en moins efficaces et ils sont contraints de se « débrouiller ». La plupart sont en quête d'une neutralité difficile, voire impossible à trouver parce qu'ils se retrouvent « entre le marteau et l'enclume » : suspectés et parfois réprimés à la fois par les forces armées et les groupes d'autodéfense d'un côté, et les jihadistes de l'autre. Ils payent un très lourd tribut à la crise sécuritaire entre la baisse de fréquentation, voire la fermeture des marchés, une baisse globale du prix des animaux, l'explosion du vol de leurs animaux, les arrestations/enlèvements et les exécutions de la part de tous ces acteurs armés.

La réponse anti-terroriste a considérablement aggravé la situation des éleveurs. Si une infime minorité d'éleveurs pasteurs s'est laissé séduire par les groupes jihadistes, cela a suffi pour ethniciser une partie des esprits au Sahel. La question du pastoralisme est ainsi de plus en plus abordée sous un angle ethnique qui façonne et déforme les représentations que chacun se fait de la crise actuelle. Cette tendance a

profondément vicié la manière dont la lutte anti-terroriste a été conduite, occasionnant des abus perpétrés par les forces de défense et de sécurité ou les groupes d'autodéfense. Sous couvert de lutte anti-terroriste, ces groupes sont suspectés de solder des différends - souvent d'ordre foncier - avec d'autres communautés, comme ce fut observé très clairement au Centre-Nord et à l'Est du Burkina Faso par exemple. Lorsqu'ils épaulent les forces de défense et de sécurité, leur renseignement est soupçonné de partialité, favorisant de facto le risque d'exactions. La crise sécuritaire et la manière d'y répondre amplifient donc indéniablement la crise du pastoralisme jusqu'à interroger le concept même de « résilience pastorale » face à l'érosion des moyens d'existences des populations pastorales.

Cette double crise pastorale et sécuritaire pose structurellement la question de la place pour le pastoralisme et ses populations qui vivent de la mobilité de leur bétail dans des Etats construits autour d'un mode de vie et des sociétés sédentaires. Cette question est ancienne au Sahel et en Afrique de l'Ouest. La profusion de textes, de mécanismes et d'institutions dédiés reconnaissant la valeur de la mobilité pastorale témoigne que les Etats s'en sont saisis depuis longtemps. Manifestement sans le succès escompté au regard du peu d'attachement des éleveurs pour ces dispositions et institutions officielles. Les éleveurs expriment un manque certain de connaissance, et surtout d'intérêt pour les textes régulant l'accès aux ressources. Ce faible intérêt est couplé au sentiment d'être peu écoutés, encore moins entendus, peu ou mal défendus par les institutions dont la mission est de rendre la justice par la conciliation. Elles souffrent d'une présomption de partialité qui nuit à leur légitimité, y compris les outils existant en matière de régulation de l'accès aux ressources et de gestion des conflits.

La grande majorité des éleveurs interrogés questionnent leur propre avenir et celui de l'élevage pastoral plus largement. Le pastoralisme devient associé aux problèmes, certains n'hésitant pas à évoquer la mort à venir de l'élevage mobile et transhumant. Les motifs d'espoir viennent de leur capacité et de leur disposition à s'adapter, notamment vers un mode d'élevage plus intensif, parfois même sédentaire, même si nombre d'éleveurs se disent résolument attachés à la mobilité et, n'envisagent guère de choisir entre l'un et l'autre mode de production. L'élevage semi-transhumant constitue, lorsque les conditions agroécologiques, politiques et sécuritaires le permettent, une perspective pour nombre d'éleveurs. La « sortie » de l'élevage touche plus particulièrement la jeunesse, en quête de migrations urbaines, tournée vers le commerce ou encore l'orpaillage. Pourtant, cette « sortie » n'est souvent ni complète, ni définitive et ne se traduit pas nécessairement par une « fracture inter-générationnelle ». La jeunesse s'émancipe socialement et économiquement – y compris parfois par les armes –, créant des tensions au sein des familles, mais les enfants ne rompent pas systématiquement avec leur terroir d'attache.

Cette étude n'a pas vocation à formuler des recommandations. Elle suggère les axes autour desquels une stratégie de sortie des crises pourrait être conçue de manière concertée en vue d'identifier des solutions consensuelles. Les éleveurs doivent être placés au centre de ces concertations.

1. Penser la manière de faire avant de faire

Dans des contextes aussi dégradés que ceux des zones d'étude, la manière de faire apparaît aussi importante si ce n'est plus que le contenu des politiques et projets. A travers une approche sensible au conflit, l'analyse d'économie politique du foncier devrait être centrale dans la conception des politiques publiques autant que des projets de partenaires au développement afin d'éviter qu'ils n'engendrent davantage de tensions ou de conflits.

2. Régler durablement les causes structurelles de la crise du pastoralisme

- ◆ **Sécuriser le foncier pastoral.** Cette sécurisation doit moins reposer sur la réalisation d'infrastructures pastorales en tant que telles que sur l'acceptation d'accords locaux entre toutes les parties prenantes autour du choix d'une infrastructure dans une localité en particulier. La sécurisation du foncier pastoral nécessite également une approche holistique qui tienne compte de l'ensemble des usages concurrentiels des ressources naturelles.

- ◆ Rééquilibrer l'économie politique du foncier au profit des éleveurs. Cela passe par une meilleure représentation politique et une plus forte participation des populations pastorales dans les espaces de décisions, à la fois locaux et nationaux, afin de garantir leur droit de gestion sur les ressources pastorales. Cette influence politique se gagne par les urnes, mais aussi par le biais de nouvelles représentations coutumières. Ce rééquilibrage s'opère également par une amélioration de l'accès des éleveurs à une défense juridique et judiciaire, et un renforcement de l'inclusivité (et donc de l'efficacité) des mécanismes officiels de résolution des conflits.

3. Gérer l'impact de la crise sécuritaire sur la crise pastorale

- ◆ **Mobiliser les Organisations Pastorales (OP) dans l'amélioration de la cohésion sociale.** Les OP devraient jouer un rôle plus actif dans l'amélioration de la cohésion sociale, en s'engageant dans des activités de dialogue sur le volet pour lequel elles sont légitimes, à savoir la « gestion consensuelle de l'espace et des ressources. Leur rôle devrait être renforcé dans les zones insurrectionnelles où elles sont parfois les seules à opérer afin de soutenir les moyens d'existence des éleveurs.
- ◆ **Faire des Forces de Défense et de Sécurité (FDS) des protecteurs et non des menaces aux yeux des éleveurs,** en permettant à ces acteurs de se parler pour mieux se comprendre, en mobilisant les FDS pour des missions de protection de la mobilité pastorale ou de lutte contre le vol d'animaux, et en favorisant l'intégration des populations pastorales au sein des FDS afin qu'elles se sentent pleinement citoyens sahéliens.
- ◆ **Encadrer les groupes d'autodéfense,** en les associant aux initiatives de dialogue, en révisant leur gouvernance de sorte qu'ils ne soient pas composés d'une seule communauté, et en sanctionnant les abus qu'ils commettent.
- ◆ **Réguler le traitement de l'information en matière d'élevage** dans les médias et sur les réseaux sociaux afin de réduire les stéréotypes et les propos communautaristes.

4. Accompagner les aspirations des éleveurs pour l'avenir de l'élevage et du pastoralisme

Les aspirations des éleveurs étant plurielles, les politiques publiques doivent refléter la pluralité des possibles en matière d'élevage. Cela induit également de faire de l'éducation en milieu pastoral une priorité en adaptant l'offre d'éducation aux spécificités du milieu.

L'avenir de l'élevage dépend étroitement de l'intégration régionale. Celle-ci est aujourd'hui remise en question par les Etats qui redoutent une contagion sécuritaire du Sahel. Les institutions régionales doivent impérativement répondre à ce défi qui touche aux fondamentaux de l'intégration régionale en actualisant les textes existants et en se montrant plus efficace pour réduire l'impact de l'insécurité.

INTRODUCTION GENERALE

INSECURITE ET INSURRECTIONS RURALES AU SAHEL

Le Sahel traverse la pire crise sécuritaire de son histoire. Vue des capitales sahéliennes, elle peut paraître lointaine : les impacts économiques, sécuritaires et politiques se sont peu sentis. Les taux de croissance sont intacts, les capitales rarement attaquées et les élections se tiennent malgré tout. Dans certaines zones rurales pourtant, les insurrections armées depuis 2012 ont fait plus de deux millions de réfugiés et déplacés internes originaires du Mali, du Burkina Faso et du Niger, les trois pays les plus affectés par cette crise. Les populations rurales subissent cette insécurité de plein fouet. Vivant à 80% de l'agriculture et de l'élevage, leurs moyens d'existence sont menacés. Leur sécurité passe de moins en moins par le recours aux forces de défense et de sécurité (FDS) nationales, mais par l'adossement ou l'adhésion à des groupes armés non-étatiques qu'ils soient rebelles, d'autodéfense ou jihadistes⁰. Les populations rurales sont à la fois actrices et victimes de cette situation : actrices parce qu'une minorité d'entre elles constitue le moteur de ces groupes armés, victimes parce que la majorité en subit les impacts.

Le contraste entre la stabilité urbaine et le chaos qui prévaut dans ces zones rurales illustre les fractures historiques qui existent dans certains Etats sahéliens et ouest-africains entre centre et périphéries, entre le « pays utile » et celui qui l'est moins ou pas. Ce fossé est une des raisons poussant certaines populations rurales à devenir actrices des insurrections armées. Qu'elles soient jihadistes, miliciennes ou rebelles, elles puisent leurs origines dans le même terreau : la défaillance d'un système de gouvernance structurellement inégalitaire et producteur d'injustices, dont les rébellions nomades depuis les années 1990 (et même 1963 pour le Mali) étaient un signe annonciateur, malheureusement mal compris. Ces rébellions ont été lues comme des dynamiques propres à certaines communautés qui refusaient de s'intégrer et qu'il fallait sédentariser y compris par la force. Le problème de la place et de l'intégration des populations nomades est donc ancien au Sahel, mais a toujours été abordé sous un angle ethnique qui a faussé le débat de fond : quelle place pour le nomadisme et ses populations dans des Etats construits autour d'un mode de vie et de sociétés sédentaires ? En zone soudanienne, cette problématique se pose différemment à travers la volonté des éleveurs d'exercer leur droit légitime d'accéder aux ressources communes.

Cette étude a pour hypothèse centrale que la crise sécuritaire ne peut pas être détachée du contexte dans lequel elle est née et des facteurs qui l'alimentent. Ce contexte et ces facteurs renvoient aux crises qui secouent les zones rurales et qui tournent bien souvent autour de la compétition autour des ressources. Dans cette compétition, une catégorie socioprofessionnelle est particulièrement vulnérable : les éleveurs, et en particulier les éleveurs mobiles issus des communautés nomades. Dans l'ensemble moins ancrées dans les territoires et les institutions étatiques, moins connectées politiquement, moins alphabétisées, elles sont naturellement moins protégées dans cette compétition. Cette question n'est certes pas nouvelle, mais elle a pris une toute autre signification depuis 2015 : pour la première fois, des groupes armés ont investi les zones sahéliennes et soudano-sahéliennes, zones où ces compétitions sont vives et paradoxalement où l'agropastoralisme est le plus développé. Ces groupes armés ont su exploiter les injustices et fractures locales, parfois très anciennes, voire ancestrales, entre groupes socioprofessionnels et entre lignages à l'intérieur même de ces communautés. Ils ont offert la possibilité de se protéger, de se venger et de se faire justice, triptyque de l'engagement des populations rurales dans ces groupes au Sahel.¹ La difficulté de lire la dimension insurrectionnelle de ces actions armées tient au fait que les injustices vécues quotidiennement sont devenues systémiques, et donc largement normalisées, voire banalisées ; sauf par ceux qui les vivent et à qui ces hommes en armes donnent les moyens de se défendre, ouvrant la voie à une militarisation continue de toutes les communautés, qu'elles soient sédentaires ou nomades.

⁰ La qualification de ces groupes est sujet à débat. Les Etats comme la communauté internationale privilégient la terminologie de Groupes Armés Terroristes (GAT), tandis que les éleveurs sont partagés entre plusieurs appellations. Certains partagent cette terminologie, mais la majorité des éleveurs rencontrés durant l'étude préfèrent employer une terminologie plus neutre : « groupes jihadistes », « gens de la brousse », « moudjahidin », etc. Cette étude étant largement construite autour des perceptions recueillies, le RBM a choisi de respecter ces perceptions et de garder le terme « jihadiste ». Cela n'est aucunement une manière de légitimer l'appropriation par ces groupes du terme « jihad ».

¹ Voir Mathieu Pellerin, *Les violences armées au Sahel. Du jihadisme aux insurrections*, IFRI, novembre 2019.

Suivant ce schéma, les insurrections progressent continuellement depuis 2012. Alors cantonnée au Nord du Mali en 2012, cette dynamique s'étend depuis inlassablement : à la région de Tillabéri et au Centre du Mali à partir de 2015, au septentrion du Burkina Faso en 2016, puis à l'Est et dans le Grand Ouest de ce pays en 2018. La menace descend tendanciellement pour menacer la partie nord des pays côtiers d'Afrique de l'Ouest, en particulier le Nord-Ouest du Nigeria, mais aussi les Nord du Togo, du Bénin, du Ghana et de la Côte d'Ivoire. Le schéma de contagion est toujours le même dans ces zones : des porteurs d'armes qui offrent leurs services et qui recrutent à la faveur d'un terreau rural particulièrement propice, marqué par des tensions, des conflits et des injustices. C'est dans ce cadre que la question du pastoralisme retient notre attention.

PRECAUTIONS LIMINAIRES

Lire la crise sécuritaire que connaît le Sahel à travers le prisme pastoral n'est pas tâche aisée et implique un certain nombre d'écueils que cette étude cherche le plus possible à éviter. Elle doit également éviter d'essentialiser la crise sécuritaire à trois niveaux.

Premièrement, cette crise est l'expression d'une crise de la gouvernance des territoires ruraux dont le pastoralisme n'est qu'une de ses facettes. La focale mise dans ce rapport sur la question pastorale ne prétend pas expliquer tous les déterminants de la crise sécuritaire sahélienne, ni même des crises de gouvernance de ses Etats, mais seulement une de ses composantes – peut-être plus importante que les autres. Cette focale se justifie par la demande de l'organisation Réseau Billital Marobé (RBM) de se pencher sur la problématique de l'insécurité en milieu pastoral.

Deuxièmement, il convient également de ne pas lire le pastoralisme à travers les éleveurs mobiles (en particulier transhumants) uniquement. L'élevage renvoie à une multitude de profils différents dans des contextes sociopolitiques tout aussi variés à l'échelle de la couverture géographique de notre étude. Eleveurs transhumants, éleveurs mobiles de courte distance, agropasteurs et agroéleveurs sont autant d'acteurs qui ont certes en commun d'élever des animaux, mais à travers des modes de production différents, appartenant à des communautés différentes et jouissant de droits politiques différents, lesquels droits conditionnent souvent beaucoup de choses au Sahel.

Enfin, il est important de ne pas essentialiser la dimension ethnique de la crise sécuritaire sans pour autant l'occulter. Dans le contexte actuel où la communautarisation a gagné une partie importante des esprits publics au Sahel, en Afrique de l'Ouest et au-delà, il faut constamment distinguer la réalité objective de la représentation qui en est faite. En d'autres termes, des faits peuvent impliquer des individus à titre personnel ou familial, mais être lus sous un angle ethnique. Or, les représentations tendent à s'imposer aux faits, contribuant à créer une réalité où la polarisation ethnique est très forte. Cette polarisation oriente malheureusement les actions des parties prenantes : elle devient un mode de recrutement parmi les groupes armés y compris d'autodéfense, favorise le repli sur soi de certaines communautés, accentue les rejets institutionnels de certains groupes sociaux, et favorise les abus fondés sur l'appartenance communautaire. Le Sahel en est malheureusement à ce stade et l'étude se doit de respecter les représentations des populations interrogées, qui « ethnicisent » de plus en plus les relations sociales.

LE DANGER DU PRISME ETHNICISTE

La crise sécuritaire a progressivement imposé le retour du « problème nomade » à l'agenda des Etats nationaux comme internationaux. Lorsque les insurrections se concentraient en zone saharienne, le problème était « Touareg » ou « Toubou ». Maintenant qu'elles se déplacent en zone sahélienne et soudano-sahélienne, ce problème serait « Peulh ». Ce glissement sémantique s'accompagne de l'adoption d'un champ lexical ethniciste et culturaliste qui prêterait à ces populations des prédispositions éducationnelles et religieuses qui expliqueraient leur représentation au sein des groupes armés aujourd'hui. Sans même s'interroger sur les raisons pour lesquelles tant de Mossis, de Gourmantchés, de Dogons, de Bambaras ou de Haoussas ont également rejoint ces groupes, la focale sur les « Peulhs » occulte complètement la problématique nomade qui renvoie intrinsèquement à la place de l'élevage dans les sociétés actuelles.

Dès 1993, André Marty décrivait déjà les contours d'une décapitalisation continue des éleveurs entamée depuis au moins 1960 : grignotage des terres pastorales par un front de culture agricole porté par une croissance démographique déjà importante, démantèlement des droits communautaires sur les ouvrages pastoraux, sédentarisation d'une majorité d'éleveurs appauvris au profit d'agriculteurs qui « *détiennent l'essentiel du cheptel national dans nombre de pays sahéliens* » et de « *nouveaux éleveurs* » d'origine commerçante ou fonctionnaire qui ont une vision spéculative de l'accumulation d'animaux.² Les sécheresses des années 1970-1980 ont amplifié ce phénomène de décapitalisation. La crise du pastoralisme n'est donc ni nouvelle, ni soudaine, mais s'aggrave et précarise toujours davantage les éleveurs, au point de questionner leur résilience.

Comme nous le verrons, le basculement d'éleveurs dans le banditisme ou le jihadisme cache des insurrections pastorales qui s'expliquent moins par une quelconque prédisposition religieuse que par cette décapitalisation continue et de multiples injustices subies depuis trop longtemps. Pourtant, la réponse identitaire, ethnique, apportée par les armées nationales autoréalise la prophétie : les Peulhs comme les Touaregs sont visés militairement sur la base de leur appartenance ethnique et des préjugés qui leur sont associés, les poussant justement à rejoindre des groupes armés pour se protéger ou se venger. Ce prisme ethniciste est un miroir déformant, donnant l'illusion que ces communautés souscrivent à l'agenda de ces groupes armés, alors que la majorité refuse de les rejoindre et paye un lourd tribut de cette crise. Si l'agenda religieux n'est pas déterminant pour expliquer l'engagement des éleveurs au sein de ces groupes, rien n'indique toutefois qu'une « radicalisation religieuse » s'opère une fois enrôlés. D'où l'importance de mettre l'accent sur les politiques de prévention : résoudre la crise du pastoralisme en est une de facto.

LES ELEVEURS FACE AUX CRISES PASTORALES ET SECURITAIRES

Les éleveurs sont autant acteurs que victimes de ces crises. Cela s'explique basiquement par le fait que la catégorie « éleveurs » renvoie à de nombreuses réalités qu'il est essentiel de rappeler.

Tous les éleveurs ne souffrent pas de la crise du pastoralisme. Certains en profitent et s'en nourrissent renforçant leur capital monétaire, en bétail ou en terres, au détriment d'autres, cadets sociaux et/ou éleveurs transhumants peu ou pas connectés au monde politique, issus de clans communautaires historiquement dominés. La crise du pastoralisme n'est donc pas seulement une crise entre les éleveurs et les autres, mais aussi une crise au sein même du monde pastoral. Ceux qui ont profité de cette crise du pastoralisme ont souvent été et restent visés par les hommes en armes qui leur reprochent différentes formes de compromission : il peut s'agir de riches commerçants, de riches agropasteurs, de chefs coutumiers issus de lignées nobles, de propriétaires fonciers (*jowro* en fulfulde) ou encore de leaders religieux. Ces acteurs sont frappés de plein fouet par la crise sécuritaire et en payent un lourd tribut.

La majorité des éleveurs a souffert de la crise du pastoralisme, mais a su s'adapter : certains sont devenus agropasteurs, abandonnant (ou non) l'élevage mobile pour se fixer et investir dans l'agriculture, d'autres poursuivent l'élevage mobile (y compris transhumant) en faisant preuve d'une résilience de plus en plus mise à mal, d'autres se sont reconvertis – non sans un certain déclassement socio-économique – en tant que bergers. Ces éleveurs sont victimes de la crise sécuritaire, contraints de maintenir leurs activités dans des espaces ruraux face à des groupes jihadistes, des groupes d'autodéfense et des forces armées qui, tous, les suspectent d'un parti pris. Dans le contexte de communautarisation des esprits et de stigmatisation des communautés nomades, ces éleveurs sont ceux qui souffrent le plus de la situation actuelle : leurs vies sont menacées par ces différents porteurs d'armes et leurs moyens d'existence tout autant mis en péril face à la prolifération du vol de bétail dont ces mêmes groupes se rendent coupables.

Les éleveurs qui sont acteurs de cette crise sécuritaire sont ceux qui ont été victimes de la crise du pastoralisme. Le titre d'une étude sur les facteurs d'extrémisme violent au Sahel central résume cette idée : « Les victimes deviennent bourreaux ».³ Il peut s'agir d'anciens éleveurs décapitalisés ayant rejoint de longue

² André Marty, « La gestion de terroirs et les éleveurs : un outil d'exclusion ou de négociation ? », Revue Tiers Monde, 1993, n° 134, pp. 327-344.

³ International Alert, *Si les victimes deviennent bourreaux*, 2018.

date l'économie informelle ou le banditisme, avant d'être recrutés par ces groupes jihadistes. Il peut s'agir d'éleveurs dont la résilience a été petit à petit mise à mal, dont les injustices vécues ont sédimenté au fil du temps, et qui ont décidé de rejoindre un proche, un parent déjà engagé au sein des groupes jihadistes.

Toutefois, une dernière catégorie, la plus récente, compte des individus n'ayant pas nécessairement souffert des effets de la crise du pastoralisme, qui parfois ne sont même pas éleveurs mais appartiennent à des communautés nomades. Il peut s'agir d'individus dont le bétail a été volé ou qui ont perdu des proches, tués par les forces armées nationales ou les groupes d'autodéfense, et qui rejoignent les groupes jihadistes pour se faire justice, se venger. Ici, ces individus s'engagent parce qu'eux ou leurs proches ont été visés du fait de leur appartenance communautaire. Ils sont victimes de la communautarisation des esprits et s'insèrent dans un jeu de représailles violentes en rejoignant des groupes de bandits (au nord-ouest du Nigeria) ou certains groupes jihadistes qui autorisent ce genre de représailles (EIGS).

ENTENDRE LE RECIT DES ELEVEURS

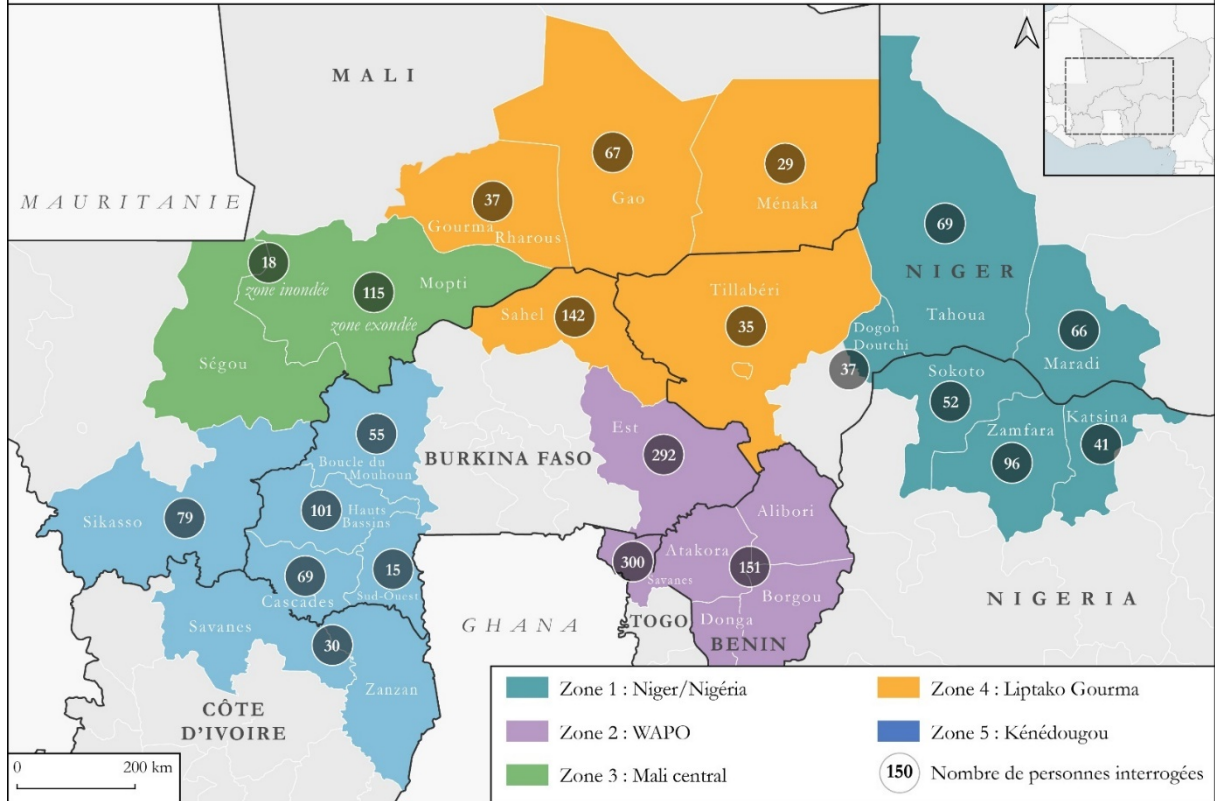
Les éleveurs - en particulier transhumants - souffrent tendanciellement d'un déficit de représentation associative, politique et communautaire. Leur voix est donc peu ou pas audible alors que le besoin de les entendre est impérieux à l'heure où ils se trouvent au centre des préoccupations, des interrogations et parfois des inquiétudes. Des préoccupations parce que les Etats sahéliens et ouest-africains légifèrent pour régler le pastoralisme et la transhumance, avec pour inclination tendancielle de vouloir sédentariser les éleveurs. Des interrogations ensuite parce que l'univers pastoral reste très méconnu et associé à des idées reçues. Des inquiétudes enfin, sous l'effet de la stigmatisation croissante dont ils sont victimes. Cette étude entend recueillir et relayer leurs perceptions de la crise du pastoralisme autant que de la crise sécuritaire.

Mais le seul regard des éleveurs interrogés ne suffit pas. Tout d'abord, cette étude ne prétend pas à un quelconque universalisme. L'échantillon des éleveurs rencontrés reste limité au regard de la variété de profils socioprofessionnels, mais aussi communautaires que cette catégorie renferme. Ensuite, dans les zones concernées par l'étude, l'avis des éleveurs est souvent soit partial, soit contraint : partial parce qu'il représente celui d'une seule partie, souvent découragée, résignée ou au contraire révoltée ; contraint parce que l'insécurité actuelle empêche ou dissuade certains de s'exprimer librement et en confiance. Certains propos peuvent donc apparaître comme extrêmes, quand d'autres sont au contraire euphémisés. Ils sont le reflet d'un sentiment et d'une situation à l'instant T. Le point de vue des éleveurs est donc contrebalancé par celui, également recueilli, d'agriculteurs, de services techniques, d'élus locaux et, dans certaines régions, de membres des FDS. Il est également confronté à la littérature scientifique sur les différentes zones d'étude. Reste que le point de départ et d'arrivée de cette étude est la manière dont les éleveurs se représentent la situation qu'ils vivent.

LE CHOIX DES ZONES RETENUES

L'étude est construite autour du recueil de la perception de plus de 1700 éleveurs représentant la variété des profils que la catégorie « éleveur » renferme. Ils ont été rencontrés dans 23 régions administratives de 7 pays du Sahel Central (Mali, Burkina Faso, Niger) et de son voisinage immédiat (Côte d'Ivoire, Bénin, Togo, Nigéria). Afin de contrebalancer cette perspective des éleveurs, des agriculteurs, des élus locaux, des services techniques, des membres de groupes d'autodéfense ou parfois des gardes forestiers ou des militaires ont aussi été interrogés. Au total, 1898 individus ont été interrogés. Ces zones sont le reflet de la réalité de l'élevage aujourd'hui. Certaines sont dans une situation extrême, comme les régions comprises dans le Liptako Gourma par exemple, la région de l'Est du Burkina Faso, le Centre du Mali ou le Nord-ouest du Nigeria. Les menaces y sont extrêmement fortes, contre les éleveurs eux-mêmes, leur famille, et leur cheptel. D'autres régions, comme les septentrions du Togo et du Bénin, le Sud-Ouest du Niger, le KénéDougou au Burkina Faso et au Mali, et le Nord de la Côte d'Ivoire, connaissent une insécurité moindre où les éleveurs poursuivent leurs activités, tout en reconnaissant unanimement que les menaces grandissent et pèsent sur leur quotidien.

Entendre la voix des éleveurs face à l'insécurité au Sahel central



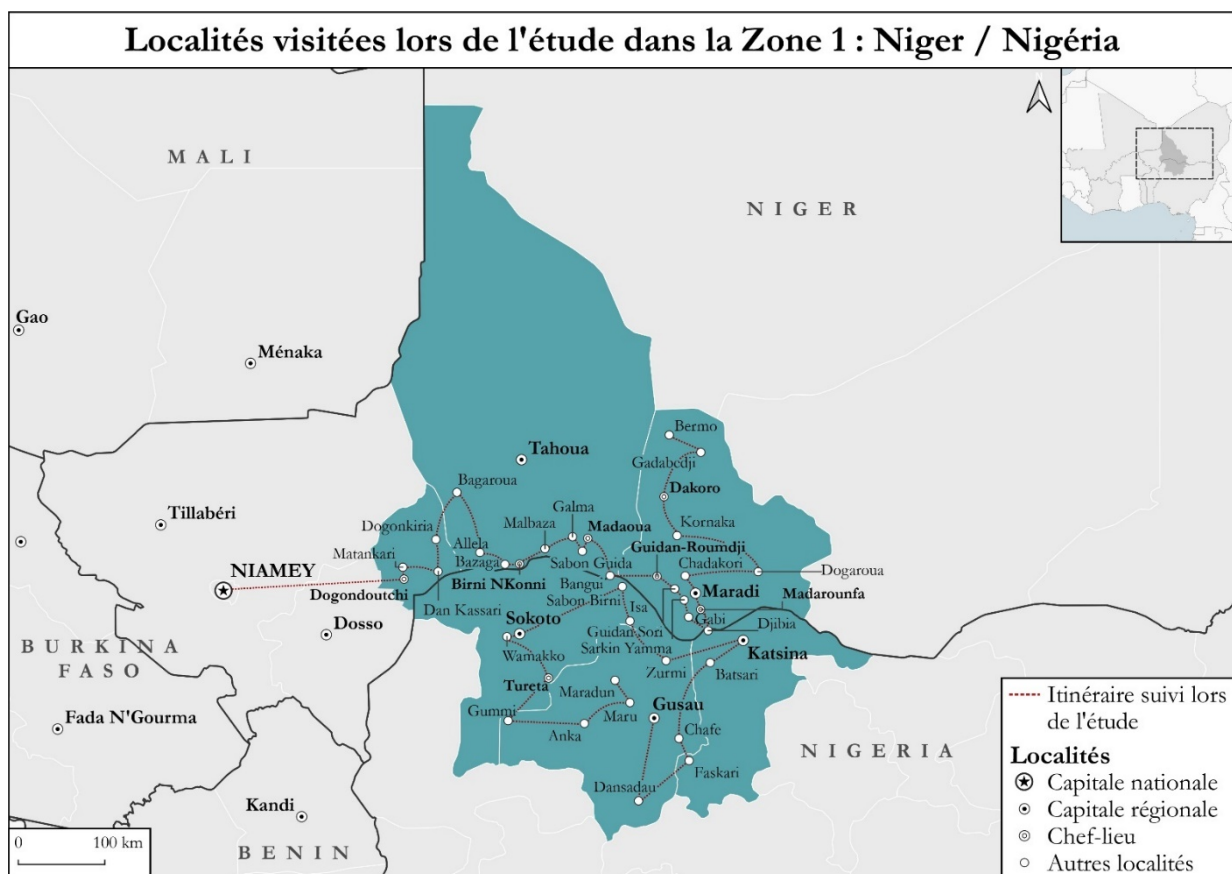
Zone 1 : Zone frontalière du sud-ouest du Niger et du nord-ouest du Nigeria, couvrant les régions de Tahoua, Maradi, Dosso au Niger, et les Etats de Katsina, Zamfara et Sokoto au Nigeria :

◆ Au **Sud-Ouest du Niger**, 172 personnes ont été interrogées dans les régions de :

- ◆ Maradi : départements de Bermo (32 personnes), Madarounfa (14 personnes), Guidan Roundji (20 personnes)
- ◆ Tahoua : départements de Konni (22 personnes), Bagaroua (14 personnes), Madaoua (23 personnes), Malbaza (2 personnes) et Dakoro (8 personnes).
- ◆ Dosso : département de Doutchi (37 personnes)

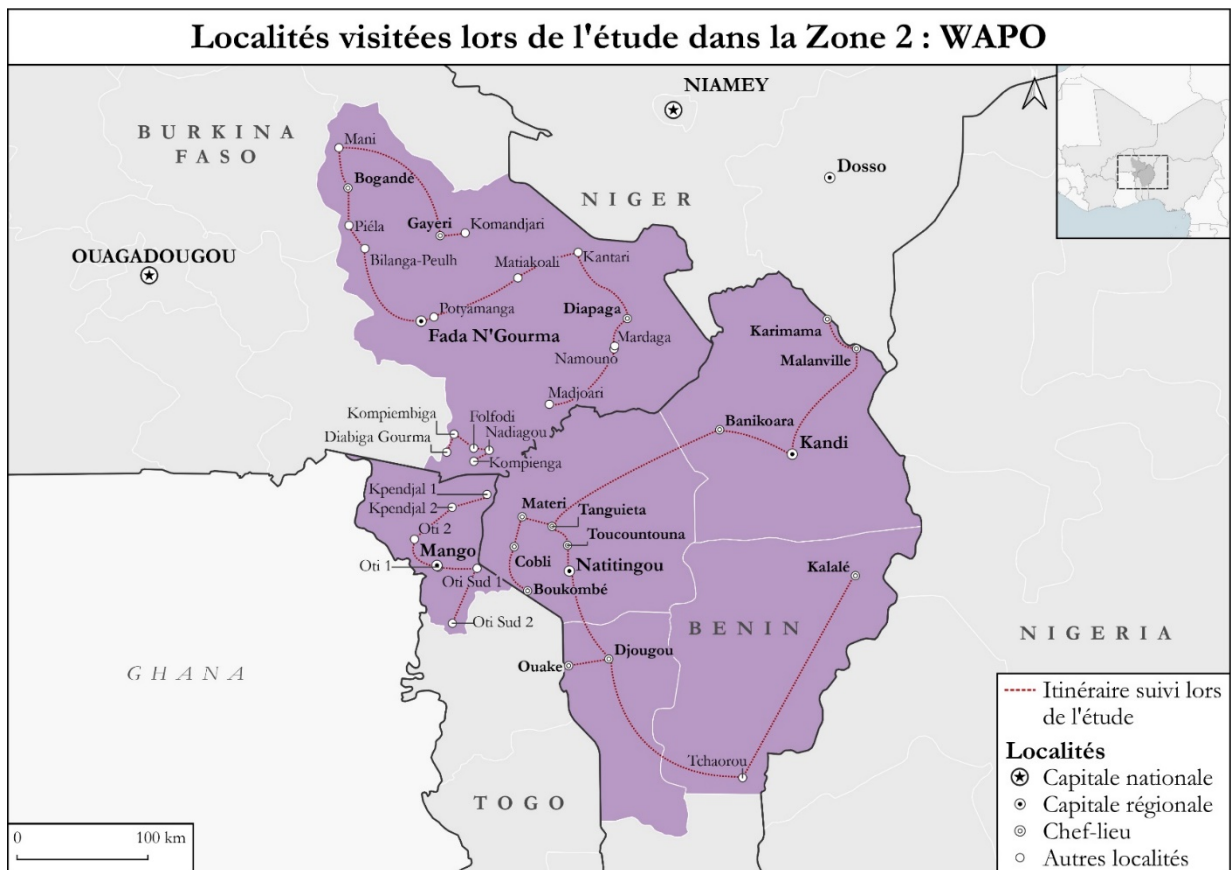
◆ Au **Nord-Ouest du Nigeria**, 189 personnes ont été interrogées dans les Etats de :

- ◆ Zamfara (96 personnes dont 85 éleveurs)
- ◆ Sokoto (52 personnes dont 35 éleveurs)
- ◆ Katsina (41 personnes dont 27 éleveurs)



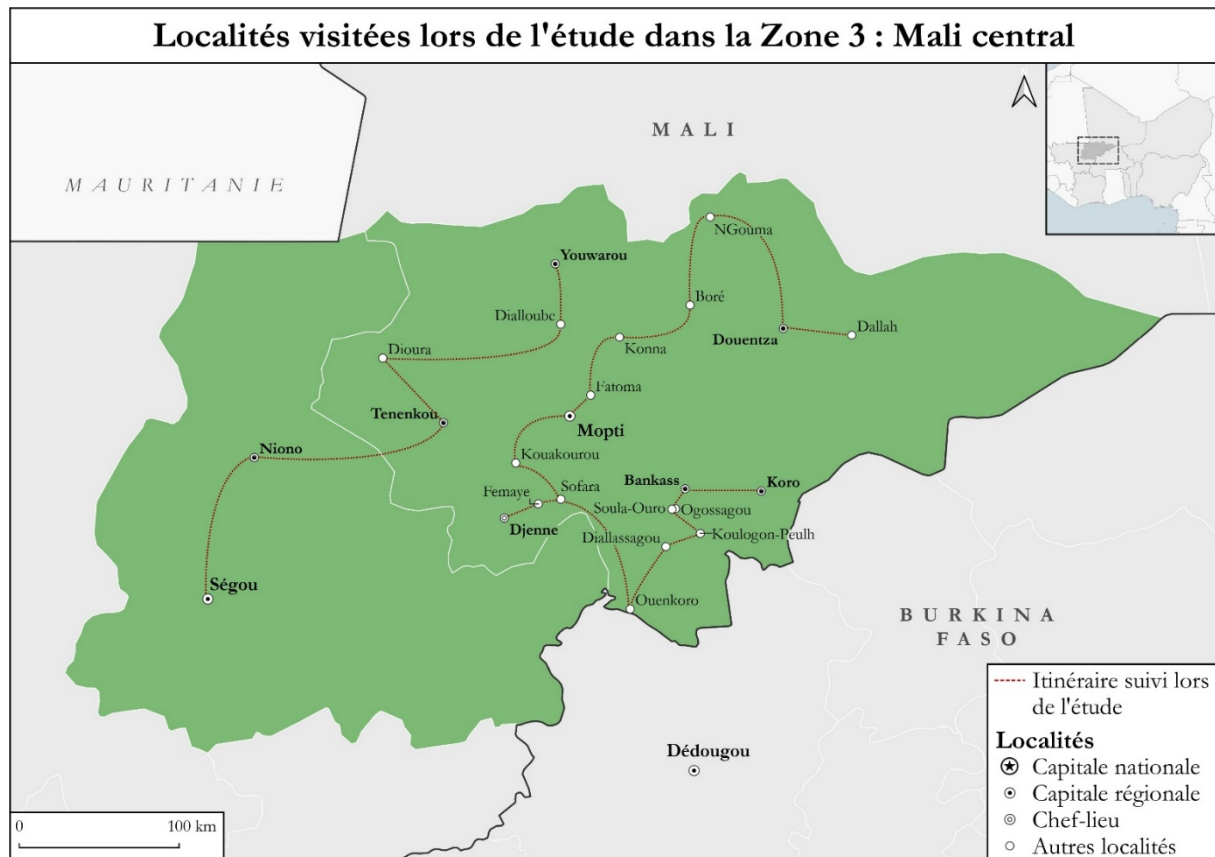
Zone 2 : La zone frontalière entre le Burkina Faso, le Bénin et le Togo (743 personnes), appelée basiquement zone WAPO pour ses parcs ("W", Arly, Pendjari et Otti Mendouri), couvrant :

- ◆ Au Burkina Faso, la région de l'Est au Burkina Faso (provinces du Gourma, de la Tapoa, de la Gnagna, de la Komondjari de la Kompienga) auprès de 292 personnes.
- ◆ Au Togo, les régions de Savane (préfectures de Kpendjal et de Oti) du Kara (préfecture de Basar) au Togo auprès de 300 personnes.
- ◆ Au Bénin, les départements de l'Atacora, la Donga, l'Alibori et le Borgou auprès de 151 personnes.



Zone 3 : Le Centre du Mali (133 personnes), séparé entre :

- ◆ la zone inondée (Delta Intérieur du Niger) couvrant les cercles de Niono (Ségou), Tenenkou, Youwarou (Mopti) auprès de 18 éleveurs
- ◆ la zone exondée couvrant les cercles de Bankass, Mopti, Djenne, Koro, Douentza (Mopti) auprès de 115 personnes dont 100 éleveurs.



Zone 4 : Le Liptako Gourma, à cheval entre le Mali, le Burkina Faso et le Niger, où 310 personnes ont été interrogées :

- ◆ Au Mali, les régions de Gao, Ménaka et Tombouctou (Gourma-Rharous) auprès de 133 personnes.
- ◆ Au Burkina Faso, la région du Sahel, incluant les provinces du Soum, de l'Oudalan, du Seno et du Yagha auprès de 142 personnes.
- ◆ Au Niger, dans la région de Tillabéri comprenant les départements de Torodi, Bankilaré, Ayorou, Abala, Banibangou et Tera auprès de 35 personnes.

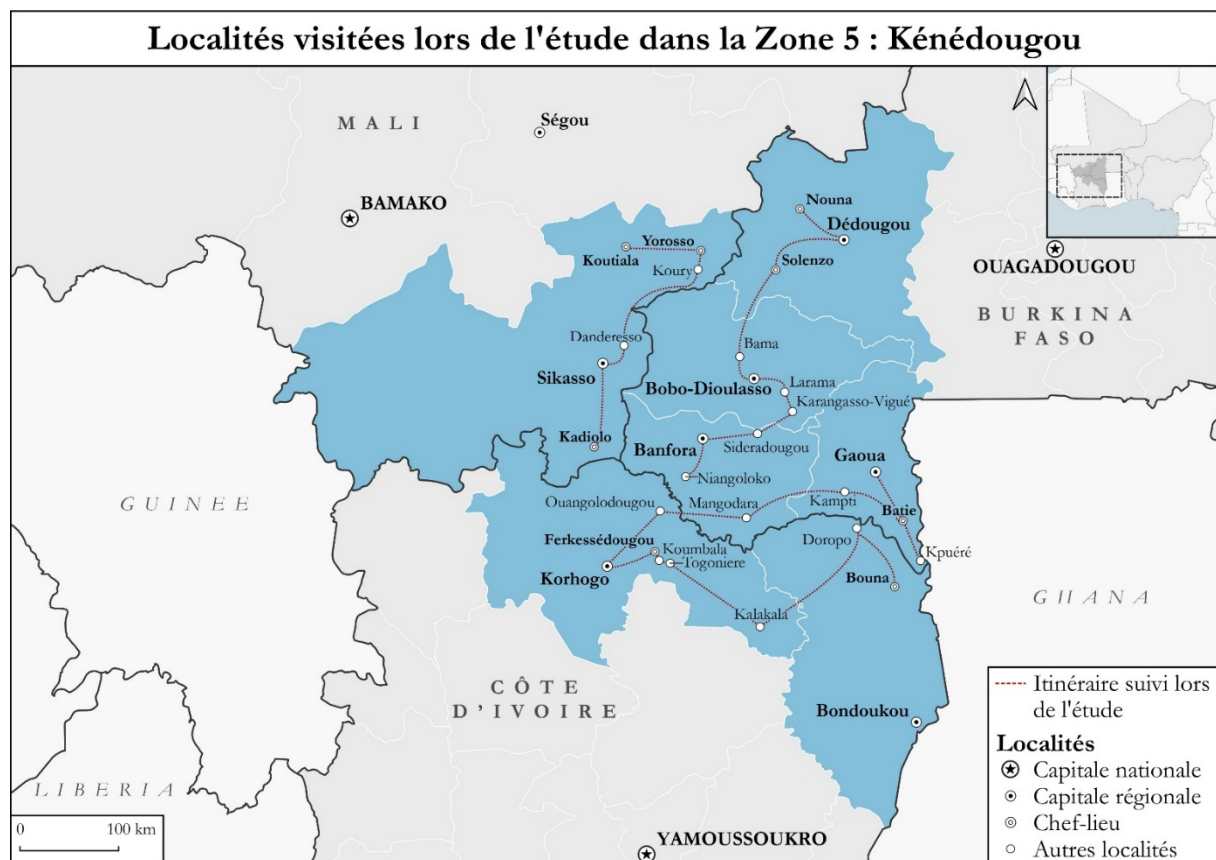


Zone 5 : La zone frontalière entre le Burkina Faso, le Mali et la Côte d'Ivoire, qui couvre en partie le Kéné Dougou historique :

- ◆ **Pour le Burkina Faso**, le Grand Ouest (240 personnes) comprenant les régions de :
 - ◆ Boucle du Mouhoun, dans les provinces du Mouhoun, de la Kossi, de Banwa (55 personnes dont 27 éleveurs)
 - ◆ Hauts Bassins, dans les provinces du Houet et du Kéné Dougou (101 personnes dont 70 éleveurs)
 - ◆ Cascades, dans la province de la Comoé (69 personnes)
 - ◆ Sud-Ouest, dans les provinces de Poni et Nounbiel (15 personnes)

- ◆ **Pour le Mali**, la région Sikasso (79 personnes), comprenant les Cercles de Koutiala (19 enquêtés), Yorosso (37 participants), Sikasso (12 participants) et Kadiolo (11 participants).

- ◆ **Pour la Côte d'Ivoire (30 personnes)**, les régions de :
 - ◆ Savanes avec 30 éleveurs à Bouna, Ferkessédougou et Ouangolo



14 enquêteurs locaux ont été mobilisés pour sillonner ces zones d'étude. Selon les zones, ils ont privilégié des communes urbaines ou se sont rendus dans les communes rurales. Dans certaines zones insurrectionnelles, où les communes rurales sont largement désertées, l'essentiel des populations d'éleveurs sont déplacées dans les chefs-lieux de province ou de département. Dans d'autres régions, pour des raisons de sécurité ou de facilité logistique, des populations rurales ont été invitées à se rendre dans une commune voisine pour conduire les entretiens. Parfois, comme dans le Gourma malien, des entretiens ont été conduits à l'occasion de la foire à bétail, sans quoi les populations venues des zones sous contrôle jihadiste auraient refusé de se déplacer par peur. Les 14 enquêteurs sont issus d'univers différents, choisis à la fois pour leurs expériences passées, leur ancrage dans les zones d'étude ou leur proximité avec le chercheur principal. Trois d'entre eux sont chercheurs en sciences sociales ou juridiques, deux sont spécialistes du monde de l'élevage, deux sont journalistes, deux sont acteurs de la société civile, quatre appartiennent à des organisations pastorales et un est vétérinaire. Cette étude n'aurait pas vu le jour sans leur courage, leur patience et leur abnégation.

La conduite des investigations sur les différents terrains d'étude a été à l'image de la variété de ces contextes. Même issus des régions où ils ont enquêté, certains consultants ont été marqués par la situation des éleveurs dans des zones rurales où plus personne ne se rend. Dans certaines communes ou villages, il restait parfois un ou deux éleveurs, les autres s'étant déplacés dans des communes plus sûres. Au moment où les enquêtes étaient conduites, un consultant a perdu des connaissances exécutées, un autre devait s'acquitter de la zakat auprès de groupes armés, un troisième sillonnait une zone où plusieurs dizaines d'éleveurs étaient exécutés, un dernier faisant l'objet de menaces. Ce contexte rend la conduite d'une telle étude de perception particulièrement complexe, avec des biais inévitables. Dans le climat de méfiance qui caractérise actuellement les zones les plus insécurisées, certains enquêtés craignaient de s'exprimer et une partie de leurs réponses, en particulier lors de l'organisation de Focus Group, peut être le reflet de la position dominante des participants. Ce biais a été du mieux possible contourné par la conduite de nombreux entretiens individuels dans des conditions permettant aux enquêtés de se sentir un minimum rassurés.

Cette étude est structurée autour de cinq grandes questions. 1) Quelles sont les causes et les manifestations de cette crise du pastoralisme et comment affecte-t-elle les éleveurs ? 2) Comment cette crise a-t-elle favorisé le développement d'insurrections largement exploitées par les groupes jihadistes ? 3) Comment la crise sécuritaire aggrave-t-elle la crise du pastoralisme et affecte-t-elle tant sur le plan sécuritaire qu'économique les éleveurs, et au-delà, l'ensemble des populations rurales ? 4) Pour la majorité des éleveurs qui ont subi la crise, comment se sont-ils adaptés pour rester en vie et tenter de préserver leurs moyens d'existence ? 5) Face à ce qui constitue une crise de nature à remettre en cause leur résilience et à favoriser leur sortie du pastoralisme, comment pensent-ils l'avenir de l'élevage et le leur personnellement ? L'étude identifie dans une sixième partie les axes stratégiques autour desquels une concertation inclusive impliquant les éleveurs pourrait être organisée en vue d'identifier les voies et moyens de régler les deux crises – sécuritaires et pastorales – qui s'alimentent et s'aggravent (Figure 1)

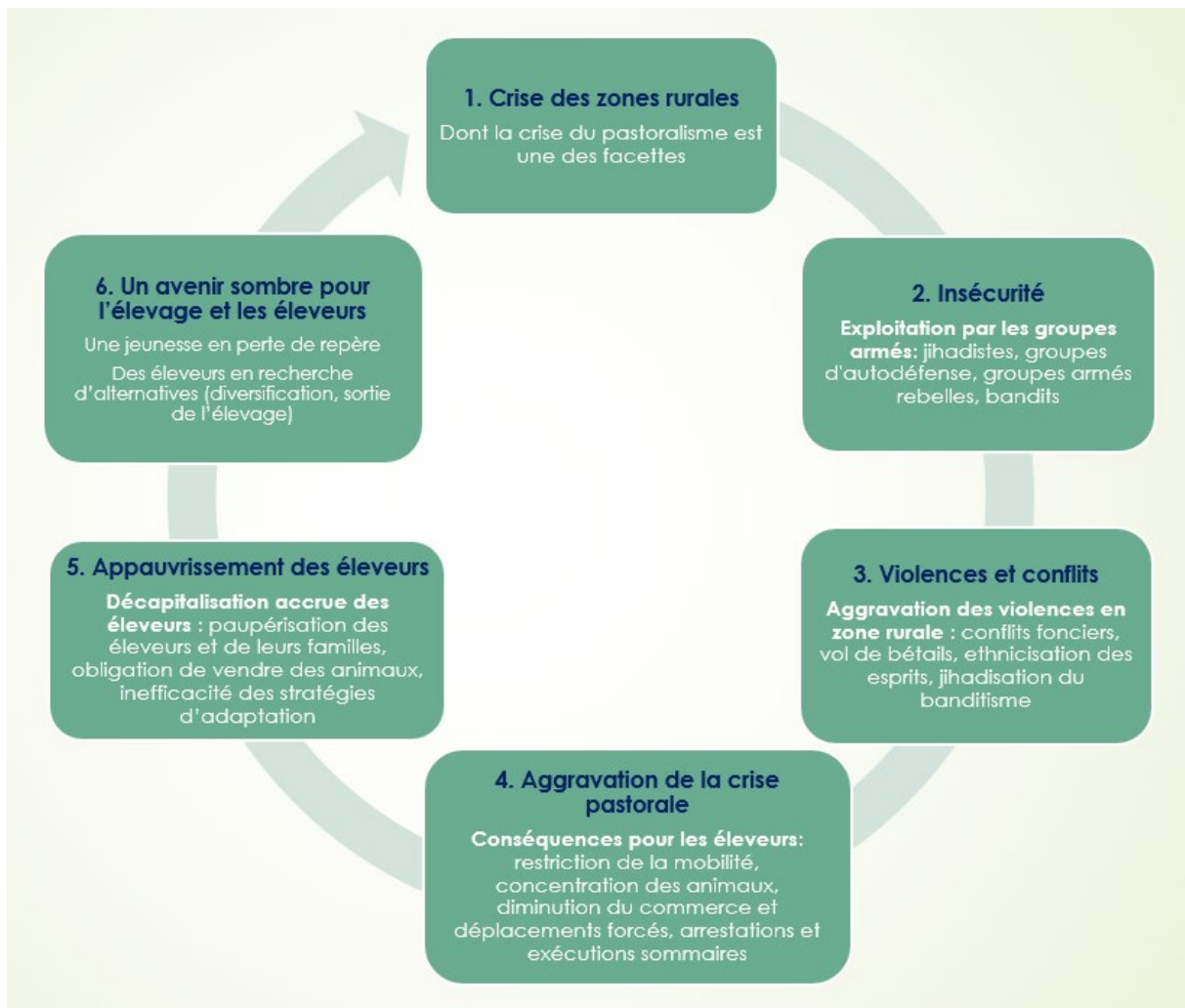


Figure 1 : Cycle d'aggravation de la crise du pastoralisme



PREMIERE PARTIE

Crise pastorale, les éleveurs entre
décapitalisation et injustices

La crise actuelle est l'expression d'une crise globale de la gouvernance des espaces ruraux, dont la crise du pastoralisme n'est qu'une des manifestations. C'est sur cette crise que nous allons nous attarder. Elle constitue un terreau dont profitent les mouvements armés pour recruter, même si seulement une infime minorité des éleveurs se laisse attirer. La résolution de la crise pastorale peut donc contribuer à réduire l'ampleur de la crise sécuritaire. D'où l'importance de revenir dans un premier temps sur les causes et les manifestations de cette crise du pastoralisme qui favorise les conflits, nourrit les injustices parmi les éleveurs et contribue à leur décapitalisation.

I. IMPACTS DE LA CRISE PASTORALE SUR LES ELEVEURS : LA MONTEE DES INJUSTICES

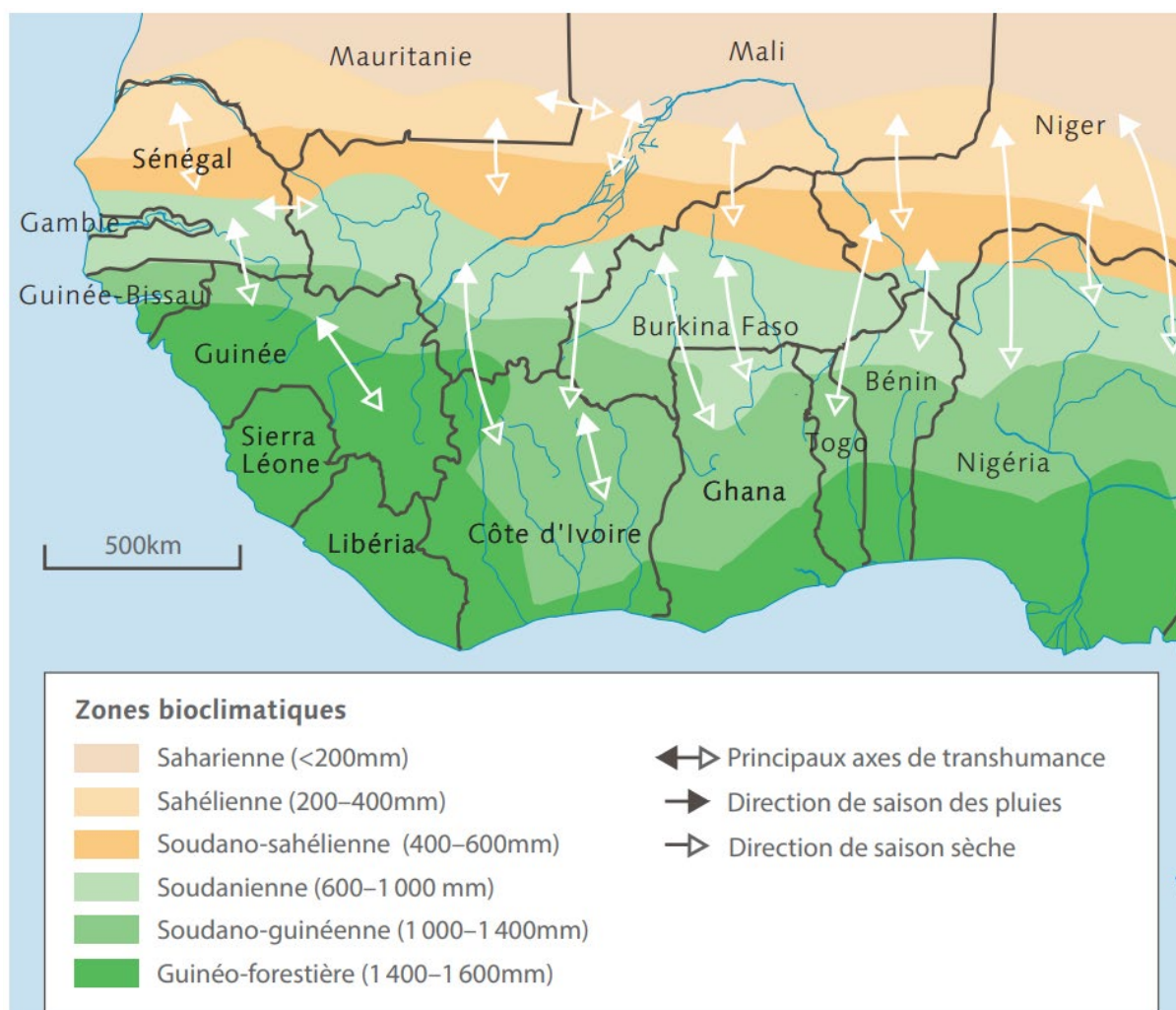
La crise du pastoralisme découle d'une aggravation continue de tendances lourdes observables au moins depuis les indépendances qui contribuent à une décapitalisation croissante des éleveurs et à une montée des sentiments d'injustice parmi eux. Elle découle d'une multitude de facteurs largement structurels qui concourent à vulnérabiliser toujours davantage les éleveurs et leurs cheptels et ce, indépendamment de la crise sécuritaire actuelle dont nous verrons l'impact ultérieurement. Cette décapitalisation a pour point de départ la baisse continue des espaces pastoraux, découlant de l'extension des terres agricoles, de la rurbanisation, de la marchandisation des terres causée par l'agrobusiness. Cet accaparement du foncier favorise des tendances spéculatives propices à la marchandisation des terres, et à leur privatisation au détriment des droits fonciers pastoraux dont les éleveurs dépendent pour accéder aux ressources pastorales.

La raréfaction des ressources pastorales et la baisse de la biomasse fourragère nuisent à la productivité animale et obligent les éleveurs à accéder illégalement à des ressources dans des espaces protégés ou à contourner les lois visant à protéger les ressources. Cela a généré une industrie de la corruption et des rackets impliquant les agents de l'Etat dont les éleveurs pâtissent dans tout le Sahel. Le morcèlement des espaces pastoraux, et notamment des pistes et couloirs de transhumance, perturbe la mobilité des éleveurs et favorise leur empiètement sur des champs de culture, occasionnant des conflits champêtres dont les éleveurs payent un prix certain. Les changements de parcours augmentent le risque de perte d'animaux et les risques pour la santé animale. Les changements de pâture et la surexposition aux maladies causées par la concentration du bétail sur des pâturages moins adaptés contribuent à augmenter le taux de mortalité naturel du bétail. La réduction en quantité comme la dégradation en qualité des pâturages contribuent globalement à une baisse de la biomasse fourragère, donc de la productivité et de la valeur des animaux.

L'ensemble de ces dynamiques affectent la mobilité pastorale, essentielle en zone aride et semi-aride pour s'adapter à la répartition spatiale et temporelle des pluies qui détermine la disponibilité des ressources en fourrage et en eau.⁴ Ces mobilités sont donc optimisées pour rechercher le meilleur pâturage. Avec la crise sécuritaire, les éleveurs sont désormais exposés à une mobilité contrainte, voire subie. La mobilité devient de plus en plus coûteuse, des coûts invisibles, difficilement quantifiables liés à la transhumance : « *Les tracasseries aux passages de frontière, les contraintes d'accès à l'eau ou au pâturage, l'envahissement des champs, les vols de bétail, les attaques à main armée et les blocages sur les couloirs sont autant de difficultés qui peuvent occasionner des conflits et dont la résolution engendre souvent des coûts (argent, animaux)* ».⁵

⁴ De manière schématique, les troupeaux quittent les pâturages septentrionaux au début de la saison sèche, lorsque les résidus de culture dans les champs sont épuisés. Ils descendent plus ou moins rapidement vers le sud pour passer le reste de la saison sèche dans les pâturages du sud. Le fourrage et l'eau y sont plus importants. Les premières pluies arrivent plus tôt dans l'année, faisant reverdir la végétation. Les troupeaux remontent alors progressivement vers le nord au début de la saison des pluies, au rythme des premières repousses. Ils passent la saison des pluies dans les pâturages du nord. Voir Alexis Gonin, « Des pâturages en partage. Territoires du pastoralisme en Afrique de l'Ouest », Revue Internationale des Etudes du Développement, 2018.

⁵ Brigitte Thébaut, « La transhumance dans les pays côtiers : un enjeu vital à l'issue incertaine », NCG, février 2018.



Carte 1 : Zones bioclimatiques et axes de transhumance dans la zone d'étude. Source : Alexis Gonin, 2017⁶.

1. REMISE EN CAUSE DES DROITS FONCIERS PASTORAUX

Le fondement de la crise pastorale trouve son origine dans l'incapacité des Etats sahéliens à sécuriser le foncier pastoral. Celui-ci se résume de plus en plus au Sahel aux zones qui ne sont pas encore mises en culture ou qui ne sont pas encore interdites d'accès.

Le foncier pastoral porte sur une variété d'espaces⁷ sur lesquels des droits d'accès et d'usage sont négociés selon le contexte (sécheresse, disponibilité en eau et en fourrage), la suroccupation de l'espace, la santé des animaux, etc.⁸ Ce système repose sur la réciprocité d'accès au sein d'un réseau très large de pasteurs et d'agriculteurs, et s'autorégule via la concertation. Or, l'appropriation des espaces et aménagements se traduit par une privatisation des droits fonciers qui remet en cause ce système. En dehors de leurs « terroirs

⁶ Alexis Gonin, « "La terre est finie !" Quel avenir pour le pastoralisme en Afrique de l'Ouest ? », Métropolitiques, 18 septembre 2017.

⁷ Pâturages, champs de culture, marchés, espaces de repli ou de migrations durables, réseaux de points d'eau, cures salées, réseaux de pistes.

⁸ Brigitte Thébaud, « Le foncier dans le Sahel pastoral. Situation et perspectives », date inconnue.

d'attache » les éleveurs sont souvent des ayant droits secondaires⁹. La « territorialisation des brousses », pour reprendre l'expression d'Alexis Gonin, se fait largement contre les éleveurs. Elle accentue leur décapitalisation, augmente la survenue de conflits et viole les dispositions légales au Sahel.¹⁰

Les droits d'usage sont de plus en plus privatisés par des agropasteurs et agriculteurs. Ils tendent alors à taxer l'accès des éleveurs aux points d'eaux ou aux pâturages, voire parfois tout bonnement à interdire cet accès. La privatisation des points d'eaux, y compris parfois publics, est une dynamique très forte comme nous le verrons.¹¹ Cette remise en cause des droits d'accès peut être parfois plus insidieuse, à travers des pratiques agricoles dont la finalité est moins productive que « délimitative ». L'arboriculture, via la plante d'arbres, permet de matérialiser dans la durée la possession d'un espace, ouvrant la voie à des dédommagements en cas de déguerpissement contrairement aux champs pluviaux ou aux terres de décrues. Il en est de même des feux de brousse précoces qui permettent de « protéger » les villages de la venue d'animaux, ou bien de la défriche dont Alexis Gonin dit qu'elle « permet de rendre visibles, par la mise en valeur agricole, les limites revendiquées des maîtrises foncières des différents lignages autochtones d'un village donné ».¹²

Cette dynamique d'appropriation reflète la baisse des complémentarités socioprofessionnelles entre agriculteurs et éleveurs. Les agroéleveurs détenant désormais la majorité du cheptel sahélien, ils utilisent leurs propres bœufs pour la culture attelée et privilégient l'accès aux résidus de culture pour leurs animaux qui leur apporte la fumure organique en retour. L'emploi de bergers pour conduire la mobilité des animaux reste parfois le dernier lien pouvant unir les agriculteurs propriétaires de bétail et éleveurs. Notre étude met en lumière cette remise en cause des relations de complémentarité et son impact sur la cohésion sociale.

- ◆ **Dans les Hauts-Bassins**, à Banzon et à Bama (Houet), les agriculteurs refusent l'accès des éleveurs aux résidus de récolte dans les casiers de riz afin de protéger leurs aménagements.
- ◆ **Dans la région de Gao**, les éleveurs déplorent le creusement anarchique des puits et puisards ou l'occupation non-régulée des plaines à fonio sauvage malgré les dispositions contraires prévues dans la charte pastorale adoptée en 2001.
- ◆ **Au nord du Nigéria**, une étude a démontré comment les agriculteurs brûlaient leurs résidus de récolte pour dissuader les éleveurs de venir sur leurs champs.¹³
- ◆ **Dans la région de Tillabéri**, la première décennie des années 2000 a vu un certain nombre de conflits démarrer après que agriculteurs aient défriché puis interdit l'accès des éleveurs à certains espaces.¹⁴

Les Etats ont tenté de régler ces droits d'usage en les formalisant depuis les années 1990 à travers des Codes Ruraux, Pastoraux et Fonciers, mais aussi via des politiques de décentralisation qui favorisent la gestion locale des ressources naturelles. Les Etats tentent de réconcilier ces différents droits : c'est le sens de la Loi sur le Foncier Agricole (LFA) adoptée en 2018 au Mali, de la loi 2009-34 sur le foncier rural au Burkina Faso, et, au Niger de la loi portant Code Rural et du Code Pastoral adopté en 2010. Dans la pratique, faute de moyens suffisants, ces réformes sont peu ou pas mises en œuvre et lorsqu'elles le sont, elles engendrent des complications qui traduisent (parfois) leur relative inadaptation :

- ◆ **Au Mali**, la Loi Foncière Agricole est le fruit d'un processus consultatif salué notamment pour la prise en compte de l'avis des OP.¹⁵ Elle reconnaît les terroirs d'attache et les droits d'usage prioritaires qui leurs sont associés. Elle assoit la reconnaissance des droits fonciers coutumiers collectifs basée sur un

⁹ Catherine Le Côme, Henk Nugteren, « Libérer le potentiel du pastoralisme pour développer l'Afrique de l'Ouest », SNV, KIT, 2015. Le terroir d'attache correspond à l'espace où les éleveurs sont installés depuis le plus longtemps, où ils reviennent le plus régulièrement et où ils ont le réseau social le mieux structuré. Dans cet espace, ils ont un accès privilégié, mais non exclusif, aux ressources. Voir André Marty, 1993, Op. Cit.

¹⁰ Alexis Gonin, « Les éleveurs face à la territorialisation des brousses : repenser le foncier pastoral en Afrique de l'Ouest, Annales de géographie », Armand Colin, 2016, 2 (707), p. 28-50

¹¹ Avec des exemples précis sur la région de Zinder (Niger), voir IIED, « Droits fonciers et accès à l'eau au Sahel. Défis et perspectives pour l'agriculture et l'élevage », 2006.

¹² Alexis Gonin, 2016, Op. Cit

¹³ Ibid.

¹⁴ IWGIA et AREN, 2011, Op. Cit.

¹⁵ Voir CTFP, « Les enjeux du foncier agricole et rural au Mali », Foncier et Développement, n°30, mars 2020

système de gestion locale du foncier avec la création des commissions agricoles et foncières aux échelles communale et villageoise. À ce stade, toutefois, les Commissions Foncières (Cofos) existantes souffrent d'un problème de composition et de représentativité tandis que la « mise en œuvre à deux vitesses de la LFA exacerbe le sentiment de frustration des personnes »¹⁶. En outre, contrairement au Niger, au Mali comme au Burkina Faso les échelles villageoises et communales retenues pour la mise en place des commissions foncières semblent peu adaptées à la réalité du monde pastoral. Au Mali, la possibilité que des commissions relèvent de fractions tribales risque même de créer un puzzle légal pour les communautés pastorales issues d'une fraction, mais évoluant dans des espaces relevant d'autorités villageoises.

- ◆ **Au Burkina Faso**, la politique à l'égard du pastoralisme souffre d'un manque de clarté. La loi d'orientation agrosylvopastorale, halieutique et faunique a été adoptée en octobre 2015 alors que les stratégies officielles – en particulier la Loi sur le pastoralisme de 2002 – ont mis en avant la nécessité d'évoluer vers un système d'élevage intensif et ont échoué à protéger effectivement la mobilité des éleveurs.¹⁷ En matière de gestion concertée des ressources, la loi 034-2009 a permis d'indéniables avancées, consacrant la décentralisation de la politique foncière, autorisant l'élaboration de chartes foncières locales à l'échelle communale qui régissent les droits d'usage, la gestion des espaces d'utilisation commune, ou encore les règles locales relatives au prêt de terre. Cette loi particulièrement lourde et complexe a cherché à réguler le foncier rural, mais trouve ses limites dans son application. Très peu de chartes foncières ont été élaborées, les éleveurs seraient souvent exclus de ces processus¹⁸ en dépit de l'activisme de certaines associations pastorales: l'ONG A2N a contribué à l'élaboration de la charte foncière ainsi que des institutions chargées de son fonctionnement et de son respect dans la zone pastorale de Kougari (Dori, Sahel), tandis que l'ONG AGED à l'Est a élaboré des chartes foncières dans la province du Gourma.¹⁹ En revanche, cette loi risque d'accentuer la marchandisation des terres rurales en offrant un cadre légal à celle-ci, et largement au détriment des migrants agricoles et éleveurs qui bénéficiaient historiquement de prêts de terre. Cette tendance est favorisée par le décès de patriarches qui ouvre la voie à des remises en cause d'anciens accords (prêts de terre, dons) parmi les héritiers au sein du lignage.
- ◆ **Au Niger**, le Code Pastoral est le fruit d'une large concertation où la société civile pastorale a joué un rôle particulièrement dynamique, aboutissant à un texte novateur. Il entérine l'immutabilité de la limite nord des cultures pour protéger la zone pastorale de l'avancée du front agricole, reconnaît explicitement le droit à la mobilité et l'impossibilité pour l'Etat d'accorder une concession privée en zone pastorale. Toutefois, seulement quatre décrets d'application du Code Pastoral ont été pris alors que 14 sont requis dont 5 concernant directement les questions foncières. Relativement au Code Rural, la question de la formalisation des droits d'usage prioritaire (sur les puits pastoraux et les ressources fourragères) qui relève des Commissions Foncières départementales et communales demeure essentielle. AREN a d'ailleurs introduit avec succès plusieurs demandes de formalisation du droit d'usage prioritaire auprès des Commissions Foncières de Tahoua et Dosso. Sans être suffisante, cette reconnaissance formelle protège juridiquement les ayant droits. Toutefois, l'opérationnalisation des Commissions Foncières se heurte à l'économie politique locale, et au fait qu'elles menacent les intérêts particuliers de certains de ses membres qui ne cherchent alors pas nécessairement son bon fonctionnement ainsi que Abdoulaye Mohamadou l'avait parfaitement montré au début des années 2000 à Tchintabaraden.²⁰

Dans ces trois pays – et plus encore au Burkina Faso et au Mali – la question se pose du caractère adapté de lois conçues avant la crise sécuritaire. Aujourd'hui, au Centre et au Nord du Mali, et dans le septentrion et l'Est du Burkina Faso, les Etats éprouvent de grandes difficultés à assumer leurs fonctions régaliennes. Les administrations y ont une présence qui se limite souvent aux zones urbaines. Les différentes strates légales s'empilent sans s'imbriquer. Il en ressort davantage de distorsions et d'incompréhensions entre ce qui relève de la loi, du droit coutumier et des pratiques découlant de l'économie politique de ces

¹⁶ Ibid.

¹⁷ Pour une analyse détaillée de la loi de 2002, voir Clingendael Institute, "Between hope and despair. Pastoralist adaptation in Burkina Faso", Février 2021.

¹⁸ Ibid.

¹⁹ Voir A2N, Rapport annuel 2019. Voir aussi AIB, « Gourma : Des structures locales de dialogue pour pacifier les rapports entre agriculteurs et éleveurs », 18 février 2019.

²⁰ Abdoulaye Mohamadou, « Le foncier pastoral : construction des droits d'usage, pratiques de gestion et sécurisation foncière : une étude de cas dans la commune de Tchintabaraden (Niger) », Colloque International, Montpellier, 2006.

zones.²¹ Un tel empilement fut particulièrement bien exemplifié au Centre du Mali par des travaux récents²². Au Niger, par exemple, deux systèmes parallèles de gestion du foncier – pourtant clarifiés par le Code Rural – coexistent : la gestion décentralisée prévue par le Code Rural et celle coutumière qui contourne les commissions foncières. Ainsi, nombre de terres pastorales seraient illégalement vendues au Niger par les chefs de villages et de canton²³. L'économie politique sahélienne fait que les décisions prises pour préserver les ressources pastorales restent souvent lettre morte, à l'instar de l'inscription des terres pastorales au dossier rural des communes au Niger, que ce soit en raison de la faiblesse des institutions qui les portent ou d'intérêts politiques et/ou communautaires supérieurs. Concevoir des lois sans que les Etats et leurs citoyens puissent les faire respecter crée des espaces propices à différentes formes de racket plus ou moins organisées.

Les Etats côtiers ont adopté des textes qui limitent considérablement les droits d'usage pastoraux ainsi que la mobilité pastorale. Le Bénin et le Togo ont mis en place la formule du paiement de taxe de pâturage par les transhumants transfrontaliers (taxe d'entrée sur le territoire), à laquelle s'ajoute la taxation au profit des collectivités territoriales, même si des accords bilatéraux – comme celui entre le Bénin et Niger – ont suspendu ces dernières taxes. En Côte d'Ivoire, la loi n° 2016-413 du 15 juin 2016 relative à la transhumance et aux déplacements du bétail comporte des dispositions qui visent à favoriser l'accès des transhumants à des espaces de repli qui leur sont spécialement dédiés, à travers la création et l'aménagement de « zones d'accueil des transhumants », mais en interdisant le convoyage à pied du bétail et en taxant l'accès aux ressources pastorales. Le Bénin et le Togo ont mis en place des dispositifs destinés à encadrer strictement la mobilité du bétail, à travers la maîtrise du calendrier de la transhumance, la limitation du nombre d'animaux autorisés à entrer sur le territoire, le contrôle des itinéraires que les troupeaux doivent emprunter, etc. Les dispositions se sont considérablement durcies depuis 2018, mais il convient de garder à l'esprit qu'elles traduisent une dynamique de fond dans les pays côtiers. Le Bénin avait ainsi interdit la transhumance sur son territoire de 1995 à 2003. Le pays présente des dispositions ambivalentes puisque dans le même temps, le pays a adopté un Code Pastoral (loi 18-20 du 23 avril 2019). Le Ghana ou certains Etats nigériens comme le Benue State s'inscrivent dans la même logique.

Au niveau transnational, la CEDEAO a défini un cadre réglementaire qui vise à réguler la mobilité du bétail dans l'espace communautaire avec l'adoption de la Décision A/DEC.5/10/98 de la CEDEAO suivie du Règlement C/REG.3/01/03 du 28 janvier 2003 qui règlementent et sécurisent la transhumance en respectant le droit à la libre circulation des biens et des personnes qui conduisent les troupeaux dans l'espace communautaire. Ce texte répond au souci de promouvoir des relations apaisées entre les différents usagers des espaces ruraux. Pour renforcer cette recherche de transhumance apaisée, les pays ont conclu des conventions de coopération bilatérale. Pourtant, les déplacements transfrontaliers du bétail sont souvent entravés par la persistance de pratiques anciennes, mais aussi désormais par les politiques publiques mentionnées précédemment.

Si la question des droits d'usage est primordiale dans le cadre de la mobilité pastorale, celle de la propriété foncière est essentielle pour les agropasteurs dont la fixation et les investissements requièrent une sécurité foncière plus importante. Cette problématique reste sous-étudiée et se pose différemment selon les contextes sociopolitiques historiques. Les droits fonciers des agropasteurs – donc issus des communautés nomades – en zone sub-sahélienne demeurent limités, exception faite des territoires anciennement conquis par les Jihad peulhs du XIX^e siècle, à l'instar du Macina au Mali, des anciens des Emirats peulhs au Burkina Faso (Liptako, Thiou, Barani...), et de celui de Sokoto au Nigeria (Etat de Sokoto) et au Niger (Bangui). Au Burkina Faso, des éleveurs (surtout Peulhs) ayant participé à la constitution du royaume mossi disposent également de droits fonciers. Au-delà, les agropasteurs ne parviennent que très rarement à sécuriser leurs droits fonciers. Cela nuit à leur assise territoriale et socioprofessionnelle et n'incite pas les éleveurs transhumants à davantage de sédentarisation comme le souhaitent la plupart des lois

²¹ Ce constat n'est pas nouveau. Voir par exemple Ced Hesse, Brigitte Thébaud, « La législation sur l'élevage nuit-elle aux pasteurs nomades au Sahel ? », 2007.

²² Niagalé Bagayoko & Al, « Gestion des ressources naturelles et configuration des relations de pouvoir dans le Centre du Mali : entre ruptures et continuité », African Security Network, juin 2017.

²³ IIED, 2018, Op. Cit.

fongières sahéliennes et ouest-africaines. Le Code Rural du Niger prévoit toutefois la propriété foncière pour les éleveurs sédentarisés, mais là encore le chevauchement avec le droit coutumier complexifie la donne. Dans le cadre de cette étude, des cas d'agropasteurs n'ayant pas accès à la terre ou se voyant expropriés ont été recensés dans la plupart des zones majoritairement agricoles. Cette dynamique est partout accentuée par la spéculation foncière :

- ◆ Dans le **Nord de la Côte d'Ivoire et le Grand Ouest du Burkina**, cette perception a été recueillie à Bouna, Doropo, Kpéré, Gaoua, Kampti, Ouangolodougou et Ferkessedougou. Dans la majorité de ces espaces, notamment en pays *gouin* et *lobi*, la terre ne se vend pas, encore moins aux éleveurs « allogènes ». Elle reste la propriété coutumière.²⁴ En pays *lobi*, l'installation des éleveurs dans certains villages nécessite de donner un taureau et une somme qui varie selon les zones. Dans la région du Sud-Ouest, des éleveurs interrogés pensent qu'ils sont « *bannis de la propriété foncière* ».
- ◆ Dans la **Boucle du Mouhoun**, dans la Kossi et à Bourasso, des agropasteurs louant les terres pour cultiver seraient menacés de voir leurs droits remis en cause. Dans la province de Balé où la vente de terres n'existait pas, un tel phénomène est apparu en 2020.
- ◆ Dans les **Hauts-Bassins**, à Tondogosso, des éleveurs peulhs installés dans un campement bobo depuis trois générations sont menacés de déguerpissement, l'accord de prêt d'usage ayant été contesté devant la justice.
- ◆ À **Sikasso**, la situation est similaire. Selon un éleveur, « *il est impossible pour un éleveur peulh d'avoir un espace à son nom* ». Cette précarité les expose à des expulsions, certains éleveurs se voyant ainsi retirer leurs terres dès lors que le défrichage et la fumure organique ont rendu les terres plus attractives aux propriétaires coutumiers des terres, souvent agriculteurs.
- ◆ Dans la **région de Tillabéri**, les éleveurs sont très sceptiques quant à la possibilité d'accéder à la propriété foncière, car leur précarité foncière permettrait justement aux agriculteurs d'exercer un chantage sur eux. « *Ils menacent de nous chasser, car nous n'avons pas nos propres terres. Quels seraient leurs leviers si nous devenions propriétaires ?* » résume ainsi l'un d'eux.

La question de la propriété foncière reste toutefois éminemment sensible dans ces zones où les éleveurs d'origine nomade cherchent avant tout à entretenir de bonnes relations avec les communautés dites « autochtones ». Nombreux sont ceux qui redoutent que des revendications de propriété foncière puissent justement détériorer ces relations et accentuer la précarité de leur situation. Au Burkina Faso, notamment, l'article 36 de la Loi 034-2009 a particulièrement mécontenté les propriétaires coutumiers en indiquant que « la mise en valeur continue, publique, paisible et non équivoque et à titre de propriétaire de fait pendant trente ans au moins, de terres rurales aux fins de production rurale » pouvait constituer un « fait de possession foncière ». Elle a poussé nombre de propriétaires à remettre en cause les accords de prêts d'usage pour se prémunir d'un tel risque.

2. REDUCTION CONSTANTE DE L'ACCES AUX RESSOURCES ET CONFLITS

La remise en cause des droits fonciers pastoraux se traduit par un grignotage continu et une privation d'accès de plus en plus généralisée aux ressources essentielles que sont la terre, les ressources fourragères et l'eau. Il s'agit de la principale dynamique qui affecte l'activité des éleveurs autant qu'elle menace leurs moyens d'existence. Cette pression n'est pas nouvelle. Dès la fin des années 1980, les spécialistes de l'élevage au Sahel alertaient sur le danger pour l'élevage de l'extension des surfaces cultivées.²⁵ Cette dynamique s'est depuis accentuée. Les exploitations agricoles représentent aujourd'hui 22,4% des terres ouest-africaines

²⁴ Voir par exemple Patiende Pascal Nana, « Du groupe à l'individu : dynamique de la gestion foncière en pays gouin (sud-ouest du Burkina Faso) », *Belgeo*, 2018.

²⁵ André Marty relevait que la cause première de la concurrence entre l'agriculture et l'élevage était la réduction de l'espace pastoral au profit des espaces cultivés. Voir André Marty, 1993, Op. Cit. En 1988, Brigitte Thébaud s'interrogeait sur l'avenir des éleveurs au Niger face à l'extension continue du monde agricole appuyé par des projets de développement inadaptés à la réalité du monde pastoral. Voir Brigitte Thébaud, « Elevage et développement au Niger. Quel avenir pour les éleveurs du Sahel ? », 1988.

contre 10,7% en 1975, sous l'effet d'une croissance démographique annuelle de 3% en moyenne.²⁶ La plupart des régions concernées par l'avancée continue des fronts agricoles sont proches d'un point de saturation foncière.²⁷ Les régions situées en zone sahélienne ne sont que faiblement touchées par ce phénomène du fait de l'aridité des sols, du manque d'eau et de densités de population plus faibles. Le nord de la région de Mopti, le Gourma malien, le Nord du Soum et de l'Oudalan sont ainsi épargnés par ces difficultés, comme le rappelle un éleveur de la commune de Nassoumbou (Soum) : « *ici nous avons suffisamment d'espace pour nos animaux et aussi ceux qui veulent cultiver, mais la priorité ce sont les animaux qui disposent de vastes espaces allant jusqu'au Mali* ». Ailleurs, y compris dans la partie sud de ces mêmes provinces, les cultures empiètent sur les pâturages, bordent les points d'eau et grignotent tendanciellement les pistes de transhumance. Elles entravent la mobilité des troupeaux, remettent en cause les droits d'usage pastoraux et favorisent les conflits entre les différents ayants droit. Dans la totalité des zones soudano-sahéliennes couvertes par l'étude, les éleveurs ont déploré le grignotage du foncier pastoral par l'agriculture, dont il convient de souligner qu'il n'est pas nécessairement le fait de sédentaires, mais parfois également d'individus issus de communautés nomades et en particulier de lignages affranchis (bellah, rimaïbe) ou d'agropasteurs. D'autres facteurs - certains structurels, d'autres conjoncturels – viennent accentuer cette réduction des ressources pastorales.

LES FACTEURS STRUCTURELS : CROISSANCE DEMOGRAPHIQUE, MIGRATIONS INTERNES ET CHANGEMENT CLIMATIQUE

- ◆ **La croissance démographique** continue depuis les indépendances est la dynamique structurelle la plus évidente qui pèse dans la pression sur l'accès aux ressources, puisqu'elle s'accompagne d'une augmentation concomitante des besoins alimentaires dont la satisfaction passe en partie par l'augmentation de la production agricole. Plusieurs tendances de fond structurelles accentuent cette dynamique : l'absence d'intensification des modes de production agricole – si ce n'est la diffusion de la culture attelée, mais qui contribue à l'extension des terres agricoles –, la perte de fertilité des terres, reconnue par la quasi-totalité des personnes interrogées dans le cadre de cette étude, ainsi que la diversification des modes de production. En effet, le développement de l'agropastoralisme et de l'agroélevage favorise la mise en culture de nouveaux espaces comme l'augmentation continue de la taille des cultures.
- ◆ La poussée des fronts agricoles doit aussi beaucoup à des phénomènes de migrations internes de populations majoritairement sédentaires. Ces migrations sont guidées par la recherche d'emploi (dans l'agriculture), de nouvelles terres cultivables et parfois favorisées par des politiques publiques et projets agricoles. Ceci est particulièrement observable au Burkina Faso où certains qualifient scientifiquement le phénomène de « colonisation agricole » de populations essentiellement venues des régions Centre, Centre-Nord et Nord, toutes les trois saturées en terres cultivables.²⁸
 - ◆ Le **Grand Ouest du Burkina Faso** est une zone historique de migrations internes.²⁹ Dans la **Boucle du Mouhoun** en particulier, l'arrivée massive de migrants agricoles de long séjour a renversé les équilibres démographiques, ces derniers étant plus nombreux que les propriétaires coutumiers. Dans les provinces du Sourou, des Banwa et du Mouhoun, les bananeraies installées le long des cours d'eau qui nuisent à l'élevage sont pour la plupart détenues par les migrants agricoles venus dans les années 1990 des régions du Nord et du Centre-Nord.
 - ◆ Dans le **Sahel burkinabè**, ces migrations ont accru la compétition pour l'accès à la terre, compétition dont nous verrons qu'elle est étroitement liée à l'insécurité qui prévaut dans la zone. **Dans le Seno**, la migration agricole concerne surtout Gorgadji. Cette commune frontalière du Centre-Nord dispose de vastes terres pastorales – dont la zone pastorale de Peterguesse – aujourd'hui convoitées par les agriculteurs venus du Centre-Nord. **Dans le Soum**, la même pression migratoire est observable depuis le milieu des années 2000, des flux

²⁶ <https://eros.usgs.gov/westafrika/agriculture-expansion>. Selon les données du SIPSA, un peu plus alarmistes, les superficies cultivées au Sahel ont été multipliées par 2,5 entre 1970 et 2012.

²⁷ Alexis Gonin, 2016, Op. Cit.

²⁸ Bernard Tallet, « Comment gérer un espace fini ? Nouveaux enjeux fonciers en zone de colonisation agricole dans l'Ouest du Burkina Faso », Actes de colloque, 2003.

²⁹ Peter Hochet, *La terre, l'étranger et le citoyen : les relations sociales et politiques à propos de la terre dans un village bwa*, Paris, 2012.

venant de la région du Centre-Nord mais aussi du Nord. Les mêmes tensions, exploitées à partir de 2016 par des groupes armés, ont été observées.

La zone WAPO est une zone de fortes migrations agricoles qui pèsent lourdement sur la pression foncière :

- ◆ **Dans la région de l'Est**, cette pression migratoire massive depuis le Centre Nord est également observée, essentiellement dans la province du Gourma, et dans une moindre mesure dans la Tapoa, ce qui explique que les conflits fonciers se concentrent dans cette zone.
- ◆ Au **Nord du Togo**, les personnes interrogées soutiennent que les migrations internes de migrants agricoles venus de Dapaong ou Cinkassé, et les migrations régionales venues du Burkina Faso ont contribué à la saturation de certains espaces comme Mandouri, Bagré, Oti.
- ◆ Au **Nord du Bénin**, la saturation de l'espace particulièrement forte à Matéri, Tanguéta, Cobly, Malanville et Karimama serait en partie liée à une forte migration d'éleveurs et d'agriculteurs étrangers venus du Burkina Faso, du Niger et du Nigeria.

La **pression migratoire** résulte également de déplacements forcés de population pour des raisons sécuritaires. Au Burkina Faso, dans le Grand Ouest et l'Est du pays, la pression foncière ressentie par le retour forcé des Burkinabè de Côte d'Ivoire – en très grande majorité agriculteurs d'origine massive – a été très importante entre 2009 et 2014. Certains se sont installés sur les zones pastorales aménagées. Depuis 2019, la crise sécuritaire actuelle engendre des flux de déplacements parmi les communautés agricoles du Centre-Nord et du Nord, générant de nouveaux besoins en terres cultivables. À Sidéradougou (Cascades), en 2020, 2 100 déplacés venant de ces zones ont exprimé de tels besoins et viennent s'ajouter au retour des Burkinabè expulsés de Côte d'Ivoire, créant localement une bulle spéculative foncière. Dans la région du Sud-Ouest, l'arrivée de migrants agricoles et pastoraux aggraverait également la pression sur les ressources.

- ◆ **Le changement climatique** est une dernière tendance lourde qui pèse autant sur l'intensité des cultures agricoles, sur les migrations internes et régionales que sur la désorganisation des équilibres entre éleveurs et agriculteurs favorisant les tensions entre eux. Toutefois l'impact du changement climatique ne doit pas être surestimé.³⁰ En matière de migration, les épisodes de sécheresse déclenchent des mouvements de déplacements climatiques dans des zones plus humides, mais ce mouvement résulte aussi de dynamiques plus structurelles d'optimisation de la mobilité pastorale.³¹ Historiquement, les grandes sécheresses de 1972, 1973, 1984 et 1985 ont conduit à un profond bouleversement social, où la profonde décapitalisation des éleveurs a provoqué leur déclassement social et les a conduit à migrer vers le sud. Les analyses des séquences pluviométriques depuis 1960 concluent à un déficit d'événements pluvieux de 15% depuis les sécheresses des années 1970-1980, et à une augmentation de 40% des pluies intenses au Sahel, ce qui se traduit par des périodes sèches plus sévères et des précipitations plus fortes quand il pleut (gros orages et sécheresses).³² La perception des éleveurs interrogés est conforme à ce constat scientifique puisqu'ils ressentent les impacts de l'aridité, de la variabilité des pluies et des épisodes extrêmes. La variabilité saisonnière se traduirait selon eux par des saisons aléatoires et changeantes, marquées par des épisodes pluvieux de forte intensité, des saisons des pluies dont le démarrage et la fin sont aléatoires donc imprévisibles. Un éleveur de Djibo résume la situation en ces termes : « *aujourd'hui, les éleveurs vivent dans l'incertitude totale* ». ³³

³⁰ Voir à ce sujet Leif Brottem Andrew McDonnell, "Pastoralism and Conflict in Sudano-Sahel: A Review of the Literature", Search For Common Ground, Juillet 2020. Voir aussi plus récemment International Crisis Group, Le Sahel central, théâtre des nouvelles guerres climatiques ?, Briefing n° 154, 24 avril 2020.

³¹ Les « réfugiés climatiques » de la sécheresse de 1984 en zone sub-soudanienne sont ainsi moins nombreux que ceux qui ont rejoint ultérieurement cette zone par opportunisme. Voir Thomas Bassett, Matthew Turner, "Sudden Shift or Migratory Drift? Fulbe Herd Movements to the Sudano-Guinean Region of West Africa", Human Ecology, 2007, 35(1).

³² Thierry Lebel, Gérémy Panthou, Théo Vischel, « Au Sahel, pas de retour à la normale après la « grande sécheresse », The Conversation, 12 novembre 2018.

³³ Ian Scoones, "Living with Uncertainty : New Directions in Pastoral Development in Africa", Institute of Development Studies, 1995.

Cette irrégularité des saisons, et conséquemment du remplissage des mares et des cours d'eau, favoriserait la survenue de conflits avec les agriculteurs selon les éleveurs interrogés puisqu'elle serait à l'origine de l'installation souvent précoce des éleveurs et à leur départ souvent très tardif des champs :

- ◆ **À Gao**, l'installation tardive des pluies oblige les éleveurs devant partir en transhumance à se fixer dans la vallée du fleuve Niger où subsistent les derniers points d'eau de la région, occasionnant des conflits avec les agriculteurs qui pratiquent la riziculture dans le lit mineur du fleuve réservé traditionnellement aux bourgoutières.
- ◆ **Dans la région des Cascades**, les éleveurs constatent l'assèchement précoce de certaines mares du fait de l'allongement de la saison sèche et du raccourcissement de la saison des pluies à quatre à cinq mois au lieu de six auparavant. Cela contribue à la raréfaction du fourrage qui n'existe aujourd'hui que pendant trois mois de l'année alors qu'auparavant il était présent toute l'année.
- ◆ **Dans les régions de Tahoua et Maradi**, la descente précoce des animaux du Nord vers le Sud – c'est-à-dire avant la libération des champs - serait l'une des principales causes de conflits champêtres à Matankari, à Birni Lallé, à Dogondoutchi et à Dogon Kiria, occasionnant des amendes et des poursuites en justice. Cette descente précoce serait liée au tarissement des mares dans les zones pastorales, sans exclure que l'insécurité au Nord Tillabéri et au Nord Tahoua puisse jouer un rôle également. Si la date de libération des champs est généralement fixée entre le 8 et le 15 décembre, elle est parfois poussée jusqu'au 31 décembre, voire plus dans quelques rares cas recensés. A contrario, les éleveurs sont souvent obligés de retarder leur départ vers le Nord à cause de l'installation tardive des pluies en zone pastorale. Leur montée occasionne parfois des dégâts champêtres. Dans les départements de Dogondoutchi, Bagaroua et de Konni, pour accéder aux pâturages sur les parcours, les éleveurs transhumants sont contraints de passer à travers les jachères, occasionnant de tels dégâts.

Si les changements climatiques, la croissance démographique et les migrations peuvent favoriser la pression autour des ressources, ils n'expliquent pas à eux-seuls les conflits qui résultent avant tout de dynamiques sociopolitiques. Celles-ci sont le fruit de politiques publiques agrosylvopastorales et de l'économie politique locale, c'est-à-dire des rapports de pouvoir locaux qui orientent la gouvernance des territoires ruraux. Tor Benjaminsen démontre cela à l'échelle du Centre du Mali : « *si la pénurie des ressources peut théoriquement contribuer à l'augmentation du nombre de conflits, la politique de l'État – qui induit une marginalisation des pasteurs – constitue un élément bien plus décisif d'explication de la multiplication des conflits dans la zone du delta intérieur au Mali* ». ³⁴

LES FACTEURS DECOULANT DE L'ECONOMIE POLITIQUE DU FONCIER AU SAHEL CENTRAL

À ces phénomènes structurels et largement naturels sur lesquels les autorités publiques ont relativement peu de prise, s'ajoutent des facteurs qui relèvent beaucoup plus de l'économie politique du secteur foncier dans ces espaces. Ce concept d'« économie politique » renvoie à la manière dont les politiques publiques nationales, l'intervention des partenaires, les processus de décision locaux, le poids des communautés sédentaires et des notabilités politiques locales ou nationales sur ceux-ci interfèrent pour contourner/détourner la loi. Tout ceci concourt à créer des déséquilibres dans l'accès aux ressources, dont il apparaît, au Sahel Central, qu'ils sont généralement défavorables aux éleveurs.

LE POIDS DES CULTURES DE RENTE

Dans l'ensemble des zones, les cultures de rente tirées par la demande extérieure en production commerciale sont sans doute la première source d'extension des surfaces de culture : coton, riz, sésame, anacarde,

³⁴ Tor Arve Benjaminsen, « Changements climatiques et conflits au Sahel », in Denis Gautier et al., *Environnement, discours et pouvoir*, Editions Quæ, « Update Sciences & Technologies », 2012, pp 181- 200.

mangue, etc. La situation qui prévaut dans le **KénéDougou** – bassin cotonnier de la sous-région – est de ce point de vue préoccupante.

- ◆ **Au Burkina Faso**, qui compte, avec 39%, le pourcentage de terres agricoles le plus haut d’Afrique de l’Ouest, le Grand Ouest constitue un front pionnier agricole. Cette course à la terre oppose certes agriculteurs et éleveurs, mais aussi agriculteurs allogènes et autochtones entre eux. Dans le domaine de l’élevage qui nous intéresse ici, dans les Hauts Bassins et la Boucle du Mouhoun, la croissance des exploitations agricoles se ressent là où se développe la culture de coton et l’arboriculture fruitière (anacardes surtout). À Karangasso Vigué, en l’espace de 15 ans, les champs de coton, d’anacardières et de manguiers – auxquels s’ajoute désormais l’exploitation aurifère artisanale – auraient absorbé l’essentiel des espaces de pâturages dans certains villages dont Diosso et Bio.
- ◆ **Au Nord de la Côte d’Ivoire**, dans le Tchologo, sur les 20 éleveurs rencontrés, 15 pensent que la principale source d’insécurité est liée au fait des cultures maraîchères et des plantations (mangue et anacarde) qui grignotent sur les zones réservées à l’élevage, au demeurant trop peu nombreuses.
- ◆ **Dans la région de Sikasso**, l’extension continue de la production cotonnière a conduit à une quasi-saturation de l’espace agricole depuis la fin des années 1990, causant une baisse du couvert végétal du fait des défriches.³⁵ En zone cotonnière, le taux d’accroissement des superficies cultivées était estimé à 7% par an en 2000.³⁶ Cette croissance se fait largement au détriment des communs, et notamment des aires de pâture de ces espaces.³⁷ Au-delà du coton, des enquêtés à Kléla (cercle de Sikasso) déplorent également l’impact des cultures d’oignons ou de pommes de terre.
- ◆ Eleveur de Maro (Kléla) : « Tous les pâturages existants sont de potentiels champs. Tu séjournes dans un pâturage ou une aire de parcage, et l’année suivante, au même endroit, tu tombes sur un champ et tes animaux y causent des dégâts. Chaque année, il y a de nouveaux aménagements agricoles. ».

Au-delà du KénéDougou, d’autres régions développent des cultures de rente dans des espaces pourtant également dévolus à l’élevage :

- ◆ Dans le **Delta Intérieur du Niger**, le paradoxe de la « *croissance concomitante des surfaces cultivées et des troupeaux* » fut mis en évidence dès 1985, laissant de facto de moins en moins de pâturages pour les éleveurs.³⁸ Ce paradoxe n’a cessé de se renforcer sous l’effet notable de la croissance exponentielle des cultures rizicoles promues par l’Etat qui empiètent sur les bourgoutières.³⁹ Dans tout le Delta Intérieur, mais en particulier dans les zones de rencontre entre éleveurs et agriculteurs comme Diondiori, Dia, Sougoulbé et Karéri, les conflits se multiplient, liés au non-respect des passages par les transhumants, mais aussi à l’obstruction des passages menant aux pâturages aquatiques (burti), à la culture sur les aires de parcage et même des plaines réservées aux bovidés de la part des agriculteurs.
- ◆ **À l’Est du Burkina**, l’extension des champs de coton et de sésame ont occasionné des dégâts champêtres récurrents depuis le milieu des années 2000, à Pama, Diapaga ou Tapoa, conduisant parfois à la destruction de campements peulhs. Quand bien même la population gourmantché est majoritairement agropastorale, ces conflits localisés ont opposé des individus issus de ces deux communautés.

³⁵ Entre 1960 et 2013, les superficies agricoles à Ziguena ont augmenté de 47% pendant que le couvert végétal a perdu 54,90% de sa superficie. Abdou Ballo, Souleymane Sidi Traoré, Baba Coulibaly, Cheick Hamalla Diakité, Moriké Diawara, Alou Traoré, Sidi Dombélé, « Pressions Anthropiques Et Dynamique D’occupation Des Terres Dans Le Terroir De Ziguéna, Zone Cotonnière Du Mali », European Scientific Journal February 2016 edition vol.12, No.5.

³⁶ République du Mali, « Étude prospective du secteur forestier en Afrique », Direction Nationale de la Conservation de la Nature, 2000.

³⁷ Voir à ce sujet, Abdou Ballo, Salif Ballo, « L’impact de l’agriculture sur les aires de pâture dans la commune Gouanan au Mali », Revue de géographie du LARDYMES, juin 2019.

³⁸ Cité par Cédric Jourde, Marie Brossier, Modibo Ghaly Cissé, « Prédation et violence au Mali : élites statutaires peules et logiques de domination dans la région de Mopti », UQAM, 2018.

³⁹ Kadidia Nianti, Bouaré Trianneau. « Dynamiques spatiales et mobilités paysannes : les relations agriculture/élevage dans deux terroirs agro-pastoraux du Delta intérieur du fleuve Niger (Mali) », Sciences de l’Homme et Société. Université de Poitiers, 2012.

ACCES A L'EAU

La suroccupation des points d'eau engendre mécaniquement des problèmes d'abreuvement et d'accès aux pâturages pour les éleveurs.

- ◆ Dans le **Sud-Ouest du Niger**, à Bagaroua, le maraîchage pratiqué autour de la mare permanente de Dan Douchi rendrait l'accès difficile à l'abreuvement des troupeaux d'animaux et engendrerait des conflits d'accès réguliers. En outre, les éleveurs sont également accusés par les pêcheurs de dégrader leur filet de pêche. À Konni, dans la vallée de la Maggia, une notabilité peulh déplore que les éleveurs aient perdu l'accès à un puits pastoral à cause des superficies exploitées autour du puits.
- ◆ Dans le **Grand Ouest du Burkina Faso**, les exemples ne manquent pas. Dans les **Hauts Bassins**, les berges des points d'eau occupées par les agriculteurs font l'objet de multiples dégâts lors du déplacement des animaux. Dans la **Boucle de Mouhoun**, à Dédougou et Tchériba, les éleveurs de nombreux villages accèdent très difficilement au fleuve Mouhoun et à ses affluents à cause de la saturation de l'espace. Autour de Dédougou, l'installation de jardins potagers et de bananeraies à moins de 100 m des points d'eau naturels (contrairement à ce que la loi prescrit) empêche les éleveurs d'y accéder. La situation est semblable à Ouarkoye où l'occupation quasi-systématique des berges du fleuve par les arboriculteurs et les jardins de bananeraie contribue à la saturation des espaces dédiés à l'élevage. Dans les **Cascades**, à Banfora, lors de l'élaboration de la charte foncière de Bodadiougou, les éleveurs autochtones se sont vus refuser l'actualisation de la seule piste permettant de conduire les animaux au point d'eau du village pendant la saison des pluies. Les éleveurs pensent que ce refus vise à les pousser à quitter leurs campements afin de récupérer leurs terrains octroyés par les précédentes générations d'agriculteurs. La remise en cause des droits fonciers des plus précaires par la nouvelle génération s'avère assez fréquente, et s'observe tout autant au détriment des migrants agricoles.
- ◆ Au **Nord de la Côte d'Ivoire**, les forages pastoraux de Ferkessedougou construits dans les années 1980 pour favoriser la sédentarisation des éleveurs ont progressivement été accaparés par les agriculteurs locaux qui imposent désormais les conditions d'accès (tarifés) aux éleveurs. Le blocage des points d'eau par les maraîchers, les dégâts de cultures et l'interdiction d'abreuvement des animaux sont source de conflits récurrents.⁴⁰ La saturation de l'accès à ces forages bouleverse la mobilité des éleveurs, les conduisant à occuper des zones non-aménagées.⁴¹ Des éleveurs rencontrés dans le Tchologo déplorent également de ne pouvoir accéder aux points d'eau dans certains villages de la commune de Kampti du fait de l'opposition des populations lobs qui empêchent les animaux de s'abreuver. Cela déclenche régulièrement des conflits.
- ◆ Au **Centre du Mali**, dans la zone de l'Office du Niger, le manque d'eau serait central dans les tensions entre agriculteurs et éleveurs : après la saison de pluie, les éleveurs en transhumance dans la zone exondée sont obligés de revenir en octobre dans la zone inondée par manque d'eau malgré l'existence d'infrastructures destinées à l'élevage, mais qui seraient appropriées par des agriculteurs. En zone exondée, dans les plaines sableuses du pays dogon, les hameaux peulhs sont de plus en plus dépendants des agriculteurs dogons pour accéder aux points d'eau.
- ◆ Au **Nord Tillabéri**, dans le village de Aboyok, un conflit meurtrier avec les agriculteurs est né de la remise en cause des droits d'usage après que des points d'eau aient été clôturés par les agriculteurs.⁴² À Weidabangou (Banibangou), la mise en culture de jardins depuis les années 1990 a progressivement privé d'accès les éleveurs aux mares du village. Ce contexte a conduit à ce que des éleveurs commettent un dégât champêtre au terme duquel ils ont dû s'acquitter du paiement d'une amende de 1 000 000 XOF sans qu'aucune autorité n'ait été saisie. Un éleveur de ce village témoigne ainsi : « *les agriculteurs partent souvent en pleine zone pastorale pour faire des champs autour des mares sans que l'Etat ne réagisse* ».
- ◆ Au **Nord-Ouest du Nigéria**, dans les Etats de **Sokoto et Zamfara**, l'accès aux points d'eau est mentionné comme étant à l'origine de la frustration de la plupart des éleveurs et une source majeure de conflits avec les agriculteurs. À Sokoto, un leader pastoral de la zone de Isa confesse : « *si les points d'eau*

⁴⁰ Michael Yoman N'Goh Koffi, Raphaël Oura Kouadio, « Conflits d'usage des petits barrages pastoraux à Ferkessedougou, Nord de la Côte d'Ivoire : la difficile sédentarisation des éleveurs Peuls », *European Journal of Scientific Research*, N°29, Octobre 2016.

⁴¹ Op. Cit.

⁴² Gandou Zakaria, Arzika Sani, Harouna Abarchi, Adam Kadri, « Les violations collectives des droits fondamentaux : les cas de Dosso et Tillabéri », IWGIA et AREN, 2011.

et les routes permettant d'y accéder étaient préservés comme c'était le cas auparavant, je vous assure qu'il n'y aurait pas toute cette insécurité ».

EMPIETEMENT DES ZONES DEDIEES A L'ELEVAGE

Conséquence immédiate de l'extension des terres de culture, les pistes et routes de transhumance sont souvent obstruées, les aires de pâturage, enclaves pastorales et aires de parcage sont régulièrement occupées, et lorsqu'elles sont préservées, souffrent d'un manque d'aménagement. Cette tendance constitue l'un des principaux freins à la mobilité pastorale, en particulier à la transhumance qui s'apparente désormais à un « parcours du combattant » pour reprendre l'analyse de Brigitte Thébaut.⁴³

L'obstruction des pistes à bétail est généralisée à l'ensemble des zones. Au **Burkina Faso**, il n'y a plus aucune piste à bétail qui relie à la brousse les villes de Djibo (Soum) et Fada N'Gourma (région de l'Est). Ici comme dans le **Sud-ouest du Niger**, le constat dressé est le même : les éleveurs sont contraints d'emprunter les routes goudronnées ou latéritiques qui s'avèrent non seulement dangereuses du fait de la circulation routière, mais aussi risquées pour les éleveurs à cause des champs qui bordent le goudron. Un leader du Soum met ici en cause « *le laxisme de l'Etat, de ses représentants et des collectivités* ». Elle constitue l'un des principaux motifs de conflit dans l'essentiel des zones d'études. **Au Nord de la Côte d'Ivoire et dans la région du Sud-Ouest du Burkina**, 72 % des transhumants rencontrés disent que les rapports sociaux avec les agriculteurs résidents sont conflictuels et attribuent cela en tout premier lieu à l'obstruction des pistes qui favorise des dégâts champêtres. Au **Nord-Ouest du Nigéria**, le grignotage des terres pastorales est dénoncé par l'ensemble des éleveurs et présenté comme central dans les tensions et violences qui opposent éleveurs et agriculteurs dans la zone. Un jeune éleveur de Sabon Birni (Sokoto state) illustre cette réalité : « *regardez en arrivant dans la ville tous les troupeaux sur l'autoroute, ce n'est pas normal pour un éleveur et c'est le résultat de la disparition des pistes et des zones de pâturage. Les animaux circulent au beau milieu des voitures et ça provoque beaucoup d'accidents et de conflits* ».

Les aires ou enclaves pastorales, destinées à garantir aux éleveurs un accès aux fourrages y compris en zone agricole, sont trop souvent occupées par des agriculteurs ou agropasteurs, en particulier au Niger et au Burkina Faso. À partir de l'installation d'un champ de culture, ils vont progressivement installer leurs familles et se fixer durablement :

- ◆ À l'**Est du Burkina Faso**, les zones pastorales concernent la majorité des conflits opposant agriculteurs et éleveurs dans un contexte de pression des migrants agricoles originaires du Centre-Nord. Dans la majorité des cas, comme pour la zone pastorale de Peli (Gayeri), de Kounkounfouanou, de Potiamanga et de Ouro-Seni, les autorités ont créé ces zones sans jamais avoir eu les moyens de sécuriser leurs accès. Même lorsque des « déguerpissements » ont été décidés par les autorités, les agriculteurs ont fini par s'y réinstaller. Les conflits liés aux zones de pâturage sont ceux qui menacent souvent de muter en conflit communautaire.⁴⁴
- ◆ Dans le **Sahel burkinabè**, à Tongomayel (Soum), la zone pastorale traditionnelle de la zone de Fetoo hoore qui recevait les pasteurs venus du Soum, du Centre-Nord et d'autres régions est depuis 2012 occupée par des agriculteurs venus de la région du Centre-Nord.
- ◆ Dans les **Cascades**, la zone pastorale de Sidéradougou serait occupée par des agriculteurs qui ont commencé par l'exploitation de cultures fourragères (au nom d'une modernisation de l'élevage), avant de les transformer en cultures de maïs puis de coton.
- ◆ Dans la **zone exondée du Centre du Mali**, la majorité des conflits survenus entre éleveurs et agriculteurs découlerait de la mise en culture par ces derniers de pistes de transhumance (comme en 2011 la piste Sékou Amadou occasionnant un conflit à Koubaye), d'aires de parcage (comme à Soye en décembre 2013), de zones de pâturage appelées *harima* (Korombana en 2015).

⁴³ Annabelle Powell, Brigitte Thébaut, « Economies locales : que laissent les transhumants derrière eux ? », Inter-reseaux.org, 2017

⁴⁴ Pour des détails sur chacun de ces différends, voir Etude de l'AFD sur la région de l'Est, en cours de publication, 2020.

- ◆ Dans le **Sud-ouest du Niger**, la plupart des aires de pâturage sont grignotées. L'importante aire de pâturage de Yani, à la confluence de trois départements (Dogondoutchi, Filingué et Loga), a ainsi vu le taux de mise en culture agricole passer de 0,90% en 1972 à 21.28% en 2017.⁴⁵ L'aire de Madatiya (Allélé, Tahoua) aurait perdu 20% de sa superficie depuis 2016. Dans la région de Maradi, ce grignotage est décrié par tous les éleveurs dans les communes de Sarkin Yamma, Chadakori et de Guidan Sori.
- ◆ Au **Nord du Bénin**, les zones qui bordent le parc W (Zone Tampon) et celui de Pendjari (Zone d'Occupation Contrôlée) sont destinées à une occupation partagée entre agriculteurs, éleveurs et même tradipraticiens, mais elles sont aujourd'hui essentiellement occupées par les champs, y compris par des populations venues du Burkina Faso et du Niger. Cette occupation engendre des conflits (voir encadré) et oblige certains éleveurs à rentrer dans le parc au risque d'être appréhendés par les forestiers. En juin 2020, un éleveur a été tué et quatre autres blessés par des forestiers à Wagnadjè (Karimama) alors qu'ils étaient à la recherche de leur bétail perdu.
- ◆ Au **Nord du Togo**, sur trois zones d'accueil identifiées, l'une aurait été affectée sans l'accord de la population et une autre manque de points d'eau. Au final, la superficie utilisable par les transhumants ne serait que de 28 000 ha, au lieu de 84 500 ha prévus.⁴⁶

⁴⁵ Abdoul Hadi Kassoum, Mahamadou Sani Moussa, Boureima Amadou, « Dynamique d'occupation des espaces pastoraux dans l'ouest du Niger, de l'anthropisation au changement climatique : cas de l'aire de pâturage Yani », Cahier du Foncier au Tchad, Vol.2, Décembre 2019.

⁴⁶ Brigitte Thébaud, « La transhumance dans les pays côtiers : un enjeu vital à l'issue incertaine », NCG, février 2018.

L'INQUIETANTE FREQUENCE DES CONFLITS LIES AUX RESSOURCES AU NORD DU BENIN

Les conflits opposant éleveurs et agriculteurs sont à la fois nombreux et très violents dans les différentes régions du Nord du Bénin, surtout dans les communes de Karimama, Malanville, Tanguiéta et Colby, et dans une moindre mesure à Banikoara, Kandi, Matéri et Toucountouna.

Aux abords du Parc W, les conflits dans les terroirs des villages de Karimama et de Malanville sont généralement liés à l'occupation des terres (ou le coupage de feuilles) et aux points d'eau. Trois conflits particulièrement mortels sont survenus depuis 2016, faisant 28 morts en tout. Dans la zone limitrophe du Parc de la Pendjari, la fréquence et l'intensité des conflits sont semblables. Plusieurs conflits mortels sont survenus à Cobly depuis 2010, faisant au moins 16 morts. Un conflit en 2017 à Matéri a conduit à l'incendie de cinq campements peulhs. À Tanguiéta, en 2018, deux conflits ont conduit à la destruction de 80 cases appartenant à des éleveurs peulhs. Au-delà des pertes humaines, chacun de ces conflits s'est accompagné de la destruction, de la perte ou du vol du cheptel.

Ces conflits s'inscrivent dans un contexte historique de contestation des droits d'usage des Peulhs accusés par les communautés sédentaires d'être « allochtones » et à qui ils ne reconnaissent aucun droit foncier. Cette dimension favorise le risque de communautarisation des conflits. Ces conflits partent généralement d'un simple dégât champêtre ou différend d'usage, mais conduisent souvent à des expéditions punitives contre des hameaux peulhs, puis à d'importants déplacements de population dans les villages ciblés. Cela n'est pas sans susciter des inquiétudes étant donné l'exposition de la zone à la pénétration de groupes armés.

Le comportement des autorités est particulièrement ambivalent. Les élus locaux et certains chefs coutumiers sont accusés de soutenir les communautés sédentaires qu'ils représentent de fait. Heureusement, au Bénin, les FDS et la justice ne restent généralement pas inactives et ont jusqu'ici arrêté les responsables et empêché l'escalade de la violence, mais le climat de tension entre les communautés est certain.

PRESSION SUR LES BAS-FONDS ET LES ZONES INONDEES

Pour pallier l'absence de croissance substantielle des rendements agricoles, le besoin en nouvelles terres s'exerce depuis la fin des années 1980 avant tout sur les espaces pastoraux dans les bas-fonds et les zones inondées, grâce, notamment, à la petite irrigation. L'exploitation des bas-fonds par les agriculteurs concerne de plus en plus les espaces limitrophes entre les zones sahélienne et soudano-sahélienne, une configuration particulièrement propice à la conflictualité puisque ces terres sont souvent exploitées par des communautés transhumantes et convoitées par des populations sédentaires :

- ◆ Dans le **Sahel burkinabè**, de nouveaux fronts agricoles apparaissent depuis le milieu des années 2000 et convoitent ces espaces, que ce soit dans le Soum à Djibo, Arbinda, Kelbo, Tongomayel et Pobé-Mengao, dans l'Oudalan ou dans le Seno. Des conflits autour de bas-fonds ont été déclenchés, par exemple, à Béléhédé (Soum) et à Désou (Oudlalan), en lien avec l'arrivée déjà mentionnée des migrants agricoles.
- ◆ **Au Nord du Togo**, à Kpendjari, les éleveurs affirment qu'il y a dix ans toute la plaine de Kpendjari était une forêt – donc une zone d'élevage – qui s'est aujourd'hui transformée en exploitations agricoles jusque dans les bas-fonds.

LA RURBANISATION

La rurbanisation ou la croissance péri-urbaine est une conséquence directe de la croissance démographique et de l'extension des communes urbaines autant que rurales. Au Burkina Faso comme au Mali, l'extension rapide des villes engendre des bulles immobilières spéculatives dont les autorités locales et les sociétés de construction immobilière sont souvent complices. Les politiques de lotissement qui se développent rapidement tiennent moins de la nécessité de satisfaire les besoins sociaux des administrés que de logiques spéculatives :

- ◆ Dans le **Grand-Ouest du Burkina Faso**, l'extension urbaine de Bobo-Dioulasso dans un rayon de 50km a réduit l'étendue des zones de pâturage. Les éleveurs des villages concernés qui recevaient les transhumants n'ont plus d'espace disponible. Dans les communes rurales de plus petite taille, y compris dans le Sahel et le Centre-Nord, les politiques de lotissement conduisent au même phénomène.
- ◆ **À Tillabéri**, un récent inventaire cartographique a documenté que les espaces pastoraux sont achetés, bornés et lotis dans plusieurs communes proches de Niamey (Bittinkodj, N'Dounga et Torodi).⁴⁷ Le couloir international de transhumance qui relie le Niger au Burkina Faso via Torodi est également obstrué.⁴⁸ Dans les départements de Kollo, Ouallam, Abala et Filingué, des cas de vente de terres communautaires par certains chefs de village avec la complicité des juges et hommes politiques ont suscité de vifs remous, à l'instar des terres pastorales achetées à Kollo en 2010 par un député national.⁴⁹
- ◆ Dans les **régions de Tahoua et Maradi**, l'extension de communes rurales et urbaines a fini par absorber les couloirs de transhumance. À Madaoua, Guidan Roumdji et Chadakori, les éleveurs transhumants traversent donc désormais ces communes dans un climat d'hostilité permanent ayant déjà occasionné des conflits armés.

Toutefois, il convient de souligner que cette rurbanisation est aussi le fait d'agropasteurs et d'agroéleveurs, à travers notamment le développement de l'élevage dit périurbain partout au Sahel, en particulier dans le KénéDougou où les fermes modernes se multiplient.⁵⁰ Pour des raisons de rentabilité, elles se situent souvent à la périphérie immédiate des villes.

ABSENCE DE VISION HOLISTIQUE DES POLITIQUES PUBLIQUES ET PROJETS

La privation d'accès aux ressources pastorales résulte également souvent de politiques publiques ou de projets de développement qui privilégient des approches sectorielles souffrant d'un manque de vision holistique, privilégiant l'agriculture, la protection de l'environnement ou encore la chasse au détriment des droits d'usage pastoraux. Ils déséquilibrent alors les rapports socioéconomiques locaux.

Ces politiques publiques favorables à l'agriculture sont destinées à soutenir la demande extérieure en produits issus des cultures de rente et/ou à satisfaire les besoins exprimés par la main d'œuvre agricole. À titre d'exemple, au **Nord-Ouest du Nigéria, en particulier dans l'Etat de Zamfara**, certains éleveurs mettent en cause les autorités pour avoir loué à des agriculteurs beaucoup de terres appartenant à des éleveurs que la fumure organique de leurs animaux a mis en valeur. Cela aurait grandement nourri les tensions entre ces groupes sociaux. Dans le **Grand Ouest burkinabè**, l'Etat a de longue date favorisé la mise en place de grands projets agricoles et soutient actuellement le développement de l'arboriculture (anacarde). Cette dynamique a été accentuée par la revente des anciennes concessions pastorales signées par

⁴⁷ RBM, La sécurisation du foncier pastoral, 2015.

⁴⁸ Ibid.

⁴⁹ Entre 2008 et 2014, 33 828 ha de terres communautaires à vocation pastorale ont fait l'objet de l'attribution de 269 titres fonciers à l'échelle nationale. Florence Bron-Saïdatou, « La gouvernance foncière au Niger : malgré des acquis, de nombreuses difficultés », Inter-Réseaux, 17 septembre 2015.

⁵⁰ A l'échelle du Sahel, voir Hamadoun Amadou, Luc Hippolyte Dossa, Désiré Jean-Pascal Lompo, Aisha Abdulkadir, Eva Schlecht, « A comparison between urban livestock production strategies in Burkina Faso, Mali and Nigeria in West Africa », Tropical Animal Health and Production, N°44, 2012. A propos de Niamey et de l'élevage péri-urbain, voir Abubakar Maman Lawal, M. Chaïbou, M. Mani, M.M. Garba et A.S. Goura, « Pratiques d'éleveurs et résultats économiques d'élevage dans les exploitations urbaines et périurbaines de Niamey », International Journal of Biological and Chemical Sciences, février 2018.

l'Etat dans les années 1980 en vue de créer des zones pastorales aménagées. Dans les **Hauts Bassins**, plusieurs éleveurs ont expliqué les incohérences des politiques publiques, notamment lorsque le Ministère de l'Agriculture fournit des intrants coton à des agriculteurs installés en zones pastorales, ou que le Ministère de l'Environnement autorise la production de charbon de bois dans une zone pastorale aménagée alors que cela est formellement interdit par la loi. Certains éleveurs décrivent le fait que l'État privilégie l'utilisation de tracteurs par les agriculteurs, contribuant à l'extension des surfaces cultivées au détriment des surfaces pastorales, alors que les éleveurs ne disposent d'aucun moyen technique similaire dans le cadre de l'élevage (botteleuses, faucheuses...). Il en découle un sentiment d'injustice.

Les politiques d'aménagement des aires de pâturage illustrent ce déficit de vision holistique. À priori destinées à préserver les ressources pastorales, elles aboutissent souvent à vulnérabiliser davantage les éleveurs. Les opérations de régénération naturelle assistée de ces aires sont effectuées dans l'objectif de lutter contre la désertification et de restaurer le capital productif. Les éleveurs des régions de Tahoua et Maradi ont beaucoup critiqué ces opérations qui les privent d'accès aux pâturages pendant la durée de récupération des terres et de restauration du potentiel fourrager, puis les 5 années de mise en défens du site. Pendant cette période, les animaux qui rentrent dans l'aire sont amendés, toute coupe du bois et de l'herbe est interdite à la population, y compris le ramassage et la vente de la paille. Ces dispositions sont jugées inadaptées au contexte général de raréfaction des ressources disponibles, obligeant les éleveurs à modifier leurs parcours, alors même que les conditions prévues par le Code Rural ne seraient pas respectées, à savoir que la réhabilitation doit émaner du souhait des éleveurs eux-mêmes. À Maradi, les éleveurs de Rouga Hardo Marini, de Rouga Hassan, de Chadakori ont vivement critiqué l'attitude de l'administration qui interdit aux éleveurs d'accès à ces zones alors que des agents des services techniques de l'environnement sont accusés d'y produire des semences d'espèces sauvages locales, d'y ramasser de l'herbe sèche, des gousses des arbres fourragers et d'y exploiter du bois de chauffe ensuite revendu. Selon un éleveur à Alléla, pendant la mise en défens, les agriculteurs en profiteraient pour grignoter l'aire et installer définitivement des champs. À Bermo un autre éleveur dénonce le fait que « *les agriculteurs sont autorisés à y couper le bois ou ramasser la paille* ».

Les politiques conservacionnistes adoptées pour préserver les parcs naturels et le tourisme de chasse constituent une autre illustration fortement répandue dans les zones étudiées de politiques déséquilibrées qui nourrissent la frustration des différents usagers des ressources naturelles, dont les éleveurs. Dès 1990, Gérard Sournia entrevoyait le caractère intenable des modèles conservacionnistes en Afrique francophone où les aires protégées s'apparentent à « des garde-manger entourés par la faim ». ⁵¹ Depuis, nombre d'initiatives ont été tentées par les Etats pour optimiser la participation des communautés locales à la gestion des ressources fauniques et florales, à l'instar des Zones villageoises d'intérêt cynégétique (ZOVIC) au Burkina Faso, mais sans que cela suffise à contrecarrer les effets négatifs de politiques encore trop excluantes, tout particulièrement au détriment des éleveurs comme ce fut aussi documenté dans d'autres contextes. ⁵² Les ZOVIC ont ainsi été spécifiquement critiquées au Burkina Faso parce qu'elles excluent souvent les éleveurs de leur gestion. Ce mécanisme de participation communautaire n'échappe aucunement à l'économie politique locale qui néglige la place des éleveurs.

◆ Le **Burkina Faso** concentre les attentions en raison du nombre important d'aires protégées, tout particulièrement dans la région de l'Est. En 2010, Alexis Kaboré, professait à l'échelle du Burkina Faso que les « aires protégées pour les uns » étaient « la brousse pour les autres », à savoir les populations rurales pour qui la satisfaction des moyens d'existence autant que l'attachement à la dimension symbolique des terres (à l'instar des Gourmantché dans l'Est du Burkina Faso, par exemple) priment sur toute logique conservacionniste. ⁵³ Une frustration parmi les différents usagers des ressources de ces zones murissait, nourrie d'injustices multiformes dont des déplacements forcés accompagnés de violences physiques comme cela est arrivé après l'ouverture des zones de chasse en 1996 dans la région

⁵¹ Gérard Sournia, « Les aires de conservation en Afrique francophone : aujourd'hui et demain espaces à protéger ou espaces à partager ? », Les Cahiers d'Outre-Mer, 1990.

⁵² Voir à ce sujet Manu Harchies, Aurélie Binot et Eléonore Wolff, « Impacts mutuels de la conservation et de l'élevage transhumants sur l'occupation des sols et les ressources environnementales », Vertigo - la revue électronique en sciences de l'environnement, Hors-série 4, novembre 2007.

⁵³ Alexis Kaboré, *Brousse des uns, aire protégée des autres*, Thèse de Doctorat, Genève, 2010.

de l'Est.⁵⁴ L'inaccessibilité à ces aires a favorisé le ralliement aux groupes armés des populations qui en vivaient, qu'il s'agisse d'agriculteurs, de pêcheurs, de braconniers, mais aussi d'éleveurs.⁵⁵ Il a été documenté avec précision que parmi les combattants ayant rallié ces groupes figurent des individus « déguerpis » au cours des années 1990. Ces politiques sont en partie inefficaces et injustes. Inefficaces tout d'abord parce qu'elles alimentent une industrie de la corruption dans toutes les régions étudiées au Burkina Faso. À l'Est du Burkina Faso, elles sont devenues « un véritable business » dont profitent les forestiers ainsi que le dénonce, par exemple, un président d'association dans une commune de Fada N'Gourma. Injustes ensuite parce que les éleveurs seraient souvent les seuls à devoir payer pour accéder à ces zones.

- ◆ Au-delà de la région de l'Est qui concentre les attentions à ce sujet, dans le **Grand-Ouest du Burkina Faso**, le même constat d'une discrimination dans l'accès aux forêts classées au détriment des éleveurs est dressé. Dans les **Hauts Bassins**, dans les campagnes des provinces du Tuy et du Houet, les éleveurs se disent victimes d'injustices de la part des forestiers à cause de l'élagage des arbres pendant la transhumance : les agriculteurs font des défriches et coupent ou même déracinent les arbres et ne sont pas punis, alors que les éleveurs élaguent les arbres pour permettre aux animaux d'accéder aux gousses ou pour établir des parcs de nuit, et sont amendés à coup de centaines de milliers de CFA. Si cette injustice peut s'expliquer par la manière dont la loi est faite, dans la pratique, les éleveurs ont l'impression que l'élagage d'arbres est tout simplement interdit, car ils sont amendés tout azimut. Dans la région du Sud-Ouest, les éleveurs dénoncent la tolérance accordée aux agriculteurs et aux orpailleurs pour occuper les forêts classées. La réserve de Bontioli abrite ainsi plus d'une cinquantaine d'anciens et de nouveaux sites aurifères, ce qui aurait occasionné la destruction de 200 hectares de forêts. Ils ne sont guère entravés dans leurs activités, au contraire des éleveurs qui disent être systématiquement arrêtés et amendés.
- ◆ **Au Nord du Togo**, les éleveurs affirment que les aires protégées entravent l'activité des éleveurs qu'ils sont les seuls à être amendés alors que les charbonniers et les agriculteurs y établissent des champs comme dans le parc de la Kéran (Mandouri).
- ◆ **Au Nord du Bénin**, avec la privatisation de ces parcs, les problèmes des éleveurs (abattage systématique des animaux, prison, arrestation et amende) ont connu une augmentation. La privatisation de la gestion ne permet plus aux éleveurs de traverser le parc en allant en transhumance.
- ◆ Dans le **Sud-Ouest du Niger**, l'exploitation des forêts classées fait l'objet de contrats de cultures entre les agents de l'environnement et les agriculteurs, desquels les éleveurs sont exclus. Dans la forêt classée de Wourwoussaw (Chadakori, Maradi), 200 ha de terres agricoles ont été mis à la disposition des populations pendant deux ans au terme desquels elles doivent reboiser les surfaces exploitées. Les éleveurs déplorent qu'au terme de ces contrats, ces espaces deviennent souvent des champs pérennes, voire même des villages par manque de suivi des services de l'environnement et de l'agriculture. La forêt classée de Dan Kaka est ainsi devenue un village avec des points d'eau. Les contenus de ces contrats sont flous et font l'objet de soupçons de clientélisme, tandis que ce mode d'exploitation suscite l'intérêt des mairies en quête de ressources. Ce mécanisme est intéressant au sens qu'il favorise une exploitation raisonnée des ressources, mais faute de suivi et d'équité, il favorise l'installation durable des agriculteurs en même temps qu'il exclut les éleveurs qui pourraient tout autant bénéficier de « contrats de pâturage ».

Ces politiques conservationnistes – aussi indispensables soient-elles pour protéger les ressources fauniques et florales menacées par une exploitation déraisonnée – semblent largement inadaptées. La situation vécue spécifiquement par les éleveurs interroge nombre d'acteurs y compris les forestiers, conscients du fait que certaines essences végétales risquent de disparaître des forêts si elles ne sont pas favorisées par les troupeaux à travers la zoochorie (transport des graines) ou l'ouverture et l'entretien des forêts monospécifiques ayant atteint leur climax (débroussaillage, élagage, voire abattage des arbres, feux précoces à usage préventif). Les acteurs observent une complémentarité de fait entre l'élevage et les espaces forestiers, alors que la gouvernance prône une stricte séparation entre ces deux objets jusqu'au niveau institutionnel

⁵⁴ AFD, Etude sur l'Est du Burkina Faso, en cours de publication.

⁵⁵ Voir Nicolas Hubert, "The nature of peace: How environmental regulation can cause conflicts", *World Development*, Volume 141, May 2021.

entre les différents corps d'agents de terrain dans les domaines agricoles, de l'élevage et de l'environnement du fait de formations séparées alors qu'un tronc commun existait auparavant.

AGROBUSINESS, RANCHING ET EXPLOITATION MINIERE

La privatisation des espaces pastoraux a été favorisée par trois dynamiques portée par des acteurs a priori différents, mais suivant la même logique : l'investissement dans les secteurs de l'agriculture (agrobusiness) et de l'élevage (*ranching*) et des ressources extractives (mines, pétrole) à des fins souvent spéculatives.

L'agrobusiness s'est développé depuis la fin des années 1990 au Sahel et en Afrique de l'Ouest, soutenu par des politiques publiques incitatives et porté par des acteurs urbains (élites urbaines, fonctionnaires, hommes politiques, commerçants, investisseurs nationaux ou étrangers). Des espaces pastoraux sont mis en vente, souvent au mépris des textes, au bénéfice de ces projets.

- ◆ Dans le **Centre du Mali**, en particulier en zone inondée, l'attrait des investisseurs nationaux ou étrangers pour les terres du Delta a contribué à augmenter pression sur les pâturages.
- ◆ Au **Burkina Faso**, depuis le début des années 2000 la demande de terres liée à l'arrivée de "nouveaux acteurs" aggrave le processus d'éviction territoriale de l'élevage dans la mesure où ces derniers s'approprient des espaces qui sont traditionnellement réservés à la pâture.⁵⁶ Dans les **Hauts-Bassins**, dans les chefs-lieux des communes urbaines (Bobo, Orodara, Houndé) les demandes d'agrobusinessmen se multiplient pour créer des fermes avicoles, laitières. Or, les terrains sont souvent revendus sans être mis en valeur trahissant les aspirations spéculatrices. Le même constat est dressé dans les régions du Sud-Ouest, des Cascades.

La même logique prévaut en matière de *ranching*. Acting For life rappelle qu'il existe plusieurs formes de ranching en Afrique de l'Ouest : le ranching de recherche, le ranching de réélevage, le ranching privé et le ranching d'éleveurs. C'est ce dernier type de ranching qui est dominant au Sahel – notamment au Nigéria ; au Niger ou au Burkina Faso, et qui se traduit par la création de zones dédiées à l'élevage, censées être sécurisées et équipées. Comme le précise Acting for Life, « *force fut de reconnaître que, basé sur un arrêt de la mobilité et soumis aux aléas climatiques, le modèle n'offrait pas d'avantages décisifs pour le pastoralisme, tout en introduisant les effets pervers d'une privatisation du pâturage communautaire. Cette privatisation bénéficia surtout aux éleveurs riches et influents qui s'étaient rapidement positionnés au moment de l'attribution des parcelles* ». ⁵⁷ Dans les pays sahéliens, le *ranching* privé a surtout permis l'appropriation de terres pastorales grâce à des concessions ou à la privatisation de points d'eau qui assure un accès exclusif au pâturage. En ce sens, le *ranching* constitue un frein certain à la mobilité pastorale et contrevient souvent à loi, comme au Niger où en dépit d'une ordonnance adoptée en décembre 2014 pour interdire le ranching, 58 300 ha de *ranchs* clôturés existants demeurent.⁵⁸ L'économie politique du pays empêche l'opérationnalisation de cette décision en raison du profil de ces promoteurs de ranchs. Dans le département d'Abala, deux députés nationaux du parti au pouvoir ont acheté plusieurs hectares dans la réserve pastorale pour construire des ranchs privés vers Ekarfane (Abala, Tillabéri) et cela a fait l'objet de tensions avec les éleveurs. À trois reprises des jeunes éleveurs armés ont empêché la réalisation des points d'eau dans ces ranchs. La justice de Filingué a été saisie par les éleveurs, mais sans suite.

Une autre forme d'exploitation intensive des terres doit être mentionnée, celle causée par l'exploitation minière, en particulier aurifère, qu'elle soit industrielle, semi-mécanisée ou artisanale. Elle est source de pression sur les ressources pastorales et a longtemps été le fait de compagnies minières industrielles.⁵⁹ Depuis le milieu des années 2000, ce risque c'est étendu géographiquement dans les

⁵⁶ Voir Groupe de Recherche et d'Action sur le Foncier, « L'expérience de l'agro-business sur les terres non aménagées au Burkina Faso », 2010.

⁵⁷ Acting for Life, « Le Ranching en Afrique de l'Ouest : quelles questions se poser », février 2019.

⁵⁸ Source : AREN/RECA.

⁵⁹ Voir à ce sujet Abdoukader Afane, Laurent Gagnol, « Convoitises et conflits entre ressources pastorales et extractives au Nord-Niger : Verts pâturages et yellow cake chez les « hommes bleus », in Afrique contemporaine 2014/1 (n° 249), pages 53 à 68.

zones – nombreuses – où l'exploitation aurifère artisanale et semi-mécanisée s'est développée. Elle constitue un facteur d'appropriation de l'espace et de menace pour le bétail (empoisonnement notamment) dans des zones qui étaient jusqu'ici libres de cette pression, notamment au Nord du Niger⁶⁰ ou à Agadem (Diffa)⁶¹, ou encore dans le Gourma malien. Dans le cadre de notre étude, une inquiétude particulière ressort dans le Nord de la Côte d'Ivoire où de nombreux éleveurs ont témoigné de leur inquiétude face à ces exploitations qui empiètent sur les espaces pastoraux et des conflits récurrents qui en découlent. Au regard de la prolifération de nouveaux sites aurifères artisanaux au sud de la rive droite du fleuve Niger à Tillabéri, au Nord du Mali, et surtout sur l'ensemble du territoire burkinabè, cette problématique doit être mieux appréhendée.

3. LES ELEVEURS ENTRE RACKETS ET VOL DE LEUR CAPITAL

« Lorsqu'on entame une saison avec un troupeau de 50 bêtes, il peut arriver qu'à la fin il nous en reste entre 15 et 20 ».

Un éleveur dans les Hauts Bassins (Burkina Faso)

La décapitalisation des éleveurs ne découle pas uniquement d'une réduction de l'accès aux ressources. Elle découle également de leur surexposition à une économie (plus ou moins) organisée du rançonnement, du vol de bétail et, de plus en plus, de l'industrie naissante du kidnapping qui les cible dans certaines régions.

DEGATS CHAMPETRES ET DECAPITALISATION

Les dégâts champêtres sont parmi les sources de conflits les plus répandues. Ils surviennent dans l'ensemble des zones d'étude et trouvent leur origine dans une multitude de facteurs : le manque de professionnalisme des bergers, de plus en plus jeunes (ou parfois mêmes des femmes ou des bergers très âgés) et de moins en moins nombreux pour gérer les animaux ; le manque d'information des éleveurs ; l'obstruction des pistes ; le grignotage des zones dédiées à l'élevage ; la recherche du meilleur pâturage qui pousse certains éleveurs bénéficiant de protection à consciemment pâturer sur les champs.

Dégâts champêtres ne veut pas nécessairement dire conflits. Les dégâts sont fréquents, de même que les fausses accusations de dégâts, et sont dans la majorité des cas gérés à l'amiable par l'entremise des chefs de village ou à un niveau infra, par de simples relations de voisinage ou familiales sans impliquer une quelconque autorité. Le dégât champêtre n'est pour autant pas solutionné équitablement, à savoir que le propriétaire du champ devrait être indemnisé à la hauteur de ce qu'il a réellement perdu et non de ce qu'il exige. Lors de la remontée des éleveurs, la résolution du différend bloque souvent sur la source de l'estimation des dégâts, à savoir ce qui a été détruit le jour même (semis avec peu de matière sèche) ou ce que le champ aurait produit à la fin de l'hivernage (tige et épis avec beaucoup plus de matière sèche).

Sans qu'il soit possible de généraliser à l'ensemble des zones d'étude, la tendance qui se dégage est que les rapports de pouvoir locaux, le manque de maîtrise des textes et les contraintes qui pèsent sur l'éleveur mobile ne placent pas l'éleveur dans une position de négociation avantageuse. De nombreux cas ont été recensés où l'éleveur préfère payer la somme qu'on lui demande plutôt que de recourir aux mécanismes formels prévus à l'échelle du village ou de la commune, voire de solliciter la police, dont il pense qu'ils lui seront nécessairement défavorables. En outre, la perte occasionnée par le parage des animaux sur place, la

⁶⁰ Voir à ce sujet, HACP, « Typologie des conflits liés au secteur minier au Niger », février 2019.

⁶¹ L'exploitation pétrolière à Agadem par la CNPC porte sur 2,7 millions d'ha. Les éleveurs, en plus d'être exclus de cette zone, auraient été victimes d'impacts sérieux : les vibrations produites lors des prospections entraînent l'effondrement des puits des éleveurs, et le refroidissement des forages avec de l'eau souterraine impactent sur le niveau de la nappe phréatique du bassin du lac Tchad. Source : DEMIE.

nécessité parfois de rejoindre à temps le marché, poussent l'éleveur à payer plutôt que d'attendre sur place un règlement équitable. En acteurs rationnels, les propriétaires profitent de cette vulnérabilité de l'éleveur pour négocier à la hausse. Les autorités locales, coutumières et/ou décentralisées, deviennent bien souvent complices pour en retirer elles-aussi un bénéfice, au point, par exemple, d'abuser de la mise en fourrière des animaux (voir infra).

« Certains agriculteurs avec les autorités coutumières créent, favorisent ou exploitent les incidents avec les transhumants pour pouvoir leur soutirer quelque chose. Ils profitent du fait que les transhumants n'ont pas suffisamment de gardiens et de temps pour engager une quelconque procédure à la justice. On n'a pas le temps matériel pour prouver cela devant un juge qui prend tout son temps pour investiguer. Si tu pars devant un chef coutumier, tu n'as aucune chance, car il a un intérêt dans l'indemnisation. La seule chose qui puisse nous arranger, c'est de leur donner quelque chose et les laisser avec Dieu ».

Garso à Tillabéri

Dans plusieurs régions, le mécanisme de constatation des dégâts fait l'objet de critiques, parce qu'il donnerait lieu à des formes de racket déguisées :

- ◆ Au **Nord de la Côte d'Ivoire**, plusieurs éleveurs ont indiqué se sentir lésés lorsque les services techniques procèdent à l'évaluation des dégâts en l'absence des agents de l'élevage. Le montant de l'indemnisation serait excessif, sans compter que la prise en charge des frais de constatation et de déplacement des autorités incombe souvent aux éleveurs.
- ◆ Au **Nord du Togo**, les éleveurs affirment être lésés au profit des agriculteurs. Selon l'un d'eux, « lorsqu'il y a un dégât de champs, seul l'éleveur paie les frais de transport qui est fixé de 25 000 FCFA à 40 000 FCFA ».
- ◆ **Dans les Hauts-Bassins**, certains agents de l'Etat sont suspectés d'être de connivence avec les propriétaires des champs pour surestimer les dégâts tandis que la procédure de constatation des dégâts ne serait pas conforme à la réglementation qui exige que les agents de l'élevage et de l'agriculture soient réquisitionnés conjointement pour faire ce constat. Les dégâts dans les champs ne seraient plus évalués au prorata du nombre de têtes l'ayant occasionné, mais implique systématiquement tout le troupeau sur lequel la municipalité perçoit systématiquement 3 100 FCA au titre de la divagation des animaux.
- ◆ **Dans les régions de Maradi et de Tahoua**, la procédure de constatation des dégâts se fait souvent illégalement, sans aucun représentant de l'élevage, et souvent par le seul représentant du chef du village qui est dans la majorité des cas issu d'une communauté sédentaire. Selon un responsable à Bagaroua, « les dégâts ne sont ni constatés, ni évalués par les représentants des chefs avec les deux parties. En cas de litiges, les deux parties se retrouvent chez le chef du village haoussa, qui envoie souvent ses dogaris acquis à sa cause pour constater les dégâts sans prise en compte de l'avis des éleveurs ». Outre les dédommagements excessifs, cela ouvre la voie à des formes de corruption dont les propriétaires de champs ne sont parfois pas non plus satisfaits.
- ◆ Au **Nord-Ouest du Nigéria**, plusieurs éleveurs se plaignent également de cette situation. Dans l'Etat de Zamfara, à Dangulbi, « lorsque les éleveurs sont accusés de dégâts de champs, les chefs haoussas nous imposent des amendes excessives, bien supérieures à la valeur de ce que l'on a détruit, juste parce

qu'on pense que l'on est plus riches que les autres. Mes enfants ont dû payer 500 000 Nairas pour un champs dont toute la valeur des récoltes ne dépassait pas 200 000. C'est devenu une source de revenus pour les chefs qui attendent la moindre occasion pour nous interpellier ».

Cette situation favorise la décapitalisation des éleveurs, de manière aussi discrète que les rackets opérés par les FDS et les autorités y contribuent. Les montants cumulés dont l'éleveur doit s'acquitter chaque année à l'occasion des dégâts champêtres sont aussi méconnus que probablement très élevés si l'on s'en tient aux perceptions recueillis localement et aux quelques données existantes. En analysant la transhumance 2014-2015, Brigitte Thébaut montre que les versements les plus conséquents auxquels les éleveurs transhumants se sont adonnés sont liés aux conflits de champs, devant même les « tracasseries » lors des passages de frontières.⁶² Le plus préoccupant est que les déterminants de cet état de fait sont appelés à s'aggraver dans le temps, à savoir la privation croissante d'accès aux ressources pastorales. Cette situation s'est aggravée depuis. Brigitte Thébaut soutient même que seuls les « gros éleveurs » sont en mesure de surmonter ces coûts sans se mettre en situation de grande précarité : « seuls les éleveurs qui détiennent des effectifs suffisants pour recouvrer leurs pertes peuvent assumer le prix à payer (des conflits) en argent et en animaux. Pour les autres, la mobilité finit par s'arrêter, ce qui explique une asymétrie croissante entre les éleveurs riches et les pauvres : Avec moins de 40 bovins, on perd plus à partir qu'on ne gagne ».⁶³ Cette situation, cumulée aux autres formes de prélèvement et de racket plus organisé, ou bien de vol de bétail, contribue donc mécaniquement à la sortie de certains éleveurs décapitalisés du pastoralisme, et à l'augmentation des inégalités parmi les éleveurs avec une concentration du bétail entre les mains d'un nombre réduit d'éleveurs.

LES ELEVEURS, CIBLES DE RACKETS

À l'exception du Nord du Mali, où la présence des agents de l'Etat est depuis longtemps limitée du fait des rébellions qui ont marqué la zone, partout ailleurs, les éleveurs dénoncent les rackets de la part des corps habillés. Les agents des eaux et forêts et les gendarmes sont le plus souvent incriminés pour amender les éleveurs et saisir le bétail en arguant généralement de lois interprétées abusivement ou tout simplement de manière erronée, même si parfois le racket est plus explicite et ne se fonde sur aucun texte, souvent à la sortie des marchés comme cela a été confirmé dans la plupart des régions dont le Sahel burkinabè, Sikasso ou aussi au Nord du Togo (Kpendjal et Kondjoari). Le racket diffère de la corruption au sens où il induit un prélèvement forcé auprès d'éleveurs qui sont pourtant dans leurs droits.

L'imposition d'amendes est rarement accompagnée de récépissé, et se fonde le plus souvent sur l'absence de pièces d'identité ou tout autre argument de nature à justifier une amende. Un exemple précis dans les Hauts-Bassins illustre cette tendance générale au Sahel : « le 7 mars 2020, des FDS ont rencontré un troupeau de 15 bêtes se rendant de Samogoyiri à Monon avec deux éleveurs. Après présentation des documents d'identité et de certificats de vaccination en règle, les FDS ont demandé 24 000 FCFA aux éleveurs sous prétexte que le bétail était volé. Après une intervention extérieure, les éleveurs n'ont eu à payer que 2000 FCFA finalement ». Dans la région de Maradi, des éleveurs amendés pour ne pas avoir respecté la mise en défens d'aires de pâturage dénoncent les montants excessifs réclamés par les agents des eaux et forêts : « les amendes appliquées sur le bétail qui rentre dans une aire aménagée relèvent de l'arnaque. Elles sont tellement excessives qu'elles dépassent souvent le prix du bétail ».

Ces rackets surviennent également lors du passage des frontières, en particulier à la frontière ivoirienne qui reste bien contrôlée en comparaison des autres zones frontalières. Dans la région des Hauts-Bassins, les éleveurs constatent qu'en Côte d'Ivoire, les FDS ne tiennent pas compte des papiers dont le Certificat International de Transhumance, ce qu'ils estiment être fait volontairement pour justifier l'imposition d'amendes fantaisistes. Sur le versant ivoirien, les critiques convergent vers le comportement des FDS ivoiriennes vis-à-vis des transhumants régulièrement rackets à Helentira. Les éleveurs du Sahel burkinabè qui se rendent au Niger ou en Côte d'Ivoire partagent le même avis.

⁶² Brigitte Thébaut, 2018, Op. Cit.

⁶³ Annabelle Powell, Brigitte Thébaut, 2017, Op. Cit.

La mise en place des communes à la faveur de la décentralisation a aussi eu pour effet d'engendrer de nouvelles taxes (formelles ou informelles) et des redevances à payer pour accéder aux espaces ressources, souvent en contradiction avec les lois nationales. À Bourasso (Kossi, Boucle du Mouhoun), un éleveur confirme cela : « *ici, les acteurs de la municipalité en complicité avec des acteurs du service des impôts et celui des eaux et forêts ont instauré une taxe frauduleuse de 25 000 FCFA par an et par troupeau pour avoir accès à une plaine de pâturage naturel* ». Pour les pasteurs, ces dépenses se greffent sur les taxes « traditionnelles » déjà prélevées sur l'utilisation des ressources (cas des bourgoutières ou des résidus de récolte).

La mise en fourrière des animaux tend à devenir un racket organisé dans un certain nombre de zones. Elle est souvent assimilée à du vol par les éleveurs parce que cette filière bien que légale permet de couvrir beaucoup d'abus. Les cas les plus répandus ont été identifiés au Burkina Faso et au Niger.

- ◆ Dans le **Grand Ouest du Burkina Faso**, les éleveurs ayant peur des FDS abandonnent fréquemment leur bétail alors mis en fourrière avec l'aide des Dozos. C'est le cas dans les Cascades, comme en témoigne le cas de la localité de Tiéfora (légèrement à l'est de Banfora) où ces derniers conduisent les animaux à la fourrière et rackettent les éleveurs. Dans la région des Hauts-Bassins, de nombreuses fourrières existent, y compris des fourrières clandestines. A Orodara (province de Kéné Dougou), si deux fourrières ont été officiellement instituées par la commune, les éleveurs en dénombrent près de dix différentes. Selon les éleveurs, cela est dû au fait que des fourrières clandestines se sont mises en place par le biais d'un réseau de racket qui serait piloté par des notabilités locales, appartenant notamment à des espaces de décision locaux. Dans la commune de Karankasso-Vigué, on constate également la prolifération des fourrières illégales.
- ◆ Dans la région de **l'Est du Burkina Faso**, à Koaré, une fourrière illégale aurait été créée permettant de parquer les animaux volés pour ensuite les vendre aux enchères.
- ◆ Le sentiment est le même dans la **région de Tillabéri** où les éleveurs dénoncent la complaisance des autorités locales surtout en ce qui concerne la gestion des fourrières qui sont des services publics des communes. Le décret de 2006 sur la gestion des fourrières au Niger interdit la mise en fourrière des animaux dont le propriétaire est connu (l'art 49 de l'ord 2010-29). Mais on assiste à des abus de toute sorte surtout lorsque l'éleveur fait face à une autorité ou à une personne influente. À titre illustratif, en 2017 un éleveur aurait commis des dégâts dans le champ du procureur du Tribunal de Grande Instance (TGI) de Tillabéri, et l'éleveur s'est retrouvé en prison et ses animaux en fourrière malgré cet article de loi. De même, bien que le décret précité limite le nombre de fourrières à une par commune, certains chefs de villages et anciens agents de l'Etat confectionnent des enclos pour parquer les animaux des éleveurs afin de les extorquer. Le fait que les bergers soient de jeunes enfants limite également leur aptitude à résister à la pression de ces acteurs.
- ◆ Dans la **région de Maradi**, à Dakoro, un responsable de la gendarmerie a été arrêté en 2018 après qu'il ait été établi qu'il revendait les animaux qu'il mettait en fourrière illégalement depuis plusieurs années.

Ces exemples recensés au Niger impliquent des acteurs différents, à savoir des gendarmes, des responsables coutumiers et un juge, alors même que dans certains cas, ces acteurs justement fait cesser ces pratiques après l'intervention d'organisations pastorales qui ont saisi des instances judiciaires et parfois politiques. Cela montre qu'il est essentiel de réduire le contexte d'impunité qui prévaut dans les zones rurales en permettant aux éleveurs d'avoir davantage de voies de recours : de pouvoir compter sur des organisations pastorales mieux outillées pour répondre à des besoins de plus en plus importants, de pouvoir disposer d'une assistance juridique et judiciaire pour défendre leurs droits, d'améliorer leurs relations avec les FDS pour qu'elles disposent d'agents bienveillants pouvant s'opposer à ce genre de pratiques.

Deux facteurs sont particulièrement aggravants pour les éleveurs. D'une part, l'érection de règles que les éleveurs ne connaissent pas ou peu favorise les pratiques prédatrices. Comme le résume Brigitte Thébaud, « à travers diverses mesures (taxation, gestion privative des zones d'accueil, contrôle des transhumants), il est à craindre que le législateur contribue paradoxalement à créer un environnement encore plus propice à la prédation, aux complicités et, en fin de compte, aux conflits ».64 D'autre part, les éleveurs manquent d'appui et/ou de recours, ne sont pas incités ou même rechignent à le faire de crainte que cela ne demande

⁶⁴ Brigitte Thébaud, « 10 constats sur la mobilité du bétail en Afrique de l'Ouest », 2018, BRACED-AFL.

trop de temps et peut-être encore davantage d'argent. Beaucoup d'éleveurs dénoncent ces pratiques, mais beaucoup également s'en accommodent faisant de la corruption ou de l'évitement leur principale stratégie d'adaptation face aux abus des autorités.

LES ELEVEURS FACE A L'INSECURITE : VOL ET KIDNAPPING

Les éleveurs sont également exposés à la montée de formes d'insécurité ciblant leur capital : le vol de leur bétail et le kidnapping d'éleveurs ou de membres de leurs familles. Ces deux types de menace ont quelques singularités qui les distinguent du racket. Tout d'abord, les éleveurs n'en sont effectivement pas les seules victimes : tous les propriétaires de bétail et toutes les notabilités peuvent être visées dès lors qu'ils jouissent d'un capital. Ensuite, certains éleveurs en sont tout autant acteurs que victimes.

Le vol de bétail n'est pas un phénomène nouveau au Sahel. Il a toujours fait l'objet de filières relativement organisées, et était l'apanage de groupes de bandits plus ou moins structurés et armés (Tillabéri, Centre du Mali, frontière Niger-Nigeria) ou de groupes rebelles dont l'armement permettait de contrôler des filières de vol de bétail (Nord du Mali). Ces filières reposaient souvent sur des complicités au sein des autorités locales comme nationales, notamment des leaders coutumiers, des juges, des membres des FDS, et parmi les autres corps de métiers, à commencer par les bouchers, les transporteurs, les gestionnaires des marchés de bétail et les commerçants. C'est toujours cette configuration qui prévaut, par exemple, dans la zone du Kéné Dougou, même si là aussi une sophistication des réseaux est relevée. Les réseaux sont mieux armés, mieux organisés depuis le Ghana et constituent aujourd'hui la première menace pour les éleveurs selon les témoignages recueillis dans le Grand Ouest du Burkina Faso et le Nord de la Côte d'Ivoire. La conversion de ces « ex-bergers » dans le vol de bétail démarre souvent à partir du vol des animaux qu'ils gardaient. Ces vols « initiatiques » peuvent être lus comme découlant des frustrations liées à leur déclassement socio-économique. Nombre d'anciens éleveurs dénoncent le fait que ces bergers se laissent pervertir par « la recherche d'agent facile ». Ces vols initiatiques les enferment dans une trajectoire criminelle. Dans les régions où l'élevage domine l'économie locale et régionale, comme la région de Mopti, par exemple, les voleurs de bétail (*terere*) constituent une catégorie à part entière. Ces vols sont en général ciblés parce que les victimes sont choisies en fonction de la taille de leur cheptel. De ce point de vue ils diffèrent du banditisme plus classique, celui des coupeurs de route. Dans de nombreuses régions, les abords des marchés à bétail sont depuis les années 1980 fréquentés par ces groupes de bandits parce qu'ils concentraient d'importantes sommes en liquidité. Ces coupeurs s'inscrivent dans l'histoire longue des *razzijs* dont les communautés touarègues, mais aussi toubou, étaient maîtresses avant que la conquête coloniale ne vienne freiner ces phénomènes de violence.

Un conflit ancien et très létal entre éleveurs préfigurait ce qu'il advient aujourd'hui, à savoir que le vol de bétail a laissé la place à l'enlèvement de bétail : le bétail est désormais enlevé en tant que butin de guerre.⁶⁵ Il s'agit du conflit entre Peulhs et Daoussahaks dans le Liptako (Tillabéri/Ménaka). La militarisation des rapports communautaires a progressivement placé l'enlèvement de bétail au cœur des enjeux combattants entre éleveurs, entre éleveurs et agriculteurs ou agroéleveurs, comme nous le verrons ultérieurement. Au même titre que s'engager dans le vol de bétail découlait souvent d'une décapitalisation individuelle ou familiale, adhérer aux groupes armés qui s'adonne à ces pratiques constitue également pour nombre d'éleveurs une manière de se recapitaliser au détriment des communautés sédentaires. A contrario, pour les communautés sédentaires, solliciter la protection des groupes d'autodéfense devient une nécessité pour protéger leur bétail. Ces logiques de vengeance et de protection laissent progressivement la place à des logiques prédatrices où, sous couvert de « guerre communautaire » ou de « jihad », chaque partie au conflit justifie l'attaque et le pillage d'un village ou d'une famille au motif qu'il serait affilié à l'autre partie. Selon les groupes impliqués, leur agenda et leur composition, la tendance à basculer dans cette prédation est plus ou moins prononcée comme nous le verrons, mais tous les groupes en armes sont désormais impliqués dans

⁶⁵ Nous empruntons ici la distinction faite par ISS entre vol et enlèvement de bétail. ISS, « Extrémisme violent, criminalité organisée et conflits locaux dans le Liptako-Gourma », décembre 2019.

l'enlèvement de bétail : groupes d'autodéfense, groupes rebelles, groupes jihadistes. Intérêts particuliers des membres de ces groupes souhaitant se recapitaliser et intérêts collectifs guerriers de chaque groupe deviennent indissociables : le bétail est une ressource au cœur de l'économie de guerre.

Le vol de bétail a aujourd'hui une résonance particulière dans le Nord-Ouest du Nigeria et dans le Sud-Ouest du Niger où il est au cœur des affrontements entre groupes d'autodéfense haoussas, groupes de bandits et groupes d'autodéfense peulhs qui se sont multipliés depuis 2013 dans les Etats de Zamfara, de Sokoto et de Katsina. Le vol et le recel de bétail ont toujours existé dans cet espace, mais il a pris une ampleur particulière à la faveur de l'augmentation des prix du bétail et de la généralisation des armes à feu favorisée par la crise libyenne après 2011. Les groupes de voleurs mieux organisés ont ciblé avant tout les petits éleveurs, renforçant la décapitalisation des plus fragiles. Parmi l'ensemble des éleveurs interrogés, plus de 70% des personnes interrogées dans les départements de Madaoua, Guidan Roumdji et Bermo soutiennent que les petits éleveurs (ceux qui ont moins de 50 têtes de bétail) sont plus visés que les autres. À Madarounda, la situation est différente, tous les éleveurs étant visés de la même manière selon les enquêtes. Dans tous les départements, y compris Madarounfa, des accusations ont été formulées contre les « grands éleveurs » accusés de couvrir ou d'acheter leur sécurité auprès des bandits.

Dans cet espace frontalier du Niger et du Nigéria, ce sont les mêmes acteurs que l'on retrouve aujourd'hui engagés dans les filières de kidnapping. Ils ont diversifié leurs activités parce que le kidnapping est moins risqué que le vol de bétail, car moins visible et ne nécessitant pas des voies d'écoulement du bétail manifestement de plus en plus compliquées du fait de la surveillance des marchés où le bétail volé était traditionnellement recelé comme à Bagaroua par exemple.

La filière du *kidnapping for ransom* est relativement nouvelle au Sahel, si l'on ne tient pas compte des enlèvements réalisés par les groupes jihadistes depuis le début des années 2000, mais qui ont surtout ciblé des occidentaux ou des sahéliens pour des raisons d'ordre politique, à l'exception de Jama'atu Ahlis-Sunnah (JAS) pour qui ce mode opératoire est devenu une source de financement dans la région de Diffa particulièrement. Pour l'heure, le *kidnapping for ransom* est l'apanage des groupes nigériens qui opèrent dans le Nord-Ouest du Nigeria et dont le mode d'action semble désormais s'étendre aux pays voisins, à savoir le Niger et le Bénin. L'ensemble des communautés (Haoussa, Touareg, Peulh) sont représentées à la tête des différentes filières impliquées, mais les Peulhs sont réputés plus nombreux. Les éleveurs ont en tout cas pâti de ces enlèvements et beaucoup ont dû s'acquitter de sommes conséquentes. Elle s'étend de plus en plus dans la plupart des villages frontaliers du Nigeria : Douchi, Konni, Madaoua, Bangui, Guidan Roumdji, Madarounfa. Là aussi, éleveurs, agriculteurs, commerçants et notabilités ont été indistinctement ciblés, même si les éleveurs auraient été les premières cibles de ces groupes. Aujourd'hui, les riches éleveurs qui vivent dans la ville de Bangui ou Madaoua seraient relativement épargnés et certains auraient même des connexions avec ces groupes.

Ces phénomènes ont pris une ampleur sans précédent qui affecte très directement les moyens d'existence des éleveurs et qui les oblige, pour s'en prémunir, à modifier et souvent réduire leurs schémas de mobilité voire également à déstocker. Mais ce phénomène touche autant les agro pasteurs et agro éleveurs. La crise sécuritaire a considérablement accru le vol de bétail. Le nombre de têtes de bovidés mais aussi de petits ruminants volés depuis 2012 dépasse allègrement le million dans cet espace si l'on cumule les estimations faites dans chacune des zones couvertes par l'étude. Il se double de la généralisation de la pratique de la zakat de la part des groupes jihadistes dont les éleveurs sont les premières victimes.

4. LE CREUSEMENT DES INEGALITES ET TENSIONS PARMIS LES ELEVEURS

Les injustices découlent également d'une montée des inégalités parmi les éleveurs, inégalités qui se lisent sous différentes formes.

La décapitalisation des éleveurs profite à de « nouveaux éleveurs » qui sont les principaux bénéficiaires de la croissance de l'effectif du cheptel à l'échelle régionale. Des changements s'observent quant à la répartition du cheptel suivant les catégories socio-économiques des éleveurs⁶⁶. Cette décapitalisation a historiquement été observée lors des épisodes de sécheresse qui furent les épisodes les plus marquants pour les éleveurs. Lors des sécheresses des années 1970-1980, plus d'un tiers du cheptel a été décimé⁶⁷, et une partie importante du reste du cheptel a été déstocké à bas coût au profit d'éleveurs sédentarisés, de notabilités sédentaires qui se sont recapitalisés. Dans le Delta Intérieur, en particulier, le transfert progressif de propriété des cheptels vers des propriétaires non-éleveurs a grandement été favorisé par ces sécheresses qui ont contraint de nombreuses familles d'éleveurs à vendre leur cheptel à des hommes d'affaires, fonctionnaires ou militaires. Les éleveurs sont devenus bergers, « travailleurs de la transhumance ».⁶⁸ Cette tendance s'est accentuée depuis, sous l'effet de l'apparition de « nouveaux éleveurs », grands commerçants, fonctionnaires, militaires ou agrobusinessmen, qui investissent dans l'élevage à des seules fins d'épargne. La proportion d'éleveurs « pauvres », c'est-à-dire les pasteurs et agropasteurs en dessous du seuil de viabilité, grandit tendanciellement. Selon les travaux de CARE, elle concerne plus de 60 % des ménages sahéliens (pasteurs et agropasteurs confondus)⁶⁹ alors que dans le même temps, des troupeaux plus étendus et performants se trouvent sous la responsabilité d'un plus petit nombre de personnes. Une étude de 2012 au Niger confirme cette tendance : 20 % des ménages les plus prospères possèdent 63 % de l'effectif total des animaux, alors que les 20 % les pauvres possèdent 2 % des animaux.⁷⁰ Aujourd'hui, les agroéleveurs détiennent une grande partie du cheptel dans les zones soudanienne et soudano-guinéenne (45 % du cheptel bovin au Burkina Faso, par exemple).⁷¹ Il y aurait une sorte de concentration du cheptel, ce qui soulève des questions en matière de développement et de répartition de croissance. Autrement dit, la croissance des cheptels et la bonne santé des marchés de la viande et du lait en Afrique de l'Ouest et au Sahel ne doit pas laisser penser que tous les éleveurs en profitent. La richesse est redistribuée au détriment de ceux qui continuent de vivre exclusivement de l'élevage.

Ce renversement des termes de l'échange a mis à mal la complémentarité qui prévalait entre les systèmes de production et leurs acteurs. Le développement de l'agropastoralisme a certes quelque peu gommé les différences entre ces systèmes de production, mais il a surtout accru les concurrences entre eux en accentuant la pression exercée sur les ressources disponibles et en privatisant l'accès à celles-ci : les agroéleveurs privilégient désormais l'accès de leurs propres animaux sur leurs terres pour les résidus de culture et la fumure, quitte parfois à clôturer leurs terrains, alors qu'ils accordaient l'accès à des éleveurs spécialisés par le passé. Réciproquement, les éleveurs se fixent de plus en plus pour cultiver des champs vivriers. Cela a donc favorisé un certain repli communautaire, les agroéleveurs n'ayant plus besoin des éleveurs, et les éleveurs voyant ces derniers comme de nouveaux concurrents tant sur l'accès aux ressources que sur le contrôle des cheptels. Lorsque les identités ethniques se superposent aux spécialisations socioprofessionnelles historiques, un tel repli est propice à l'exacerbation des relations entre groupes ethniques. Cela a pu par exemple contribuer à la dégradation des relations entre Dogons et Peulhs dans la plaine du Seno (Mali). Historiquement, les complémentarités qui prévalaient entre eux profitaient à la coexistence pacifique : contrats de fumure en échange d'un droit d'abreuvement, Dogons qui logeaient les Peulhs, troc « lait contre céréales ».⁷² Or, la capitalisation en bétail des cultivateurs a profondément modifié les termes des échanges traditionnels avec les éleveurs.⁷³ Comme le résume Pierre Bonte, « à la domination politique peulh du XIX^{ème} siècle s'est substituée la supériorité économique actuelle des Dogons ».⁷⁴ Dans l'économie

⁶⁶ SNV, 2015, Op. Cit.

⁶⁷ FAO/CIRAD, « Système d'information sur le pastoralisme au Sahel – Atlas des évolutions des systèmes pastoraux au Sahel 1970-2012 », 2012.

⁶⁸ Mirjam De Bruijn, Han van Dijk, « Changing Population Mobility in West Africa: Fulbe Pastoralists in Central and South Mali », African Affairs, 2003.

⁶⁹ SNV, 2015, Op. Cit.

⁷⁰ APESS, « Eléments de bilan du soutien public à l'élevage au Niger depuis Maputo », 2014.

⁷¹ Voir Alexis Gonin, 2016, Op. Cit.

⁷² Voir notamment Dougoukolo Alpha Oumar Ba-Konaré, « Peuls et Dogon dans la tourmente au Mali : histoire d'une longue relation ambivalente », Le Monde, 29 mars 2019.

⁷³ Bénédicte Thibaud, « Le pays dogon au Mali : de l'enclavement à l'ouverture ? », Espace, Populations, Sociétés, 2005.

⁷⁴ Roger Botte, Jean Boutrais, Jean Schmitz, *Figures peules*, 1999, Karthala.

politique sahélienne, la domination économique se retrouve souvent sur le plan politique, ce dont la communauté dogon a profité à travers la communalisation.

Au-delà du système de production, la catégorie « éleveur mobile » renvoie à une pluralité de profils. L'élevage transhumant, dominant au Sahel parce qu'il concerne entre 70 à 80% des bovidés, inclue lui-même une grande variété de pasteurs aux déplacements plus ou moins longs.⁷⁵ Selon le degré de mobilité (transhumance intérieure ou transfrontalière, mobilité de faible amplitude), le type d'animaux élevés, le niveau d'éducation des éleveurs, leur terroir d'attache ou encore leur appartenance communautaire (ou statutaire au sein de la communauté), leur degré d'insertion sociopolitique et leur connexion avec des réseaux d'influence locaux, nationaux ou sous-régionaux, les éleveurs sont plus ou moins protégés ou au contraire exposés aux conséquences de cette crise pastorale. Les éleveurs qui disposent de relais d'influence politique résistent en effet mieux à la remise en cause des droits d'usage d'infrastructures pastorales et sont dans une certaine mesure protégés contre le vol de bétail et les rackets. De ce point de vue, il ressort de notre étude que les « gros éleveurs » disposent des capacités financières leur permettant de s'acquitter des taxes illégales imposées par les agents de l'élevage.

Prise sous l'angle ethnique, les communautés nomades ne sont pas moins fortement composites et de ce point de vue la réduction des surfaces pastorales contribue tendanciellement à exacerber les tensions entre elles. Au Nord Tillabéri, la progression vers le Nord du front pionnier agricole a historiquement contribué à pousser les éleveurs peulhs à convoiter les ressources pastorales en territoire malien jusqu'à créer des tensions et des affrontements avec les éleveurs daoussahaks, situation qui a beaucoup pesé dans la formation de l'EIGS dans cet espace (voir partie II). De même, fuyant la pression agricole au Nord Tillabéri, des Tolébés ont migré vers l'extrême nord du Burkina, occasionnant une rivalité accrue – mais trop méconnue et sous-étudiée – entre Peulhs des tribus Tolébés et Djelgobés. Les sociétés nomades sont également très hiérarchisées de l'intérieur, les communautés peulhs comme touarègues ayant beaucoup recouru à l'esclavage.⁷⁶ Dans l'ancien territoire de l'Empire peulh du Macina (Dîna) et dans le Djelgoji burkinabè, la promotion de la riziculture au détriment des pâturages – accentuée par les sécheresses des années 1980 – a eu pour effet de favoriser au sein de la communauté peulh les paysans Rimaïbé au détriment des élites aristocratiques rimbé et des jowro. Cet enrichissement a contribué à inverser les rapports de possession des animaux. Cela a entraîné des tensions majeures avec les Jowro⁷⁷ qui ont alors saisi la justice pour se voir reconnaître une autorité coutumière sur les terres. Une décision en première instance, renforcée par une décision de la Cour Suprême en 1997, leur confère un pouvoir en la matière au-delà de ce que le droit coutumier prévoyait.

Ces inégalités croissantes entre groupes sociaux, y compris au sein même des éleveurs, favorisent les volontés et les tentations de remettre en cause la hiérarchie sociale, ce qui passe par une remise en cause des systèmes de gouvernance structurellement inégalitaires, y compris par les armes comme nous le verrons.

5. QUELLE PLACE POUR LES POPULATIONS NOMADES AU SAHEL ?

Ces différentes expressions de la crise du pastoralisme posent la question de l'acceptation du mode de vie nomade par des pouvoirs locaux et nationaux largement construits autour d'un modèle sédentaire. Souffrant largement de ce système, les éleveurs peinent à s'y identifier. Si la question de l'élevage est au cœur de la

⁷⁵ L'élevage transhumant est le mode de production animale le plus adapté aux conditions agroécologiques des zones (semi-)arides particulièrement imprévisibles et variables, « où la recherche d'un rendement optimal du capital investi est permanente, à travers l'atténuation des risques et l'appréhension des opportunités de marché, tout en minimisant les coûts environnementaux », SNV, 2015, Op. Cit. Sur la diversité des parcours, voir FAO/CIRAD, « Système d'information sur le pastoralisme au Sahel – Atlas des évolutions des systèmes pastoraux au Sahel 1970-2012 », 2012.

⁷⁶ Voir Jean Schmitz, Roger Botte, Christian Dupuy, Jean Boutrais, *Figure Peules*, Paris, Karthala, 1999, 24,5 cm, 539 p.

⁷⁷ Cédric Jourde, Marie Brossier, Modibo Ghaly Cissé, « Prédation et violence au Mali : élites statutaires peules et logiques de domination dans la région de Mopti », UQAM, 2018.

crise de gouvernance des brousses sahéliennes, c'est en grande partie parce que les éleveurs considèrent ne pas trouver leur place au sein des systèmes de pouvoir locaux.

Des autorités partiales et une injustice incapable

A minima, la majorité des interviewés estiment que l'Etat n'en fait pas assez en matière d'élevage, que ce soit pour sécuriser le foncier pastoral ou aménager des d'infrastructures dédiées. Ce sentiment serait presque une bonne nouvelle parce qu'il témoigne des attentes des éleveurs vis-à-vis de l'Etat. Toutefois, il est nuancé par une perception plus préoccupante et généralisée, à savoir que l'Etat aurait une inclinaison en faveur des agriculteurs. Cette perception tranchée, qui occulte la perte de complémentarité entre ces groupes socioprofessionnels qui cumulent désormais les deux activités, est également partagée par les agropasteurs qui investissent quant à eux l'agriculture. Les systèmes de pouvoir en faveur des sédentaires sont donc dans la majorité des cas souvent lus par les éleveurs comme étant l'une des causes à l'origine des inégalités qu'ils subissent dans l'accès aux ressources. Ainsi, en zone sahélienne, les institutions locales, mêmes élues, sont perçues comme acquises à la cause des populations agricoles qui ont voté pour elles et en défaveur de ceux – nomades – qui sont rattachés administrativement ailleurs et ne votent pas sur place. Elles souffrent alors d'une présomption de partialité qui nuit à leur légitimité. Moins que la réalité absolue de ces accusations, le fait qu'elles résultent de la représentation que les éleveurs se font de cette réalité traduit la distance physique et morale qui sépare les éleveurs des autorités publiques. Les perceptions recueillies vont dans le même sens que de précédentes études qui soutiennent également l'idée d'une crise de représentation dont la conséquence est le rejet de celui qui est censé l'incarner, à savoir l'Etat.⁷⁸

Il est à noter que les données ayant été en partie recueillies en Focus Group, les taux de confiance apparaissent plus élevés que ce que la réalité pourrait suggérer. À titre d'illustration, dans la région des Hauts-Bassins, les entretiens semi-directifs individuels indiquent un taux de confiance de 20% lorsqu'il atteint 55-60% en incluant les Focus Group. Dans les zones « stables », ce biais créé par le Focus Group est plus important que dans les zones insurrectionnelles où les éleveurs craignent généralement moins de révéler ouvertement leur méfiance.

Degré de confiance dans les autorités	
REGION	
Est du Burkina (292 sondés)	8,5%
Nord du Bénin (151 sondés)	29%
Alibori	10%
Atacora	22%
Donga	40%
Borgou	45%
Sahel du Burkina (142 sondés)	31%
Seno	60%
Oudalan	25%

⁷⁸ UQM, 2018, Op. Cit.

Yagha	32%
Soum	7%
Région des Hauts-Bassins	55-60%
Région des Cascades	43%
Boucle du Mouhoun	40%
Ménaka/Gao (Mali) (40 sondés)	2,5%
Gourma malien	9%
Nord-Ouest du Nigeria (187 sondés)	Indisponible
Zone exondée de Mopti (100 répondants)	13%
Zone inondée de Mopti/Ségou (18 répondants)	20%
Sikasso	13%

Tableau 1 : Degré de confiance dans les autorités des éleveurs interrogés

Les arguments avancés sont souvent les mêmes d'une zone à l'autre. Le sentiment le plus répandu est que les agriculteurs seraient favorisés parce qu'ils constituent le cœur électoral de leurs représentants élus dont ils sont parents.

Selon un éleveur au **Nord du Togo**, « les agriculteurs sont favorisés tout simplement parce que tous les postes sont occupés par leurs fils, que ce soit à la gendarmerie, la police, les députés, les conseillers municipaux donc il y a une influence politique et ethnique. À côté, les éleveurs peulhs sont considérés comme des gens venus d'ailleurs ». Cette dépendance vis-à-vis de leur électorat est soutenue par cet autre éleveur dans cette zone : « chaque fois qu'il y a un conflit entre les deux acteurs, les autorités nous demandent de satisfaire l'agriculteur afin d'éviter un soulèvement populaire ce qui veut dire que l'Etat craint les agriculteurs ».

- ◆ À **l'Est du Burkina**, les autorités locales sont très critiquées, notamment sur ce volet. La décision de déguerpir les agriculteurs qui occupaient la zone pastorale de Matiakoali avait effectivement conduit à la fermeture de la mairie sous la menace des agriculteurs qui accusaient le maire de parti-pris. Un conflit communautaire avait été évité par l'intervention conjuguée de l'ensemble des acteurs locaux (Comités Villageois de Développement ou CVD, leaders coutumiers et religieux).
- ◆ Dans le **Sud-Ouest du Niger**, dans toutes les régions (Dogarawa, Arzarori, Madaoua, Guidan Roumdji, Chadakori) où les couloirs de passages sont obstrués par des nouveaux lotissements dans les villages et les villes, les éleveurs accusent les Maires d'accorder l'autorisation aux populations de s'y installer. La même crainte relatée au Togo a été recensée : une mission conduite par les autorités administratives a effectivement constaté le grignotage de l'aire de Marké par les agriculteurs, mais tout en refusant catégoriquement la décision de restituer les surfaces grignotées.
- ◆ Au **Nord du Bénin**, les autorités locales (délégués, chefs d'arrondissement et maires) sont mêmes suspectées d'être impliqués dans ces conflits en prenant position pour les communautés sédentaires, notamment à Tanguiéta, Matéri, Coby, Karimama et Malanville.

- ◆ À **Tillabéri**, un éleveur d'Agaye peulh résume : « nous sommes certes des administrés de ces autorités, mais du fait qu'elles ne sont généralement pas issues des communautés des éleveurs, elles ne nous inspirent pas confiance. Dans certains cas, on vient vers elles, mais elles nous intimident parce qu'elles savent que nous ne connaissons pas les voies de recours ».

Toutefois, il apparaît que les accusations de partialité portées contre les autorités sont loin d'être unidirectionnelles. En effet, si les éleveurs accusent tendanciellement les autorités d'être acquiescentes à la cause des populations sédentaires qu'elles représentent, les agriculteurs déplorent également le fait que « *les éleveurs ont toujours gain de cause* », mettant en question la capacité de ces derniers à corrompre les décideurs, qu'il s'agisse de la justice ou bien d'autorités locales. Ces conflits de représentation où chacun s'accuse de jouir de facilités sont particulièrement vifs entre agriculteurs rimaibés et propriétaires fonciers (jowro) à Tenenkou (Mopti). La corruption s'avère en effet être le frein majeur à ce que justice soit rendue. Tor Benjaminsen a parfaitement illustré autour d'un conflit foncier comment les batailles juridiques se jouent en réalité en termes de niveau de corruption.⁷⁹

DES MECANISMES DE RESOLUTION DES CONFLITS ET UN SYSTEME JUDICIAIRE PEU LEGITIMES

Cette crise de représentation non seulement éloigne les éleveurs de leurs autorités, mais elle biaise les outils existant en matière de régulation de l'accès aux ressources et de gestion des conflits qui lui sont liés. Le manque d'inclusivité de ces mécanismes est en effet la critique qui revient le plus souvent, les éleveurs se plaignant d'être souvent absents, sous ou mal représentés, ce qui ne signifie pas pour autant que ces mécanismes – qui convergent tous vers un modèle basé sur la conciliation – sont totalement inefficaces (voir encadré).

Au **Niger**, à **Tillabéri** comme dans le **Sud-Ouest**, la sous-représentation des éleveurs est souvent avancée comme une cause de méfiance à l'égard des Commissions foncières villageoises (CFV) ou communales. La majorité des enquêtés attestent qu'elles n'y font pas toujours recours. Dans le Sud-Ouest du Niger, dans chaque commune, les éleveurs s'estiment lésés par rapport aux agriculteurs dans la résolution des conflits et ce, à tous niveaux résume un leader associatif : « *chefs de village, chefs de canton, COFODEP* ». La conciliation, qui est la norme au Niger, est donc confrontée au problème de neutralité. Les commissions sont critiquées pour leur composition, certains membres étant sous influence politique. Le fait que leur présidence soit assurée par les maires pour les Commissions foncières communales (COFOCOM) ou les préfets pour les Commissions foncières départementales (COFODEP) ne fait que renforcer ce sentiment.

- ◆ Au **Nord du Bénin**, le recours aux FDS et à la justice formelle semble être préféré par les éleveurs à celui des autorités locales en raison des suspicions de complicités qui pèsent sur celles-ci et sur les mécanismes traditionnels lorsqu'ils impliquent le délégué, le chef d'arrondissement, le chef de terre dans certains villages, même si la conciliation directe entre éleveurs et agriculteurs reste l'option privilégiée.
- ◆ Au **Nord de la Côte d'Ivoire**, la majorité des éleveurs considère que les instances locales ou traditionnelles de règlement des différends sont composées en parties des leaders communautaires sédentaires qui peuvent être juge et partie dans la gestion des différends, parce qu'ils sont propriétaires de champs. La perception des éleveurs les plus jeunes est que ces organes sont corrompus. « *C'est à qui paiera le plus entre eux et nous* » précise l'un d'eux.
- ◆ Au **Nord du Togo**, les éleveurs disent ne pas être représentés au sein des institutions et affirment qu'ils ne sont pas écoutés. Aucun éleveur ne serait membre des CVD. Les CVD ne comptent en particulier aucun Peulh dans leurs bureaux, et les CVD travaillent sous le contrôle des chefs de village.
- ◆ Dans le **Sahel burkinabè**, le constat est similaire : la neutralité des CVD est souvent mise en cause, soit du fait d'intérêts politiques, soit du fait d'une sous-représentation des éleveurs. Un leader de la zone de

⁷⁹ Tor Arve Benjaminsen et Boubacar Ba, "Farmer-herder conflicts, pastoral marginalization, and corruption. A case study from the inland Niger delta of Mali", *The Geographic Journal*, Vol.175, 71- 81.

Dori, estime « *qu'il faudra penser à un système de quota comme c'est fait pour les jeunes et les femmes, mais au profit des éleveurs afin qu'ils soient assez représentés* ».

- ◆ Au **Burkina Faso**, à l'**Est**, les avis sont assez critiques vis-à-vis de mécanismes existants qui sont inactifs et les éleveurs les jugent avec méfiance au motif qu'il y aurait un nombre réduit d'éleveurs représentés. C'est, par exemple, le cas de Diapaga (Tapoa) où le comité de conciliation ne comprend qu'un seul éleveur.

VERS L'EMERGENCE D'UN MODELE DE RESOLUTION DES CONFLITS BASE SUR LA CONCILIATION

Dans l'ensemble des pays couverts par la zone d'étude, le modèle de la conciliation en matière de conflits portant sur les ressources tend à s'imposer.

Le Niger a été pionnier en la matière en codifiant dès 1987 la prévalence de la conciliation via les autorités coutumières et religieuses, avant de solliciter les autorités municipales, préfectorales, et en dernier ressort de recourir à la justice étatique. Le Mali, la Côte d'Ivoire et le Burkina Faso fonctionnent désormais peu ou prou selon les mêmes modalités, tout du moins telles qu'elles sont codifiées dans les textes récemment modifiés et qui érigent la conciliation comme une étape obligatoire avant de saisir les tribunaux.

En Côte d'Ivoire, le même processus de règlement pyramidal des conflits repose à la base sur la conciliation pour aboutir en dernier ressort à la justice étatique. Il prévoit un mode de règlement à l'amiable entre les parties uniquement, et en cas de persistance du conflit, un comité villageois de règlement de conflit – présidé par le chef de village - se charge de la prise en charge du différend. Le conflit doit être réglé dans un délai de 3 jours sans quoi l'affaire passe devant le comité sous-préfectoral, présidé par le Sous-préfet, avant d'être géré par d'autres autorités supérieures.

Au Burkina, la loi 034-2002 Orientation du pastoralisme au Burkina Faso et Arrêté 31-2000 portant Règlement des différends entre agriculteurs et éleveurs prévoient une procédure de résolution des différends entre agriculteurs et éleveurs tout en privilégiant le règlement à l'amiable. Ce n'est ainsi qu'en possession d'un PV de non-résolution qu'au Burkina Faso le juge pourra se saisir d'un dossier portant sur un conflit lié aux ressources. Reste que les commissions de conciliation foncières villageoises (CCFV, placées sous l'autorité des CVD) créées formellement par la loi 034-2009 existaient en 2017 dans seulement 62 des 351 communes du pays, soit 17% des communes du pays.

Au Mali, les commissions foncières sont peu opérationnelles dans le Centre et le Nord du pays. Elles dépendent, comme ailleurs au Sahel, trop largement des projets internationaux, ce qui nuit à leur durabilité. Dès lors, la réalité sur le terrain diffère sensiblement de ce qui est légalement prévu.

En d'autres termes, le problème est moins lié aux textes eux-mêmes qu'à leur opérationnalisation et surtout à la manière dont ils sont respectés. À titre d'illustration, au Niger, le manuel de fonctionnement des Cofos selon le Code Rural prend tout en compte sur le foncier. Les Cofos sont formées et certaines équipées (niveau département, commune). La composition est très diverse et comprend tous les acteurs à tous les niveaux (de la Cofodep au Cofob). Mais sur le terrain, on constate un dysfonctionnement de ces structures. La prise des décisions pose problème, la formation n'a pas été assimilée, tandis que certains acteurs

méconnaissent totalement des telles structures en dépit des efforts de formation et de sensibilisation déjà consentis. Malgré une composition inclusive dans les textes, dans les faits les éleveurs n'ont pas souvent leur mot à dire. Au niveau des Cofob par exemple, les chefs de village ou de tribu qui les président concentrent l'essentiel des pouvoirs entre leurs mains.

◆ **Dans le Grand Ouest du Burkina**, zone où la présence des éleveurs issus de communautés nomades est plus récente, ils souffrent d'un déficit de représentation dans les trois régions (Boucle du Mouhoun, Hauts Bassins, Cascades) au sein des CVD et des CCFV notamment. Hormis la Commune de Madiasso, aucun éleveur peulh n'est membre d'une CVD ou d'une CCFV dans la province. Cela tient au mode d'élection des CVD où ce sont les chefs coutumiers qui placent les membres de leurs lignages parmi les listes : d'où la sous-représentation des Peulhs au sein de ces mécanismes.⁸⁰ Les représentants des éleveurs sont donc souvent des agropasteurs entrant en concurrence directe avec les éleveurs transhumants sur les pâturages de saison sèche, voire parfois des individus n'ayant même pas d'animaux. Cette tendance est confirmée à l'échelle des CCFV, où des recherches récentes dans la commune de Solenzo (Boucle du Mouhoun) remettent très clairement en cause l'inclusivité de la mise en œuvre de la loi 034-2019 puisque les sédentaires refusent l'inclusion des transhumants, entérinant les inégalités horizontales qui existent actuellement au détriment des éleveurs.⁸¹ Ainsi que le résume un éleveur dans la province de la Comoé, « ces institutions sont des affaires d'autochtones », exception faite des Mossis qui, de par leur pouvoir d'influence politique et économique, sont parvenus à faire ériger des villages dans plusieurs provinces où ils sont membres des bureaux CVD ou même conseillers villageois. Il convient toutefois de souligner qu'il existe fort heureusement des exemples de CVD qui œuvrent de manière impartiale (voir encadré ci-dessous). Les seules exceptions où les éleveurs sont représentés sont Barani du fait qu'il s'agit d'un ancien Émirat peulh, et de quelques communes où la communauté d'éleveurs peulhs a une représentation traditionnelle connue, comme, par exemple, dans la Commune de Oury (province des Balés, Hauts-Bassins) où le chef de canton peulh est respecté.

⁸⁰ Le bureau des CVD est chargé d'aider la commune à gérer le développement dans le village ; les bureaux des CFV (Commission foncière villageoise) et des CCFV sont élus au niveau villageois et c'est eux qui gèrent les affaires locales concernant le foncier ; c'est la CFV qui initie et fait valider lors d'une assemblée villageoise les chartes foncières locales (dispositifs de la loi 034/2009 et décrets d'application).

⁸¹ Ouango Koala, Florence De Longueville, Pierre Ozer, « Les effets probables de la loi 034/2009 relative à la sécurisation foncière rurale au Burkina Faso sur les migrants agricoles des grandes sécheresses des années 1970 et 1980 », 2017.

QUAND DES CVD REGLENT PACIFIQUEMENT DES CONFLITS

Le fait que les CVD reproduisent les équilibres politiques locaux en défaveur des éleveurs ne signifie pas que toutes ces structures prennent systématiquement le parti des sédentaires fort heureusement. Quelques cas recensés durant les études permettent de nuancer le point de vue général restitué.

Dans la région des Hauts Bassins, dans la province du Houet, à Banakéléda, un éleveur a blessé un agriculteur à coups de machette et les habitants se sont organisés pour saccager tous les campements peulhs dans les environs. Grâce au président du CVD et à l'intervention de vieux sages autochtones et des représentants de ces campements, la situation a été apaisée. Ils ont offert des sacrifices aux propriétaires terriens et l'affaire a été réglée.

Au Nord du Togo, un exemple d'intervention réussie des CVD par l'entremise du chef coutumier de Sabiagou (préfecture de Oti) a été mentionné. Après la mort d'un agriculteur, les agriculteurs du village se sont mobilisés pour s'en prendre aux Peulhs qu'ils suspectaient. À l'initiative du CVD, la mobilisation du chef coutumier de Sabiagou a pu empêcher cette mobilisation, jusqu'à ce que la police arrête le responsable qui n'était en réalité pas un éleveur.

La question de la représentation se pose tout autant au sein même de la communauté des éleveurs. Lorsque leur représentation au sein de ces structures se limite à un ou deux représentants seulement, qu'elle est assurée par des notables ou intellectuels d'origine pastorale qui ne transhument plus, la question de sa légitimité se pose nécessairement au regard de la pluralité des catégories d'éleveurs. Ce sentiment a été exprimé dans de nombreuses régions, dont le Sud-Ouest du Niger, Tillabéri, dans la province du Soum au Burkina Faso. Un éleveur de Oursi (Sahel burkinabè) résume cette problématique en déplorant la représentativité des éleveurs choisis au sein des CVD: *« ce sont surtout des représentants des grands éleveurs transhumants qui n'ont pas généralement les mêmes préoccupations que les petits éleveurs sédentaires (ils sont même concurrents sur les pâturages de saison sèche), qui dans quelques rares cas représentent l'ensemble des éleveurs de la zone dans les instances de décisions, au niveau communal, provincial ou régional. C'est malheureux de voir que très souvent ce sont les agriculteurs ou les tuteurs des grands éleveurs qui les représentent dans les instances de décision, surtout qu'on ne tient pas compte de la période à laquelle nous (les éleveurs transhumants) pouvons être là et disponibles. »*

LA MOBILISATION D'ELUS LOCAUX DANS L'APAISEMENT DES TENSIONS ET LE REGLEMENT DES CONFLITS

En 2019, dans le Sud-Ouest du Niger, lors de la descente des éleveurs vers le sud, un groupe d'éleveurs Oudas du Nigeria a passé la nuit dans le champ d'un agriculteur dans un village de Bagaji. L'agriculteur a entendu et a commencé à chasser les moutons. Voulant se défendre, il a été tué par les éleveurs. Lorsque les habitants du village ont découvert son décès, ils ont directement informé le Maire et le chef de canton et se sont lancés à la poursuite des éleveurs à motos. Après plusieurs kms, ils ont été retrouvés cachés dans un buisson vers Matankari. L'intervention sur place du Maire a permis d'empêcher un règlement de compte par les armes et les gendarmes ont arrêté les individus. Tout le village de Matankari était en effervescence devant la Mairie et de nombreuses personnes arrivées à motos de Bagaji et ceux de Matankari ont menacé de rentrer de force pour se faire justice. Il a alors fallu que le Maire fasse rentrer les familles du défunt et le chef du village, qu'il s'entretienne avec eux pendant un temps, et qu'enfin les familles et le chef du village supplient la population rassemblée de dégager la voie pour laisser passer les gendarmes afin que les personnes arrêtées soient transférées à Douchi.

La justice n'est pas systématiquement saisie pour les conflits liés aux ressources, d'autant que le modèle de la conciliation obligatoire tend à s'imposer en matière de résolution des conflits. Elle l'est toutefois lorsque les recours par la conciliation ont échoué et en matière pénale, à la suite de conflits ayant causé des morts. Or, dans la majorité des cas, la gestion du dossier suscite le mécontentement d'une des parties et entretient un risque de redémarrage du conflit, même si des bonnes pratiques existent dans l'ensemble des zones (voir encadré). Dans les zones rurales, la justice peine donc à s'imposer. Deux cas de figure se présentent.

- ◆ dans la majorité des cas, elle peine à rendre sa décision, que ce soit pour des difficultés objectives de constatation matérielle des faits, pour des raisons d'ordre politique ou au nom de l'ordre public. Le maintien indéfini en détention provisoire, ou au contraire, la mise en liberté provisoire s'éternise sans que justice soit rendue, ce qui permet de ne pas froisser une partie en particulier au risque d'envenimer le conflit. Cela traduit la faiblesse des autorités. C'est ce qui se passe pour le cas du conflit de Bangui (voir partie III). Souvent également, une fois que la pression est retombée, des remises en liberté sont accordées à des auteurs sous la pression de notabilités locales ou nationales. C'est notamment ce qui s'est passé au Centre du Mali à la suite des massacres de Malémana⁸², d'Ogossagou et récemment de Bouna. L'une ou l'autre des parties reste donc animée par un sentiment d'injustice et d'impunité. À défaut de décision rendue, les autorités administratives et coutumières s'investissent pour maintenir le conflit « gelé », en espérant que cela tienne durablement. Il est rare que des processus de réconciliation soient entrepris et/ou que les pertes matérielles soient compensées financièrement, étape nécessaire de tout processus de justice réconciliatrice.
- ◆ dans d'autres cas de figure, une décision de justice est rendue : soit elle n'est pas appliquée sur le terrain faute de moyens et/ou de volontés, soit elle est contestée par tous les moyens de recours existant, ouvrant la voie à des batailles judiciaires pendant parfois plusieurs décennies et entretenant un climat de tension où le conflit est certes gelé, mais susceptible de se rouvrir. Enfin, il arrive très régulièrement que les décisions de justice soient rendues, mais sans être respectées par une des parties qui va alors chercher à l'outrepasser. Cela illustre le manque de légitimité, mais aussi d'autorité des institutions judiciaires en zones rurales. Chaque partie accuse la justice d'être acquise à la cause de l'autre. Ainsi, un

⁸² Sur les douze prévenus jugés, neuf ont été acquittés, tandis que les trois autres ont été condamnés à une peine symbolique de cinq ans de prison avec sursis.

leader d'une association agricole à Somadougou (Mopti) affirme que depuis longtemps la justice favorise les éleveurs au détriment des agriculteurs.

QUAND LA JUSTICE FAIT SON TRAVAIL

À Dori, la baisse des conflits serait notamment due à des efforts de sensibilisation et à la délimitation de zones de pâture dans la commune et les villages alentours. À Falagountou, un élu remarque le fait qu'ils font « tout pour que les agriculteurs et les éleveurs se parlent et là, la gestion des conflits est plus facile ». Dans la commune de Dori, en 2016, dans le village de Sambo Naye, un conflit a opposé un éleveur sédentaire à un agriculteur qui avait étendu son champ au point d'empiéter sur le passage habituel des animaux. Un dégât des champs survint et l'éleveur fut accusé. Après des tentatives de résolutions au niveau du village, l'affaire est remontée jusqu'à la préfecture qui a saisi les services techniques (Police, Agriculture et élevage) pour aller faire le constat des dégâts. Sur la base de leur compte rendu, le préfet a établi la responsabilité de l'agriculteur. Ce dernier a contesté le verdict et a saisi la justice qui l'a condamné.

Ce modèle judiciaire dysfonctionnel vole en éclat dans les zones sous influence jihadiste, où les conflits gelés dont il est question sont rouverts par les armes, nouveau moyen de se faire justice.⁸³ Cela explique que dans tant de contextes analysés dans le cadre de cette étude, une partie ayant perdu en justice fasse fi de la décision et se venge armes à la main, par l'entremise des groupes jihadistes, en instrumentalisant les FDS ou en sollicitant le concours des groupes d'autodéfense (voir partie III).

LES ELEVEURS FACE AUX TEXTES : ENTRE MANQUE D'INFORMATION, DESINTERET OU REJET EXPLICITE

La survenue des conflits découle aussi du manque de connaissance par les éleveurs des règles de régulation de l'accès aux ressources. Cela tient a priori au fait que les éleveurs souffrent d'un sousaccès à l'éducation et à un moindre niveau d'alphabétisation, alors que du côté des autorités l'effort de sensibilisation en langues locales paraît globalement insuffisant. Il en découle une plus faible sensibilité à l'importance des règles écrites et codifiées. Cette étude a posé deux questions aux éleveurs rencontrés dans l'ensemble des régions : les règles dont ils ont connaissance et celles qu'ils considèrent cruciales. Les résultats traduisent un manque global de connaissances, mais dont on peut suspecter qu'il résulte aussi d'un manque d'intérêt pour des textes qui n'ont à leurs yeux aucune valeur et ce pour différentes raisons :

- ◆ ils émanent d'autorités qui ne les représenteraient pas ou peu. Ce sentiment est très perceptible dans le Gourma : « ce n'est pas un problème le fait de ne pas accepter des lois venant du Mali, pour que ce pays nous impose des lois il faut déjà qu'il sache que nous sommes ses citoyens. Il faudrait que le Mali change d'abord et qu'il soit juste envers nous sinon on ne veut pas entendre parler de lois chez nous ». Ici la légitimité de l'Etat est clairement remise en cause.
- ◆ certains éleveurs ne se sentent pas associés. Un agropasteur à Ansongo déplore ainsi le manque de consultation des populations de la zone : « il n'y a pas eu de communication autour de la Charte pastorale, le gouvernement aurait dû faire des campagnes, des missions radios et des caravanes de sensibilisation, mais ce ne fut pas le cas ».

⁸³ UQAM, 2018, Op. Cit.

- ◆ certains éleveurs estiment que les autorités ne respectent pas leurs propres textes. Au Centre du Mali, un éleveur en zone exondée s'exprime : « à quoi bon connaître la loi puisqu'on sait qu'elle ne sera pas respectée ? ». À Gossi, le même sentiment est partagé : « Quelles règles ! Cet Etat voyou nous abandonne, nous traite de terroristes et veut qu'on suive ses règles ? Des règles que lui-même viole parce que ses représentants ont toujours été injustes envers nous ». À Sikasso, un responsable des éleveurs à Danderesso (Sikasso) témoigne aussi : « une ancienne préfète a été la première et la dernière à appliquer les textes dans la commune en montrant au paysan que l'Etat est propriétaire du foncier ». Même dans les zones réputées « sûres », les éleveurs semblent résignés et ne croient plus aux textes, comme dans la Boucle du Mouhoun où des éleveurs estiment même que la loi sur le foncier en milieu rural les dessert plus qu'elle ne va dans leur sens.
- ◆ les textes sont jugées en décalage avec leurs réalités. Un responsable associatif de la région de Sikasso ne se sent donc pas concerné : « sachant que nous sommes exclus de la propriété de la terre à Sikasso et que tout est basé sur la propriété, à quoi bon connaître ces règles ? ». À Ménaka, un éleveur rapporte le texte au quotidien qui prévaut dans la zone : « Les éleveurs ne respectent pas la Charte pastorale car il n'y a pas d'Etat et c'est le désordre total. C'est la loi du plus fort ».

Ces ressentis ne reflètent pas les nuances qui sont apparues lors des Focus Group, certains éleveurs défendant l'utilité de connaître les textes. À Gorgadji, par exemple, un éleveur reconnaît que l'ignorance des textes « profite aux racketteurs, notamment les services techniques qui ont un avantage sur les éleveurs ». D'autres, à Sikasso, soulignent les efforts des autorités pour prendre en compte le pastoralisme. L'intérêt comme la connaissance des textes est en partie fonction de l'ancrage urbain des éleveurs, de leur terroir d'attache et de leur niveau d'éducation. À Sikasso, par exemple, il ressort que seuls les membres des coopératives et commerçants de bétail maîtrisent les textes. Pour autant, le niveau des connaissances du contenu de ces textes est généralement très limité. Dans le Sahel burkinabè, si nombre d'éleveurs mettent en cause l'Etat, dans le Seno, où la confiance en l'Etat semble plus importante qu'ailleurs (voir partie supra), les éleveurs font leur auto-critique. En dépit de la mobilisation des OP (CRUS, APESS) et des ONG comme HD qui ont sensibilisé sur les textes en langue locale et avec des exemplaires de ces lois, « les éleveurs ne font aucun effort » selon un éleveur du Seno.

Le non-respect des règles peut aussi être volontaire, car toute règle restreint l'opportunisme nécessaire à la survie du troupeau, fige dans le temps ce qui est muable et ne prévoit pas d'évolution en fonction des scénarios. La vision strictement pendulaire de la transhumance allant d'un point A à un point B se traduit par une implantation massive de balises en béton le long des axes de transhumance (plusieurs dizaines de milliers de kilomètres ont été balisés durant les deux dernières décennies au Sahel) sans tenir compte des difficultés pour les transhumants de les respecter en cas de pénuries d'eau dans les mares, de manque de pâturages, faute de puits le long des parcours, ou encore de conflits à éviter. Pour les transhumants, une telle politique traduit la volonté profonde des autorités de les cantonner entre ces balises au risque de voir leurs animaux mourir de faim ou de soif.

Lors d'un focus Group dans une commune du Gourma, un échange entre trois éleveurs reflète le conflit de perception que chacun a des lois :

« Nous sommes libres de faucher et stocker le foin pour les besoins domestiques si ça se fait sur des terres appartenant à l'Etat. C'est important que les gens sachent qu'à nous aussi l'Etat nous donne des accès à certaines ressources ».

Eleveur 1

« Vous voyez tout ce qu’il vient de vous citer, et bien tout cela ne tient pas la route et ne correspond pas à nos réalités. L’Etat est corrompu et injuste, et nous soutire de l’argent pour des règles soit qu’il a rédigées sans consulter tout le monde ou bien qu’il applique dans des zones du sud pour venir nous les imposer ».

Eleveur 2

« Excuse-moi mon frère, mais est-ce que tu vois un semblant d’organisation ou d’applicabilité des lois de l’Etat ici ? Nous ne sommes plus dans cette dynamique, actuellement on veut juste vivre ».

Eleveur 3

Région	Règles connues	Règles considérées comme cruciales
Cascades	Lois relatives au foncier en milieu rural Loi d’orientation relative au pastoralisme Propriété foncière partagée entre les particuliers, les collectivités et l’État Existence des commissions foncières villageoises Certificats internationaux de transhumance	Acquisition du certificat de vaccination Laisser passer zoo-sanitaire pour le bétail Acquisition d’un certificat de transhumance Obligation de la conciliation avant le recours à la justice.
Boucle du Mouhoun	Interdiction de rentrer dans les forêts classées avec les animaux Acquisition du certificat de vaccination Existence des commissions foncières villageoises	Acquisition du certificat de vaccination Obligation de la conciliation avant le recours à la justice. Respect de la distance à observer autour des points d’eau (dite zone de servitude) pour créer un champ, un jardin et revendiquer la propriété
Hauts Bassins	Lois relatives au foncier en milieu rural Loi d’orientation relative au pastoralisme	Acquisition du certificat de vaccination Acquisition d’un certificat de transhumance Propriété foncière partagée entre les particuliers, les collectivités et l’État
Sahel	Lois relatives au foncier en milieu rural Loi d’orientation relative au pastoralisme	Acquisition du certificat de vaccination Acquisition d’un certificat de transhumance « Un éleveur qui peut aller garder des animaux en brousse et revenir à la maison, pour lui c’est l’essentiel » (Soum).

Est	Loi d'orientation relative au pastoralisme	Interdiction de la coupe abusive de bois Règles encadrant les feux de brousse Interdiction d'occuper les pâtures la nuit Interdiction d'empiéter sur les zones dédiées à l'élevage
Nord Togo	Règles de la propriété foncière	
Sikasso	Charte pastorale Loi d'Orientation Agricole	Acquisition du certificat de vaccination Acquisition d'un certificat de transhumance
Gao et Ménaka	Charte pastorale Loi d'Orientation Agricole	
Centre du Mali	Charte pastorale Décret sur la transhumance Respect de la préséance Date de la transhumance	Non communiqué
Gourma	Respect des dates de libération des champs	« Nous n'avons aucune connaissance de ces règles, nous savons juste qu'on doit bien garder nos animaux et qu'ils ne créent pas du désordre » (Inadjatafane).

Tableau 9 : Règles connues et considérées comme cruciales par les éleveurs interrogés

NB : Les résultats reflétés dans le tableau ne signifient pas que tous les éleveurs connaissent ces règles, mais qu'elles ont été citées par au moins un éleveur interrogé.

Le sentiment d'être concerné par les textes est d'autant plus faible qu'un corpus important de règles orales existent traditionnellement pour gérer pacifiquement et écologiquement les points d'eau (tour d'eau, droit à la soif, entretien, réciprocité), les pâturages (positionnement des campements les uns par rapport aux autres, feux de brousse préventifs), la transhumance (paiement des tributs, choix des dates et des parcours) et les services rendus (troc, bât, stockage, fumure, résidus de récolte etc...), sans avoir besoin de faire recours aux Etats ou à l'aide extérieure dont les modèles de développement remettent en cause le capital social de ces communautés à travers de nouvelles formes d'organisation de la gestion et de la sécurisation des ressources naturelles.

Ce faible intérêt, couplé au sentiment d'être peu écoutés, encore moins entendus, peu ou mal défendus par les institutions dont la mission est de rendre la justice par la conciliation, renvoient à la question de la représentation des populations nomades au sein de la fonction publique et des collectivités territoriales, et par extension à la question de leur accès aux concours, à l'éducation, mais aussi – et peut-être surtout – à la question de leur représentation électorale et coutumière (voir partie IV). Sans des représentants en qui ils ont confiance, sans mécanisme réellement efficace capable de défendre leurs droits, les éleveurs sont naturellement incités à chercher protection et justice auprès d'autres acteurs.

A blue-tinted photograph of a pastoralist scene. In the foreground, a young child is seen from the side, looking towards the camera. Behind them, several people wearing traditional headwraps and robes are standing among a herd of animals, including a prominent white donkey. The background shows a dry, open landscape with sparse trees and a bird in flight. The overall mood is somber and reflective.

DEUXIEME PARTIE

Crise du pastoralisme,
terreau de violences armées

Evolution des incidents violents au Sahel central

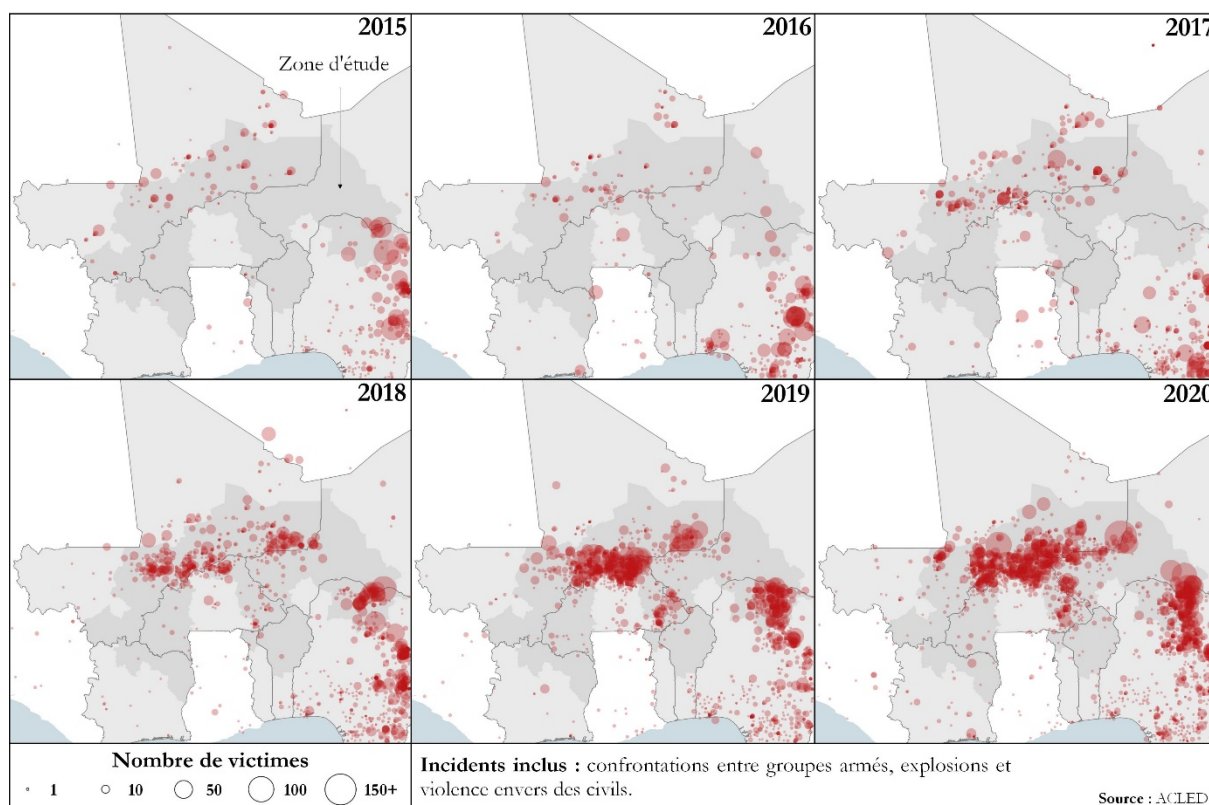


Figure 2 : Augmentation des violences entre 2015 et 2020.

Le Sahel Central connaît des niveaux de violence exponentiels depuis 2015 (figure 3). L'interrogation probablement la plus répandue est pourquoi et comment les contextes évoqués précédemment - qui existent depuis plusieurs décennies sans occasionner de violence à grande échelle - ont soudainement contribué à alimenter les violences insurrectionnelles, voire à ouvrir de nouveaux foyers de violence. La réponse à cette double interrogation tient en partie au fait que la « question nomade » s'est longtemps limitée au Nord du Mali et du Niger, et se résumait à la problématique touarègue, communauté nomade majoritaire dans ces espaces. À partir de 2012, le projet jihadiste incarné par AQMI a justement pris le contre-pied de cette lecture ethnique des événements en cherchant à recruter parmi toutes les communautés, exploitant les fragilités locales en promettant de lutter contre les injustices et de rétablir une égalité entre les groupes sociaux. Les Etats, accusés d'être responsables de cette situation, deviennent la cible principale d'AQMI et de tous les insurgés qui, partageant ces griefs, s'opposent à lui. Dès lors que ces groupes jihadistes ont étendu leur influence au-delà du Nord du Mali, ils ont touché des populations nouvelles auprès de qui ce message a immédiatement trouvé un écho.

En dehors de toute logique religieuse qui s'avère secondaire pour appréhender les trajectoires d'engagement dans le jihad au Sahel⁸⁴, ces populations ont adhéré à ce « projet de société ». Certains éleveurs, marginalisés économiquement et sociopolitiquement, particulièrement vulnérables à l'insécurité et victimes d'injustices répétées depuis longtemps, ont cédé à la tentation de prendre les armes pour changer leurs conditions : se protéger contre d'autres acteurs armés – y compris nomades -, se défendre, voire se venger contre les injustices subies depuis trop longtemps, se recapitaliser en volant le bétail qui a progressivement changé de mains, ou encore reprendre le contrôle de terres perdues. Ces besoins prosaïques ont été rapidement satisfaits par AQMI, via ses différentes katibat et notamment celle du Macina. Mais leur ambition se limite

⁸⁴ Voir Mathieu Pellerin, Op. Cit.

moins à satisfaire ces intérêts particuliers, qu'à défendre et incarner un nouveau modèle de gouvernance, dans un premier temps cantonné aux zones rurales qu'ils sont en capacité de contrôler. Des formes embryonnaires de gouvernance apparaissent, suscitent l'adhésion de certains qui embrassent le jihad et y voient objectivement le projet à même de défendre au mieux leurs intérêts, tandis que d'autres n'y trouvent pas leur compte, toujours animés par des intérêts matériels (vol, banditisme) ou par un désir de vengeance qui est encadré, voire proscrit par les chefs jihadistes de Jamā'at nuṣrat al-islām wal-muslimīn (JNIM), ou bien encore par un agenda communautariste qui ne cadre pas avec l'objectif jihadiste de rassembler les populations musulmanes de toute origine et de toute ethnie.

Ces groupes jihadistes ont été paradoxalement aidés par les Etats dont les réponses sécuritaires ont entraîné de nouvelles injustices, poussant certains apprentis jihadistes à devenir même plus radicaux et violents que ce que tolèrent justement les katibat liés à JNIM. Le désir de vengeance de certains d'entre eux a pris le dessus et les a poussé à rallier l'Etat Islamique au Grand Sahara (EIGS) où ils peuvent s'adonner plus librement à des règlements de compte interpersonnels ou intercommunautaires. Leur engagement est en premier lieu l'expression d'une radicalité causée par des injustices aggravées – marquées ces dernières années par des exécutions sommaires – et qui progressivement menace de se muer en radicalité religieuse, fondée sur une adhésion réelle au Jihad.

Sous l'effet de la communautarisation des relations sociales largement causée par la formation des groupes d'autodéfense et leur instrumentalisation anti-terroriste, il est de plus en plus difficile de dissocier l'engagement jihadiste destiné à la recherche de protection, celui motivé par la soif de vengeance, celui résultant d'une radicalité religieuse à proprement parler. Ces agendas se superposent davantage qu'ils ne se complètent non sans créer de tensions internes et des arrangements avec la doctrine jihadiste. Les attaques de villages « ennemis » servent à légitimer le vol de bétail, la pratique de la zakat déroge aux préceptes islamiques, etc.

Ces contradictions entraînent un regard souvent ambivalent de la part des éleveurs qui reconnaissent certes que ces groupes répondent à des griefs légitimes, mais dont la majorité restent rétifs à l'idée de les rejoindre. En effet, les éleveurs, avant d'être acteurs d'une crise de gouvernance bien plus globale que la seule question du pastoralisme, sont les premières victimes de la crise sécuritaire actuelle. Pour la majorité des éleveurs interrogés, les groupes jihadistes ne constituent en rien une solution durable.

II. DES INSURRECTIONS PASTORALES AU JIHADISME : REPRENDRE LE CONTROLE DE LA BROUSSE PAR LES ARMES

1. PERCEPTION DES ELEVEURS DE L'ACTION DES GROUPES ARMES

Dans le cadre de notre étude, dans toutes les zones enquêtées, il a été demandé aux éleveurs de se prononcer sur l'action des groupes armés, et s'ils peuvent représenter une utilité pour les éleveurs. Dans l'ensemble des zones, des réponses circonstanciées et argumentées ont été obtenues, permettant de donner la parole à ceux qui vivent une double crise, pastorale et sécuritaire.

Il ressort que dans les zones insurrectionnelles, les avis des éleveurs sont très partagés pour deux raisons : la première est que les enquêtés ont peur et craignent que leurs propos ne les mettent en danger, soit vis-à-vis des jihadistes, soit vis-à-vis des FDS ; la seconde est que beaucoup vivent également les impacts économiques et sécuritaires négatifs de ces insurrections. En d'autres termes, beaucoup d'éleveurs comprennent que certains d'eux puissent prendre les armes mais sans pour autant considérer que cela constitue une solution pérenne pour eux comme pour l'élevage au sens large.

Dans les zones fragiles, exposés à la pression de ces groupes, mais où la parole est encore libre, l'utilité de ces groupes ressort très clairement, et les facteurs d'adhésion à ces groupes dominent même si la majorité considère avant tout les jihadistes comme une menace. L'analyse du cas de trois communes du Sud-Ouest du Niger, que nous ne citerons pas pour éviter de mettre potentiellement des individus en danger, reflète cette réalité.

Utilité des groupes jihadistes (en %)	Commune 1	Commune 2	Commune 3
Se protéger ou se venger d'exactions subies par les FDS ou par des communautés rivales	39,13	25	25
Sécuriser son bétail et pouvoir se déplacer librement	13,04	16,67	37,5
Restaurer une soi-disant 'justice sociale'	47,83	58,33	37,5

Attitude des éleveurs vis-à-vis des jihadistes	Commune 1	Commune 2	Commune 3
Neutralité/indifférence	37,50	41,67	37,5
Alliance par rejet commun des institutions étatiques	37,50	25	25

Adhésion religieuse au projet jihadiste	20,83	25	25
Rejet et collaboration avec les FDS	4,17	8,33	12,5

Principale source de menace	Commune 1	Commune 2	Commune 3
Bandits	25	58	7
Groupes jihadistes	45	33	65
FDS	17	8	29

Tableau 11 : Perceptions des groupes jihadistes et sources de menaces selon les éleveurs interrogés (en % de réponses) dans trois communes du Sud-Ouest du Niger

Ces résultats tendent à soutenir l'idée que les éleveurs de cette zone reconnaissent aux groupes jihadistes de pouvoir être utiles aux éleveurs par le projet de « justice sociale » qu'ils portent, mais aussi par la protection qu'ils peuvent fournir, soit vis-à-vis des FDS, soit vis-à-vis de communautés rivales, sachant qu'il n'existe pas de groupe d'autodéfense dans cette zone. Pour un petit nombre, sauf dans la commune 3 où ils sont plus nombreux, ils perçoivent les jihadistes comme utiles pour protéger leur bétail. Reconnaître cette utilité objective n'induit toutefois pas forcément qu'ils souhaitent y adhérer. En fait, la neutralité ou l'indifférence est la principale attitude que les éleveurs cherchent à adopter. Pour autant, selon eux, la majorité des éleveurs peuvent être tentés de s'allier à ces groupes par rejet commun de l'Etat ou par adhésion à leur idéologie. Significativement, une infime minorité des éleveurs se dit prête à collaborer avec les FDS. Cela n'induit pas nécessairement un rejet des FDS, mais peut-être davantage une peur de collaboration face aux représailles éventuelles des jihadistes qui apparaissent dans les trois communes comme la menace prioritaire. Cela tranche avec la perception qu'ont les autorités rencontrées dans ces zones de leurs relations avec les éleveurs, mentionnant, par exemple, l'efficacité des brigades mobiles et les escortes des éleveurs dans leurs parcours. Ce hiatus renvoie clairement à la nécessité d'un dialogue plus poussé, sincère et pérenne entre ces acteurs.

2. LES JIHADISTES : NOUVEAUX PROTECTEURS DE LA BROUSSE

La recherche de protection est centrale pour la mobilité pastorale. Dès lors que la rébellion de 2012 a éclaté, les éleveurs du Nord du Mali se sont affiliés aux groupes armés rebelles selon des logiques tribales, tandis que les populations sédentaires – surtout à Gao – en ont fait de même avec les groupes d'autodéfense. S'abriter derrière ces groupes est une nécessité quand les armées nationales se retirent et que, dans un contexte de tension latente entre tribus nomades, chaque communauté cherche à s'armer pour équilibrer, voire renverser le rapport de force. Un éleveur touareg de la zone d'Andéramboucane témoigne : « *La kalachnikov a remplacé le bâton d'hier* ».

Dans les régions de Gao et Ménaka, ainsi que dans le Gourma-Rharous, le déclenchement de la rébellion a rapidement poussé les éleveurs à s'aligner sur des groupes armés pour être protégés contre l'enlèvement de bétail. Ces groupes « rebelles », largement structurées autour de l'appartenance tribale, constituent de facto des groupes d'autodéfense auxquels les populations font recours en cas d'agression ou de représailles. Ainsi, les Chamanamass et les Daoussahaks dans la région de Ménaka et le cercle d'Ansongo (Talatayt) se placent sous la couverture des deux branches du Mouvement pour le Salut de l'Azawad (MSA) tandis que le Groupe autodéfense touareg Imghad et alliés (GATIA), membre de la Plateforme des

Mouvements du 14 juin 2014, assure la sécurité des Imghads. Les éleveurs arabes se reposent sur le Mouvement Arabe de l'Azawad (MAA). Suivant cette logique, les autres groupes armés représentant d'autres communautés sont considérés comme des menaces à leurs yeux. Certains éleveurs comme ceux de Tin-Hama, Talatayt ou Tessit (cercle d'Ansongo) se trouvent intermittamment sous le joug de plusieurs groupes armés notamment le GATIA ou la Coordination des Mouvements de l'Azawad (CMA). Quand le rapport de force n'est pas favorable à l'éleveur, il préfère s'allier au groupe jihadiste contrôlant la zone ou quitter le terroir. Il en est de même des groupes sédentaires (Ganda Izo, Ganda Koy, regroupés au sein de la Coordination des Mouvements et Fronts Patriotiques de Résistance ou CMFPR) qui, le long de la vallée, ont érigé des check-points sur l'axe Gao-Labbézanga, Gao-Bourem-Bamba pour marquer leur présence en cas d'agression des voyageurs ou des villageois. Toutefois, les agroéleveurs issus de la vallée se reposent moins sur ces groupes d'auto-défense pour la simple raison que ces derniers ne peuvent assurer leur sécurité au niveau des pâturages exondés situés loin de leurs zones d'influence.

A la faveur de leur parrainage par des groupes rebelles, certaines communautés touarègues en ont profité pour s'adonner au vol de bétail et/ou solder d'anciens comptes avec des communautés nomades, en l'espèce essentiellement peulhs mais pas seulement. En 2012, le vol de bétail était principalement le fait de groupes touaregs affiliés au Mouvement national de libération de l'Azawad (MNLA) qui s'attaquaient aux pasteurs peulhs avec qui ils entretenaient historiquement des relations difficiles. Lors de la rébellion de 1990, tant à Ménaka qu'au nord de la région de Mopti, dans le Méma et le Farimaké, les « rebelles touaregs » s'étaient adonné à des actes de tuerie et de vol de bétail à l'encontre d'éleveurs peulhs. Ce scénario s'est réédité en 2012 : à Douentza, le Mouvement pour l'unicité et le jihad en Afrique de l'Ouest (MUJAO) a enrôlé les pasteurs qui étaient victimes des exactions du MNLA lors de l'occupation en 2012, lesquelles se matérialisaient notamment par des vols de bétail ; à Ménaka, l'adhésion des Daoussahaks au MNLA a automatiquement rapproché les Peulhs du MUJAO. Cette tendance ne s'est pas estompée, de nombreux éléments issus de ces groupes s'adonnant toujours à des actes de banditisme, dont le vol de bétail.⁸⁵

Dans l'espace transfrontalier Ménaka – Tillabéri, le moteur de l'engagement des éleveurs peulhs au sein des groupes jihadistes est le besoin de protection et le désir de vengeance. Les injustices subies en particulier par la communauté peulhe dans cette région sont loin d'être nouvelles. Elles résultent tout d'abord de l'affrontement des éleveurs peulhs de la tribu Tolébé du Niger aux éleveurs daoussahaks essentiellement du Mali depuis les années 1980⁸⁶. Elles découlent également d'une succession de conflits ayant opposé ces mêmes Tolébé aux populations majoritairement agropastorales zarma, occasionnant de nombreuses violences documentées.⁸⁷ Lorsque les Daoussahaks ont rejoint le MNLA en 2012, les Tolébé se sont sentis légitimement menacés et devaient chercher une protection. À la question de savoir pourquoi le Tolébé n'ont pas alors cherché la protection de l'Etat du Niger, la réponse tient à la méfiance qui s'est progressivement installée entre eux. Dans les deux conflits mentionnés, les autorités nigériennes ont été accusées de passivité, voire de complicité. Certains éleveurs ont accusé des FDS du Niger de monnayer auprès des éleveurs la poursuite des voleurs de bétail daoussahaks, souvent sans les rattraper. Des cas d'implication de chefs coutumiers du Niger dans cette « mafia de la razzia » ont également été rapportés. Enfin, les autorités ont échoué dans le processus de démobilisation de ces Tolébé, autorisés à être armés depuis le début des années 2000. Les autorités nigériennes sont accusées par les éleveurs d'avoir assumé un parti-pris en faveur des Zarmas durant les conflits qui ont opposés ces communautés durant cette même période. Certains éleveurs ayant vécu ce conflit soutiennent que les FDS nigériennes soutenaient ouvertement les Zarmas, et n'intervenaient pas lorsque des violences étaient perpétrées par des agriculteurs zarmas contre des éleveurs.

⁸⁵ A titre d'illustration, en 2019, plus d'un millier de bœufs ont été volés à des éleveurs peulhs par des Imghads à Douentza, lesquels animaux ont été écoulés sur les marchés de Gao et à Kidal. Des membres isolés au sein de ces groupes s'adonnent à des coupures de route sur les grandes voies comme Sévaré-Gao, Gao-Haoussa-Foulane, Ansongo-Labbézanga, Ansongo-Ménaka et même Gao-Bourem-Kidal.

⁸⁶ Ce conflit est ancien et trouve ses racines dans la remontée continue des terres pastorales dans le Nord Tillabéri, continuellement grignotées par le front pionnier agricole (culture de mil, de niébé) dans cette région, poussant alors les Peulhs Tolébé à revendiquer l'usage des ressources (végétation, eau, cure salée) des Daoussahaks dans l'actuelle région de Ménaka. A Ménaka on estime que ces zones de concurrence entre ces deux communautés d'éleveurs sont la vallée de l'Azawack, de Andéramboucane jusqu'à Tamalat.

⁸⁷ Voir AREN, 2011, Op. Cit.

Aux yeux des éleveurs Tolébé, le MUJAO était donc le seul groupe capable de les protéger face aux Daoussahaks affiliés au MNLA. Plus qu'une forme de radicalisation religieuse, cela consacre l'échec de l'Etat à assurer la protection de ses citoyens. Le rôle joué par ces deux conflits à base communautaire dans l'engagement des éleveurs au sein du MUJAO est essentiel, tant pour se protéger que pour se venger, comme le résume ainsi cet éleveur de Banibangou : *« Les éleveurs prennent les armes pour deux raisons dans notre zone : soit pour se défendre, soit pour se venger. Il faut rappeler qu'avant notre naissance, les Touaregs prenaient tous nos animaux en tuant souvent les éleveurs, et ce, sous l'œil impuissant des FDS ou même avec leur indifférence totale »*. À titre d'illustration, l'un des principaux chefs peulhs de l'EIGS de cette zone s'était vu exproprié de ses terres par un chef traditionnel zarma de Banibangou, ce qui aurait pesé dans son choix de prendre les armes par la suite. En 2010, à Banibangou, treize jeunes Peulhs qui avaient résisté à une attaque des Daoussahaks avaient subi des violences et humiliations de la part d'un responsable étatique local puis avaient été emprisonnés pour détention d'armes.

L'ELEVAGE, ENTRE VIOLENCES COMMUNAUTAIRES ET JIHADISME

Le conflit entre Peulhs et Daoussahaks portait initialement sur la compétition pour les ressources, mais il a changé de nature. Un éleveur de Banibangou précise même *« que le conflit est à sa troisième mutation. Il était entre éleveurs avant de devenir un conflit entre groupes armés, enfin désormais les deux sont aujourd'hui des amis de circonstance »*. De fait, aujourd'hui la paix est imposée par la force : de nombreux combattants daoussahaks qui avaient combattu l'EIGS jusqu'en 2018 se sont résolus à négocier avec eux la paix, au point de collaborer avec le mouvement jusqu'à 2020 au moins. La question se pose de savoir comment les éleveurs naviguent entre ces tensions communautaires et allégeances changeantes au sein des groupes armés, dont ils ont payé un très lourd tribut, que ce soit sur plan humain ou en volume de bétail volé.

Pourtant, le contrôle des ressources reste en toile de fond de ces conflits. En 2017, dans la région de Ménaka, des conflits rapidement circonscrits entre Ibogulitanes et Daoussahaks d'un côté, et entre Arabes et Daoussahaks de l'autre, tenaient en partie à la gestion des ressources pastorales (eau, pâturage). De même, certains massacres perpétrés par les groupes armés l'auraient été en partie en lien avec l'occupation concurrentielle de l'espace. Ainsi, en 2018, les massacres communautaires perpétrés par l'EIGS contre les civils daoussahaks ont été perpétrés dans des zones pastorales dont l'accès est historiquement convoité par les deux communautés.

Pendant que les groupes armés négociaient entre eux, les éleveurs issus des communautés en conflit ont donc conduit un processus de paix parallèle dans la région de Ménaka avec les notabilités locales, autorités traditionnelles et religieuses des différentes communautés. Un cadre de concertation autour de la gestion des ressources pastorales le long de la frontière a été pensé autour du principe de protection mutuelle entre zones de pâturages, à savoir en l'espèce que des chefs de fractions daoussahaks accueillent des Peuhl vers Inékar, et réciproquement des Peuhls aussi dissuadent toute agression des Daoussahaks vers la frontière Mali-Niger. Cette modalité de gestion concertée des ressources restaure les réciprocity perdues, quand d'une année sur l'autre, selon la pluviométrie enregistrée, les pâturages sont ouverts aux plus nécessiteux. Elle remet au centre du débat la problématique de départ, à savoir que les communautés s'entendent sur les droits d'usage des ressources pastorales. Ces ententes ne suffisent pas à elles-seules face à des conflits militarisés mais elles constituent une partie de la réponse au problème de fond ici résumé par un éleveur de Banibangou : *« les éleveurs nigériens qui transhument au Mali n'ont jamais compris que les Daoussahaks leur refusent l'accès à certaines ressources naturelles alors que les éleveurs maliens qui transhument au Niger ne sont soumis à aucune restriction quant à l'accès aux ressources fourragères »*.

Cette dynamique d'engagement par protection a connu une seconde vague à la faveur de la communautarisation des violences dans le Liptako Gourma, et même au-delà. Les violences communautaires qui se sont multipliées à partir de 2016 ont progressivement plongé les autres communautés nomades de la zone dans la violence, contraintes de s'aligner sur l'un ou l'autre des groupes armés.⁸⁸ A partir de 2017, l'engagement du MSA et du GATIA contre l'EIGS a poussé certaines communautés peulhs à s'enfermer au sein de ce mouvement. Dans cette seconde vague, le désir de vengeance a bien souvent pris le pas sur le besoin de protection. Au Centre du Mali, la montée des violences entre communautés dogon et bambara d'un côté, et peulh de l'autre, a là aussi grandement favorisé le recrutement de la katibat Macina. Le Centre-Nord au Burkina Faso est emblématique d'une situation où, après le massacre de Yirgou en 2019, des familles entières se sont mis sous la protection des groupes jihadistes, certains les rejoignant plus directement pour se venger contre les exactions perpétrées en ciblant indistinctement les civils mossis. Il en est de même dans la région de l'Est du Burkina Faso où, en 2020, les éleveurs ont quitté une bonne partie des localités de la province du Gourma contrôlée par les Volontaires pour la Défense de la Patrie (VDP) pour s'abriter dans des enclaves pastorales sécurisées par les groupes jihadistes. Ces derniers interdisent même aux populations mossies de pénétrer dans ces zones, donnant l'impression que rivalités communautaires, querelles foncières et affiliations concurrentielles à des groupes armés se superposent. Protéger ses ressources passe donc, plus que jamais, par la collaboration passive voire l'affiliation à un groupe armé. À titre d'exemple, il a été documenté dans la province du Gourma le cas d'individus ayant rejoint les groupes jihadistes après les arrestations injustifiées de deux de leurs parents éleveurs par les VDP à Natiaboani. De tels exemples se multiplient partout au Sahel et constituent, comme nous le verrons plus loin, le nouveau principal facteur d'engagement au sein des groupes jihadistes aujourd'hui. Spécifiquement dans le Gourma-Rharous, où les éleveurs se retrouvent coincés entre les affrontements opposant JNIM à l'EIGS, la mécanique de protection joue largement dans l'adhésion à ces groupes. A Inadjatafane, un éleveur se montre ainsi particulièrement élogieux envers JNIM : « *heureusement qu'ils (JNIM) sont ici, car sans eux on serait tous décapités par Daesh ou dépourvu par les voleurs. Tout le monde nous a abandonné. L'Etat, les mouvements indépendantistes, les forces étrangères. Le monde entier nous abandonne et veut qu'on voit ces gens comme des terroristes, ils valent mieux que le reste du monde qui reste indifférent face à ce qu'ils font* ».

LA VOIE DU BANDITISME : ENTRE CRIMINALITE, BESOINS DE PROTECTION ET RECAPITALISATION.

Cette dynamique de protection via des groupes armés est loin de se limiter aux groupes armés rebelles ou aux groupes jihadistes. Elle s'opère également avec les groupes de bandits là où ils sont les seuls à porter les armes et sont donc dans une situation de monopole de la violence propre à permettre aux éleveurs d'être en sécurité. Toutefois, cette recherche de protection ouvre souvent la voie à un basculement dans la criminalité, les éleveurs s'adonnant à ce contre quoi ils cherchaient à se protéger. La question de savoir si cette trajectoire est définitive ou transitoire se pose, dans un contexte sahélien où la « jihadisation du banditisme » se vérifie, que ce soit dans le Sahel et l'Est du Burkina Faso, à Tillabéri ou à Torodi où nombre de jihadistes sont d'anciens bandits.

Dans certaines zones, c'est aussi la décapitalisation qui pousse les éleveurs à s'engager dans le banditisme, dynamique difficile à analyser sans une étude des trajectoires individuelles et des dynamiques qui favorisent cet engagement. L'impact des sécheresses des années 70-80 en matière d'appauvrissement des éleveurs, et donc la possibilité qu'elles aient alimenté le banditisme dans les décennies qui ont suivi, mériterait une étude dédiée qui serait riche d'enseignements. Trois cas de figure semblent se présenter au Sahel :

- ◆ celui des zones sous contrôle jihadiste où les bandits sont largement « docilisés » et parfois recrutés. Dans la plupart de ces zones des situations pré-insurrectionnelles prévalaient avant l'arrivée des jihadistes et les bandits n'étaient pas à l'écart de ces dynamiques à l'œuvre : à Torodi, les bandits seraient en partie issus des réfugiés climatiques venus du nord ayant fui la sécheresses de 1984 et qui n'ont jamais

⁸⁸ Les Idarfane se sont majoritairement alliés avec les Daoussahaks donc au MSA et au GATIA, tandis que les Iboquilitanes avec lesquels ils sont rivaux se sont alignés sur les Peulhs au sein de l'EIGS.

réussi à s'ancrer suffisamment dans le contexte socioéconomique autochtone ; dans l'Est du Burkina Faso, les braconniers qui ont rejoint les groupes jihadistes sont avant tout d'anciens chasseurs que la législation conservacionniste a rangé parmi les criminels. Une analyse plus fine des raisons pour lesquels l'Est est devenu un bastion du banditisme à partir des années 1990 serait très éclairante de ce point de vue.

- ◆ celui des zones exposées à des situations pré-insurrectionnelles où les bandits sont mus par l'appât du gain - dans un contexte de décapitalisation avancée - mais aussi par un agenda communautaire. C'est le cas du Nord-Ouest du Nigeria et de la bande frontalière avec le Niger où la polarisation communautaire entre Haoussas et Peulhs est de plus en plus forte, surtout au Nigeria. Si aucun suivi statistique basé sur l'origine ethnique des victimes ne permet de le certifier, l'agenda communautaire joue très probablement dans le choix des cibles par les bandits : les groupes d'autodéfense haoussas ciblent en majorité des éleveurs peulhs, et en représailles les bandits peulh ciblent des agroéleveurs haoussas. Ce schéma a toutefois des limites : beaucoup de bandits sont haoussas, et beaucoup de victimes des bandits peulhs sont également peulhs.⁸⁹ L'idée de recapitalisation par le vol et le kidnapping mériterait d'être fortement creusée. La nécessité de rejoindre ou de former son propre groupe de bandits s'impose pour se protéger soi-même (et sa famille ou son village) face au banditisme. Il est tout à fait notable, surtout dans le Nord-Ouest du Nigeria, que nombre de bandits ont créé leur groupe à cette fin. Selon un jeune éleveur d'Allélà, « *tous les jeunes dont les parents ont été dépoillés de leurs troupeaux par les bandits au Nigeria sont devenus des proies faciles à recruter pour les bandits et les jihadistes. Certains jeunes maîtrisent déjà l'utilisation des armes artisanales. Il en est de même pour les jeunes qui ont perdu leurs parents, tués, soit par les bandits, soit par les jihadistes, soit par les militaires* ». De même dans la région de Maradi, l'un des principaux bandits haoussas katsinawa aurait formé son groupe pour protéger son village d'éventuelles attaques. Dans le département de Madaoua (Tahoua), également touché par le même phénomène de banditisme, l'un des principaux bandits arrêté fin 2020 par les autorités nigériennes est un Touareg nigérien qui posséderait plusieurs milliers de tête de bétail, suggérant une recapitalisation par le banditisme. Face au développement du banditisme, les groupes jihadistes qui cherchent à s'implanter plus durablement dans cet espace se sont déjà opposés aux groupes de bandits locaux. Début 2019, les jihadistes venus du Nord Tillabéri sont venus dans la zone de Konni pour combattre des groupes de bandits de Zamfara et restituer aux victimes le bétail volé et l'argent des rançons qui avait été distribué.⁹⁰ La dimension communautaire joue ici un rôle important puisque les jihadistes en question sont originaires de la zone de Konni, lointain héritage du Califat de Sokoto d'Usman Don Fodio.
- ◆ celui des zones où le banditisme résulte de la décapitalisation, mais reste pour l'instant hermétique aux idées insurrectionnelles. Dans ces espaces, le banditisme cible indistinctement les détenteurs de capitaux, que ce soit des éleveurs ou des agriculteurs. Dans le KénéDougou, par exemple, les filières de vol de bétail seraient largement animées par d'anciens bergers ou bouviers décapitalisés ou issues de familles ayant tout perdu qui ont rejoint des filières de vol de bétail au Ghana, nœud régional d'évacuation et de recel du bétail volé au Nord-Est de la Côte d'Ivoire dans l'Ouest et le Centre-Ouest du Burkina Faso. Au nord du Bénin, la filière du kidnapping est tenue par des Peulhs du Borgou, originaires du Nigeria, et ne cible que les éleveurs issus de la communauté peulh (éleveurs et commerçants), à priori parce que c'est au sein de leur communauté qu'ils peuvent avoir le plus de renseignements sur les riches propriétaires et parce que les éleveurs ont en général davantage de liquidités pour payer les rançons. Ce phénomène est apparu en 2017 dans le département de la Donga avant de s'étendre au département du Borgou. Plus de 200 cas d'enlèvements ont été recensés depuis. Dans une moindre mesure, les départements de l'Atacora et de l'Alibori sont nouvellement touchés avec quelques cas recensés. L'analogie avec la situation au Nord-Ouest du Nigeria est intéressante. Si les contextes diffèrent fortement du fait de l'absence de milices sédentaires au Nord du Bénin, la polarisation communautaire est croissante dans cette zone et des formes très embryonnaires de groupes d'autodéfense peulhs pourraient s'y développer en partie des suites de kidnappings. À Bassila (Donga), certains kidnappeurs se sont reconvertis et ont créé un « système de sécurité » qui intervient pour empêcher le kidnapping.

⁸⁹ Pour une analyse plus détaillée de la dimension communautaire du banditisme dans cet espace frontalier, voir International Crisis Group, « Sud-Ouest du Niger : prévenir un nouveau front insurrectionnel », Rapport Afrique n°301, avril 2021.

⁹⁰ Ibid.

3. SE FAIRE JUSTICE PAR LES ARMES

La seconde mécanique d'adhésion aux groupes jihadistes résulte très directement des innombrables conflits – souvent liés au contrôle des ressources – qui n'ont jamais été résolus. L'une des parties nourrit alors un ressentiment fondé sur un sentiment d'impunité et sur la perception que la justice n'était que celle du plus riche ou du plus influent. En effet, nombre de foyers jihadistes au Sahel ont émergé sur la base de conflits plus ou moins gelés mais rarement résolus. Mais il convient d'emblée de préciser que ce n'est ni l'apanage des éleveurs, ni des jihadistes. Comme nous le montrerons ultérieurement, le recours aux groupes d'autodéfense pour solder d'anciens conflits fonciers participe de la même dynamique. Si la justice se fait désormais par les armes, comme nous l'avons montré, c'est avant tout en raison de l'impasse de la justice formelle et du manque d'efficacité et de légitimité des mécanismes traditionnels de gestion des conflits.

De nombreux exemples au Centre du Mali, dans la région du Sahel burkinabè ou encore à Tillabéri illustrent ces cas de figure. Le Centre du Mali, en particulier, abrite de nombreux foyers de conflits qui ont été réveillés à la faveur de l'arrivée des groupes jihadistes depuis 2015 et qui ont permis à ces groupes de s'enraciner davantage en restaurant la justice par les armes. Comme l'indique un éleveur de Soula (Bankass), *« la seule loi à laquelle ces personnes obéissent c'est la force »*.

Dans le cercle de Koro, le conflit de Sari de mai 2012 a été l'un des conflits qui a favorisé la pénétration des groupes jihadistes, à savoir le MUJAO, dans la zone en 2013. Ce conflit, né d'un conflit d'usage autour d'un puits auquel les Dogons refusaient l'accès aux Peulhs, s'inscrit là encore dans une histoire de décisions de justice rendues, mais non respectées. Un différend né d'une piste à bétail obstruée par les champs avait été jugé depuis plusieurs années par le tribunal de première instance de Koro et par la cour d'appel de Sévaré. Les jugements ont été rendus en faveur des éleveurs peulhs, qui sont reconnus comme les premiers arrivés dans la région, du temps de l'Empire peulh du Macina fondé par Sékou Amadou. Le massacre perpétré en 2012 peut être interprété comme une volonté des Dogons de se faire justice par les armes juste après que l'Etat ait quitté la zone : le conflit a causé une trentaine de morts parmi les Peulhs, 350 cases incendiées ou détruites, et près de 800 animaux volés. L'Etat a certes dépêché une mission officielle, qui s'est rendu au Burkina Faso pour rassurer les déplacés et tenter de les faire rentrer au Mali, mais en vain. La plainte déposée n'a jamais eu de suite. Le chef peulh de Sari aurait alors sollicité l'aide du chef peulh de Boni, lequel, alors allié au MNLA aurait refusé même si notre étude n'a pas confirmé cette information.⁹¹ Cela aurait contribué encore davantage à rapproché certains Peulhs de Sari du MUJAO dont le MNLA était alors le principal ennemi. Selon les informations recueillies dans le cercle de Koro, plusieurs déplacés de Sari ont rejoint le MUJAO puis la katibat Macina au sein de laquelle ils combattent encore aujourd'hui.

Les cas de cette nature peuvent être multipliés dans chaque cercle ou presque de Mopti. Toujours dans le cercle de Koro, Crisis Group mentionne le conflit de 2002 entre les Dogons de Gondogourou et les Peulhs de Mbana qui, après plusieurs décisions de justice, n'a pas été résolu. La militarisation de chaque communauté aboutit en 2017 à de violents affrontements qui vont entraîner des représailles en série.⁹²

Toutefois, il est fondamental que comprendre que la militarisation ne se fait pas qu'avec les groupes jihadistes ni seulement à travers les éleveurs. Dans le cercle de Djenné, dans un conflit opposant des pêcheurs bozos et agriculteurs bambaras depuis 1950, où de nombreuses décisions de justice ont été rendues et contestées à force de corruption, l'une des parties a rejoint la katibat Macina pour se faire justice par les armes.⁹³ Dans le cercle de Bankass, le conflit remontant à la colonisation qui oppose les villages de Berdosso et Kassa a poussé un des deux villages à se rapprocher des jihadistes pour fragiliser le village rival. Toujours dans le cercle de Bankass, le massacre de Koulogon le 1er janvier 2019 trouverait une partie de son origine en 2010, dans un litige foncier entre Peulhs de Koulogon et agriculteurs dogons du village voisin de Kolamatintin qui a été tranché par la justice au profit des Peulhs. L'attaque de Koulogon

⁹¹ Selon Tor Arve Benjaminsen et Boubacar Ba, "Why do pastoralists in Mali join jihadist groups? A political ecological explanation", *The Journal of Peasant Studies*, 2018.

⁹² International Crisis Group, « Enrayer la communautarisation de la violence au centre du Mali », Rapport Afrique N° 293, 9 Novembre 2020.

⁹³ Ibrahima Poudiougou, Giovanni Zanoletti, « Fabriquer l'identité à la pointe de la Kalach : Violence et question foncière au Mali », *Éditions de la Sorbonne, Revue internationale des études du développement*, 2020/3 N° 243, pp 37-65.

serait en partie liée à cette décision de justice que les Dogons n'ont jamais accepté, probablement accentuée par la polarisation qui était alors très forte entre les communautés à cette époque.

Ailleurs dans les zones d'étude, des cas similaires peuvent être mentionnés, en particulier dans le Sahel burkinabè. Dans la province du Soum, de nombreux conflits ayant opposé les groupes d'autodéfense (Koglweogos, puis VDP) et les groupes jihadistes trouvent leurs racines dans des conflits entre agriculteurs et éleveurs ou agropasteurs selon les cas, mais tous appartenant à la communauté peulh ou rimaïbé. De telles configurations ont existé dans les villages de Boukouma (Arbinda), Silgaaji, Taouremba et Beleheede (Tongomayel) ou Niafo (Pobé-Mengao). Il en est de même dans l'Oudalan à Gorgadji. Dans un certain nombre de cas, des décisions de justice avaient été rendues en faveur des Peulhs, comme à Taouremba, par exemple. La plupart de ces conflits ont pour particularité de remettre en cause la propriété foncière d'agropasteurs dans ces espaces et ne se limitent pas à la seule question de la gestion de transhumance. L'analyse de deux exemples permet d'apprécier cette réalité :

- ◆ **Pour le cas du village de Béléhédé** (commune de Tongomayel, province du Soum), la mise en valeur des bas-fonds dans le cadre d'un projet de développement taïwanais a attiré des migrants agricoles d'origine mossi et fulsé à partir de 2013. Plusieurs dizaines de propriétaires fonciers peulhs ont été expropriés sans compensation. À la faveur de la formation des groupes armés dans la zone, chaque partie a cherché les moyens de se faire justice : les agriculteurs se sont affiliés aux Koglweogos, tandis que les groupes jihadistes auraient recruté parmi les propriétaires expropriés menacés par ces groupes.⁹⁴
- ◆ **Le cas de Gorgadji** est tout aussi emblématique et procède exactement de la même logique. Comme nous l'avons déjà mentionné, Gorgadji est très concernée par la migration d'agriculteurs mossis, mais aussi fulsés, et la zone pastorale de Peterguersé est particulièrement convoitée. À la faveur de l'insécurité, les agriculteurs mossis venus du Centre-Nord ont commencé à occuper cette zone, toujours plus nombreux chaque année, occasionnant des tensions croissantes en saison pluvieuse, lorsque les éleveurs rentrent dans la zone avec leurs animaux. Ces tensions ont tant bien que mal été gérées par les leaders communautaires (chef de village, CVD et conseillers municipaux), mais les éleveurs se sont sentis lésés. Avec l'arrivée des groupes jihadistes, certains éleveurs se sont adossés à ces groupes pour « résoudre le conflit » à leur manière et se faire justice. En réaction, des agriculteurs se sont rangés derrière les VDP/Koglweogos et les règlements de compte se sont multipliés. Les populations de la zone en payent encore aujourd'hui un lourd tribut.

Tous les cas mentionnés constituent des conflits où le recours à des groupes armés s'est déjà matérialisé. L'intérêt de notre étude est aussi d'analyser des zones qui n'ont pas encore été affectées par les insurrections jihadistes. À cet égard, il est intéressant de s'attarder sur deux conflits où il est à craindre que la justice se fasse un jour par les armes faute de décision de justice, de réparation et de réconciliation entre les communautés. Il s'agit des conflits de Bouna et de Bangui.

- ◆ **Le conflit de Bouna (Nord-Est de la Côte d'Ivoire)**, survenu en 2016, a fait 33 morts parmi les éleveurs peulhs et conduit au déplacement de plus de 2500 éleveurs. Si le conflit est né directement d'un mécontentement des agriculteurs Lobi à la suite de dégâts champêtres répétés de la part d'éleveurs peulhs, il découle également de tensions répétées impliquant également les « autochtones », détenteurs de la terre et que les Lobis accusent d'être responsables de la présence des Peulhs.⁹⁵ Un facteur aggravant de ce conflit tient à la présence de Dozos très impliqués dans la protection des terres agricoles et qui sont au cœur de ce massacre. Si l'apaisement des tensions communautaires tient pour partie à l'attitude des autorités ivoiriennes au lendemain du conflit, d'autres signaux envoyés sont préoccupants. Le fait que le principal responsable Dozo impliqué soit incarcéré a fortement contribué à éviter l'engrenage des violences, mais le fait que ce même individu ait été libéré en juin 2020 pose question. L'implication des autorités communautaires de la zone est importante et désamorce les tensions naissantes comme ce fut le cas dans le village de Hapo (Bouna). Le conflit reste largement gelé et le ressentiment latent. Certaines sources évoquent déjà le fait que des victimes de Bouna auraient rejoint les groupes jihadistes.⁹⁶

⁹⁴ Ce cas a été développé par l'auteur dans un rapport écrit pour International Crisis Group. Voir International Crisis Group, « Burkina Faso : stopper la spirale de violences », Rapport Afrique, février 2020.

⁹⁵ Voir Jérémy Speight, Bouna, une instabilité permanente, Afrique Contemporaine, N° 263-264, 2017.

⁹⁶ Voir Lassina Diarra, « Radicalisation et perception de la menace terroriste dans l'extrême nord de la Côte d'Ivoire : le cas de Bounkani », Timbuktu Institute, juin 2021.

◆ **Le conflit de Bangui** (Madaoua, Niger), est survenu en novembre 2016 entre agriculteurs et éleveurs, à partir d'une fausse information faisant état d'un dégât de champs. Il a causé la mort de 20 personnes peulhs (femmes, enfants et vieillards) et plus de 40 blessés. Ce conflit a des explications spécifiques qu'il convient de restituer. Si le fond du différend entre ces communautés reste l'occupation concurrentielle de l'espace et la multiplication d'incidents liés à des dégâts champêtres, il révèle aussi l'importance du contrôle des institutions locales qui a engendré de très fortes rivalités communautaires. Si la commune a été dirigée par un maire haoussa depuis la mise en œuvre du processus de décentralisation, c'est un maire peulh qui fut élu lors des élections municipales de 2011. Ce changement de pouvoir a eu des incidences sur le contrôle de l'espace et des ressources par les Haoussas qui se sont plaints de dégâts champêtres non-indemnisés, de la libération précoce des champs, etc. Les agriculteurs haoussas se sont alors organisés pour résister à ces pressions, mais sans succès. En novembre 2016, après un dégât des champs dont la communauté peulh de Bangui conteste même l'existence, la communauté haoussa s'est alors organisée pour répondre par la violence, avec l'appui potentiel d'élus et notabilités locales. Tous les villages peulhs et campements autour de Bangui ont été attaqués, jusqu'à l'intérieur du village de Bangui. Il a fallu l'intervention des forces de l'ordre pour arrêter le drame, et des années de séances de sensibilisation des autorités administratives (Préfet de Madaoua) et de leurs partenaires pour apaiser les esprits. Toutefois, les rivalités restent fortes bien que peu visibles. Le dossier traîne en justice et les principaux responsables mis en cause sont libres à Bangui ou au Nigeria. Aucune indemnisation matérielle des pertes n'a donc été versée. Nous avons, par exemple, rencontré durant l'étude un agropasteur qui a vu sa mini-laiterie dans laquelle il venait d'investir plusieurs millions de FCFA complètement détruite. Il a dû reconstruire son entreprise sans aucune aide, à une échelle artisanale faute de pouvoir réinvestir à nouveau.

Si ces deux conflits ne se sont pas envenimés, cela peut en partie s'expliquer par le fait que dans les deux cas, les communautés peulhs sont localement minoritaires. Elles savent qu'il n'est pas dans leur intérêt – sécuritaire et économique – de se venger, quand bien même les Peulhs ont-ils une chefferie traditionnelle à Bangui. Le sentiment d'injustice n'en reste pas moins vif tant que l'impunité prévaut. Pour l'heure, la paix tient aussi largement à la faveur de l'implication des autorités coutumières et administratives, mais aussi de la société civile dans les deux cas. Ces conflits pourraient toutefois un jour se réchauffer en cas de nouvel incident, puisque désormais des groupes armés opèrent aux abords de ces zones et peuvent offrir une opportunité de se faire justice. Un nouvel incident en lien avec ces deux conflits pourrait constituer une étincelle déclenchant alors des jonctions avec les groupes armés. À moins que la justice ne soit rendue.

4. DEVENIR MAITRES DE LA BROUSSE

Les groupes jihadistes ont certes permis aux éleveurs de renverser des situations d'injustice par les armes, mais ils incarnent désormais de plus en plus un modèle de justice qui ne passe pas que par la violence, mais aussi par la régulation de l'accès aux ressources et la concertation pour un apaisement des conflits qui leur sont liés ou non. Ils se nourrissent des lacunes des mécanismes de prévention et de résolution des conflits, et surtout de leur manque d'inclusivité, de la corruption de la justice pour progressivement s'imposer dans certains territoires comme les principaux acteurs de gouvernance de la brousse. Au Sahel, ils luttent contre le vol, sanctionnent les escroqueries, rendent la justice, règlent les conflits, négocient la paix avec les communautés avec lesquelles ils étaient en conflit et règlent l'accès aux ressources. À titre de comparaison, sans même mentionner les modèles d'administration de l'Etat Islamique en Iraq, ce que fait sa branche ouest-africaine (ISWAP) dans le Lac Tchad en matière de gouvernance montre que les groupes jihadistes peuvent concurrencer et même supplanter les administrations étatiques en zones rurales.⁹⁷

Dans les zones rurales qu'ils contrôlent, les groupes jihadistes assurent une mission de police, avec une dimension islamique variant d'une zone à l'autre. Les injonctions religieuses auxquelles les populations sont soumises – dont les éleveurs – sont en effet variables selon les moments et les zones. Depuis 2012, l'émir d'AQMI avait mis en garde les membres de l'organisation qu'il ne fallait pas perdre le soutien des populations par un excès d'interdits au sein d'une population majoritairement hostile à l'idéologie jihadiste.⁹⁸

⁹⁷ Voir à ce sujet International Crisis Group, "Facing the Challenge of the Islamic State in West Africa Province", Rapport Afrique, 16 mai 2019.

⁹⁸ Jeune Afrique, « Comment Aqmi a essayé de créer un État islamique au Nord-Mali », Benjamin Roger, 7 octobre 2013.

De fait, AQMI, puis JNIM, ont scrupuleusement respecté ces consignes dans le rapport entretenu avec les populations : d'un côté ils ont assuré un équilibre entre prédication et prohibition, de l'autre ils ont convaincu les populations en les sécurisant. C'est indéniablement sur ce dernier point que JNIM a gagné le plus de soutien : en s'imposant dans de nombreux territoires comme les seuls capables de lutter efficacement contre les bandits de grands chemins, et en sanctionnant les cas d'escroquerie ou de vol. De nombreux cas de figure ont été recensés qui témoignent de cette réalité :

- ◆ Dans la **zone inondée du Centre du Mali**, la katibat Macina a mis en place dans chaque localité qu'elle contrôle un responsable chargé de recueillir des plaintes et trancher des litiges. Dans certains grands villages notamment à Diguicere, Doungoura et Toguere-Coumbe, ces responsables ont le titre de « Mobo » (marabouts). La majorité des enquêtés affirme que leur jugement est juste et équitable, et selon les enquêtés à Tenenkou, les villageois peuvent solliciter volontairement ces responsables pour statuer sur leurs différends.
- ◆ Dans le **Gourma**, les bandits qui multipliaient les coupures de route ont depuis 2018 été progressivement combattus par les jihadistes, avant d'être contraints de quitter le GATIA auxquels ils étaient affiliés et de faire repentance auprès de JNIM. Cela a de fait contribué à renforcer la légitimité de JNIM auprès des populations locales. Un éleveur de N'tillit reconnaît ainsi : « *Le JNIM a vraiment aidé la population en arrêtant l'année dernière tous les voleurs connus de la zone, ils ont brisé plusieurs groupes de petits bandits organisés* ». Un autre éleveur de Gossi témoigne de la manière dont la justice est rendue par JNIM : « *Parfois les victimes sont dédommagées après qu'elles aient subi un préjudice par d'autres et les jihadistes s'occupent du suivi du dédommagement jusqu'à ce qu'il soit effectif* ».
- ◆ Dans la région de **Tillabéri**, 54% des éleveurs considèrent que depuis que les jihadistes contrôlent une partie des zones rurales de la région, les éleveurs ne détiennent plus d'armes, alors qu'ils en possédaient par le passé pour leur protection. Un éleveur d'Abala s'exprime en ces termes : « *au départ, avant l'arrivée des djihadistes, presque dans chaque famille d'éleveurs on pouvait trouver une arme, mais aujourd'hui ce n'est plus nécessaire. Ce sont les djihadistes qui assurent la sécurité de tous les éleveurs* ». Le vol du bétail n'existe ainsi plus à Tillabéri s'il n'est pas le fait lui-même de l'EIGS sous des formes déguisées.

Les jihadistes s'imposent à eux-mêmes des sanctions en cas de dérapage. À plusieurs reprises, des paysans ou éleveurs ont sauté sur des Engins Explosifs Improvisés (IED) que les jihadistes avaient posé causant la mort de familles entières. Le JNIM reconnaît sa responsabilité, sanctionne les auteurs et indemnise les familles des victimes. Une notabilité du cercle de Koro (Centre du Mali) réagit à cela : « *ça ne veut pas dire que les gens vont les pardonner et souvent ils refusent l'argent, mais au moins ils reconnaissent leur tort. Quand l'Etat du Mali tue des civils, vous les avez déjà vu le reconnaître et punir les auteurs ?* ».

Ils ambitionnent de gouverner la brousse, et notamment l'accès aux ressources et leur exploitation là où leur influence est la plus forte. C'est tout particulièrement le cas dans les zones sous contrôle de JNIM. Ils entendent incarner une neutralité dans l'occupation des terres et l'exploitation des ressources, et dans la résolution des différends qui peuvent survenir. Ils disposent en outre de l'autorité suffisante (par la crainte qu'ils inspirent) pour faire respecter les décisions prises. Cette réalité s'impose en particulier dans le Delta Intérieur du Niger où les règles encadrant la transhumance sont respectées : le rôle des jowro est limité à celui qui leur est dévolu depuis le temps de Sékou Amadou, les cas de vols sont sévèrement punis quelle que soit la communauté d'appartenance de l'acteur incriminé. À titre d'exemple, un Peulh ayant commis un vol dans la zone a été puni et justice a ainsi été rendue à un sédentaire issu d'une autre communauté. La force de ce qui fait figure de « modèle » aux yeux de certains au Centre du Mali vient du fait que ses acteurs sont souvent les victimes d'hier : jeunes déclassés et victimes d'un système qu'ils dénonçaient haut et fort se retrouvent désormais en position d'assurer l'ordre et la justice. La jeunesse décapitalisée est désormais aux commandes. La Katibat Macina fixe les dates d'entrée et de sortie des bourgoutières et impose leur respect à tous. Le souci d'incarner une neutralité est reconnu par certains agriculteurs, comme dans un village de Ouro-Guiré (cercle de Tenenkou) : « *dans ma localité, ils ont interdit à tous les villageois de laisser leurs animaux sans surveillance pendant les périodes de récoltes et les dates de la transhumance tout en mettant en garde les éleveurs d'un retour précoce sous peine de sanction* ». La majorité des enquêtés considère que ces règles ont amélioré la gestion de la transhumance.

Dans la **région de Tillabéri**, où l'implication des jihadistes en matière de gouvernance des territoires est moindre, les mêmes qualités sont reconnues par les éleveurs comme l'un d'eux à Banibangou : « *Les djihadistes*

sont plus efficaces que les autorités en matière de gestion des conflits liés à l'accès aux ressources. Ils ont imposé la liberté d'accès aux ressources à tous sans distinction aucune [...]. Ils ont interdit systématiquement le vol du bétail dans notre localité et cela est un facteur favorable à la transhumance surtout lorsque cela est accompagné de la liberté d'accès aux ressources ». Un exemple survenu dans la commune d'Abala a ainsi été recensé. Après un dégât volontaire dans un champ, un agriculteur a réclamé 120 000 FCFA à sa victime qui a refusé de s'acquitter de la somme. Deux jihadistes ont alors écouté les parties, sont allés constater les dégâts et ont fixé le montant à 200 000 FCFA à payer séance tenante. Les jihadistes ont demandé à des jeunes de prendre des têtes de petits ruminants en gage jusqu'à concurrence de la somme retenue. Le chef du village a été mis en garde de ne rien prendre avec la victime. Plus largement, les jihadistes sont parfois crédités pour avoir réduit les occupations illégales des espaces pastoraux, le ramassage de paille qu'ils ont réglementé et l'interdiction d'abattage des arbres sans motif valable (au motif qu'il s'agit de ressources de Dieu pour tous) ou le vol de bétail. Ces actions qui relèvent normalement de la puissance publique, mais, d'après une responsable d'une association d'éleveur, « par négligence, l'Etat a perdu beaucoup de ses prérogatives au profit des groupes armés ». La régulation de la disponibilité des ressources est généralisée à l'ensemble des zones : réglementation du ramassage des bouses et obligation de libération des bourgoutières par les éleveurs de la zone inondée au Centre du Mali, ou encore limitation de la coupe des arbres dans le Gourma ou à Tillabéri.

Dans l'**Est du Burkina Faso**, les groupes jihadistes ont « libéré les terres » conformément à ce qu'ils avaient promis aux populations qui les rejoindraient à partir de 2017. Les symboles de l'oppression des éleveurs – les agents des eaux et forêts – ont été chassés dans l'essentiel des aires protégées et des zones de chasse de cette région. Certaines des populations qui avaient été expulsées – non sans violence – de ces zones depuis parfois les années 1980 se sentent rétablies dans leurs droits, et certains auraient même rejoint les groupes jihadistes. Les éleveurs peuvent à nouveau profiter de la biomasse fourragère de ces zones. Cette « libération de la terre » n'a pas seulement profité aux éleveurs, mais aux autres catégories d'utilisateurs qui déploraient également la privation d'accès à ces zones, dont les agriculteurs gourmantchés, les chasseurs (devenus braconniers par la force des choses) ou les pêcheurs. Les jihadistes mettent en place les mêmes règles d'occupation de l'espace et d'exploitation des ressources que dans les zones voisines.

Cette influence sécuritaire, sociale et même économique des jihadistes les rend de facto incontournables dans toute tentative de dialogue entre communautés, comme l'actualité de ces dernières années l'a montré dans les parties inondées et exondées du Centre du Mali. La paix dans les différentes brousses ne peut être à l'heure actuelle acquise sans impliquer les groupes jihadistes qui les contrôlent. Les tentatives de négociation dans les cercles de Koro et Bankass, de même que dans le Karéri ont systématiquement échoué jusqu'à l'été 2019 où les négociations entre Dozos bambaras et la katibat Macina, via l'association Faso Dambe Ton, ont permis d'aboutir à un accord de paix encore effectif aujourd'hui en dépit des difficultés que le contexte sécuritaire entraîne. En 2020 et 2021, dans les cercles de Koro et de Bankass, la paix n'est revenue qu'à la faveur d'un dialogue direct entre les jihadistes, les communautés dogons de ces zones et certains Dozos locaux. Les implications pour les populations civiles – éleveurs comme agriculteurs – sont absolument majeures. Durant les affrontements, les agriculteurs ont été interdits de cultiver, les Dozos ont boycotté les produits peulhs et ont parfois empêché la vente de céréales aux Peulhs, tandis que chaque communauté était victime de vols de bétail à grande échelle. Ces accords ont permis à chacun de reprendre ses activités agropastorales. Les jihadistes cherchent à pacifier les relations entre les communautés, mais d'aucuns pensent qu'un tel rapprochement se fera au détriment de la sécurité globale des Etats sahéliers. Tout l'enjeu reste pour les Etats et leurs partenaires de reconnaître qu'au Centre du Mali en particulier, les jihadistes ne vivent pas en dehors de leur société ou contre elle, mais qu'ils en sont au contraire des acteurs de plus en plus influents.

5. LE JIHAD : UN MOYEN DE RENVERSER DES ORDRES SOCIAUX QUI VIRE A LA PREDATION

Nous avons vu que la question du rétablissement de la justice sociale est centrale dans le projet des groupes jihadistes autant qu'elle est déterminante pour comprendre les motivations d'engagement des éleveurs en leur sein. Le cas du Delta Intérieur du Niger est de ce point emblématique pour comprendre comment les jihadistes ont renversé les ordres sociaux au profit des lignages les moins favorisés.

La question de la monétisation progressive de l'accès aux bourgoutières a donné lieu jusqu'à 2015 à des pratiques prédatrices dont les jowro, les collectivités territoriales et les FDS étaient les principaux acteurs. Les usagers « étrangers », notamment les éleveurs de la zone exondée, en étaient les principales victimes puisqu'ils étaient l'objet de multiples taxations.⁹⁹ Un éleveur interrogé à Tenenkou témoigne : « *les jowro partageaient une part du tolo, les droits d'accès aux pâturages avec les FDS et les élus, et le tolo est passé d'une valeur symbolique (le prêt d'une tête de bétail pour son lait pendant la durée de l'accès au pâturage) à plusieurs centaines de milliers de FCFA* ». Les jowro ont également été accusés d'octroyer des terres pastorales aux agriculteurs, notamment des aires de parcage, des parcours et même des plaines, restreignant de facto la mobilité des éleveurs, ou encore de permettre aux pêcheurs de creuser des canaux le long du bras Diaka (défluent du Niger) afin de profiter du poisson pendant la décrue du fleuve. Le bourgou est devenu une marchandise et ne s'intègre plus dans des processus de réciprocité. Les jowro sont devenus le symbole des injustices vécues par les éleveurs dans le Delta Intérieur. Une partie des éleveurs des zones exondées s'est en effet mobilisée – en rejoignant la katibat Macina – contre cet ordre social et sont désormais les maîtres du Delta. Une citation empruntée à un rapport très éclairant sur ce sujet résume la situation : « *Les violences subies par le passé expliquent la vengeance d'aujourd'hui. Cette autorité des jowro, les éleveurs veulent la renverser. Ils veulent se venger... Ils s'organisent même par endroit contre eux et l'arrivée des jihadistes dans la région est une aubaine inespérée, une occasion à ne pas rater.* »¹⁰⁰ Depuis 2015, la katibat Macina a alors propagé dans ses prêches un discours axé sur l'égalitarisme qui a trouvé un écho favorable parmi ces éleveurs fondé sur l'idée que « la terre et tout ce qu'elle contient n'appartient qu'à Dieu ».

La question se pose de savoir si l'agenda jihadiste a réussi à s'imposer au point d'évacuer la question du partage des ressources. L'actualité de cette année 2020 semble démontrer que non, ou alors que les deux agendas sont devenus intrinsèquement liés, ce qui indique que le contrôle de la brousse et de la manière dont celui-ci s'exerce passe désormais par l'adhésion aux groupes jihadistes. En effet, depuis début 2019, la position d'Hamadoun Kouffa vis-à-vis des jowro a évolué. La fonction des jowro a été progressivement réhabilitée au motif qu'ils ne peuvent être expropriés et bannis de leurs droits mis en place au temps de la Dina. Cela a suscité de vives contestations au sein des éleveurs, que l'EIGS – localement connue sous le nom de Dawlatoul Islam – a exploité en dénonçant ouvertement le fait que JNIM empêche le libre accès aux bourgoutières avec le même argument que celui mobilisé par Kouffa en 2015, à savoir que « *la terre appartient à Dieu* ». Ainsi, lors de l'arrivée de l'EIGS dans le Delta intérieur du Niger, certains éleveurs d'origine du Douma, de Gondo et Seno auraient intégré les rangs de l'EIGS pour s'attaquer aux bourgoutières. Ils ont commencé par chasser des jowro et même tuer certains chefs de village.¹⁰¹ La paix n'a été ramenée que par la défaite de l'EIGS face à JNIM en janvier 2020. Depuis, les tensions restent vives. En juillet 2020, des éleveurs de la zone exondée – dont il est difficile d'affirmer qu'ils sont encore affiliés à l'EIGS – promettaient encore de se venger contre la katibat Macina. De l'autre côté, selon un leader à Dialloubé, l'inquiétude majeure des éleveurs de la zone inondée devant se rendre en transhumance en zone exondée à partir de septembre 2020 est de voir leurs animaux ou bien eux-mêmes tués. En conséquence, beaucoup ont changé d'axes de transhumance et sont descendus vers la zone de Sikasso.

L'adhésion aux groupes jihadistes n'est pas seulement un moyen de renverser les ordres sociaux, c'est aussi un moyen de se recapitaliser pour les éleveurs qui en sont membres, en particulier à la faveur des attaques conduites contre des villages considérés comme ennemis parce qu'affiliés, de près ou de loin, à des groupes d'autodéfense ou aux FDS. Si au sein du JNIM, cela est très encadré et que le groupe interdit la vengeance à base communautaire, du côté de l'EIGS, la recapitalisation tend à virer à la prédation. L'EIGS est souvent incriminé pour sa responsabilité dans l'enlèvement de bétail. Les cibles de ces enlèvements sont doubles : il s'agit d'une part d'élus, de fonctionnaires, de responsables politiques ou des FDS ; il s'agit d'autre part de cheptels appartenant à des villages considérés comme ennemis parce qu'abritant des informateurs des autorités, par exemple, ou parce qu'ils ont mis en place des groupes d'autodéfense en leur sein. À titre d'exemple dans la région de Gao, le maire de la commune s'est vu enlever 497 bœufs ; un chef de projet à Gao, plus de 200 têtes de bœufs ; le maire de Bourra, plus de 50 têtes de

⁹⁹ Baba Coulibaly, Elisabeth Dorier, « Décentralisation politique, patrimonialisation et arrangements locaux : quand les Jowro s'accrochent aux bourgoutières (Delta intérieur du Niger) », *Autrepart*, N° 84, 2017.

¹⁰⁰ UQAM, 2018, Op. Cit.

¹⁰¹ Son assassinat « semble lié à un conflit entre deux groupes peulhs pour l'accès aux pâturages. Dans cette lutte, les partisans de Kouffa sont venus appuyer le camp constitué de Peulhs tioki (transhumants) qui conteste les droits fonciers détenus par un autre groupe peulh sédentarisé dans le Macina ». Voir International Crisis Group, « Mali central : la fabrique d'une insurrection ? », *Rapport Afrique* N° 238, 6 juillet 2016.

bœufs ; à Haoussa-Foulane, un élu a été dépossédé de 130 bœufs. Dans la région de Tillabéri, pendant l'hivernage 2020, les jihadistes ont saisi un troupeau d'une soixantaine de bovin de race azawak appartenant aux membres de la famille d'un général natif de Toukounous. Quelques jours plus tard, ils ont saisi plus de 500 têtes de bovins de race azawak appartenant à un ancien ministre et à un propriétaire de ranch où ils faisaient l'élevage de bovins. Les communautés ou villages sont également visés selon les liens qu'ils entretiennent avec certaines personnalités ou certaines tribus, ou bien de la position qu'ils ont adoptée vis-à-vis de l'EIGS. Ainsi, dans la région de Gao, plus d'une centaine de têtes de bœufs a été volée en 2019 dans le village de l'ex première dame (Baria, commune de Bourem). Les villages des clans Sidibe à Gabero ont également été ciblés en 2019 du fait de leurs alliances communautaires avec les Imghads, ennemis affichés de l'EIGS. Le JNIM n'est toutefois pas en reste, particulièrement exigeant vis-à-vis des propriétaires d'animaux issus de l'administration, occupant des postes politiques, des postes au niveau des ONG, de la MINUSMA, de Barkhane ou ayant des liens avec d'autres groupes armés adverses (djihadiste ou pas).

Au-delà de la dimension idéologique, pour nombre de combattants issus des communautés nomades, ces actions de ciblage sont potentiellement des formes de recapitalisation au détriment d'acteurs qui se sont enrichis par le même système qui les a appauvris. À ce niveau, il est intéressant d'observer le rôle joué par les bergers dans cette économie jihadiste de l'enlèvement de bétail. Les principaux acteurs du vol de bétail sont l'EIGS et les bandits qui profitent de la situation de chaos général. Dans la plupart des cercles de la région de Gao, des bergers ou anciens bergers sont incriminés pour leur responsabilité dans ces actions. Un éleveur s'exprime en ces termes : « *Les indicateurs sont parmi nous, ils nous connaissent, ils connaissent même le taureau qui conduit le troupeau* ». De fait, les actions d'enlèvement se font avec l'indication d'un complice qui connaît bien le propriétaire, selon les mêmes modalités que pour la collecte de la zakat pour laquelle des « indicateurs », qui s'avèrent être souvent des bergers, sont rémunérés. Ces complices seraient rémunérés 5000 FCFA par tête de bœuf vendu. D'autres bergers sont également accusés d'avoir abandonné leur métier – plus difficile, et plus incertain que par le passé – pour développer des filières d'écoulement avec la complicité de bouchers dans les centres urbains, ou pour s'occuper de l'évacuation du bétail vers les marchés d'Afrique de l'Ouest, vers le Nigeria, le Bénin, la Côte d'Ivoire ou le Ghana. En règle générale, les troupeaux d'une dizaine de têtes ou moins sont vendus sur les marchés locaux fréquentés par tous tandis que les troupeaux plus importants sont acheminés en dehors du pays.

Dans le Sahel burkinabè, dans la plupart des localités du Seno et de l'Oudalan, les éleveurs s'accordent pour dire que d'anciens bandits ont rejoint l'EIGS à partir de 2018 pour poursuivre leurs forfaits. À la faveur des insurrections post-Yirgou en janvier 2019, les enlèvements de bétail ayant ciblé les agroéleveurs sédentaires du Centre-Nord, du Soum et de l'Oudalan ont atteint des niveaux records. De nombreux témoignages concordants soutiennent l'idée que les insurgés jihadistes coexistaient avec des groupes de bandits ou de simples éleveurs qui « raflaient la mise » après le départ des sédentaires. Si les premiers étaient essentiellement mus par la vengeance communautaire après la série d'exécutions ayant spécifiquement ciblé la communauté peulh durant le premier semestre 2019, les seconds profitaient souvent du contexte pour piller les villages et s'emparer du bétail laissé sur place. À Gao et Ménaka, la recherche de l'appât du gain arrive en troisième position des raisons de prendre les armes. Ainsi, plusieurs jeunes éleveurs qui n'ont pas trouvé leurs comptes dans les groupes armés ont recours aux armes pour enlever du bétail.

III. DES INSURRECTIONS QUI AGGRAVENT LA CRISE PASTORALE

En l'espèce, la situation d'insécurité qui prévaut depuis 2012 est d'une ampleur et d'une durée sans équivalent qui éprouvent considérablement la résilience des éleveurs. Contrairement aux précédentes crises pastorales climatiques auxquelles certaines catégories d'éleveurs parvenaient à résister, l'ensemble des groupes socioprofessionnels sont aujourd'hui touchés sous l'effet de la communautarisation des relations sociales. Cela ouvre la voie à des violences indiscriminées entre groupes armés constitués sur une base largement communautaire, violences dont les racines portent souvent sur le contrôle des ressources, qu'il s'agisse des terres ou du bétail qui fait l'objet d'une industrie du vol à laquelle l'ensemble de ces groupes armés participe. Cet état de fait ne laisse entrevoir aucune perspective positive à court terme et questionne sérieusement l'avenir de l'élevage non seulement dans ces zones touchées par les insurrections, mais aussi dans celles pour l'instant épargnées par les violences, mais menacées par leur contagion.

A. LES ELEVEURS DE PLUS EN PLUS MENACÉS

1. LA COMMUNAUTARISATION DES ESPRITS ET DES ACTES

Nombre de décideurs nationaux comme internationaux lisent l'évolution de la crise sécuritaire actuelle à travers un prisme ethnique : elle serait l'expression d'une « crise peulh ». Les discours normalisant cette idée se généralisent, fondés sur la surreprésentation présumée de Peulhs au sein des groupes jihadistes. Ces discours s'accompagnent de préjugés culturalistes qui expliqueraient que les Peulhs s'engagent dans la violence parce qu'ils seraient « fourbes », ou bien parce qu'ils ont « toujours été proches de la religion ». Aucun pays ou presque au Sahel et en Afrique de l'Ouest n'échappe à cette tendance. Les communautés touarègues sont de longue date victimes de préjugés du même acabit.

Or, les perceptions conditionnent les actes : elles favorisent ainsi un certain nombre de violences perpétrées contre ces communautés spécifiquement, contribuant mécaniquement à un repli communautaire de leur part. Cela les éloigne encore davantage d'Etats avec lesquels les relations de confiance étaient déjà largement entamées, et fournit des raisons objectives à des membres de ces communautés de s'insurger. Enfin, cette communautarisation obscurcit la dimension socioéconomique de la crise pastorale : désormais, transhumants, éleveurs mobiles, agropasteurs et nomades sédentarisés sont de plus en plus perçus en fonction de leur appartenance ethnique. Ce prisme ethnique oriente les réponses apportées par les Etats et leurs partenaires, avec le risque de perdre de vue la nécessité de répondre à la crise pastorale.

Dans l'ensemble des zones d'étude, un même sentiment de stigmatisation a été recueilli auprès de l'ensemble des éleveurs, quelle que soit leur origine ethnique :

REGION	Pourcentage des éleveurs se sentant stigmatisés
Est du Burkina	99%
Nord du Bénin	97%

Nord du Togo	95%
Sahel du Burkina	97%
Ménaka/Gao (Mali)	Indisponible
Tillabéri (Niger)	91%
Centre du Mali (zone exondée)	98%
Nord-Ouest du Nigéria	Indisponible
Sikasso	85%
Grand Ouest du Burkina Faso	77%

Tableau 11 : Pourcentage des éleveurs interrogés se sentant stigmatisés

« Il y a une stigmatisation vis-à-vis des Peulhs et des éleveurs plus largement, surtout depuis l'instauration des groupes d'autodéfense composés uniquement de Mossis et de Fulsés ».

Un éleveur dans le Soum

« Le sentiment de la stigmatisation est réel dans ma zone. Il arrive des fois où les FDS nous disent ouvertement qu'ils vont finir avec tous les Peulhs, soit en les arrêtant, soit en les exécutant ».

Un éleveur à Tillabéri

« Avec le passage des islamistes entre Konni et Doutchi, au-delà des Peulhs, même les éleveurs touaregs qui sont dans cette zone de passage depuis 30 ans sont accusés de complicité avec les jihadistes ».

Un éleveur à Konni

« Les Peulhs sont devenus les ennemis du monde entier ».

Un éleveur à Sikasso

Le principal enseignement de ce recueil de perception est que le sentiment de stigmatisation est ressenti dans les zones insurrectionnelles autant que là où la situation reste stable. Deux hypothèses peuvent ici être formulées : la stigmatisation dont les populations nomades sont l'objet n'est donc pas nécessairement liée au phénomène jihadiste, et n'est donc pas nouvelle ; leur mobilité favorise la généralisation d'un tel sentiment de stigmatisation. L'ampleur de cette stigmatisation et les conséquences qui en découlent sont en revanche nouvelles. Elles prennent surtout des formes différentes selon les zones :

« *Un peulh est un peulh* ». À travers cette formule, un éleveur au nord de la Côte d'Ivoire rappelle une tendance ancienne au Sahel et en Afrique de l'Ouest, mais qui semble actuellement renforcée, à savoir que les Peulhs sont supposés être nécessairement complices les uns les autres. La traduction la plus générale qui a été confirmée dans l'ensemble des zones d'étude est que des Peulhs paieront nécessairement (y compris par la violence) pour un dégât des champs commis par un autre éleveur peulh. Ce propos tenu par un agriculteur haoussa à Maradi reflète cette réalité : « *ils font semblant de pas se connaître, mais ils sont tous complices. Quand un Peulh passe sur un champ, les autres sont responsables* ». Cette perception fortement répandue est à l'origine de règlements de compte sanglants ciblant des hameaux peulhs durablement fixés dans un village à la suite de dégâts des champs commis par un éleveur transhumant. La même logique prévaut en matière de vol de bétail. Toujours à Maradi, un chef de village haoussa explique ne pas pouvoir intégrer de Peulhs dans les groupes d'autodéfense naissants, parce que « *ce sont eux qui volent le bétail* ». La méfiance à l'égard des Peulhs, et plus largement des populations nomades, nuit aux interactions sociales : « *Les éleveurs ont peur d'aller au marché parce que la stigmatisation est quotidienne sur les marchés* » soutient un responsable associatif de Tahoua. Au Nord-Ouest du Nigéria, à Karakkai Bungudu (Zamfara), un jeune éleveur raconte s'être vu refuser la vente de ses animaux sur le marché alors qu'il était en possession de ses papiers, au motif qu'ils étaient volés, ne lui laissant d'autre choix que de les vendre sur un marché illégal à Gummi. Cette stigmatisation progresse désormais dans les milieux urbains et touche autant les hommes que les femmes. Une femme peulh dans la Comoé (Burkina Faso) témoigne : « *nous sommes traitées de pingres sur les marchés* ». Dans une autre localité de Zamfara, à Maru, une femme qui vendait son lait au profit d'acheteurs haoussas rapporte avoir été suspectée d'espionnage au profit des bandits, menacée de viol ou d'assassinat alors que la moitié de son troupeau avait été volée par ces mêmes bandits.

Les tensions intra-communautaires, entre éleveurs transhumants et éleveurs sédentaires (souvent agropasteurs), sont croissantes. Les causes tiennent en partie à ce qui a déjà été mentionné, à savoir que l'agropastoralisme gomme les complémentarités : les agropasteurs rentrent directement en concurrence avec les transhumants sur les pâturages, car ils ont besoin de conserver les pâturages à proximité de leur campement pour la soudure. Dans les espaces majoritairement agricoles où les éleveurs sédentarisés sont nombreux, cette stigmatisation est plus préoccupante et cible les transhumants spécifiquement.

◆ Dans le **Kéné Dougou**, ce sentiment est assez répandu.

- ◆ Dans la région du **Sud-Ouest (Burkina Faso)**, 80 % des agropasteurs et agriculteurs rencontrés dans les communes de Djigouè, Kampti et Batié estiment que la recrudescence des conflits est liée à la présence des transhumants dans les zones d'accueil. Ils sont accusés de commettre des dégâts et disparaître, occasionnant des violences entre sédentaires, soit par assimilation ethnique, soit parce que les traces de leurs animaux ont pu – volontairement ou non – rejoindre celles de sédentaires et créer une confusion sur l'auteur des dégâts.
- ◆ Dans les **Hauts-Bassins et les Cascades (Burkina)**, plusieurs interlocuteurs mentionnent que les sédentaires tendent à éviter les transhumants, alors que ces derniers cherchent à contourner les pasteurs sédentarisés pour éviter les problèmes. L'accueil des transhumants est donc remis en question. Un acteur témoigne ainsi : « *avant, les éleveurs venant du nord-ouest (Nouna) venaient loger chez leurs parents dans la province du Tuiy (Houndé). En mars dernier, leurs parents ont refusé de les héberger pour ne pas être accusés par les FDS de complicité avec des jihadistes* ». En 2020, des transhumants venant du Kéné Dougou ont fait un arrêt au barrage de Niangologo pour abreuver leur bétail et leur logeur a été arrêté par la gendarmerie. Les logeurs – intermédiaires et protecteurs des transhumants – voient leur influence réduite, en partie en raison de la

réduction des pouvoirs des chefs des terres sur lesquels ils se reposent depuis la mise en œuvre de la décentralisation.¹⁰²

- ◆ Au **Sud-Ouest du Niger**, certains conflits se produisent en zone pastorale entre éleveurs, surtout lors des années de déficit pastoral. Les locaux accusent les transhumants de s'installer à côté de leurs campements. À Guidan Roundji en juillet 2020, des éleveurs locaux ont attaqué des enfants de pasteurs transhumants originaires de la zone. Ces tensions entre agropasteurs et transhumants sont aussi liées à l'insécurité. En effet, les premiers sont de plus en plus réticents à accueillir les transhumants de peur d'être assimilés à des jihadistes par les autorités locales et/ou de crainte que ces transhumants ne déclenchent des conflits avec les agriculteurs dont les locaux pâtiront. Selon un élu de Bagaroua, « *les grands transhumants Oudas et Kouzarawas du Nigeria et du Niger sont ceux qui menacent le plus les agriculteurs du fait de leurs relations avec le pouvoir politique local [...]. Ils sont tellement puissants qu'ils ne se cachent pas, car ils ont la certitude que tout va bien se régler au niveau des chefs de village. Ils ont des grands troupeaux de moutons. Quand, ils passent dans un champ, tu ne retrouves rien le matin* ».
- ◆ Au **Nord-Ouest du Nigeria**, plusieurs éleveurs se sont plaints d'être la cible de stigmatisation au Niger, dans la région de Maradi en particulier. Un éleveur qui transhume entre Benue State, Zamfara et Maradi témoigne : « *à Madarounfa, les éleveurs nigériens nous voient comme des criminels, ils ignorent la longue histoire que nous lie à cause de ce qu'ils entendent à notre sujet* ». De fait, dans le village de Gabi (Maradi), des éleveurs nigériens rencontrés ont ouvertement accusé des éleveurs du Nigeria de dégrader leurs pâturages.
- ◆ Au **Nord du Bénin**, surtout dans les départements de l'Alibori et du Borgou, ce discours est également très présent du côté des éleveurs sédentaires qui accusent les transhumants d'être responsables des violences commises à leur endroit par les agriculteurs.
- ◆ Au **Nord du Togo**, les tensions entre les Peulhs togolais et les Peulhs transhumants venant des pays du Sahel seraient croissantes. Les premiers voient les transhumants comme une source de problèmes, car lorsqu'ils commettent un dégât ou un crime, toute la communauté est la cible de représailles.
- ◆ À **l'Est du Burkina Faso**, certains éleveurs de Potiamanga évoquent le fait qu'ils ne reçoivent désormais plus les transhumants pour éviter de devenir suspect aux yeux des FDS et des VDP.

Dans les régions majoritairement pastorales, un tel sentiment commence également à apparaître et la militarisation des tribus nomades a conduit à d'importants conflits entre elles. Dans le Liptako Gourma en particulier, la stigmatisation entre communautés nomades s'accroît sous l'effet de la militarisation accrue des populations. Un éleveur d'Inadjatafane résume cet état de fait : « *Vous savez, en vérité, même entre nous il y a cette stigmatisation. Pour le Touareg, le Peulh qu'il ne connaît pas et dont il ne connaît pas la famille appartient forcément à l'EIGS, et pour le Peulh aussi le Touareg qu'il ne connaît pas est forcément du JNIM ou des groupes armés signataires* ». Les affrontements entre JNIM et l'EIGS d'une part, entre ces groupes jihadistes et les groupes armés rebelles d'autre part, ont engendré depuis 2017 des règlements de compte intercommunautaires particulièrement meurtriers dont les civils ont payé le plus lourd tribut en pertes humaines, mais aussi en pertes de bétail volé ou enlevé. La représentation de la plupart des tribus peulhs, touarègues ou arabes de cette zone au sein des groupes armés explique cette polarisation communautaire. Au sein même de la communauté peulh, les affrontements entre JNIM et l'EIGS ont menacé de prendre des atours intra-communautaires entre Djelgobé et Tolébé. Vis-à-vis des Touaregs et entre tribus touarègues elles-mêmes, les affrontements ont été importants, impliquant le MSA (Daoussahak), le GATIA (Imghad) et certaines tribus touarègues de la zone (Idarfane, Iboguilane) tiraillées entre l'adhésion à ces groupes, à JNIM ou à l'EIGS.

Selon les régions, l'impact de cette stigmatisation grandissante sera différent :

Dans certaines régions encore relativement épargnées, cela se traduit par des cas de rackets qui ciblent non seulement les nomades dans leur ensemble, mais aussi spécifiquement certaines communautés. Au **Nord du Togo**, une femme à Kondjoari témoigne qu'en 2019 alors qu'elle voyageait en transport en commun, des policiers ont demandé uniquement aux Peulhs de s'acquitter de 1000 FCFA. À la faveur du spectre de la menace jihadiste, les arrestations de masse se multiplient dans ces zones. Après l'attaque de Kafolo en **Côte d'Ivoire** en 2020, les zones pastorales ont été la cible des opérations militaires, et les communautés peulhs ont fait l'objet de vagues d'arrestation à Bouna (Côte d'Ivoire), dans le Sud-

¹⁰² Brigitte Thebaud, 2018, Op. Cit.

Ouest et les Cascades (Mangodara) du Burkina Faso, ou encore à Sikasso où plus de 100 personnes – en très grande majorité des éleveurs – auraient été arrêtées. Avec les insurrections jihadistes à l'Est du Burkina Faso, une liste de 120 personnes (dont les patronymes sont peulhs) a été transmise par le Burkina au Togo en 2019 : certaines personnes ont été arrêtées par erreur sur la base de simples patronymes communs à de nombreuses familles peulhs. L'un d'eux a fait 19 mois de prison avant d'être libéré. Un exemple relaté par un éleveur à Sikasso illustre la phobie qui naît à l'égard de la communauté peulh dans un contexte de poussée jihadiste : « *Des éleveurs peulhs venus nombreux pour une cérémonie de mariage dans la famille d'un notable de leur communauté vivant à Koury furent dénoncés auprès de la gendarmerie comme des djihadistes. Ils n'avaient rien fait si ce n'est d'être à moto. Ils ont passé toute la nuit en prison avant d'être libérés le lendemain* ».

Dans les zones touchées par les insurrections jihadistes, en plus des arrestations, ce sont les exécutions (parfois de masse) qui sont à déplorer de la part des groupes d'autodéfense et des FDS. Le Sahel et l'Est du Burkina Faso, le Centre du Mali et la région de Tillabéri – où ces acteurs armés sont les plus présents – sont les zones les plus touchées par ces exécutions.

- ◆ **À l'Est du Burkina Faso**, nombre d'éleveurs considèrent que les Koglweogos, VDP et FDS auraient tué plus de gens que les terroristes. Les FDS y incarnent une menace depuis longtemps, mais qui a changé de formes comme le résume un éleveur à Fada : « *avant on nous rackettait, désormais on nous tue* ». Plus inquiétant encore, nombre d'enquêtés considèrent qu'il ne s'agit pas d'actes isolés, mais d'une volonté délibérée d'éliminer les éleveurs, en particulier peulhs. Les interviewés énoncent plusieurs actes survenus depuis le début de l'année 2020 : enlèvements de civils peulhs à Kompienga début 2020 ; exécution de 25 éleveurs peulhs et gourmantché au marché à bétail de Kompienbiga le 30 mai 2020 ; exécution de 12 civils peulhs à Tanwalbougou le 11 mai 2020 ; exécution de 7 civils peulhs parmi 13 arrêtés à Tanwalbougou fin juin 2020. Selon eux, les auteurs de ces tueries seraient des FDS accompagnés des VDP formés fin 2019 et dont on peut émettre l'hypothèse qu'ils jouent un rôle d'informateurs partiels dans le ciblage des personnes à éliminer (voir infra).
- ◆ **Dans la région de Tillabéri**, les exactions perpétrées par les FDS sont restées longtemps marginales, et la stigmatisation des populations nomades ne semblait pas se refléter dans leurs opérations. Toutefois, depuis début 2020, plusieurs massacres imputés aux FDS nigériennes ont été commis, dont celui d'Inatès où la Commission nationale des Droits Humains (CNDH) elle-même, au terme d'une enquête de plusieurs mois, a mis en cause l'armée. Avant cela, les principales violences subies par les éleveurs – ici peulhs – étaient l'œuvre des groupes armés maliens (MSA, GATIA). Elles ont eu pour effet de communautariser encore davantage l'enrôlement au sein de l'PEIGS. L'analyse des recrues de l'organisation depuis 2018 dans la région de Tillabéri permet de comprendre cette réalité. Dans le cadre de l'alliance anti-terroriste formée par le MSA, le GATIA et Barkhane en 2017 et 2018, un certain nombre de massacres intercommunautaires ont été perpétrés entre les communautés qu'ils représentent et la communauté peulh avec laquelle ils entretiennent des conflits de longue date. Un éleveur d'Ayorou témoigne : « *Tous les jeunes peulhs d'Inatès ont rejoint les groupes djihadistes en réaction à la tuerie d'Agaye où il y avait eu 17 victimes en 2018 qui auraient été tués par le GATIA* ». Ces massacres ont également ciblé des civils de deux tribus peulhs qui n'étaient jusqu'ici pas engagés au sein des groupes jihadistes : les Wodaabe, dont 47 pasteurs originaires de Dosso en transhumance dans le Nord Tillabéri, mais aussi des pasteurs Bororo, près de la frontière malienne dans la région de Tahoua, auraient été tués dans le cadre de ces opérations.

Cette communautarisation des esprits s'opère réciproquement entre ceux qui stigmatisent et ceux qui se sentent stigmatisés, favorisant un repli communautaire particulièrement dangereux dans le contexte actuel de militarisation des relations sociales. Les tensions communautaires sont alors transposées au sein même des groupes armés, groupes d'autodéfense d'un côté, et groupes jihadistes de l'autre. Comme le résumait Boukary Sangaré en 2018, les facteurs d'engagement au sein des groupes jihadistes ont évolué depuis le début de la crise : « *en 2012, la recherche de protection et de reconnaissance sociale était la principale motivation. De nos jours, les motivations sont d'ordre idéologique et identitaire* ». ¹⁰³

¹⁰³ Boukary Sangaré, « Le Centre du Mali : vers une question peule ? », in *Biographies de la Radicalisation : Des messages cachés du changement social*, Mirjam de Bruijn, 2018.

2. L'IMMIXTION DES GROUPES D'AUTODEFENSE : PECHE ORIGINEL DE LA LUTTE ANTI-TERRORISTE ?

Les groupes d'autodéfense sont majoritairement perçus par les éleveurs comme des menaces, et souvent la principale menace devant même les groupes jihadistes et les armées nationales. Ceci s'explique par la multiplication des actes de violence commis par ces groupes d'autodéfense contre les populations nomades en général, et le plus souvent peulhs. La création des groupes d'autodéfense, souvent guidée par une nécessité anti-terroriste, a eu pour effet de communautariser les violences commises par les groupes sociaux que sont les agriculteurs et les éleveurs. En effet, les groupes d'autodéfense sont avant tout destinés à protéger les terroirs de leurs membres, essentiellement sédentaires. Les nomades n'ont pas été systématiquement exclus de ces groupes, à l'instar des Koglweogos dans le septentrion du Burkina Faso qui comptaient une minorité de Peulhs, ou des Dozos du Kéné Dougou qui comptent encore aujourd'hui des Peulhs. Cette exclusion s'est imposée à mesure que la polarisation s'est accentuée entre les communautés sédentaires et nomades. Faire reposer la lutte anti-terroriste en partie sur ces groupes à l'identité ethnique plus ou moins affichée expose au risque de favoriser les règlements de compte à base communautaire où le contrôle des ressources tient une place essentielle. Les groupes d'autodéfense sont particulièrement actifs dans différentes zones d'insurrection : le Sahel, le Centre-Nord et l'Est au Burkina Faso et le Centre du Mali. La quasi-totalité des éleveurs rencontrés dans ces zones ont une perception négative de ces groupes. Il leur est reproché de cibler le bétail des éleveurs, de s'approprier des terres sous couvert de lutte anti-terroriste, et de verser dans des règlements de compte à base communautaire. Dès lors, s'appuyer sur ces groupes dans le cadre de la lutte anti-terroriste risque de vicier la manière dont celle-ci est conduite.

◆ **Dans la région du Sahel ainsi qu'au Centre-Nord (Burkina Faso)**, les groupes d'autodéfense sont considérés par les éleveurs comme la première menace là où ils sont le plus actifs, à savoir le Soum, l'Oudalan et certaines communes de Seno (Dori, Gorgadji). Le rôle des Koglweogos a progressivement muté depuis 2014 sous l'effet des insurrections jihadistes. Leur engagement anti-terroriste – puis celui des VDP à partir de 2020 – est indissociable du fait qu'ils sont majoritairement mossis et fulsés, et que les Peulhs en soient de plus en plus exclus. Ils sont accusés par les éleveurs d'assimiler les jihadistes à la communauté peulh, mais aussi de défendre les intérêts fonciers des populations sédentaires. Cette dynamique d'assimilation s'est accompagnée de dérapages dans ces deux régions à partir de 2017 et a conduit au massacre de Yirgou en janvier 2019. En octobre 2019, dans l'Oudalan, les Koglweogos sont soupçonnés d'avoir tué plus de trente personnes en majorité des femmes et des enfants à Petalkou (Gorom-Gorom), un hameau d'élevage dont les terres fertiles exploitées par les éleveurs en saison pluvieuse sont convoitées par les agriculteurs de la zone. Depuis que le chef d'un village voisin s'est fait introniser chef de ces Koglweogos, les éleveurs ont été constamment menacés et sommés de quitter la zone, sous-prétexte « *qu'ils ne sont pas d'ici* ». Un éleveur témoigne : « *ce groupe est connu pour avoir longtemps proféré des menaces du genre on va exterminer les Peulhs ici, on va tous vous finir ici* ». Dans la province du Soum, l'ensemble des éleveurs interrogés soutiennent que les tensions et autres conflits liés à l'accès aux ressources pastorales sont devenus purement communautaires. Ils confessent avoir dû quitter les communes de Arbinda, Kelbo et Pobé-Mengao au risque d'être tués. En retour, la majorité des agriculteurs mossis qui étaient dans les communes de Nassoumbou, Tongomayel, Baraboulé se sont repliés vers la région du Centre-Nord. Les groupes d'autodéfense sont également accusés d'être responsables d'un grand nombre de vol d'animaux depuis 2018, un volume qui se chiffre en centaines de milliers : le Conseil régional des unions du Sahel (CRUS) parle ainsi de 300 000 têtes. À titre d'exemple, une notabilité garante de l'origine des animaux sur le marché de Dori témoigne qu'entre janvier et juillet 2020, il a été saisi pour prévenir la revente de plus de 3000 têtes de bétail volées (en majorité des gros ruminants).

Les VDP sont tout autant accusés que ceux qui assurent leur tutelle, que ce soit certains maires ou les FDS. De nombreux témoignages concordent sur la dimension organisée de l'enlèvement de bétail par les VDP qui se retrouvent ensuite sur les marchés des Dori, à Kaya ou à Ouagadougou. Un éleveur témoigne anonymement dans la province du Soum : « *entre Mars et Avril 2020, près de 500 têtes ont été mises en*

fourrière illégalement dans le camp de XXX¹⁰⁴ avant d'être revendues aux enchères, en complicité avec la mairie. Les propriétaires de ces animaux ont tous été tués ou ont disparu. Quelques femmes sont allées réclamer leurs animaux mais elles ont été arrêtées, leurs téléphones confisqués, elles ont été menacées avant de repartir bredouille ».

Il existe toutefois des contre-exemples où la formation des groupes d'autodéfense ne se fait pas nécessairement au détriment de la cohésion sociale. À Bani et Sampelga, les communautés, essentiellement gourmantché, ont créé leurs propres Kogweogos pour ne pas être sous l'influence de ceux venus du Centre-Nord. Ces communautés d'agroéleveurs entretiennent de bonnes relations avec les éleveurs peulhs, ce qui explique l'appréciation globalement positive que les éleveurs rencontrés dans ces zones ont des groupes d'autodéfense. L'inclusion de toutes les communautés d'éleveurs en leur sein reste le meilleur gage contre les dérives communautaristes.

« Les éleveurs sont comme du gibier à la merci des bandits Koglweogo à qui l'Etat a donné l'autorisation de tuer et qu'il a armé. »

Un éleveur de la commune de Kelbo

« Beaucoup ont été tués et leur bétail emporté par les VDP, certains sont contraint de fuir pour avoir la vie sauve, avec ou sans le bétail »

Un éleveur de Pobé-Mengao (Soum)

- ◆ À l'Est du Burkina Faso, dans la province du Gourma, les groupes d'auto-défense constituent une menace pour tous les éleveurs rencontrés, bien qu'il faille distinguer les Koglweogos issus de la première génération à l'Est en 2017, des VDP formés fin 2019. Les premiers, majoritairement gourmantchés, sont reconnus pour leur efficacité en termes de sécurisation des biens et de lutte contre le vol, tandis que la communauté peulh n'en était pas exclue. À Gayeri et Komondjari, ces Koglweogos, gardent une bonne image auprès de éleveurs, demeurent actifs et non-suspectés de quelconque bavure. Toutefois, la formation de VDP dans ces zones en 2021 pourrait changer la donne. Tous les éleveurs s'accordent à considérer que les VDP, essentiellement actifs dans le Gourma et surtout composés de Mossis originaires du Centre-Nord (Boulsa), excluent spécifiquement les Peulhs et représentent pour les éleveurs une menace. Ces VDP sont accusés de violences contre les éleveurs, impliquant de facto l'armée qui assure leur tutelle. Les exécutions, arrestations ou tortures recensées à Nagaré et Natiaboani (novembre 2019), à Tanwalbougou, (en mai-juin 2020) et à Koaré (en juillet 2020) traduisent cette réalité, même si les victimes sont parfois également gourmantchés comme lors du massacre de Kompianbiga en juillet 2020.

Il est difficile de distinguer si leurs actions relèvent d'un agenda communautaire, sécuritaire ou économique. Une notabilité peulh considère que leurs fiefs de Natiaboani, Nagré et Tanwalbougou, « sont à l'origine de tous les déplacés internes peulhs ». Ces zones et les axes menant depuis Fada à Pama, Koaré et Kantchari seraient interdits aux éleveurs peulhs. Rares sont les éleveurs qui s'y aventurent aujourd'hui. In fine, les VDP sont accusés de « sécuriser les terres agricoles occupées par les agriculteurs mossis ». En écho, nombre d'éleveurs auraient rejoint et/ou se seraient placés sous la protection des jihadistes pour interdire l'accès à certaines zones pastorales aux VDP et aux agriculteurs mossis. La situation à l'Est donne l'impression

¹⁰⁴ Les détails sur la localité concernée ont été retirés pour éviter de mettre en danger les populations de cette localité de la province du Soum.

d'une compétition pour la terre via des groupes armés interposés. Celle-ci implique même des Gourmantchés, majoritairement agroéleveurs, qui accusent les Mossis, allochtones dans cet espace, de vouloir s'accaparer leurs terres. Cela explique les tensions qui existent actuellement entre VDP et Koglweogos de la première génération, même si depuis septembre 2020 les VDP recrutent de plus en plus au sein de la population gourmantché.

- ◆ **Dans le Centre du Mali**, la quasi-totalité des éleveurs rencontrés perçoivent les Dozos et Dana Ambassagou comme une menace. Leur activation à partir de fin 2016 a constitué un tournant dans la dynamique de violences : essentiels à la protection des populations sédentaires face à des groupes jihadistes perçus comme essentiellement peulhs, ces groupes se sont progressivement affiliés aux FDS et sont devenus la cible des jihadistes. Au gré de cycles de représailles, les groupes d'auto-défense se sont transformés en milice communautaire (dogon, bambara), favorisant la communautarisation des violences sur fond de résurgence des anciens antagonismes entre groupes sociaux pour le contrôle de l'espace. Plusieurs dizaines de milliers de têtes de bétail ont été volées par les différents groupes armés qui opèrent dans le Centre du Mali, chacun présentant ces cas d'enlèvements de bétail comme des « butins de guerre ». Distinguer ce qui relève des règlements de compte communautaires, de la compétition pour l'accès aux ressources, des logiques prédatrices et de la lutte contre le terrorisme est impossible tant ces dimensions sont imbriquées :
 - ◆ **En zone exondée**, à Karéri, ce climat a favorisé l'émergence d'un conflit entre éleveurs peulhs wuwarbe originaires de Nampala qui transhument dans le Delta en saison sèche, et des chasseurs Dozos bambaras avec qui ils cohabitaient sur la base d'une réciprocité dans l'usage des ressources. Leur cohabitation était émaillée de heurts isolés. Mais en 2015, l'adhésion de quelques Peulhs wuwarbe à la katibat Macina aurait diffusé le sentiment parmi les agriculteurs bambaras que ce ralliement visait à s'approprier des droits d'usage sur leurs terres et s'emparer de leur bétail. Ils ont cherché la protection des Dozos, lesquels ont à minima servi comme éclaireurs des Forces Armées Maliennes (FAMA) avant, selon certaines sources, d'être armés par les FDS. Les jihadistes ont alors réagi en ciblant les Dozos et leurs appuis politiques, dont le maire de Karéri le 30 avril 2016, débouchant sur le massacre de Malémana où 43 civils peulhs ont été tués. En retour, les Peulhs ont cherché la protection des jihadistes, favorisant d'autant plus la représentation communautaire d'un conflit qui n'en était à l'origine pas un.¹⁰⁵ Cela a ouvert la voie à un cycle de représailles matérialisé notamment par des enlèvements de bétail de part et d'autre. La logique de recherche de sécurité de part et d'autre est largement liée à l'absence d'un Etat impartial entre ces communautés. N'étant pas en capacité de protéger le groupe sur lequel il s'appuie, l'Etat pousse ce groupe à s'entendre avec son ennemi. C'est ce qui s'est produit à l'été 2019 puisque les Dozos de Karéri et les jihadistes de la Katibat Macina ont conclu un accord de non-agression via l'association Faso Dambe Ton. La même logique a prévalu à Farabougou début 2021.
 - ◆ **En zone exondée**, Dana Ambassagou a été créé dans un contexte de forte polarisation communautaire, deux mois après le décès de Théodore Somboro, chef Dozo de la communauté dogon qui a appelé, dans un audio qui lui est attribué peu avant sa mort, à cibler les Peulhs qui seraient les auteurs de son assassinat. Jouant un rôle d'éclaireur pour les FAMA dans le cadre des opérations anti-terroristes conduites dans le Centre du Mali, il était devenu la cible des jihadistes. Cela explique que Dana Ambassagou ait été construit quelques semaines après sa mort sur la base de la défense de la communauté dogon. En juin 2017, les premiers massacres communautaires surviennent en zone exondée à Koro, avant de s'étendre sur la base de représailles aux cercles voisins et en particulier à Bankass en 2018. Comme en zone exondée, un cycle de représailles – marquées par des assassinats ciblés, des vols de bétail, des pillages et incendies de villages – n'a été refermé qu'à la faveur de la négociation de pactes de non-agression entre les villages dogons et la katibat Macina en juillet 2020 puis en janvier et février 2021.
 - ◆ Dans ces deux zones du **Centre du Mali**, la violence s'est ethnicisée et en partie autonomisée des fondements socio-économiques qui ont prévalu à l'origine. Toutefois, ceux-ci restent

¹⁰⁵ Ce paragraphe s'appuie en grande partie sur le rapport « Prédation et violence au Mali : élites statutaires peules et logiques de domination dans la région de Mopti », UQAM, 2018.

centraux dans les négociations de paix conclus entre les belligérants. Les pactes de non-agression incluent systématiquement des dispositions relatives à l'interdiction réciproque de voler des animaux ou à l'autorisation pour les agriculteurs de cultiver, deux dimensions qui sont au centre des préoccupations des populations locales qui cherchent s'extirper de la militarisation des relations sociales qui les enferment dans un conflit qui n'est pas le leur. Il est tout à fait notable que depuis mi 2020, certains villages dogons ayant négocié avec la katibat Macina se retrouvent ciblés par des attaques de Dana Ambassagou. C'est en particulier le cas à Berdosso (commune de Kassa), où ce groupe a conduit plusieurs attaques y compris contre le hogon (chef de village dogon).

◆ **Au Nord-Ouest du Nigéria**, les groupes d'autodéfense (Yan Banga et Yan Sakai) sont perçus par la très grande majorité des enquêtés comme la première des menaces et la principale raison pour eux de prendre les armes. Ils sont accusés d'être derrière une grande partie des vols de bétail et d'avoir commis de nombreuses violences contre les civils peulhs. Ces groupes d'autodéfense sont constitués sur une base communautaire et les Peulhs en sont exclus. Selon un éleveur à Anka (Zamfara), « *dans certaines parties du Nigeria, on voit des éleveurs peulhs être membres des groupes d'autodéfense, mais à Zamfara, Katsina et Kaduna c'est purement basé sur l'ethnie et si vous voulez les rejoindre, ils ne vont jamais vous accepter* ». L'immense majorité des éleveurs incriminent spécifiquement les Yan Sakai comme ayant été à l'origine de l'armement des éleveurs peulhs. Plusieurs d'entre eux confirment que les deux premiers groupes de bandits créés à Tsafe et Dansadau (Maru LGA) l'ont été en réaction aux violences perpétrés par les groupes d'autodéfense. Un repenté interviewé par la presse nigériane exprime le même sentiment.¹⁰⁶

Là où les groupes d'autodéfense n'existent pas, les éleveurs en ont également une perception négative comme à Tillabéri où il n'existait jusqu'à récemment pas de groupes d'autodéfense, à l'exception du département de Torodi où opèrent des groupes inspirés des Koglweogos du Burkina Faso. Si 51% des enquêtés ne se prononcent pas au motif qu'ils n'existent pas, d'autres ont un avis tranché sur la question : 31% y voient à la fois une menace et une protection, et 17% les voient seulement comme des protecteurs. Depuis la conduite des terrains de recherche mi 2020, des embryons de groupes d'autodéfense zarmas sont apparus dans la région de Tillabéri. Ils auraient conduit au massacre de Zaroumadareye et Tchiomabangou perpétré par l'EIGS contre cette communauté début 2021.¹⁰⁷ Il en est de même au sud-ouest du Niger, dans la région de Maradi en particulier où des groupes d'autodéfense encore embryonnaires ont été formés en 2020 pour suppléer aux lacunes des FDS. A base haoussas, et excluant les Peulhs, ces groupes engendrent les mêmes risques de communautarisation des rapports sociaux, voire des violences.¹⁰⁸ Dans le Nord-Ouest du Nigéria, la formation des Yan Sakai à partir de 2013 a été à l'origine de la transformation du banditisme, passant d'une criminalité ordinaire à des formes d'insurrections armées.

Dans l'ensemble des zones, les appréciations faites par les interviewés soutiennent la thèse que l'implication des groupes d'autodéfense dans la lutte anti-terroriste est un facteur aggravant. Non seulement il s'avère inutile puisqu'il n'existe aucun territoire sahélien où ces groupes sont venus à bout des groupes jihadistes, mais il est surtout contre-productif au sens où il renforce le sentiment d'insurrection existant et le diffuse au sein de groupes de population qui ne partageaient pas ce sentiment : la prophétie d'un jihad vu par l'engagement communautaire s'autoréalise ainsi. On passe ainsi d'un contexte où des éleveurs rejoignent ces groupes armés pour se protéger ou se faire justice, à celui de populations nomades ne pratiquant pas systématiquement l'élevage qui s'enrôlent pour se venger de violences communautaires.

3. L'ECONOMIE CACHEE DE LA LUTTE ANTI-TERRORISTE DANS LES ZONES STABLES

Dans les zones encore stables, la poussée jihadiste dans des régions voisines n'est pas sans incidence. Nous l'avons vu, elle engendre des vagues d'arrestations parmi les éleveurs. Elle renforce également les

¹⁰⁶ ICYMI: Why we attack, kidnap people – Repentant Fulani bandits, Punch news, August 6, 2019

¹⁰⁷ Voir Crisis Group, « Niger : éviter l'aggravation des violences contre les civils à Tillabéri », Briefing N° 172, 28 mai 2021.

¹⁰⁸ Voir Crisis Group, « Sud-Ouest du Niger : prévenir la naissance d'un nouveau front insurrectionnel », Rapport Afrique N°301, avril 2021.

dynamiques structurelles déjà mentionnées de rackets à leur rencontre et joue un rôle dans le recel du bétail volé, à l'instar de la zone transfrontalière Mali - Burkina Faso – Côte d'Ivoire, ou bien du Nord-ouest du Nigéria.

Si le vol de bétail reste d'ampleur limitée dans le Kénédougou, cette zone constitue un espace de recel du bétail volé et/ou perdu dans les régions plus au nord et revendu localement à prix modique. Dans les Hauts Bassins et les Cascades, des récits convergents confirment l'arrivée en nombre important des animaux (races sahéliennes) du Sahel et du Nord dans les marchés de la zone, comme à Bobo-Dioulasso, par exemple. Cette économie profiterait aux acteurs locaux impliqués classiquement à savoir les commerçants et les bouchers. Beaucoup d'éleveurs interrogés mettent en cause les FDS sur la base de témoignages indiquant avoir vu des FDS convoier, par exemple, des ovins, soupçonnant que les animaux aient été volés après l'arrestation, la fuite ou l'exécution de leurs propriétaires. Autorités locales, anciens bergers, bouviers et trafiquants de drogue reconvertis dans le recel de bétail volé sont également accusés de participer à cette filière. En Côte d'Ivoire et dans le Sud-Ouest du Burkina Faso, certains éleveurs ont vu leurs animaux récupérés et confisqués par des éléments des FDS au cours des opérations militaires lancées suite à l'attaque de Kafolo. Dans le département de Kong, des éleveurs arrêtés par les FDS attestent que leurs proches ont vendu leurs animaux pour les libérer en remettant de grosses sommes à des intermédiaires ou directement à des FDS.

La majorité des éleveurs considèrent que les Dozos sont au cœur de l'économie de racket, de manière autonome ou en complicité avec les FDS. Ils jouissent d'une forte impunité du fait de leur proximité avec ces derniers, de leur ancrage territorial là où ils opèrent et parfois de leur influence politique. Les abus dont ils sont suspectés pourraient demain constituer un facteur d'alimentation d'éventuelles insurrections :

- ◆ Dans le **Grand Ouest du Burkina Faso**, les éleveurs (y compris peulhs) sont largement minoritaires au sein des Dozos (comme des Koglweogos) bien qu'ils en soient également membres, exception faite de Niangologo où ils seraient majoritaires. Si des avis positifs sont émis à l'endroit des Dozos, pour leur contribution à la sécurité du territoire, l'avis dominant est négatif. À Banfora et Tiéfora (Cascades), Mangodara et Tiéfora (Hauts-Bassins), les Dozos sont incriminés : ils assistent les agents des eaux et forêts dans la protection des zones dont l'accès est réglementé, autant qu'ils appuient les arboriculteurs dans la protection des champs d'anacardes en s'immiscant dans le constat des dégâts. Certains éleveurs les accusent même d'enlever ouvertement les animaux pour les amener dans les fourrières des communes ou des forestiers. Dans la Kossi, Dozos et Koglweogos sont perçus comme une menace du fait des conflits ouverts qui les opposent aux éleveurs peulhs, notamment autour de la réserve de Barani, mais aussi des abus perpétrés dans le cadre de la lutte anti-terroriste.
- ◆ Au **Nord de la Côte d'Ivoire**, même si le rôle des Dozos a décliné depuis la rébellion de 2002 où ils sécurisaient une partie du territoire, ils restent largement maîtres de la brousse dans certaines zones.¹⁰⁹ Ils sont accusés de s'arroger parfois le droit d'arrêter – y compris avec violence – des éleveurs suspectés d'avoir commis des dégâts champêtres, alors amendés (illégalement) entre 2500 et 5000 FCFA par bœuf. Les accusations de racket et de mise en fourrière illégale des animaux sont récurrentes, tandis qu'en saison sèche, les Dozos interdisent ou monnayent l'accès des animaux aux barrages. Dans l'ensemble, les éleveurs estiment que les Dozos nuisent à la cohésion sociale entre les communautés. Le cas du massacre de Bouna reste dans les mémoires et sans surprise, aucun des éleveurs de cette localité n'a exprimé d'avis positif au sujet des Dozos explicitement assimilés au peuplement lobi.¹¹⁰ Certains avis sont plus positifs. Dans le département de Ferkessedougou, à Diawala, où les Dozos sont également éleveurs, des éleveurs peulhs sollicitent parfois leur concours en cas de vol de bétail.
- ◆ Dans la région de Sikasso, la quasi-totalité des éleveurs s'inquiète de la montée en puissance des Dozos, en particulier à Danderesso et à Kadiolo, où des jeunes éleveurs transhumants reconnaissent avoir été arrêtés et brutalisés par des Dozos ivoiriens.

¹⁰⁹ A propos des Dozos de Côte d'Ivoire, voir Fahiraman Rodrigue Koné, « La confrérie des chasseurs traditionnels Dozos en Côte d'Ivoire : enjeux socio-culturels et dynamiques sécuritaires », UQAM, juin 2018.

¹¹⁰ Dans la zone de Bouna, la justice a été rétablie après le massacre contre des éleveurs en 2016 et l'emprisonnement du leader Dozo accusé d'être derrière ce massacre. Avec son arrestation, les Dozos s'étaient démobilisées et la quiétude semble s'être imposée. Toutefois, il a été libéré en juin 2020 suscitant beaucoup d'interrogations localement sur les raisons de sa libération et d'aucuns craignent qu'ils se remobilisent au regard des nombreuses visites que ce leader reçoit.

4. UNE COLLECTE DU RENSEIGNEMENT QUI FAVORISERAIT LES REGLEMENTS DE COMPTE

Dans plusieurs zones d'étude confrontées à des insurrections jihadistes, les personnes interrogées déplorent le fait que les FDS s'appuieraient sur des renseignements partiels, empreints d'un certain communautarisme. Les éleveurs s'inquiètent d'être accusés par des communautés sédentaires sur la seule base de leur appartenance ethnique. Un éleveur à Dan Kassari (Maradi) illustre cette perception : « *On est entre les Haoussas et les FDS. Les accusateurs sont souvent tellement sûrs de leurs soupçons, qu'ils dénoncent aux militaires de simples Peulhs passant pour s'approvisionner dans un village* ». Au nord de Dosso, à Dogondoutchi, le constat est le même et a récemment été aggravé par le début du prélèvement de la zakat dans cet espace : « *Aujourd'hui dès qu'un Peulh réalise des dégâts dans les champs entre Bagaroua et Dogon Kiria, on crie au jihadiste. Même certains chefs coutumiers n'hésitent pas à qualifier les Peulhs de terroristes* ». À Tillabéri, selon un éleveur de Banibangou, « *le conflit entre Peulhs et Zarmas dans le zarmaganda a laissé des traces. C'est d'ailleurs pourquoi certaines dénonciations calomnieuses sur les éleveurs sont l'œuvre des Zarmas de notre localité qui bénéficient du soutien des FDS qui sont pour l'essentiel à leur solde* ».

Ces renseignements sont même perçus comme dissimulant des règlements de compte individuels, familiaux, voire communautaires. Comme nous l'avons mentionné, ces groupes d'autodéfense défendent aussi les intérêts des populations dont ils sont issus et qu'ils représentent, à savoir les sédentaires. Un tel point de vue est remonté dans plusieurs régions du Burkina Faso, dans le Centre-Nord, le Sahel et à l'Est du pays, mais aussi au Niger dans la région de Tillabéri, les Etats de Sokoto et Zamfara au Nigéria, et dans la zone exondée du Mali. Toutes ces régions connaissent des groupes d'autodéfense dont le rôle d'éclaireur et d'informateur des FDS est susceptible de s'accompagner de dénonciations calomnieuses.

Les cas du Sahel et du Centre-Nord du Burkina sont particulièrement évocateurs. Les indicateurs des forces armées sont souvent – mais pas uniquement – issus de communautés sédentaires qui entretiennent des rivalités croissantes avec les communautés peulhs sur fond de compétition pour le contrôle de la terre et des ressources naturelles et souterraines (aurifères, par exemple). Un cas particulièrement emblématique est celui de propriétaires fonciers peulhs à Barsalogo à qui la justice a donné raison dans le cadre d'un différend les opposant aux agriculteurs et aux autorités municipales mossies. A la faveur de la stigmatisation qui s'est développée au Centre-Nord progressivement depuis 2017 – essentiellement due à la surreprésentation présumée des Peulhs au sein des groupes jihadistes qui opéraient dans le Soum voisin –, ce différend juridique a été tranché avec l'aide - consciente ou innocente ? - des Koglweogos de Barsalogo qui ont ciblé ces propriétaires peulhs.¹¹¹ À Silgaaji (commune de Tongomayel), en 2019, les Mossis sont accusés d'avoir guidé les FDS qui sont allées tuer une cinquantaine de Peulhs, avant que les jihadistes ne viennent attaquer le marché et tuer aussi une cinquantaine de Mossis, en laissant partir tous les Peulhs. Dans l'Etat de Zamfara, les éleveurs considèrent que l'alignement de la police (MOPOL) sur les groupes autodéfense haoussas (Yan Sakai) dès 2013, fondé sur le partage de renseignements, aurait conduit à de nombreuses exactions contre eux.

5. LA GENERALISATION DE LA ZAKAT ET SES ABUS

Les groupes jihadistes sont loin d'être une solution pour la majorité des éleveurs. Même si certains sont tentés de les rejoindre, la très grande majorité des éleveurs rencontrés dans le cadre de l'enquête déplorent leur présence dont ils estiment qu'ils sont les premiers à souffrir. La mobilité des éleveurs les oblige à sillonner des zones sous contrôle jihadiste, ce qui les surexpose à leur pression. Elle s'exerce en priorité à travers la zakat qui engendre de nombreux abus : d'une part, l'EIGS ne respecterait bien souvent pas les préceptes islamiques en la matière et prélèverait des sommes plus importantes ; d'autre part, certains bandits utilisent la crainte qu'inspirent les jihadistes pour se présenter en leur nom et racketter les éleveurs.

Le prélèvement de la zakat s'est imposé dans la zone du Liptako Gourma et constitue aujourd'hui une des principales sources d'insécurité économique pour les communautés d'éleveurs parce qu'ils

¹¹¹ Pour une analyse plus détaillée de ce cas, voir International Crisis Group, « Enrayer la spirale des violences au Burkina Faso », Rapport Afrique, février 2020.

ne peuvent y échapper en raison de la pression exercée par les jihadistes. Le prélèvement de la zakat se fait généralement sous la menace. Des cas d'enlèvements et même d'exécutions d'individus ayant refusé de payer sont survenus dans le Liptako Gourma. Fin 2019, un exemple d'affrontement lié au refus d'éleveurs de s'acquitter de la zakat a eu lieu dans la zone de Fafa. Une très grande partie des bœufs du village ont été enlevés en 2019 par l'EIGS. Ils ont été récupérés par des jeunes en armes qui ont perdu deux éléments au terme des combats. Plus récemment, fin 2020-début 2021 à Tassara et à Tilia dans la région de Tahoua, l'opposition armée des communautés arabes et touarègues au prélèvement de la zakat a conduit à d'importantes violences, dont le massacre de Tilia en mars 2021. Dans le Gourma (zone de Tessit, N'tahaka et de Doro), certains éleveurs se plient au paiement de la zakat parce que c'est le seul moyen d'accéder aux pâturages. À Gao, Ansongo, et Ménaka, les éleveurs chercheraient davantage à circonscrire leur déplacement dans un rayon limité malgré le surpâturage que cela entraîne pour éviter de devoir s'acquitter de la zakat. Il découlerait de cette situation une mortalité accrue du cheptel bovin en 2020, car les pluies ont tardé à s'installer (jusqu'à fin juin) et les pâturages ont été raclés avant même d'avoir pu pousser.

Le prélèvement de la zakat se mêle à d'autres prélèvements qui contribuent à appauvrir les éleveurs, tandis que certains accusent les jihadistes de déroger aux règles islamiques. Certains éleveurs dénoncent le fait que les jihadistes ne récoltent plus la zakat en animaux, mais de manière monétarisée, ce qui est mal perçu bien qu'étant accepté par la jurisprudence islamique.¹¹² Surtout, beaucoup considèrent que le montant exigé dépasse la valeur des animaux qui auraient dû être donnés pour s'acquitter de l'impôt. À Tillabéri, les montants pratiqués sont de 125 FCFA par petit ruminant et 2500 FCFA par gros ruminant en période de soudure, et de 1000 FCFA par petit ruminant et 5000 FCFA par gros ruminant en période normale. Dans l'Oudalan, dans les communes de Déou, Oursi, Tin-Akoff et Markoye sous influence de l'EIGS, le prélèvement de la zakat est généralisé, mais la fréquence et le montant dérogeraient là encore aux règles islamiques. À Mansila (Yagha), un éleveur témoigne : *« ils ne cherchent pas à savoir si tu t'es déjà acquitté du paiement, ensuite ils calculent comme ils veulent, même si tu n'as pas le nombre de têtes requis. »* Il n'est pas permis à ce stade de certifier que les règles islamiques de prélèvement ne sont pas respectées ou si les populations confondent avec d'autres formes de mises à contribution en particulier des appels à contribuer à l'effort de guerre, comme cela survient depuis 2020 dans le Liptako Gourma, mais aussi dans le Sud-Ouest du Niger. Une trentaine de villages majoritairement agricoles du nord de Dogondoutchi, du sud de Filingué, des départements de Tahoua et d'Illela s'acquittent d'un prélèvement – présenté comme garantissant une protection – sur la base des ressources de la commune. Un élu local témoigne : *« Ils exigent 2500 FCFA pour le gros bétail (vache, âne, chameau), 750 FCFA pour les moutons et 500 FCFA par tête de chèvre »*. La multiplication des sollicitations financières des éleveurs nourrit leur rejet de ces groupes jihadistes, d'autant qu'ils pâtissent enfin du fait que des groupes de bandits se faisant passer pour des jihadistes les rackettent au nom de la zakat. Dans les trois pays du Liptako Gourma, de tels cas ont été recensés. Au printemps 2020, dans la zone d'Ansongo, plusieurs membres du GATIA ont ainsi été dénoncés à Gao après avoir exigé des éleveurs qu'ils s'acquittent de la zakat au nom de l'EIGS. Dans la région de Tillabéri, des cas similaires ont été recensés, mais les jihadistes ont exigé des bandits incriminés qu'ils remboursent les sommes prélevées.

Le paiement de la zakat divise également fortement la communauté des éleveurs, puisqu'il devient un business dans lequel nombre de bergers sont impliqués pour dénoncer les éleveurs qui échappent au paiement. Ce cas de figure a été spécifiquement observé dans la région de Gao. Les éleveurs qui ont payé la zakat dénoncent très souvent les autres éleveurs qui échappent encore aux djihadistes, soit par jalousie, soit en échange d'une commission.

Les agriculteurs sont tout autant exposés par la zakat lorsqu'ils évoluent dans des zones sous contrôle jihadiste. C'est particulièrement le cas dans le **Centre du Mali**, tant en zone exondée qu'inondée où les agriculteurs doivent s'acquitter de la zakat en octroyant une partie de leurs récoltes de mil ou de riz, et ce, indépendamment du caractère aléatoire des récoltes. En février 2020, le refus de s'acquitter de la zakat au motif que les récoltes ont été mauvaises a conduit à un affrontement entre un village d'agriculteurs s (Bemma, commune de Dongo) et une unité de la katibat Macina. 13 civils ont été tués, le hameau détruit et ses populations déplacées à Youwarou.

¹¹² Entretien avec une spécialiste de l'Islam au Sahel, avril 2021.

6. LA CRISE DE CONFIANCE ENVERS LES FDS

La crise pastorale, nous l'avons vu, a entraîné une méfiance progressive vis-à-vis des autorités, perçues comme indifférentes, voire complices de l'occupation et de la privatisation des ressources pastorales, sous l'effet des rackets permanents et de conflits dont les éleveurs considèrent qu'ils sont gérés de manière partielle. Cela a joué dans la décision de certains éleveurs de se faire justice par les armes. La réponse anti-terroriste à ces insurrections n'a fait qu'aggraver la situation, débouchant sur une profonde crise de confiance avec les Etats sahéliens. L'enquête de perception conduite auprès des éleveurs traduit cette réalité. Les FDS et les VDP sont considérés comme les principales menaces pour les éleveurs, généralement avant les jihadistes. Cela ne signifie en rien qu'ils adhèrent à ces derniers qu'ils rejettent par ailleurs pour l'immense majorité d'entre eux, mais tout bonnement qu'ils ont commis moins de violences contre eux que les Etats et les groupes d'autodéfense. Cette crise de confiance ne se limite pas aux zones exposées à la lutte anti-terroriste, mais semble s'étendre bien au-delà dans les zones jugées « stables », avec certaines nuances toutefois. Cela s'explique en partie en raison de la mobilité pastorale. Ainsi, nombreux d'éleveurs rencontrés, par exemple, à Sikasso viennent du Centre du Mali ou y évoluent. Cela tient également au fait que la peur qu'inspirent les FDS, comme nous l'avons vu, s'étend également au-delà des foyers de crise, dans le Sud-Ouest du Niger ou dans le Grand Ouest du Burkina Faso, par exemple.

REGION	Degré de confiance dans les FDS
Est du Burkina (292 sondés)	0-10%
Nord du Bénin (151 sondés)	Indisponible¹¹³
Alibori	
Atacora	
Donga	
Borgou	
Sahel du Burkina (142 sondés)	25%
Seno	37%
Oudalan	25%
Yagha	32%
Soum	0%
Hauts Bassins	60%
Cascades	Indisponible
Boucle du Mouhoun	Indisponible
Gourma malien	6%
Ménaka/Gao (Mali) (40 sondés)	Indisponible

¹¹³ Les données sont indisponibles lorsque les données recueillies sont trop partielles pour être représentatives.

Nord-Ouest du Nigeria (187 sondés)	18%
Zone exondée de Mopti (100 sondés)	10%
Zone inondée de Mopti/Ségou (18 sondés)	5%
Sikasso	8%

Tableau 13 : Degré de confiance des éleveurs interrogés vis-à-vis des FDS par zone

Les accusations portées contre les FDS diffèrent selon l'exposition des zones à l'insécurité :

Dans les zones insurrectionnelles où les FDS conduisent des opérations, comme dans l'Est du Burkina, le Sahel burkinabè, le Nord et le Centre du Mali, par exemple, les FDS sont présentées comme la première source de menace devant les jihadistes, tandis qu'à Tillabéri, la majorité des éleveurs mettent ces deux acteurs sur le même plan en termes de menaces. À Gao et Ménaka, la particularité est que les éleveurs ne se sentent plus inquiétés par les FDS aujourd'hui du fait de la prédominance des groupes armés et de l'absence d'opérations conduites dans cet espace. La majorité des éleveurs se réjouit de cette situation. Dans le Gourma-Rharous, la tendance est semblable.

« Les FDS ont tué plus que les jihadistes, c'est une réalité, ce n'est même pas un jugement de ma part »

Un éleveur de la région de l'Est du Burkina Faso

« Les FDS et les djihadistes constituent les principales sources d'insécurité pour les éleveurs en ce sens que les premiers agissent sans discernement à l'égard des éleveurs et les seconds les terrorisent et les exécutent souvent »

Un éleveur à Abala, Tillabéri

« Les FDS font trop d'arrestations arbitraires et d'exécutions sommaires sur les éleveurs en raison de leur appartenance ethnique »

Un éleveur du cercle de Koro

« Nous ne faisons confiance qu'à l'armée reconstituée, avec toutes les ethnies et des anciens combattants

indépendantistes. Autrement l'armée est criminelle, car elle commet des exactions »

Un éleveur à Gossi

« Je n'ai aucune confiance dans les autorités en charge de la sécurité ou de la justice, en raison de mes expériences personnelles et celles de mes proches : ils nous extorquent au nom de la justice qu'ils prétendent restaurer »

Leader pastoral d'un campement peulh à Tsafe LGA - Zamfara

Dans les zones encore stables, la confiance paraît tout aussi faible ; les éleveurs dénoncent généralement les arrestations et les rackets perpétrés par les FDS. Pour autant, l'analyse des entretiens qualitatifs traduit davantage une méfiance qu'un rejet aussi profond que dans les zones d'insurrections :

- ◆ Au **Nord-Ouest du Nigeria**, les FDS sont perçues comme une menace secondaire en comparaison des bandits et des groupes d'autodéfense, mais leur passivité et leurs exactions suscitent une inquiétude grandissante chez les éleveurs. L'action des FDS serait à l'origine d'une partie des flux de déplacés au Nigeria et de réfugiés au Niger (à Maradi) en particulier venant de l'Etat de Sokoto.
- ◆ Dans le **Sud-Ouest du Niger**, en dépit de critiques acerbes contre les FDS, nombre d'éleveurs estiment qu'ils ne sont pas abandonnés par ces forces face à l'insécurité qu'ils subissent. Il a été recensé des cas où les FDS sont mobilisés pour escorter des éleveurs durant leur remontée lorsqu'ils traversent des zones de forte concentration agricole.
- ◆ Au **Nord du Bénin**, les éleveurs ont une impression plus positive des FDS que des autorités administratives et une baisse des cas de rackets et d'exactions aurait été enregistrée, même si les forestiers dans les zones protégées restent très critiqués.
- ◆ Au **Nord de la Côte d'Ivoire**, la perception qu'ont les éleveurs des FDS dépend de l'enquête et du corps habillé. L'armée suscite une inquiétude grandissante des Peulhs soumis à une pression sécuritaire accrue depuis l'attaque de Kafolo le 10 juin 2020. Dans le département de Kong, des violences auraient été perpétrées contre des civils peulhs et des animaux volés en réaction à l'attaque.

Comme mentionné précédemment, la conduite d'opérations militaires dans ces zones augmente la survenue d'abus et accentue donc la méfiance à l'égard des FDS. Il est urgent de consolider ce qu'il reste de confiance entre eux par la conduite de dialogues entre eux dans ces zones stables.

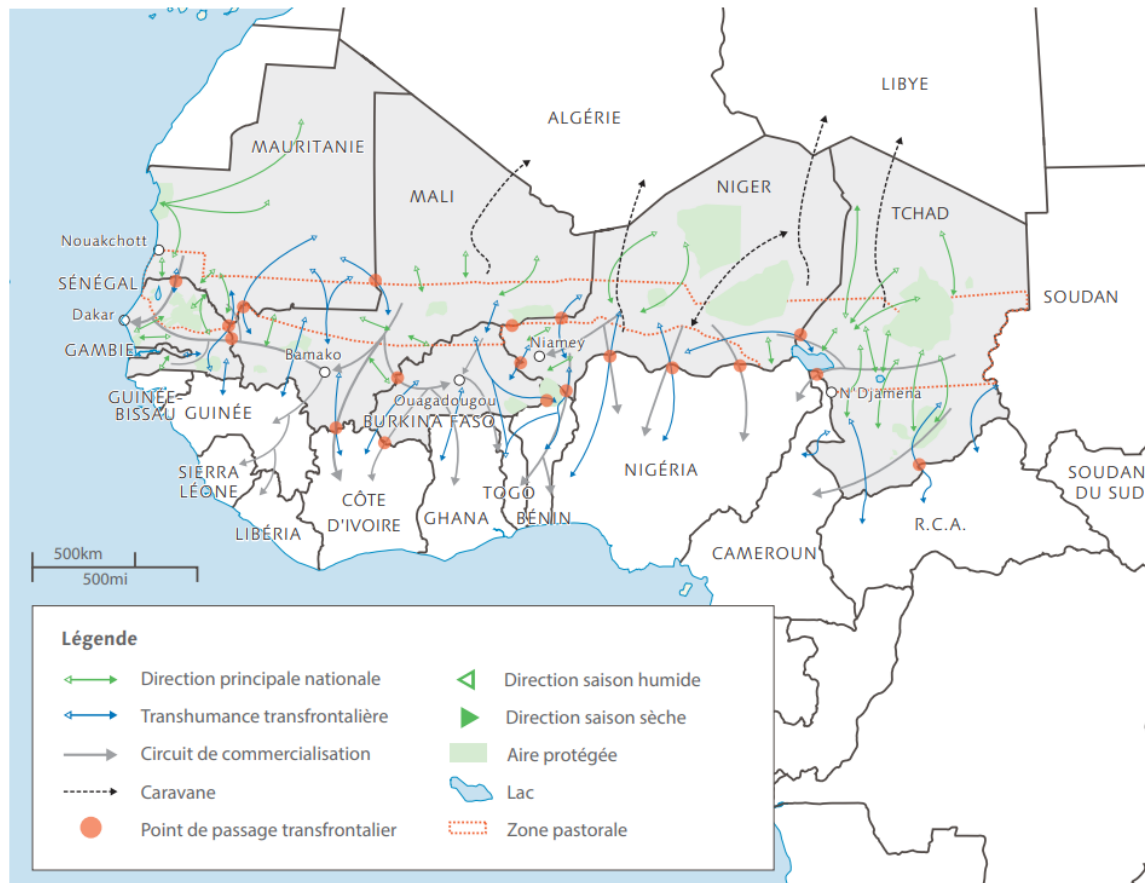
B. LE LOURD IMPACT ECONOMIQUE DE LA CRISE SECURITAIRE

Si certains éleveurs ont participé au déclenchement de la crise sécuritaire à travers ces insurrections pastorales, cela ne concerne qu'une minorité d'individus. L'essentiel des éleveurs est victime de cette crise. Leurs moyens d'existence sont menacés. La mobilité du bétail n'est plus optimisée, mais subie et soumise aux contraintes sécuritaires. La production animale en pâtit directement. L'économie pastorale a beaucoup souffert de cette crise avec une baisse tendancielle des prix causée par une baisse de fréquentation des marchés au Sahel et au contraire une hausse dans les pays d'Afrique de l'Ouest en proie à une baisse de l'offre en viande. Les termes de l'échange se sont beaucoup détériorés, les éleveurs sahéliens appauvris devant supporter un coût du transport et du prix de l'aliment bétail importé en hausse.

1. LA PERTURBATION DE LA MOBILITE DU BETAIL ET SES CONSEQUENCES ECONOMIQUES

Le facteur sécuritaire constitue un frein à la mobilité et remet en cause la raison d'être de la mobilité, à savoir la recherche des pâturages les plus riches en nutriment. Désormais, c'est la recherche des pâturages suffisamment sécurisés qui guide les éleveurs. Ainsi, des zones excédentaires en biomasse peuvent devenir inaccessibles comme en 2018 autour du Lac Tchad et dans certaines zones du Nord du Mali, et en 2020 à l'Est du Burkina Faso.¹¹⁴ La pression sur les ressources n'est plus seulement causée par l'extension des terres de culture, elle l'est aussi par l'inaccessibilité de certaines zones qui renforcent la concentration des animaux dans d'autres.

¹¹⁴ Catherine Simonet, Sy Martial Traoré, Stéphanie Brunelin et Lucie Roye, « Marchés de bétail au sahel intégration des marchés, rôle du climat et des conflits dans la formation des prix », BRACED, 2020.



Source : Ibra et al. (2012) tel que vu dans Nugteren et Le Côme (2016)

Carte 2 : Schémas de mobilité pastorale dans la zone d'étude

L'insécurité et la COVID-19 ont massivement contribué à la réduction de la mobilité des éleveurs transhumants qui se manifeste notamment par une perturbation de la transhumance de 2020, sauf à Sikasso. Elles ont entraîné une baisse de départs en transhumance à l'Est du Burkina Faso et dans l'espace WAPO, ainsi qu'à la frontière ouest Niger-Nigeria, en dépit de la généralisation des Comités en charge de la transhumance (voir encadré). Les changements d'itinéraires de transhumance entraînent des désagréments pour les éleveurs et leurs animaux en termes de temps perdu, de coûts additionnels générés par les contrôles aux frontières entre autres, la perte d'embonpoint des animaux faute de bons pâturages qui entraîne une décote, ainsi que le changement d'habitude des animaux pouvant conduire à leur perte. Certains éleveurs qui étaient partis en transhumance n'ont pas pu rentrer dans leur région d'origine du fait de la fermeture des frontières à cause de la COVID-19 comme entre l'Ouest du Burkina Faso et le Nord-Est de la Côte d'Ivoire. Ces difficultés de mobilité ont conduit à un phénomène de concentration du bétail particulièrement observable dans la zone WAP et le Nord-Est de la Côte d'Ivoire. Les impacts économiques de cette baisse de la mobilité pour les éleveurs sont immédiats avec une baisse de fréquentation des marchés donc de la demande, une baisse des prix des animaux alors que le prix de leur transport augmente. Enfin, les éleveurs contraints de rester avec leurs familles dans les centres urbains multiplient les allers-retours vers les zones en brousse où leurs animaux sont restés, avec les risques que ces trajets fréquents comportent. Ce constat a été dressé dans l'ensemble des zones touchées où la mobilité est affectée par l'insécurité, notamment dans le Sahel burkinabè et au Centre du Mali, à Koro, Bankass, Djenné et Douentza.

LES COMITES DE TRANSHUMANCE : GAGE D'UNE TRANSHUMANCE APAISEE ?

Un « modèle » tend à se généraliser et destiné à assurer une transhumance apaisée, celui des « comités de transhumance ». Ils existent depuis plus d'une décennie dans les pays d'Afrique de l'Ouest, comme le Bénin depuis 1992, le Togo depuis 2006, et plus récemment la Côte d'Ivoire. Ils s'étendent désormais aux pays sahéliens. Au Niger, le Comité National Transhumance et ses démembrements régionaux à Tahoua, Dosso, Diffa, Zinder et Tillabéri ont été mis en place début 2020. Il est encore trop tôt pour en apprécier la portée. Au Burkina Faso, les comités provinciaux sont progressivement installés, présidés par les Hauts Commissaires des différentes provinces du pays, mais dans l'Ouest et l'Est par exemple, les acteurs dénoncent le manque de moyens permettant de les faire fonctionner réellement. Au Bénin, la loi 2018-20 a restructuré les comités de transhumance, chargés par les autorités locales de veiller à l'application des dispositions nationales et de sensibiliser en ce sens. Ces comités préoccupent les éleveurs qui n'y sont pas suffisamment représentés selon les éleveurs interrogés à ce sujet. Au niveau régional, la coopération transfrontalière en matière de transhumance est appelée à être renforcée. Entre le Bénin, le Togo et le Niger, le comité transfrontalier de transhumance appelé BBT (Bénin Burkina Togo) a été créé, tandis qu'en 2019 la région de Maradi et l'Etat de Katsina au Nigeria ont conclu un accord de gestion de la transhumance. Enfin, dans le KénéDougou, avec l'appui de la coopération suisse, il existe des concertations transfrontalières pour la transhumance entre les communes frontalières du Burkina Faso, du Mali et de Côte d'Ivoire pour éviter que d'anciens conflits frontaliers ne resurgissent.

Les éleveurs interrogés dans les régions de forte insécurité soutiennent que la peur des FDS et des groupes d'autodéfense constitue le principal frein à la mobilité, bien plus que celle des jihadistes. Si les jihadistes sont craints par l'immense majorité des éleveurs, c'est surtout parce qu'ils prélèvent la zakat et qu'ils peuvent suspecter certains éleveurs de collusion avec les FDS. Pour autant, à la différence des FDS et des groupes d'autodéfense, ils ne ciblent pas spécifiquement les éleveurs.

- ◆ Au **Centre du Mali**, dans le Delta Intérieur, l'insécurité impliquant l'inaccessibilité de certains parcours contraint les éleveurs à rechercher des pâturages sécurisés, mais plus éloignés. Si la mobilité n'a pas été affectée en 2020, les affrontements des années précédentes avec les Dozos dans le Karéri (2016) et dans la zone de Ke-Macina (2017, 2018 et 2019) ont imposé aux éleveurs des changements d'itinéraires. À Niono, Ségou, Karéri, Toguère-Coumbé ou Diondiori, la quasi-totalité des éleveurs soutiennent que leur activité et leur niveau de vie sont principalement affectés par l'insécurité. En zone exondée, notamment à Douentza, les éleveurs transhumants craignent à ce point le vol de bétail et les patrouilles militaires qu'ils sont contraints de louer des camions remorques pour déplacer leurs animaux pour rejoindre des zones plus au sud (San, Sikasso, Kadiolo).
- ◆ Au **Sahel burkinabè**, dans toutes les provinces la peur des hommes en armes (FDS, jihadistes et VDP) constitue le principal frein à la mobilité, bien plus que les jihadistes. Les éleveurs interrogés dans cette région soutiennent n'avoir jamais été autant perturbés dans le cadre de leur mobilité qu'en 2020.
- ◆ **À l'Est burkinabè, l'interdiction de la transhumance prononcée par le Bénin a été lourdement ressentie.** Dans la province du Gourma, à Fada et Potiamanga, les personnes interrogées constatent que la majorité des éleveurs n'est pas partie en transhumance. À Nassougou, la perturbation de la transhumance n'aurait pas entraîné de surcoût mais simplement une augmentation de la crainte d'être tué par des hommes armés et des FDS. Aucun cas d'empêchement à la transhumance n'a été observé.

Un constat contre-intuitif qui découle de nos études de terrain est que dans les zones où les insurrections jihadistes ne se font pas ou peu sentir, la mobilité des éleveurs est également affectée parce qu'ils craignent

d'être pris pour cible. Les éleveurs évoluant dans les zones visées par une attaque – même isolée – restreignent leur mobilité de peur d'être visées par les FDS. C'est en particulier le cas dans le **KénéDougou**. Au nord de la Côte d'Ivoire, une majorité d'éleveurs transhumants rencontrés dans le Tchologo ont privilégié une mobilité courte en Côte d'Ivoire entre Ferkessedougou et Tafieré plutôt que de retourner au Burkina Faso par crainte des opérations militaires conduites au printemps 2020 dans la Comoé. Le constat est similaire à Sikasso. Les éleveurs reconnaissent devoir se confiner dans leurs campements ou cesser temporairement leurs activités après les attaques contre les FDS en particulier à Yorosso. Certains commerçants sous-traitent la vente du bétail à des locaux qui se chargent de trouver des acheteurs et renvoient l'argent aux propriétaires via les forains. Dans les différentes régions du Grand Ouest du Burkina Faso, la peur des FDS a été mentionnée comme le principal frein à la mobilité.

La COVID-19 a impacté les économies pastorales sahéliennes à travers la fermeture des frontières. Elle affecte davantage le commerce d'animaux que la mobilité puisque les transhumants empruntent souvent des pistes qui échappent au contrôle frontalier.

- ◆ Au **nord de la Côte d'Ivoire**, la COVID 19 apparaît comme la cause principale de restriction de la mobilité des animaux sur les axes de transhumance que sont Batié, Helentira et Mangodara, bien que certains avouent avoir fait traverser leurs animaux en cachette dans les zones non-contrôlées.
- ◆ Dans le **Grand Ouest du Burkina Faso**, cette baisse de la mobilité depuis la Côte d'Ivoire a affecté le retour des animaux partis en transhumance. Les mesures de quarantaine à Bobo-Dioulasso et Houndé ont également joué un rôle. Cette situation a été temporairement aggravée par la fermeture de la frontière ivoirienne après le putsch au Mali du 18 août 2020. L'exportation des animaux par camions a été freinée, mais pas celle des animaux sur pied qui traversaient de nuit en contournant le poste-frontière.
- ◆ Dans la **zone WAPO**, de nombreux éleveurs ont été bloqués par la fermeture des frontières, notamment du Togo. Comme au nord de la Côte d'Ivoire, ils ont dû prolonger leur séjour dans des zones de repli et des terroirs villageois où le gardiennage des animaux est difficile pendant la saison agricole.¹¹⁵
- ◆ Au **Sahel burkinabè**, pour les communes qui dépendent du commerce transfrontalier avec le Niger (Bani, Seytenga, Titabe et Tankougounadié), la fermeture des frontières à cause de la COVID-19 a entraîné une baisse durable des prix des animaux à Seytenga ou Dori, malgré la réouverture des marchés.

Une analyse de l'impact de ces différents facteurs sur les acteurs de l'élevage selon leur métier, leur mode de production et leur tranche d'âge permettrait d'avoir une lecture plus fine des freins à la mobilité, ce que cette étude n'a pu faire dans l'ensemble des régions. Dans les régions des Cascades, Hauts-Bassins et Boucle du Mouhoun, cette typologie permet de distinguer certaines tendances : les commerçants sont plus lourdement affectés par l'état d'urgence et par les mesures de restriction imposées par la COVID-19. Les éleveurs les plus âgés sont très impactés par les restrictions imposées à la transhumance au contraire des jeunes éleveurs qui contournent plus aisément ces règles. Ces derniers sont en revanche plus touchés par les arrestations et les exécutions. Mais le fait que les aînés et les commerçants les craignent également peut être l'expression de la communautarisation de ces formes d'insécurité, où ce sont les membres de la communauté peulh qui sont désormais ciblés et non un groupe socioprofessionnel particulier.

Cette limitation à la mobilité engendre des phénomènes de concentration d'animaux qui accentuent la pression autour des ressources et engendrent un risque de tensions autour de l'accès à l'eau et au pâturage, comme une saturation des infrastructures pastorales :

- ◆ **Le Sud-Ouest du Niger** connaît un phénomène de concentration animale dans un espace avant tout dédié à l'agriculture, ce qui accentue la probabilité de conflits avec les exploitants agricoles en plus de nuire à la productivité animale du fait des difficultés d'accès à la biomasse fourragère. Tout d'abord, les transhumants venant du Nigeria passant par Dogondoutchi ont refusé d'aller au-delà de Maymagayinay (Dogon Kiria) en raison de l'insécurité multiforme (FDS et jihadistes) qui prévaut dans le Nord Tillabéri et le Nord Tahoua. De même, certains transhumants de Tibiri (Doutchi) et de Gaya (Dosso) vont vers l'aire de Kourdoula (Ballé) au Nigéria au lieu d'aller vers le Nord. Dans le même temps, les opérations

¹¹⁵ RBM/ACF, Bulletin de suivi de l'impact de la COVID19 sur les ménages pastoraux et agropastoraux, septembre-octobre 2020.

militaires et la pression jihadiste ont contraint les éleveurs nigériens à quitter les zones pastorales du Nord Tillabéri pour se retrouver plus au sud en zone agricole. Il y a un risque réel de concentration des éleveurs du fait de ces deux dynamiques couplées : refus de remonter vers le nord ou descente vers le sud. À cela s'ajoutent les réfugiés nigériens à Maradi et Bangui ayant fui les violences au Nord-Ouest du Nigeria, ainsi que l'insécurité qui prévaut à Konni, Madaoua et Maradi et qui oblige les éleveurs à s'éloigner de la frontière, privant les éleveurs locaux et transhumants de certains parcours habituellement fréquentés pour leur haute valeur fourragère, à l'instar de la zone de Baban Rafi (Maradi). Dans les communes de Sabon Guida et Galma, l'arrêt des transhumances au Nigeria a poussé de nombreux bergers à quitter le monde pastoral. Un chef de groupement touareg résume la situation : *« avec l'insécurité, tous les troupeaux de dromadaires des zones tonarègues de Tambay, Galma et Arzarori ne partent plus au Nigeria. À la suite de cela, beaucoup de bergers ont abandonné l'élevage, car cette transhumance constituait leur principale source de revenus. Mieux que le contrat avec les propriétaires des dromadaires, à chaque descente du Nord, les bergers rentrent au Nigeria, où ils ont des contrats de fumure en échange de céréales avec les propriétaires de champs. Après les 3 mois de séjour, le berger se retrouve avec un stock qui dépasse de loin celle d'un agriculteur de ce village. Il arrive qu'ils vendent la moitié des céréales pour acheter des caprins et ainsi constituer leurs propres troupeaux. Les quantités restantes sont stockées »*. Selon les services d'élevage, la concentration animale a causé une surcharge animale en 2020 : pour répondre à un déficit de 1850 tonnes de matières sèches, seulement 700 tonnes de son de blé ont été reçues.

- ◆ Le **Gourma malien** connaît également un phénomène de concentration animale qui tient en partie au contexte sécuritaire. Les zones de Gossi et N'tillit constituent un espace de refuge pour de nombreux éleveurs fuyant les zones de Gao et Ménaka contrôlées par l'EIGS, mais aussi pour les éleveurs de Kelbo, Gorgadji ou Arbinda (Burkina Faso) surexposés au vol de bétail et dans l'impossibilité de se rendre dans les régions du Nord ou du Centre-Nord comme ils le faisaient jusqu'à 2019, avant les violences communautaires survenues dans cette zone. Pour beaucoup d'entre eux, rejoindre le Gourma où JNIM contrôle la brousse est donc un moindre mal. Enfin, un phénomène de concentration du bétail dans les zones urbaines a été observé dans le Sahel burkinabè, notamment à Tankougounadié, Titabe, Djibo, Gorom-Gorom ou Markoye. Cette concentration entraîne des difficultés pour nourrir et abreuver les animaux, tandis que l'entretien de la famille constitue une charge supplémentaire étant donné que nombre de femmes sont privées d'activités du fait de l'insécurité.

Début 2021, ce phénomène de concentration des animaux était loin d'être résorbé, l'insécurité jouant un rôle majeur dans l'impossibilité des éleveurs de se déplacer librement (voir figure 4)

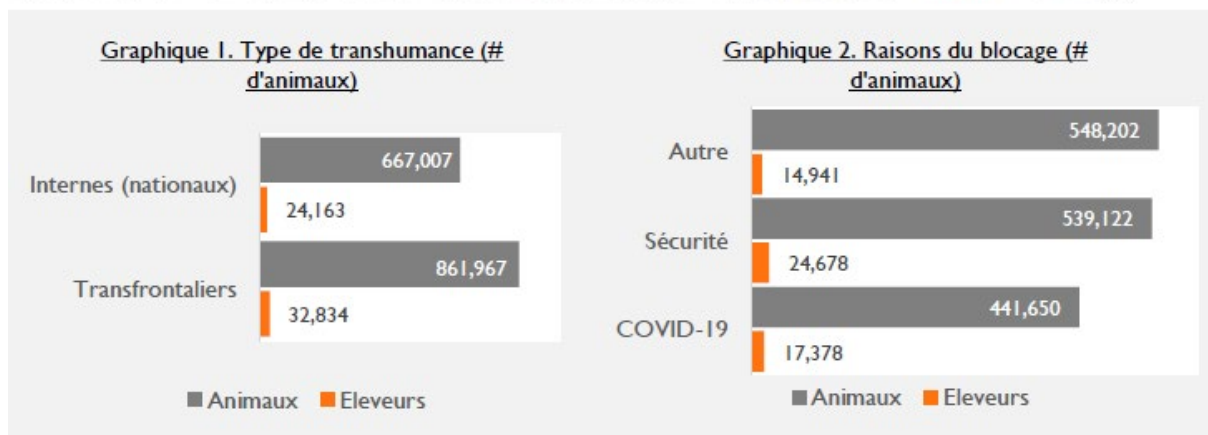
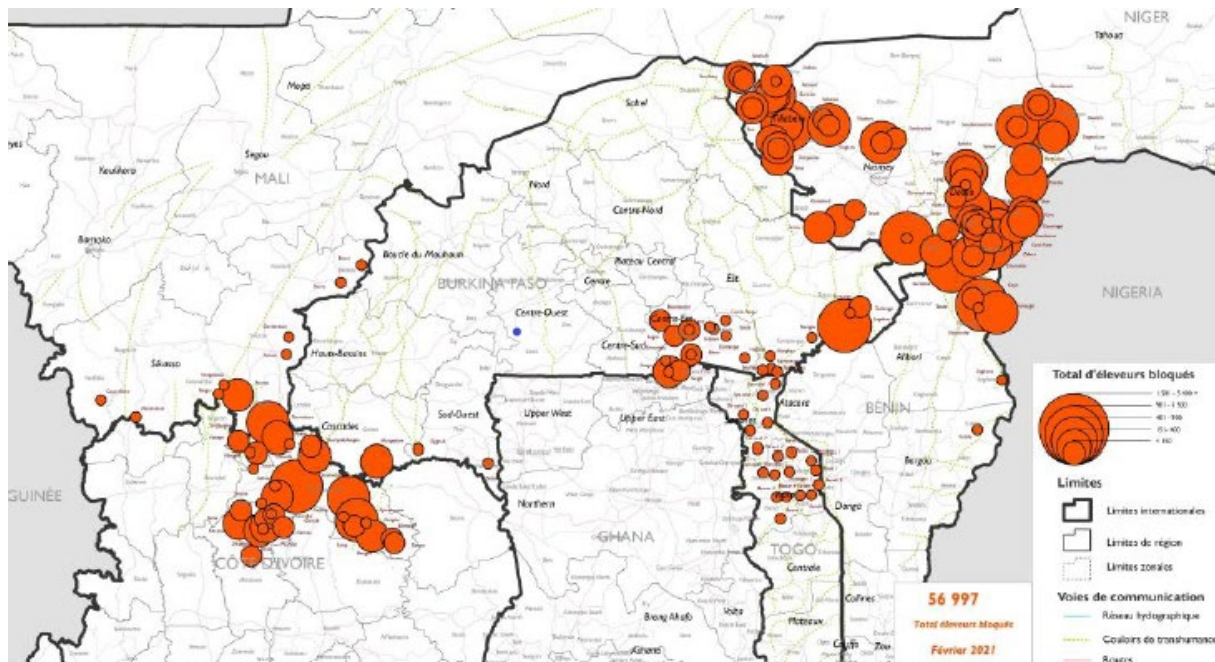


Figure 3 : Éleveurs transhumants bloqués le long du Couloir Central de Transhumance (Source : OIM, USAID, 2021)

2. DISPARITION DU BÉTAIL ET PRECARISATION DES MÉNAGES

L'insécurité multiforme dans les zones d'étude a eu un impact immédiat sur les ménages pastoraux, déjà fortement précarisés et en partie disloqués. L'impact sous-étudié de la perte comme du vol de bétail et des exécutions sommaires sur les familles d'éleveurs est considérable. Il n'a pas été possible d'évaluer le nombre de têtes de bétail et de petits ruminants volées depuis 2015, mais ce travail pourrait être conduit dans le futur par les différents relais dont disposent notamment les OP sur le terrain. Ce chiffre atteint sans conteste plusieurs centaines de milliers de têtes à l'échelle des zones couvertes par l'étude. C'est autant de ménages directement affectés dans leurs moyens d'existence. Concernant les arrestations ou exécutions sommaires, à la charge morale qui pèse sur les familles des victimes, s'ajoute la charge économique avec la disparition du chef de famille. Un éleveur interrogé à Abala résume la situation : « l'une des conséquences les plus graves de ce

conflit sur les éleveurs est que presque tous les bras valides sont arrêtés et certains sont tués. Les femmes et les enfants ne sont pas capables de bien s'occuper du cheptel. Cet état de fait provoque un effondrement de l'économie des ménages pastoraux ».

Les déplacements forcés, les arrestations et exécutions sommaires qui sont régulières dans les zones d'insurrection sont génératrices de conséquences économiques très lourdes pour les familles. Ils conduisent généralement à la disparition du bétail, qu'il soit perdu ou volé. Les cas de perte font généralement suite au déplacement forcé d'éleveurs qui n'ont pas de berger ou n'ont plus les moyens d'en avoir. Selon un éleveur de Seytenga : *« l'animal qui a l'habitude d'aller en transhumance, si le moment arrive il va bouger avec ou sans son berger »*. Les cas de vols semblent être les plus répandus. Il convient de mentionner les vols déguisés dont certains responsables étatiques se rendent complices en vendant aux enchères les animaux qui n'ont pas été réclamés après avoir été trouvés. De fait, dans la région de l'Est ou dans le Soum, les éleveurs indiquent qu'il est impossible pour eux de venir les récupérer au regard de l'insécurité qui prévaut. Or, rien ou presque n'est entrepris par les autorités pour retrouver les propriétaires.

Dans le Centre du Mali, au Sahel et à l'Est du Burkina Faso, des cas d'exécutions à la suite de quoi le bétail a été volé ont été rapportés, au point où de nombreux éleveurs s'interrogent pour savoir si l'exécution n'était pas destinée au vol du bétail.

- ◆ Dans la **région de l'Est**, où cette question a été particulièrement creusée, plusieurs exemples ont été recensés à Nagré et Natiaboani (Fada N'Gourma), zones les plus risquées pour les éleveurs peulhs du fait de la présence des VDP. Des animaux appartenant à des défunts ont été retrouvés sur les marchés, parfois après avoir été vendus aux enchères par la mairie de Fada. Il arrive parfois que les animaux soient récupérés par les familles du défunt, soit grâce à l'entregent de la famille du défunt, ou en s'acquittant de sommes versées auprès des autorités traditionnelles et/ou formelles.
- ◆ Au **Centre du Mali**, de tels cas ont aussi été recueillis. À Soula (cercle de Bankass), en 2019, 100 têtes de bétail ont été volées par Dana Ambassagou après qu'ils aient tué le berger. À Pondori (Djenné), l'arrestation ou l'assassinat de bergers aurait également favorisé la divagation et/ou le vol d'animaux.

Dans ces régions, mais aussi ailleurs, les cas de vols ou de pertes consécutifs à de simples arrestations sont les plus répandus y compris dans des zones peu exposées à la crise sécuritaire.

- ◆ **Dans les Cascades**, les arrestations d'éleveurs s'accompagnent également souvent de la « perte » du bétail, in fine jamais retrouvé, ce qui suggère qu'il a été volé et revendu.
- ◆ **Au Sud-Ouest du Niger**, dans l'Azawak, deux jeunes éleveurs d'un village de Bagaroua ont été arrêtés et leurs troupeaux ont disparu. En juin 2020, après qu'un berger qui cherchait à fuir une arrestation ait été tué par des militaires près d'Assagaygay, les 75 bêtes qu'il gardait pour le compte d'agroéleveurs haoussas ont disparu. La famille du défunt berger a été convoquée chez le chef de canton de Konni parce que certains propriétaires réclamaient le dédommagement de leurs animaux perdus.
- ◆ Dans la **région de Tillabéri**, à Torodi, à Ayorou ou à Banibangou, des cas similaires ont été rapportés. Un éleveur d'Abala évoque également l'obligation économique pour les familles de devoir céder des animaux en cas d'arrestation : *« pour avoir les honoraires d'un avocat, il va falloir vendre plus de dix vaches, surtout en période de soudure »*.

La perte de bétail n'est évidemment pas uniquement liée à ces circonstances. De manière générale, la perte d'animaux est souvent attribuée au comportement des éleveurs eux-mêmes qui laisseraient leurs animaux sans surveillance ou alors sous celle de bergers trop jeunes pour contrôler effectivement le cheptel sans causer de divagation. Un tel sentiment est souvent revenu dans les zones encore stables. Il convient là encore de noter que l'insécurité accentue cette tendance : à titre d'illustration, au nord de Tahoua, des éleveurs qui avaient confié la gestion du cheptel à de jeunes bergers ont enregistré d'importantes pertes d'animaux parce que ces derniers étaient dans l'obligation d'atteindre de nouveaux marchés en zone sûre.

Les déplacements forcés et la surexposition à la perte et au vol de bétail est à l'origine d'une précarisation invisible des éleveurs, mais pour autant bien réelle. Les déplacements forcés favorisent d'ailleurs la perte d'animaux et accélère donc leur décapitalisation.

- ◆ Au **Centre du Mali**, les déplacés des différents sites de Mopti ville ont tous témoigné avoir fui l'insécurité et laissé derrière eux des animaux dont ils étaient les bergers. Certains ont confié leurs animaux à quelqu'un avant de partir tandis que d'autres sont partis sans même avoir le temps de le faire. La majorité des éleveurs interrogés en zone inondée considère que l'obligation de vivre dans un lieu éloigné des animaux et de leurs bergers joue beaucoup dans les pertes.
- ◆ Au **Sahel burkinabè**, essentiellement dans l'Oudalan et le Soum, l'augmentation des disparitions d'animaux découle surtout de la peur des bergers de se rendre en brousse, même lorsqu'ils savent que leurs animaux perdus s'y trouvent. Ils cherchent avant tout à ne croiser ni jihadistes, ni FDS ou VDP de peur d'être accusés de terrorisme ou de banditisme. Un tel cas de figure est, par exemple, arrivé à un berger arrêté par une patrouille et déféré jusqu'à Dori avant d'être finalement libéré.
- ◆ Au **Sud-Ouest du Niger**, dans les camps de déplacés de Guidan Roumdji (Maradi), de nombreux éleveurs ont perdu tout ou partie de leur cheptel après des attaques de bandits venus du Nord-Ouest du Nigeria. L'un d'eux raconte : *« j'ai juste sauvé ma femme et mon enfant lors d'une attaque à Elguidi. Je ne sais pas encore où sont passées mes 22 vaches. J'ai appris quelques jours après l'attaque qu'elles avaient été vues dans la zone. Je suis retourné les chercher, mais en vain »*. Ces populations déplacées décapitalisées vivent dans une précarité avancée. D'anciens éleveurs nigériens ayant fait fortune au Nigéria reviennent dans leur village entièrement démunis. *« Certains ont perdu toute leur famille dans les attaques. Par exemple, un éleveur (XXXX) qui avait plus de 5 troupeaux de 300 têtes, des stations d'essence, des véhicules de transport, se retrouve aujourd'hui dans le village sans rien, suite aux vols massifs, qu'il a subi au Nigeria »*.
- ◆ Au **Nord-Tillabéri**, dans la seule commune d'Abala, par exemple, deux camps de déplacés internes abritent au moins 150 familles d'éleveurs en situation de forte vulnérabilité, ayant perdu une grande partie de leur cheptel et dépendant désormais de l'aide humanitaire ou de la solidarité d'autres éleveurs.
- ◆ Au **Sahel burkinabè**, le constat d'une réelle précarisation des ménages d'éleveurs a été dressé à Dori, Sampelga ou Sebba où les familles des éleveurs mises à l'abri vivent désormais d'aide et parfois de mendicité.

La disparition, le vol et la vente à bas coûts des animaux favorisent un phénomène d'appropriation du bétail par de nouvelles élites. Celles-ci sont principalement les porteurs d'armes : FDS, miliciens d'autodéfense, bandits (pour le Nord-Ouest du Nigeria) et jihadistes. Toutefois, nombre d'entre eux, soucieux de dissimuler leurs forfaits, sont moins dans une logique de conservation des animaux volés que de revente par des filières de recel. Les victimes de ces vols sont en partie les néo-éleveurs des années 2000, dont le bétail est ciblé par les groupes jihadistes. Mais la plus grande partie reste les éleveurs vulnérables, sans capital politique et sans armes pour se protéger.

3. L'IMPACT DE LA CRISE SUR LES FAMILLES

L'insécurité ne frappe pas seulement les éleveurs, mais aussi leurs familles comme nous l'avons vu. Les femmes sont contraintes de se déplacer dans les villes et, privées de leur activité, se retrouvent dans une grande précarité. Les éleveurs qui le peuvent doivent s'adapter pour les mettre à l'abri du danger et des besoins.

- ◆ À **l'Est du Burkina Faso**, la précarisation des femmes est une réalité fortement ressentie. Les femmes sont majoritairement laissées en ville et parviennent rarement à retrouver un emploi décent. Des cas de prostitution et de mendicité ont été mentionnés à Fada N'Gourma et dans la Gnagna. À Nassougou, les femmes d'éleveurs déplacées sont venues avec des animaux, mais ne trouvent aucun espace pour s'en occuper. Dans la Kompienga, les reconversions professionnelles mentionnées sont limitées : *« celles qui sont ici ont comme tâche de tenir des assiettes pour vendre de la cola et autres produits, d'autres sont employées pour vendre de l'eau et autres jus »*. L'insécurité qu'elles subissent ont un impact sur leur santé psychologique et celle de leurs enfants dont elles ont la charge quotidiennement. Les éleveurs conseillent aux femmes de limiter les déplacements (notamment nocturnes), d'éviter de se couvrir le visage, d'être prudent avec leurs mots et leurs actes afin de ne pas se mettre en danger.
- ◆ Dans le **Gourma-Rharous**, la mobilité et les activités des femmes sont réduites, tandis que certains éleveurs confessent craindre des mariages forcés. À Intahaka, un éleveur affirme : *« Nous protégeons le plus*

souvent nos familles en évitant les zones à risque, nous envoyons les filles en ville pour éviter les demandes de mariage des jihadistes. Les garçons, ils disparaissent d'eux même souvent sans prévenir pour que leur départ ne soit pas divulgué et une fois en ville ils appellent ». À N'tillit, un éleveur est catégorique : « l'ainée comme les plus jeunes qui risquent d'être enlevés, enrôlés ou d'intégrer les jihadistes ont quitté les lieux depuis bientôt deux ans ». Dans les zones sous contrôle jihadiste, l'autorisation faite aux femmes de travailler est très réduite, et dépend des groupes jihadistes. Dans les zones contrôlées par l'EIGS, elles ne peuvent plus travailler alors que dans celles contrôlées par JNIM, elles poursuivent certaines activités (confection de tentes, ménage). La fin du tourisme et la faible fréquentation des marchés les privent toutefois de débouchés (fabrication de beurre ou d'objets en cuir.

- ◆ A **Tillabéri**, il a été mis en lumière la destruction des familles liée à la recombinaison familiale consécutive aux disparitions des époux. De nombreuses familles monoparentales sont désormais dirigées par les femmes, veuves ou dont le mari est en prison. Certains se remarient par nécessité, et les enfants en pâtissent à en croire certains témoignages recueillis.

La précarité des familles a été accentuée par la crise sanitaire de la COVID 19 dont l'un des impacts a été la diminution des transferts monétaires intrafamiliaux transfrontaliers, notamment en période de soudure coïncidant justement avec la crise sanitaire.

- ◆ Dans le **Sud-Ouest du Niger**, les familles bororo dont certains membres travaillent ou mendient en ville au Nigéria ont été durement touchées par la crise économique liée au COVID-19. Les flux de transfert monétaire ont diminué, tendance accentuée par la dévaluation entamée de longue date de la Naira.
- ◆ Au **Centre du Mali**, les transferts ont également baissé, d'autant que les sanctions de la CEDEAO imposées au Mali ont temporairement bloqué les transferts électroniques entre pays. Selon un éleveur de Tenenkou : « nous avons nos frères, cousins, oncles et pères à l'étranger qui nous envoyaient de l'argent pour nos petits besoins, mais depuis l'arrivée de la pandémie, nous sommes obligés de vendre nos animaux pour survivre ». Ailleurs, cet impact paraît moins visible.
- ◆ Dans le **Sahel burkinabè**, si certains à Tin Akoff et Markoye ont constaté une baisse des transferts, ailleurs dans le Séno et l'Oudalan, les éleveurs n'ont pas constaté de baisse particulière.
- ◆ Dans la **région de Tillabéri**, à Torodi, certaines formes de solidarité perdurent. Les enfants basés à l'étranger (Togo, Bénin, Ghana) auraient développé une stratégie consistant à mobiliser des tonnes d'aliments bétail et de céréales pour leurs parents à Torodi durant la période de soudure.

4. BAISSÉ DU PRIX DES ANIMAUX ET AUGMENTATION DE CERTAINS COÛTS DE PRODUCTION

Dans l'ensemble de la zone d'étude, l'insécurité et la COVID ont affecté l'économie pastorale des pays sahéliens : baisse de fréquentation des marchés et du commerce transfrontalier, baisse du prix des animaux et au contraire augmentation du prix de l'aliment bétail et du coût de transport. Les éleveurs et les commerçants payent très directement l'impact de l'insécurité, d'autant que c'est le recours à la vente des animaux qui permet aux éleveurs d'acheter les provisions nécessaires pour l'alimentation de la famille, de couvrir les dépenses de santé, et de faire face aux difficultés rencontrées pendant la transhumance. Le fait que la crise de la COVID-19 coïncide avec la période de soudure a constitué un facteur de vulnérabilité supplémentaire pour les éleveurs. Certains éleveurs ayant investi dans l'achat d'animaux en vue de les convoier n'avaient plus l'épargne suffisante pour entretenir leurs animaux et leurs familles, et ont donc été contraints de déstocker leurs animaux à l'intérieur du pays et non à l'extérieur, donc à moindre prix. À titre d'exemple, un commerçant de bétail basé à Bouna a été bloqué au Burkina après avoir acheté ses bœufs à Léo, Kampti et Mangodara. Il a ainsi cédé ses animaux à 50% de leur prix dans le seul but de pouvoir acheter des sacs de tourteaux et des produits d'entretien pour le restant des bœufs.

Le Burkina Faso, le Mali et le Niger sont exportateurs d'animaux vivants (bovins, ovins, volailles et chevaux) tandis que les pays côtiers (Togo, le Bénin, le Ghana, la Côte d'Ivoire et le Nigéria) en sont importateurs nets. Toutefois, la viande consommée dans les pays côtiers ne provient pas uniquement des pays sahéliens, les pays côtiers devenant peu à peu des grands pays d'élevage qui échangent entre eux. En outre, les viandes congelées importées d'Amérique du Sud sont également très bon marché. Les prix sont caractérisés par une très forte diversité spatiale à l'intérieur d'une même région, a fortiori à l'échelle nationale et de la CEDEAO.

Figure 23 : Evolution du prix moyen d'un taureau par pays sur la période 2008-2016 (FCFA/tête)

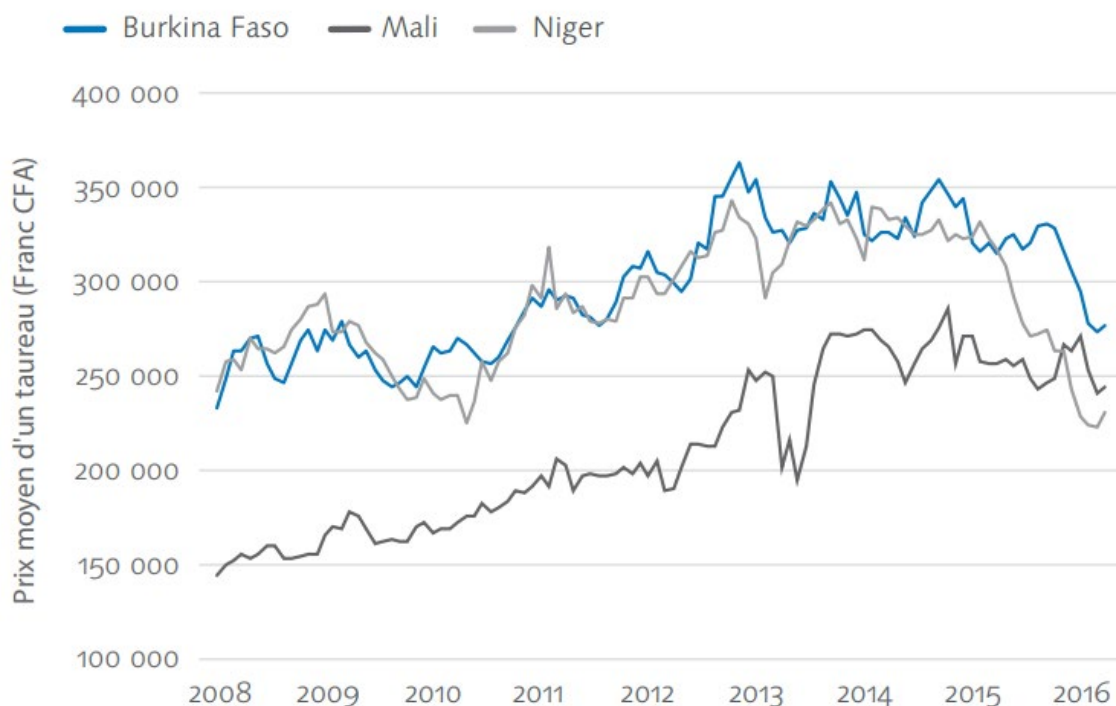


Figure 4 : Evolution du prix moyen d'un taureau par pays sur la période 2008-2016 (FCFA/tête) (source : BRACED, 2020)

Les prix autant que la fonctionnalité des marchés dépendent de très nombreux paramètres que seule une étude dédiée portant sur une région spécifique serait en mesure de restituer. Notre étude retrace certaines tendances lourdes qui tiennent à la fois à la crise sanitaire – ponctuelle, mais violente – et à la crise sécuritaire – dont l'impact sur l'économie pastorale est au contraire durable et progressif. Analyser avec précision l'évolution des prix requiert des précautions méthodologiques que cette étude n'a pas été en mesure de respecter eu égard au fait qu'elle dépassait de loin la seule problématique de l'impact économique. Selon les races, la santé et l'embonpoint de l'animal, la saison de vente, la nécessité de déstockage, l'intensité de l'offre et de la demande qui seront en partie fonction de l'accessibilité géographique (et sécuritaire) des marchés, les prix vont considérablement évoluer. Il est donc difficile de réussir à comparer les prix d'une année sur l'autre, mais aussi et surtout d'analyser les facteurs qui président à leur évolution.

La variation saisonnière des prix montre que dans les trois pays sahéliens, la hausse des prix est constante de janvier à juin au Burkina Faso, en juillet pour le Mali, et entre avril et août pour le Niger. Considérant cet aléa, les données collectées sur le terrain mettent en évidence la forte baisse des prix des animaux enregistrée sur le premier semestre 2020 dans la plupart des zones d'étude. Il reste difficile d'en discriminer les causes, entre l'impact de la crise sanitaire (fermeture des marchés, fermeture des frontières, restriction des flux commerciaux) et celui de la crise sécuritaire (vente d'animaux volés à vil prix, problèmes d'accessibilité aux marchés, etc.). L'hypothèse ici formulée est qu'une tendance baissière est enregistrée dans les zones en conflit, mais que la baisse brutale enregistrée en 2020 est davantage le fait du COVID-19 dont l'un des principaux effets a été une baisse certaine de fréquentation des marchés et des taux importants de mévente.

Cela s'est fait lourdement sentir en Côte d'Ivoire où la fermeture de la frontière et la baisse d'approvisionnement en animaux a fait passer le kg de viande de 3000 FCFA à environ 5500 FCFA, avant que ce prix ne diminue à nouveau après la réouverture de la frontière, matérialisant la dépendance du marché ivoirien de la viande aux filières sahéliennes. Un des responsables du marché de bétail de Bouna souligne, par exemple, qu'un taureau a pour la première fois été acheté à 850 000 FCFA pendant la crise sanitaire.

Si l'on prend comme base le prix du taureau recensé sur différents marchés dans les différents départements du **Sud-Ouest** (Madarounfa, Guidan Roudji, Madaoua, Konni, Bermo, Bagaroua), le prix aurait chuté en moyenne de 32 % entre 2019 et 2020. Caractériser les causes de cette baisse des prix est complexe parce que l'insécurité se conjugue à la fermeture de la frontière avec le Nigeria et l'impact de la COVID-19. L'amplitude de prix en 2020 se situe entre 80 000 FCFA et 160 000 FCFA selon la nature et la vocation du marché.¹¹⁶ En 2020, le prix maximum en 2020 a baissé à un niveau jamais atteint depuis 2008. A titre de comparaison, le prix moyen du taureau sur le marché de Dakoro est de 80 000 FCFA sur le premier semestre 2020 alors qu'il était en 2019 de 160 000 FCFA et en 2016 de 220 000 FCFA.¹¹⁷ Même sans l'impact du COVID, une baisse tendancielle des prix est notée, qui peut être attribuée à une baisse de fréquentation des marchés à cause de la situation sécuritaire, mais aussi, pour la partie frontalière avec le Nigeria, à la dévaluation continue de la Naira.

La tendance est similaire dans les régions du **Sahel et de l'Est burkinabè**. Sur le marché de Gorom Gorom, le prix moyen du taureau était en juin 2020 de 100 000 FCFA¹¹⁸ alors qu'il était de 200 000 FCFA en mars de la même année. Le contexte sécuritaire n'ayant pas connu de dégradation particulière dans cette zone sur ce segment de l'année, l'hypothèse de l'impact du COVID-19 peut être émise, même si cette évolution peut découler de l'embonpoint moins important en juin qu'en mars. Si l'on compare avec l'époque où Gorom Gorom était peu touché par l'insécurité, le prix a accusé une baisse de 20%. Entre 2011 et 2016, le prix était effectivement stabilisé autour de 250 000 FCFA¹¹⁹. Là encore, une baisse tendancielle – cette fois-ci a priori liée à l'insécurité dans la zone – est donc observée. Si l'on applique la même méthodologie pour Djibo, la baisse est encore plus nette : vendu à 75 000 FCFA en juillet 2020, le taureau coûtait 200 000 FCFA en mars 2020, alors qu'entre 2013 et 2016, le prix oscillait entre 300 000 et 350 000 FCFA. La baisse des prix est donc supérieure à 30%.¹²⁰ La baisse de fréquentation des marchés et l'ajout sur le marché de la vente du bétail volé à vil prix contribuent à cette tendance baissière dans la région. À **l'Est du Burkina Faso**, à Fada N'Gourma, le taureau était vendu 150 000 FCFA en juillet 2020, contre 200 000 début 2020 et 350 000 en moyenne entre 2015 et 2016. Le même constat peut donc être fait entre impact du Covid-19 à court terme et impact sécuritaire à plus long terme.

Au **Centre du Mali et à Sikasso**, en revanche, les données disponibles tendent à remettre en cause la généralité de ces tendances. Les prix n'ont pas substantiellement évolué depuis 2015, date de départ des violences dans le Centre du Mali, en dépit de baisses localisées et temporaires sur certains marchés. La forte insécurité dans cette zone et l'existence d'une filière très organisée de revente de bétail volé n'ont pas influé sur le prix des bovins ou des camelins. Cette singularité mériterait une analyse fine des déterminants du prix du bétail, mais aussi de la fiabilité des prix officiels. Relativement au prix des caprins et à leur volume de vente, la baisse de prix peut s'expliquer par la volonté de déstockage de petits ruminants afin de limiter les pertes par vol/pillage en gardant les gros ruminants, en particulier les noyaux reproducteurs. La baisse des prix de plus de 30 % réduit mécaniquement le revenu des éleveurs, notamment pour les ménages déplacés.¹²¹ Pour les autres animaux, selon plusieurs éleveurs, les marchands de bétail seraient responsables de la stabilité des prix. « *Ce sont eux qui fixent les prix, et ils le maintiennent haut parce qu'ils arrivent à camoufler le fait qu'une importante partie de leur bétail est volé* » précise une source à Mopti. Un éleveur rencontré à Sikasso soutient la même hypothèse : « *En 2019, certains de nos commerçants de bétail partaient acheter les animaux volés avec les Dozos dans les villages du cercle de San et de Tominian et les convoiaient au Burkina Faso le plus souvent. Ils avaient vraiment profité et nos animaux avaient vraiment perdu de la valeur, les autres commerçants ne voulaient plus les acheter parce qu'ils ne faisaient pas assez de profit* ».

¹¹⁶ Source : services techniques et commerçants des localités concernées.

¹¹⁷ BRACED, 2020.

¹¹⁸ Source : commerçants de la zone.

¹¹⁹ BRACED, 2020.

¹²⁰ BRACED, 2020.

¹²¹ Ibid.

Cette baisse tendancielle des prix des animaux tranche avec l'augmentation des coûts de production constatée dans la quasi-totalité des zones d'études : le coût de transport et, dans une moindre mesure, le prix de l'aliment bétail, le premier impactant nécessairement le second.

Si le prix du bétail a chuté, celui du transport a souvent augmenté, là encore sous le double effet de la crise sécuritaire et de la COVID 19. Dans la plupart des régions insécurisées, les prix collectés indiquent une hausse d'environ 100% entre l'avant crise¹²² et le début d'année 2020, avant la survenue de la crise sanitaire.

- ◆ À **Fafa (Ansongo)**, le transport par tête de bovin pour rejoindre le marché de Warabia, le plus fréquenté de Gao, est passé de 5000 FCFA en 2011 à 10 000 FCFA en juillet 2020.
- ◆ Au **Sud-Ouest du Niger**, la hausse a été modeste et liée essentiellement à l'augmentation du coût du carburant de contrebande importé du Nigéria. Toutefois, dans les zones frontalières du Nigeria, l'accroissement approche les 100%. D'après le maire d'une commune de Konni, « *de Bazaga ou de Konni à Illéla (Nigeria), on convoyait les animaux avant à 250 FCFA les petits ruminants et à 1000 FCFA les gros ruminants. Les prix ont augmenté de 100% pour une distance de moins de 25km* ».
- ◆ Au **Centre du Mali**, le prix de chargement des animaux de Fatoma (Mopti) à Abidjan (Côte d'Ivoire) est passé de 400 000 FCFA en 2014 à 700 000 FCFA en 2020.
- ◆ À **Tillabéri**, la hausse atteint 150%. Le coût de transport entre Torodi et Niamey par tête de bovin est passé de 1 000 FCFA à 2 500 FCFA, et entre Ayorou et Niamey de 4 000 à 10 000 FCFA.
- ◆ Au **Sahel burkinabè**, les prix ont doublé, mais les données collectées ne permettent pas de vérifier la part d'augmentation qui relève de l'insécurité ou de la crise sanitaire.

Dans les zones moins exposées à l'insécurité, c'est surtout la crise sanitaire qui a pesé sur les coûts de transport.

- ◆ Dans le **Grand Ouest**, les coûts de transport ont augmenté à cette occasion. Depuis **Bobo-Dioulasso**, le coût d'acheminement d'une tête de bétail jusqu'en Côte d'Ivoire a augmenté de 25%, tandis que les indemnités des convoyeurs lors du transport par camion est passé de 19 000 FCFA à près de 80 000 FCFA par voyage. Dans les **Hauts-Bassins**, les coûts de transport depuis la Boucle du Mouhoun et le Centre du Mali ont augmenté de 250 à 300% selon l'animal.
- ◆ À **Sikasso**, la hausse probable du coût de transport liée au COVID-19 ne s'est pas fait ressentir parce qu'elle aurait été compensée par la levée des postes de contrôle liée à la menace de grève du syndicat des transports routiers. À titre d'illustration, pour sortir de la ville de Koury le jour de marché, un transporteur doit s'acquitter de la somme de 8 000 FCFA par camion, et 5 000 FCFA à Koutiala.

L'augmentation du coût de l'aliment bétail liée à l'insécurité ou à la crise sanitaire est difficile à établir avec certitude. Tout d'abord, dans certaines zones comme le Grand Ouest, les régions de Gao et Ménaka, le Sud-Ouest du Niger et le Sahel burkinabè, aucune augmentation anormale du prix n'a été constatée en comparaison des autres années, la hausse étant essentiellement saisonnière avec un pic des prix en début de période de soudure. À Sikasso, la hausse enregistrée cette année est présentée comme découlant de la très mauvaise récolte de coton et de la rupture des approvisionnements extérieurs. Elle a permis aux producteurs locaux de se trouver en position oligopolistique et d'augmenter les prix. Des ruptures d'approvisionnements précoces ont été enregistrées dans plusieurs régions, preuve que la demande a été supérieure à l'offre, et que les prix auraient dû particulièrement augmenter. L'hypothèse peut être formulée que cette tendance haussière a été atténuée par l'intervention des partenaires humanitaires et des autorités nationales à travers des ventes à prix modérés subventionnées. Ce constat a été dressé dans les régions de Gao et Ménaka.

¹²² La date de référence d'avant crise dépend de la zone. L'année de référence retenue pour le Nord du Mali et la région de Tillabéri est 2011 par exemple, 2014 pour le Centre du Mali, 2018 pour le Sud-Ouest du Niger.

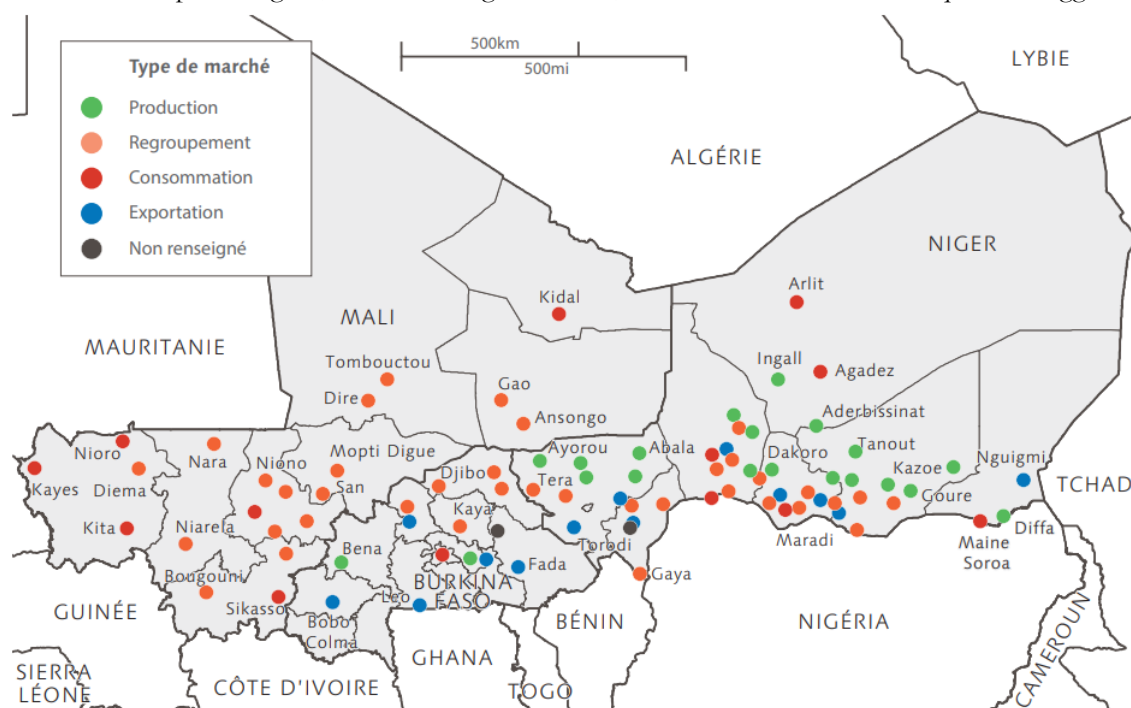
5. FONCTIONNALITE ET FREQUENTATION DES MARCHES EN CONTEXTE D'INSECURITE

- ◆ La fonctionnalité des marchés ne dépend pas uniquement de leur sécurité environnante, mais aussi de la sécurité qui prévaut dans les régions et Etats voisins qui s'y approvisionnent. L'appréhension des statistiques de fréquentation et de vente sur les marchés est donc complexe.

Dans les espaces qui dépendent plus ou moins fortement des exportations de bétail, lorsque la mobilité transfrontalière est freinée, l'impact se fait sentir sur la fréquentation des marchés, la mévente et le prix des animaux.

- ◆ Au **Nord du Togo**, en 2019, les marchés de Koundjouari, Mango et de Borgou ont connu une baisse de fréquentation et des ventes qui a entraîné une chute du prix du bétail. Cela tenait essentiellement aux difficultés des acheteurs burkinabè qui redoutaient de venir depuis Pama et Kompienga (Burkina Faso).
- ◆ Au **Centre du Mali**, l'impact du COVID a considérablement freiné les exportations. En zone inondée, la fréquentation des marchés à bétail de Nampala, Sokolo, Dioura, Diguiciré, Maléma et Tenenkou a chuté. Elle est le fait des commerçants mauritaniens et sénégalais à des fins de ré-élevage, d'abattage ou d'exportation. En zone exondée, les principaux marchés de provenance qui dépendent en partie de la Côte d'Ivoire, du Bénin, et du Burkina Faso ont été affectés par la fermeture des frontières : il s'agit des marchés de Bankass, Douentza, Koro, Fatoma, Konna, Sofara.
- ◆ Au **Sahel burkinabè**, les éleveurs reconnaissent le lourd impact de la fermeture de la frontière nigérienne. Les marchés locaux dépendent largement du commerce transfrontalier : ceux de Falagountou, Sampelga et Seytenga dépendent des acheteurs nigériens, ceux de Dori et de Gorgadji des acheteurs nigériens, ivoiriens et ghanéens. La COVID a brutalement interrompu le fonctionnement de ces marchés qui se sont repliés sur des consommateurs locaux, contribuant à la baisse des prix.

La fréquentation des marchés et les volumes de vente réalisés s'avèrent être extrêmement volatile d'une année sur l'autre dans le contexte d'insécurité actuelle. En zone exondée du Centre du Mali, par exemple, selon les niveaux de violence à base communautaire dans les cercles de Douentza, Koro ou Bankass, la fréquentation des marchés fluctue d'une année à l'autre depuis le début des violences dans cette zone en 2015. L'hypothèse est que lorsque certains marchés sont inaccessibles, une partie des ventes sont reportées sur des marchés plus éloignés, mais davantage sécurisés, avec les coûts additionnels que cela suggère.



Source : Travail des auteurs, basé sur les données du CILSS (consolidées en 2018)
 Carte 3 : Principaux marchés selon leur catégorie dans la zone d'étude
 (Source : BRACED, 2020)

La fréquentation des marchés dépend également beaucoup de la sécurité à ses abords. À l'Est du Burkina Faso et au Centre du Mali, les FDS et groupes d'autodéfense – plus que les jihadistes – suscitent le plus la crainte des éleveurs et les poussent à désertier les marchés après que des tueries et vagues d'arrestation aient été attribuées aux FDS dans ces deux régions.

- ◆ **A l'Est du Burkina**, les éleveurs soutiennent que l'insécurité a causé la fermeture complète de plusieurs marchés comme ceux de Nagré, Namoungou, Natiaboani, Pentchangou, Peega, etc. Ailleurs, la baisse de fréquentation des marchés est substantielle. De 2018 à 2020, le marché à bétail de Fada-N'gourma a perdu plus d'un milliard de FCFA. Avant 2018, ce marché vendait 1 500 têtes sur 2 000 présentées par semaine. En août 2020, les chiffres étaient de 200 têtes vendues sur 300 présentées. Selon les éleveurs interrogés, par peur des FDS et des VDP, la majorité d'entre eux ne vient plus en ville pour vendre ou acheter au risque d'être arrêté, voire exécuté. La baisse de fréquentation est également très forte à Potiamanga et Nassougou. Elle joue dans la baisse des prix constatée.
- ◆ **Au Centre du Mali**, la même crainte des FDS tient une place essentielle dans la désertion de certains marchés selon les éleveurs interrogés. Dans le Delta Intérieur du Niger, entre 2015 et 2020, la fréquentation des marchés à Tenenkou et Dioura aurait enregistré une baisse de 45% et un taux de mévente de 51%. Les éleveurs ont décidé d'abandonner le marché à bétail de Toguère-Coumbé après l'installation de camps militaires dans cette localité ainsi qu'à Dioura, où 10 éleveurs peulhs auraient été tués par des FDS. À Konna et Fatoma, les arrestations de masse perpétrées en 2019-2020 sur les foires de ces localités ont entraîné une chute de leur fréquentation.
- ◆ À **Tillabéri**, aussi, la peur d'arrestation conduit 60% des éleveurs interrogés à éviter les marchés.

Dans d'autres régions, c'est surtout le banditisme – désormais œuvre de groupes armés organisés – qui génère de l'insécurité aux abords des marchés.

- ◆ Dans les **régions de Gao et Ménaka**, l'insécurité a fortement impacté le fonctionnement des marchés sur les axes Ansongo-Labbézanga, Ansongo-Gao, Djebok-Gao, N'tilit-Gao, Gossi-Gao, Bourem-Gao, Tinaouker-Gao, Ménaka-Andéramboucane. De nombreux éleveurs ont été braqués au retour des marchés situés sur ces axes – particulièrement à l'approche des fêtes – causant une baisse de la fréquentation et des ventes. Les auteurs sont liés aux différents groupes armés signataires de l'Accord pour le Paix de 2015 en particulier le GATIA fréquemment indexé pour cela.
- ◆ Dans le **Sud-Ouest du Niger**, la recrudescence du banditisme au Nigeria a entraîné la désertion des marchés. Dans la région de Maradi, il est désormais impossible pour les habitants de Gabi de se rendre aux marchés situés sur le versant nigérian de la frontière. À Chadakori, les marchés de Gargué et de Batchaka ne sont plus animés en l'absence des commerçants de bétail venant du Nigeria. Dans la région de Tahoua et à Doutchi, les marchés à bétail de Bagagi, Bagaroua, Tebaremt, Inabagargar, Aneloum, Chayassou, Ezza, Assagaygay ne sont plus animés par les éleveurs, ni fréquentés par les grands commerçants de bétail, si bien que le bétail ne se vend plus. À Bermo et Bagagi, les commerçants doivent être accompagnés par les FDS dans chaque marché pour regagner leurs villages.

L'impact causé par la présence jihadiste sur la fonctionnalité des marchés est assez ambivalent. La situation au Sahel burkinabè reflète ce contraste. D'un côté, les marchés secondaires autour de Déou, Oursi, Tin-Akoff – situés à proximité de la frontière malienne et en zone d'influence jihadiste – restent fonctionnels et participent peut-être, à travers les taxes prélevées, au financement de ces groupes armés. Le Gourma demeure aussi une voie de débouché commercial. Toutefois, les groupes jihadistes ont déjà imposé des blocus qui mettent à mal le commerce de bétail. À Tin-Akoff, le blocus imposé par l'EIGS (qui y a détruit les antennes relais) a contraint les acheteurs à se replier sur les marchés de Markoye ou Gorom-Gorom. Il en est de même pour Djibo, qui a fait l'objet d'un blocus de plusieurs mois par JNIM début 2020,

empêchant tous les camions de rejoindre la ville depuis Ouagadougou. Le marché a été complètement asphyxié. Les autres marchés secondaires autour de Djibo sont depuis 2016 désertés par les acheteurs par crainte d'être ciblés par les FDS. Ainsi que le résume un éleveur de Baraboulé en écho au blocus imposé par JNIM début 2020 : « *on vivait sous blocus bien avant* ».

Enfin, le couvre-feu a eu un impact dans les régions de Tillabéri et du Sahel burkinabè, comme le résume un éleveur de Seytenga : « *avec l'état d'urgence, le couvre-feu et les restrictions de déplacements, les acheteurs ne peuvent pas rester longtemps dans le marché* ». À Tillabéri, l'impact de l'état d'urgence se fait lourdement sentir puisque beaucoup de marchés officiels fermés ont laissé place aux marchés informels (ou marchés de brousse) auxquels les éleveurs peinent à avoir accès du fait de l'impossibilité de circuler à moto. Certains préfèrent rejoindre le territoire malien au risque de devoir composer avec la présence de l'EIGS. Selon un représentant d'un service de l'élevage à Torodi, « *la baisse de fréquentation des marchés est le facteur qui a affecté le plus l'économie des éleveurs. L'état d'urgence a affecté sérieusement les marchés à bétail. Environ 70% à 80% des commerçants du bétail ont cessé de fréquenter notre marché* ».



TROISIEME PARTIE

Survivre et s'adapter

IV. SURVIVRE A LA CRISE

En milieu pastoral, où « *le risque et l'incertitude dominent la vie* », les contraintes et les risques ne sont pas assimilés à un événement précis, mais rythment le quotidien des éleveurs.¹²³ Les multiples menaces auxquelles ils sont exposés – et qui varient d'une zone à l'autre – redimensionnent clairement les échelles de risque et d'incertitude. Ils doivent survivre à la crise, que ce soit en se débrouillant ou en élaborant des stratégies d'adaptation, en recherchant une neutralité difficile, voire impossible, ou alors, sans avoir d'autre choix de chercher à se défendre individuellement ou via des groupes armés.

1. STRATEGIES D'ADAPTATION ET DEBROUILLE QUOTIDIENNE

CORROMPRE LES AUTORITES ET LES PORTEURS D'ARMES

La corruption est la stratégie d'adaptation des éleveurs la plus répandue. Elle s'avère être souvent le seul remède face à l'absence de représentation politique, pour rétablir l'équité vis-à-vis de ceux qui jouiraient d'une plus grande influence auprès des autorités. Le recours à la corruption n'est pas nouveau et précède de loin la crise sécuritaire actuelle. Il reflète sous un autre jour la question des rackets soulevée précédemment dans le rapport. Les rackets induisent une dépossession sans contrepartie, tandis que la corruption suppose pour l'éleveur un avantage concret, consistant à accéder à des ressources interdites d'accès, en contrepartie de l'intéressement d'une autre partie détentrice d'une autorité. L'éleveur est poussé par son activité, par les habitudes prises et par le manque de relais locaux, à user de la corruption quel que soit le contexte sécuritaire ou sanitaire. Cela ressort particulièrement dans le Kéné Dougou, où la situation est inchangée :

- ◆ **Dans la région de Sikasso**, la corruption s'avère être une condition de la rentabilité de l'élevage comme l'explique un éleveur : « *Ils nous menacent en disant faire débarquer le bétail afin de le conduire dans la cour de la douane pour les garder. Mais cela va causer un préjudice, les animaux vont perdre de leur embonpoint, ce qui influera sur les prix. Alors on paie ce qu'ils demandent* ». Un transporteur ajoute : « *On complique la tâche aux routiers. Souvent, il nous arrive de rater certaines foires. Alors que le facteur temps joue sur la rentabilité du produit animalier* ».
- ◆ Au nord de la Côte d'Ivoire, la corruption des agents de l'environnement permet de pénétrer les zones interdites comme les forêts classées, une stratégie qui ne s'avère pas toujours payante lorsque d'autres agents de l'environnement qui ne sont pas complices les amendent simultanément. Pour la traversée de la frontière ivoirienne, il ressort également que les éleveurs sont obligés de corrompre les services de contrôle qui ne reconnaissent pas le Certificat International de Transhumance. La corruption est également requise pour tenter de corrompre des services techniques ou des FDS pour que les dégâts de champs ne soient pas portés devant une autorité administrative ou la justice, perspective que les éleveurs trouvent humiliante et qui leur coûte également beaucoup de temps, donc d'argent.

Dans le **Grand Ouest du Burkina Faso**, le recours à la corruption est reconnu par presque tous les éleveurs, en particulier celle des agents des eaux et forêts pour accéder aux forêts classées. Les agriculteurs accusent les éleveurs (en particulier les grands éleveurs) de soudoyer les chefs de village ou les FDS.

- ◆ Dans les **Cascades**, l'accès aux forêts classées est monnayé, faisant même l'objet d'un « forfait trimestriel » payé aux forestiers pour pâturer dans les forêts classées de Sidéradougou et de Boulo. À

¹²³ Véronique Ancey, Denis Pesche, Benoît Daviron, « Résilience et développement : complément, substitut ou palliatif ? Le cas du pastoralisme au Sahel », in *Revue internationale des études du développement*, 2017, N° 231, pp 57- 89.

Banfoua, une partie des éleveurs ayant été pris par des forestiers à élaguer des arbres s'est cotisée à hauteur de 150 000 FCFA pour payer un jeune forestier afin qu'il les aide, alors que l'autre partie des éleveurs avait entamé des démarches d'apaisement. Ici, la corruption a été préférée à l'utilisation des modes de règlement des conflits prévus par la loi.

- ◆ Dans la **Boucle de Mouhoun**, la corruption est systématique pour permettre aux éleveurs de s'installer plusieurs mois dans les forêts classées pendant la saison des pluies : forêts classées de Tissé (Mouhoun) et dans une moindre mesure celles de Siby et Mou. La corruption alimenterait toute la chaîne hiérarchique. Les gros éleveurs se voient même confier les animaux des fonctionnaires, ce qui leur permet de jouir de protections.
- ◆ Cette situation prévaut ailleurs également. Dans les régions de **Maradi et de Tahoua**, la corruption permettrait aux Oudas de jouir d'une influence auprès des chefs de village haoussas qui ne doit rien à leur poids politique, puisque les Oudas ne jouissent d'aucune représentation coutumière. Ils sont ouvertement accusés par des agriculteurs de « s'entendre » avec les chefs de village.

La corruption peut paradoxalement avoir quelques vertus au sens où elle rapproche des acteurs qui se parlent de moins en moins, et les lie autour d'intérêts convergents. Cette réalité, pas nécessairement politiquement correcte ni acceptable, mériterait toutefois d'être davantage étudiée et analysée. À contrario, si demain la corruption n'était plus permise dans le Sud-Ouest pour accéder aux forêts classées et que les agents amendaient systématiquement les éleveurs et enlevaient leur bétail, il est probable que cela alimenterait un sentiment de révolte. Aujourd'hui, les éleveurs semblent avoir besoin de la corruption au point où certains la regrettent dans les zones d'insécurité.

Dans les zones insurrectionnelles, la corruption a largement disparu dans les zones rurales exposées aux insurrections jihadistes où l'Etat s'est retiré. Elle persiste toutefois là où il reste présent, dans les chefs-lieux des communes où vivent beaucoup d'éleveurs, notamment déplacés.

- ◆ Dans le **Gourma malien**, où l'Etat malien n'est plus présent, la corruption a cessé. Un éleveur à Gossi explique : « Autrefois si, par exemple, vous n'avez pas de pièces d'identité vous deviez donner 2 000 FCFA pour passer un contrôle, mais avec cette crise c'est fini ».
- ◆ **Dans le Sahel burkinabè**, dans la province du Seno, là où l'Etat est présent, les éleveurs ont systématiquement recours à la corruption des agents étatiques pour circuler librement, et paradoxalement le contexte anti-terroriste a aggravé ce phénomène. Selon un leader de Gorgadji : « *il faut être prêt à donner quelque chose à chacun sinon tu risques d'être taxé de terroriste et de te faire tuer ou, au mieux, d'aller en prison* ». Payer pour ne pas être stigmatisé constitue une nouveauté particulièrement inquiétante. Dans l'Oudalan, les éleveurs repliés à Gorom-Gorom pour fuir l'insécurité dressent le même constat. La corruption avait toutefois largement disparu dans les zones rurales où ni FDS ni VDP n'étaient actifs, comme Oursi et Déou par exemple.
- ◆ Dans le **Delta Intérieur du Niger**, si la corruption a disparu des zones contrôlées par les jihadistes, dans les villes, celle-ci perdurerait. La partialité des agents de l'Etat et de la justice expliquerait que « *les éleveurs payent toujours les agents pour avoir gain de cause, sans quoi l'Etat ne les avantagera jamais* ». Les agriculteurs dénoncent cela et considèrent donc que les autorités les lèsent régulièrement.
- ◆ **À l'Est du Burkina Faso**, dans la Tapoa, un éleveur témoigne : « Avant on donnait de l'argent aux forestiers pour pouvoir passer, mais actuellement avec l'insécurité on ne les voit plus et on n'a rien à payer ». Les éleveurs soutiennent que les jihadistes ne prélèvent rien sur les axes qu'ils contrôlent comme Natiaboani-Pama

Une dynamique (relativement) nouvelle à souligner est que la corruption de la part des éleveurs ne touche pas que les autorités, mais aussi parfois les bandits ou les groupes d'autodéfense :

- ◆ Au **Nigéria, dans l'Etat de Katsina**, beaucoup d'éleveurs ont choisi de « financer » les groupes d'autodéfense locaux afin de ne pas être ciblés en retour.
- ◆ Au **Nord du Bénin**, certains éleveurs affirment payer les bandits pour avoir la paix et la liberté de circuler. Ces pratiques sont généralisées et des autorités locales s'adonneraient également à ces pratiques.
- ◆ Dans le **Sud-Ouest du Niger**, tant à Maradi qu'à Tahoua, de grands éleveurs sont accusés d'acheter la paix des bandits qui opèrent à la frontière.

- ◆ Dans **l'Est du Burkina Faso**, dans les provinces du Gourma et de la Gnagna, les groupes d'autodéfense collectent des « droits de passage » sur les axes qu'ils contrôlent, parfois aux côtés des FDS. Un éleveur de Bogandé est explicite : « *même en ayant tous les documents de la transhumance il faut payer les Koghveegos à raison de 100 FCFA par tête et les FDS aussi prennent leur part tout au long du trajet.* ». Dans les zones qui échappent à leur contrôle, beaucoup d'éleveurs reconnaissent ne plus payer pour circuler sur les axes ou pour accéder aux forêts.
- ◆ Dans **le Gourma malien**, les éleveurs considèrent que certains groupes armés – en particulier les groupes rebelles – multiplient les rackets : « *avec eux, ce n'est pas de la corruption c'est plutôt qu'ils prennent ce qu'ils veulent, qu'ils choisissent eux-mêmes ce qu'ils veulent comme bétail* ».

DES STRATEGIES D'ADAPTATION TRADITIONNELLES FACE A L'INSECURITE

Entre les zones insurrectionnelles et les zones stables, les éleveurs mentionnent des stratégies d'adaptation relativement similaires et assez anciennes, chaque stratégie dépendant évidemment des spécificités locales, selon les conditions agroécologiques, les opportunités de marché, la nature des menaces auxquelles ils sont confrontés. Ces différentes stratégies d'adaptation ont été présentées sous la forme d'un tableau dont il faut tout d'abord préciser que si certaines stratégies n'ont été mentionnées que dans certaines régions, cela ne signifie pas qu'elles n'existent pas ailleurs. Il ressort de ce recensement que la première stratégie d'adaptation, qu'il s'agisse de zones stables ou insurrectionnelles, consiste pour les éleveurs à modifier leur mobilité, généralement plus courte. Les autres stratégies les plus répandues sont le déstockage d'animaux, la reconversion professionnelle au sein de l'élevage ou en dehors du secteur, et parfois à l'intérieur même de la famille. Certaines stratégies semblent plus spécifiques aux zones stables et insurrectionnelles. Dans les zones stables, une constante est pour les éleveurs – qui redoutent sans doute de subir les conséquences de la stigmatisation grandissante – de chercher à améliorer encore davantage leurs relations avec les communautés hôtes, y compris dans les zones d'accueil des transhumants. Dans les zones insurrectionnelles aussi, les éleveurs modifient leur comportement et redoublent de vigilance dans leurs actes et leurs paroles, tout en accentuant la communication entre eux dans le cadre de la mobilité. Dans les zones insurrectionnelles, outre le déplacement des familles (femmes, enfants) qui s'impose naturellement, la division des troupeaux pour réduire leur exposition au vol est une pratique très répandue.

Stratégies d'adaptation	Zones concernées
Réduction de la mobilité pastorale et/ou de l'amplitude de déplacement, changements d'itinéraires de transhumance et/ou d'aires de pâturage.	Toutes les zones
Déplacement des familles dans des zones jugées sûres (zones urbaines, zones traditionnellement moins hostiles à l'élevage...)	Toutes les zones insurrectionnelles
Déstockage d'animaux non productifs	Boucle du Mouhoun, Cascades, Hauts-Bassins, Nord de la Côte d'Ivoire, Delta Intérieur du Niger, Liptako Gourma, Sahel burkinabè
Diversification des espèces	Tillabéri, Gourma malien, Sahel burkinabè
Prolongation de la durée de transhumance, allant jusqu'à l'établissement plus au sud	Boucle du Mouhoun, Sahel burkinabè (Soum), Est burkinabè

Reconversion professionnelle vers un élevage intensif	Hauts-Bassins (approvisionnement en lait autour de Bobo-Dioulasso), Sahel burkinabè (embouche ¹²⁴), Est burkinabè
Diversification professionnelle en dehors de l'élevage, renforcement de l'exode saisonnier	Nord de la Côte d'Ivoire (investissement dans l'immobilier ou l'achat de terres grâce au déstockage), Sikasso (économie de troc lait - aliment à bétail avec les laiteries, pratique de cultures à double objectif comme le niébé - fourrage et alimentation humaine) ; Sud-Ouest du Niger
Division des métiers au sein d'une même famille	Sud-Ouest du Niger, nord de la Côte d'Ivoire, Sikasso (dispersion de la famille entre le Mali, la Côte d'Ivoire et le Burkina Faso)
Constitution de stocks d'aliment bétail en complément pour la saison sèche (achat de tiges de mil, fanes de haricots)	Sud-Ouest du Niger, Nord du Bénin, Sikasso, Delta Intérieur du Niger, Gourma malien
Attention accrue portée à l'amélioration des relations avec les communautés hôtes, et recherche de tuteurs (pour faciliter leur intégration ou pâturer les résidus de récolte par exemple)	Sud-Ouest du Niger, nord de la Côte d'Ivoire, Boucle du Mouhoun, Cascades, Hauts-Bassins, Nord du Bénin, Est burkinabè (y compris dans les pays d'accueil pour les transhumants)
Prudence particulière dans les paroles et les actes	Est du Burkina, Gourma malien
Morcellement des troupeaux durant la mobilité	Boucle du Mouhoun, Cascades, Hauts-Bassins, Sud-Ouest du Niger
Morcellement des troupeaux en stationnement	Toutes les zones insurrectionnelles, Sud-Ouest du Niger
Emploi de bergers	Sud-Ouest du Niger, Delta Intérieur du Niger
Réduction du nombre d'animaux par bergers	Nord du Bénin
Déplacement des animaux dans des zones sous contrôle jihadiste	Delta Intérieur du Niger, Sahel burkinabè,
Libre pâturage des animaux sans berger	Sahel burkinabè, Zone exondée du Centre du Mali

Tableau 16 : Stratégies d'adaptation des éleveurs recensées selon les zones d'étude

Certaines stratégies d'adaptation n'ont été mentionnées que dans une région, mais on peut imaginer qu'elles ne sont pas uniques à ces régions. Ainsi, dans le Sud-Ouest du Niger, notamment dans la région de Maradi exposée au vol de bétail, plusieurs éleveurs ont expliqué s'organiser entre eux pour sécuriser leur mobilité, notamment en organisant la transhumance en petits groupes d'éleveurs afin d'être moins vulnérables. Il est fort probable qu'ailleurs cela se fasse également. Mais si cela a été mentionné dans cette zone c'est sans

¹²⁴ L'embouche consiste à payer les animaux pour une période donnée, les mettre en stabulation pour les engraisser et les écouler au fur et à mesure, en tenant compte du marché.

doute lié au rôle joué dans l'organisation de la transhumance par les Garso et les Hardo, grâce à l'appui d'organisations pastorales locales. À Sikasso, des éleveurs ont également expliqué que la structuration en coopératives et/ou associations d'éleveurs constituait un moyen de s'adapter au contexte de stigmatisation accrue. Ainsi, en 2018-2019, quand les commerçants de bétail avaient protesté contre les vols de bétail par les chasseurs du Centre du Mali, les éleveurs avaient décidé de fermer les marchés à bétail et avaient ainsi pu être entendus. Là aussi, la dynamique de mise en association des éleveurs n'est pas spécifique à Sikasso, mais elle n'est pas spontanément considérée comme une stratégie d'adaptation par tous les éleveurs.

SE DEBROUILLER A DEFAUT DE STRATEGIE DANS LES ZONES INSURRECTIONNELLES

Même si les stratégies d'adaptation recensées sont largement communes aux zones insurrectionnelles et stables, dans les premières c'est la manière dont elles sont pensées et mises en œuvre qui suscitent d'importantes réserves de la part des éleveurs interrogés. Dans les zones exposées à une forte insécurité, qu'elle soit causée par les jihadistes, les groupes d'autodéfense ou les FDS, le terme de « stratégie d'adaptation » ne semble plus adapté et a été remis en cause par nombre d'entre eux qui déclarent « se débrouiller ». Cette nuance est de taille, car elle traduit le dénuement d'éleveurs en quête de solutions « au jour le jour », à l'efficacité des plus relatives et qui ont pour point commun de limiter les mobilités au risque d'éprouver durement leurs moyens d'existence. Bien souvent, les savoir-faire traditionnels ne sont plus opérants.

- ◆ Dans le **Gourma-Rharous**, la seule stratégie qui semble exister du côté des éleveurs est la « débrouille ». Un éleveur à Inadjatafane explique : « *nous n'avons aucune vision stratégique, nous vivons au jour le jour, nous utilisons les zones de pâturages autour de nous et s'il n'y en a plus, on achète les compléments alimentaires pour le bétail, de l'aliment bétail et du son* ». Dans une autre localité du Gourma, en plus de l'aliment bétail, un éleveur explique utiliser une technique intéressante, qui consiste à creuser la terre à 1m de profondeur et y faire lécher les animaux. Traditionnellement réservée aux animaux durant l'hivernage et les trois mois après l'hivernage (de juillet à Décembre), cette pratique facilite l'embonpoint des animaux.
- ◆ Dans **l'Est du Burkina Faso**, la majorité des éleveurs déclarent chercher à fuir vers des pays voisins (Togo, Ghana...) et se disent loin d'imaginer une quelconque « stratégie d'adaptation ». La débrouille quotidienne s'impose. Un éleveur de Kompienga ne dit pas autre chose : « *on continue notre activité très difficilement, c'est un jeu de cache-cache avec tous les acteurs, où nous sommes rackettés et où il y a souvent des dégâts* ». Dans la Gnagna, un éleveur explique que la prudence est la meilleure des stratégies : « *nous n'avons pas de stratégie particulière, mais nous faisons avec. Mais nous limitons tout de même nos mouvements et contrôlons toutes nos actions et paroles* ».

Dans toutes les zones insurrectionnelles, le déstockage semble pratiqué. Il est communément appelé « stratégique » et renvoie à une pratique traditionnelle en matière d'élevage, mais semble surtout résulter de l'exposition des éleveurs à l'insécurité dans ces zones :

- ◆ Dans le **Sahel burkinabè comme dans le Gourma malien**, la décision de déstocker semble essentiellement résulter de l'insécurité. La plupart des éleveurs de ces espaces considèrent que garder des cheptels discrets de 10 à 20 animaux est le meilleur moyen de se protéger contre le vol et/ou le prélèvement de la zakat. Le déstockage s'explique aussi par l'impact économique de cette insécurité, notamment sur la famille. Vendre le bétail à vil prix permet de prendre en charge les familles, ou l'achat de l'aliment bétail pour les animaux. Les ventes peuvent porter jusqu'à 80 ou 90 % du bétail à Dori et Gorgadji. Dans l'Oudalan, les éleveurs reconnaissent que la chute des prix sur les marchés a conduit à vendre deux fois plus d'animaux qu'habituellement en période de soudure pour supporter ces charges.
- ◆ Dans les régions de **Ménaka et Gao**, le déstockage a été largement pratiqué comme un moyen de se protéger du vol de bétail et de la zakat. Un éleveur estime « *qu'il faut vendre jusqu'à 50% du troupeau et confier l'argent à un proche en ville qui peut le mettre en banque* ». Un éleveur d'Ansongo se montre plus réservé sur l'efficacité de cette « stratégie » : « *les jihadistes savent tout, connaissent via leurs indicateurs combien de têtes vous avez. Si vous vendez votre bétail, ils vous réclameront une partie de l'argent issu de la vente* ».
- ◆ Dans le **Delta Intérieur du Niger**, en revanche, le « déstockage stratégique » observé à Tenenkou découlerait des variations climatiques de ces deux dernières années qui ont pesé dans la pression sur les

pâturages et les points d'abreuvement, entraînant une dégradation de l'état du cheptel et de sa valeur marchande. La décision de vendre serait donc indépendante de la situation du marché et de l'insécurité.

La diversification des espèces, là aussi pratique ancestrale dont la finalité est économique, semble ici être une stratégie adoptée par certains éleveurs avant tout pour se protéger du vol de bétail :

- ◆ Dans le **Gourma-Rharous**, un éleveur d'Inadjatafane soutient que cela permet d'être moins attractif aux yeux des jihadistes : « beaucoup d'entre nous investissent dans les ovins et les caprins, car il est plus facile pour les voleurs de voler une dizaine ou une vingtaine de vaches que leurs équivalences en chèvres ou en moutons. Cela fera beaucoup de tête d'ovins et de caprins à conduire et cela pourrait attirer l'attention ». À Intahaka, un éleveur va dans le même sens : « Nous faisons surtout une diversification des espèces parce que les voleurs sont plus attirés par les bovins que les petits ruminants ».
- ◆ A **Tillabéri**, la diversification des races est de longue date pratiquée pour se protéger du vol de bétail. Les Peulhs tolébé et gorgabé, cherchant à se protéger des razzias des Daouhassaks, ont progressivement investi dans des vaches « bororo », dressées pour refuser de se faire emporter par des personnes qu'elles ne connaissent pas. Ils auraient même renforcé cette spécificité, rendant ces animaux plus intouchables qu'auparavant. Désormais, lorsque ces vaches sont en alerte, elles ne laisseraient plus les veaux téter et refuseraient de se faire traire, devenant de fait improductives. Les voleurs sont dissuadés parce qu'ils doivent emporter les vaches ainsi que leurs propriétaires, ce que faisaient les Daoussahaks par le passé.

Toutefois, la diversification a ses limites. Les zones agroécologiques sous contrôle jihadiste offrent très peu d'options de diversification en comparaison des zones soudano-sahéliennes, par exemple. Au Sahel burkinabè comme dans le Gourma malien, qui partagent les mêmes conditions agroécologiques, les avis convergent sur le fait que très peu de races sont adaptées à leurs conditions agroécologiques difficiles.

L'incertitude qui prédomine sur l'efficacité des « stratégies d'adaptation » conduit à ce que certaines règles traditionnelles sont remises en question ou divergent en fonction des expériences empiriques vécues par les éleveurs :

- ◆ La question du rapport à entretenir avec les groupes jihadistes semble diviser les éleveurs. Pour un grand nombre d'éleveurs, rester en brousse aux côtés des jihadistes revient à s'exposer à d'importants risques. Selon cet éleveur du Gourma malien, « *vous pouvez rester et devenir esclave de ces gens mais au risque de voir votre femme ou votre fille se faire violer ou de voir votre fils séduit rejoindre ces gens et devenir leur coursier, tout en payant la zakat* ». D'autres disent au contraire chercher à connaître des membres de groupes jihadistes pour ne pas susciter leur méfiance. Certains éleveurs cherchent enfin à rester loin des groupes jihadistes sans pour autant fréquenter les zones où opèrent FDS ou groupes d'autodéfense, au risque de passer pour un indicateur. Cela laisse un espace de mobilité tout à fait réduit qui illustre la logique de « débrouille » qui s'impose à eux.
- ◆ Les logiques de regroupement – normalement privilégiées dans le cadre de la mobilité – s'imposent désormais même sur les campements. Beaucoup estiment qu'il faut rester à proximité de la majorité des gens et ne pas s'isoler de sa famille. Les éleveurs isolés sont davantage suspectés, exposés à des exécutions et même au racket de bandits ou des groupes jihadistes.
- ◆ L'emploi de bergers supplémentaires paraît également ne pas s'imposer naturellement comme une solution. Au Sahel burkinabè, certains éleveurs disent laisser les animaux pâturer sans berger et pour les protéger de l'attrait des groupes jihadistes, la propriété des troupeaux serait attribuée à des femmes auxquelles les jihadistes ne s'en prennent pas. Dans la zone exondée du Centre du Mali, le libre pâturage des animaux est également mentionné par certains. À l'inverse, ailleurs, les éleveurs déclarent recruter davantage de bergers (Delta intérieur du Niger) ou réduire le nombre d'animaux par berger (Nord du Bénin).

Au final, il ressort de cette débrouille permanente que tous les choix comportent des risques croissants. La mobilité comme le déstockage ne sont plus pensés dans une logique économique, mais sont subis face à l'insécurité. Dans les zones exposées à la violence jihadiste comme celle des VDP et des FDS, les éleveurs sont « *pris en sandwich* » selon les termes d'un éleveur dans le Soum. « *Au Nord, il y a les jihadistes, au sud les VDP et dans les villes les FDS : où peut-on être en sécurité ?* ». Le départ en ville est loin d'être une solution pour

tous les éleveurs. Dans le Sud-Ouest du Niger, le regroupement des troupeaux lors de la mobilité favorise la divagation et la perte d'animaux comme ce fut rapporté dans la région de Maradi. Un éleveur de Bermo témoigne de ce risque : « *mes animaux se sont disséminés dans les autres troupeaux, et les éleveurs sont partis avec sans se rendre compte lors de la dispersion des groupes. Or, les animaux quittent le troupeau dès qu'ils aperçoivent qu'ils sont étrangers. Il arrive qu'on les retrouve, mais pas toujours* ». À l'ouest de Tahoua, les éleveurs cherchent aussi la sécurité par ce biais, mais des éleveurs ont rapporté des cas d'animaux perdus après qu'ils se soient égarés et qu'ils soient passés dans les villages. Il arrive que des agriculteurs les attachent dans leur concession pour les cacher jusqu'au départ des transhumants, où les conduisent à la fourrière du village.

2. LE RECOURS AUX OP ET AUX SERVICES TECHNIQUES

Cette étude révèle dans la plupart des zones affectées par l'insécurité une diminution des appuis apportés par les services techniques. Les services vétérinaires ont vu leur mobilité restreinte dans de nombreuses zones et connaissent donc parfois de sérieuses difficultés à vacciner et à soigner les animaux. La distribution d'aliment bétail a également été affectée. L'appui des réseaux d'OP (RBM, APESS) et de certaines ONG (CICR en particulier) a été d'un soutien précieux pour assurer une couverture minimale. Pour autant, l'insécurité a fait évoluer la perception que les membres d'OP ont de leurs organisations.

Concernant la disponibilité des services techniques :

- ◆ À l'**Est du Burkina Faso**, dans la province du Gourma, les services d'élevage sont fonctionnels dans les chefs-lieux, mais ne fonctionnent quasiment plus dans les zones rurales affectées. Dans cette province, le nombre de têtes de bétail vaccinées a drastiquement diminué en 2020 : à Kantchari, le chiffre est passé de 40 000 à 27 000. À Nassougou et Tanwalbougou, davantage touchées par l'insécurité, on est passé de respectivement 6 500 et 6 000 à 0. Les services ne fonctionnent plus à Nassougou et à Boungou.
- ◆ Dans la **région de Tillabéri**, le taux de couverture vaccinale est passé de 90 % en 2018-2019 à 45% en 2019-2020. Depuis plusieurs années, l'Etat ne parvient plus à distribuer l'aliment bétail. La stratégie des services de l'élevage a été d'attirer les éleveurs à côté de Torodi, dans des zones plus sûres ainsi que le résume un représentant local des services d'élevage : « *Il y a une prolifération des parcs de vaccination, mais ils ne sont jamais utilisés par peur des djihadistes. Notre stratégie a consisté à demander aux éleveurs se trouvant en zone rouge de redescendre à côté de Torodi pour faire vacciner leurs animaux. Cette stratégie a réussi grâce à la disponibilité des aliments bétail, des produits vétérinaires et des CIT, indispensables pour la transhumance transfrontalière* ».
- ◆ Dans les **régions de Gao/Ménaka**, les services de l'élevage fonctionnent au ralenti. La plupart du personnel s'est replié au niveau des chefs-lieux de cercle ou de région d'où ils supervisent la distribution de l'aliment bétail aux ménages vulnérables en associant les organisations villageoises. Les vaccinations sont effectuées comme toujours par un mandataire sanitaire établi dans sa zone d'intervention.
- ◆ Au **Centre du Mali**, les chiffres de vaccination ont également diminué depuis plusieurs années. A Tenenkou, si certaines zones ne sont plus couvertes par le service local d'élevage, l'appui des OP et des ONG (CICR, par exemple) permet de maintenir une couverture minimale dans quelques communes. Dans la partie exondée, selon les services de l'élevage, le taux de mortalité aurait augmenté entre 2018 et 2019, de 15 à 20% pour les veaux, de 5 à 10% pour les jeunes bovins et de 3 à 5% pour les adultes¹²⁵. Les services d'élevage ont impliqué les vaccinateurs et auxiliaires privés pour s'adapter à l'insécurité.
- ◆ Dans le **Sahel Burkinabè**, les services d'élevage ne sont fonctionnels que dans certains chefs-lieux. Dans le Seno et le Yagha, l'accès aux soins ou à des services de vaccination est cantonné à Dori après la fermeture du service de Mansila en 2018, ce qui oblige les éleveurs à de longs déplacements, notamment pour ceux qui évoluent à proximité des frontières du Mali et du Niger. Dans le Soum et d'Oudalan, le constat est encore plus alarmant. Dans l'Oudalan, les agents sont cantonnés dans la ville de Gorom-Gorom avec une présence limitée d'auxiliaires de santé dans certains chefs-lieux de

¹²⁵ Le taux de mortalité est défini pour l'ensemble d'un troupeau par le rapport du nombre d'animaux mort dans l'année sur l'effectif moyen du troupeau.

communes, tandis que dans le Soum, les services d'élevage ont disparu : seul le CICR intervient au profit de la santé animale.

Même les zones moins lourdement touchées par l'insécurité sont également affectées, à un moindre degré :

- ◆ Dans le **Grand Ouest du Burkina Faso**, la disponibilité des services d'élevage est moindre. Les zones rurales autour de Banfora, Niangologo et Sidéradougou dans les Cascades, les communes Bomborokuy, Djibasso et Barani (province de la Kossi) et certaines communes du Sourou ne sont plus fréquentées par les services de l'élevage qui craignent d'être attaqués. Ils passent désormais par des relais directement implantés dans les communes pour intervenir (vaccination et traitements).
- ◆ Dans le **Sud-Ouest du Niger**, les déplacements d'agents d'élevage sont également réduits. A Bagaroua, le directeur de l'élevage le reconnaît : *« entre l'insécurité et l'état d'urgence dans les zones frontalières, aujourd'hui, il est impossible pour moi d'aller à Aboulala à 15km de Bagaroua »*. Le fait que les agents de terrain transportent avec eux les revenus générés par les prestations dispensées les expose. Beaucoup ne fréquentent donc plus les brousses dans les zones frontalières du Nigéria où le banditisme est très présent : un agent d'élevage a failli être kidnappé par des bandits à Dogon Tabki (Dan Kassari). La situation sanitaire serait préoccupante selon le service régional de l'élevage, notamment parce que les éleveurs venant du Nigéria où la santé animale se dégrade contaminent les troupeaux nigériens lors de la remontée vers le Nord.

L'indisponibilité des services d'élevage agrandit la distance qui sépare déjà traditionnellement ces services des éleveurs, que ce soit en raison des coûts élevés de la vaccination ou de la méfiance à l'égard des services de l'élevage étatique qui ont été mentionnés dans la plupart des zones.¹²⁶ Dans la région de Sikasso, les éleveurs n'administrent pas les traitements tant que la maladie n'est pas avérée, et préfèrent souvent recourir à des vétérinaires privés plutôt qu'aux agents de l'Etat. L'indisponibilité des services de l'élevage dans les zones reculées oblige les éleveurs à trouver des alternatives, allant jusqu'à l'auto-médication via des médicaments frauduleusement achetés comme ce fut, par exemple, rapporté dans la région de l'Est.

En ce qui concerne les OP, elles sont dans l'ensemble appréciées par les enquêtés même si leur rôle est jugé insuffisant, notamment leur capacité à influencer sur les autorités pour mieux défendre les droits des éleveurs. Leur représentativité est souvent remise en question, du fait qu'elles représenteraient surtout certaines catégories d'éleveurs comme les grands éleveurs ou les éleveurs sédentarisés. Parfois c'est au contraire le fait que les grands éleveurs ne sont pas ou ne veulent pas s'impliquer qui est questionné. L'absence de ces acteurs influents nuirait au poids politique des OP. Cette question reflète plus largement la difficulté de représenter le secteur de l'élevage dont les acteurs ont des profils très différents. Des critiques ont parfois été formulées vis-à-vis d'OP qui deviennent petit-à-petit des structures de mise en œuvre de projets au profit des équipes dirigeantes et d'un petit cercle familial autour de celles-ci, et au détriment des éleveurs. Quelques dérives corrupives ou clientélistes ont été formulées.

Un hiatus particulier semble se dégager quant au positionnement des OP dans le domaine de l'élevage, celui consistant à trouver le point d'équilibre entre des positionnements et des dynamiques contradictoires. La nécessité d'entretenir de bonnes relations avec les autorités pour se montrer constructif ou tout simplement ne pas être dissous peut conduire certains leaders d'OP à se retrouver alignés sur les autorités, perdant de vue les aspirations et les urgences exprimées par les éleveurs. À ce risque est associé celui de l'institutionnalisation, encouragé par l'aide internationale, qui pousse les leaders d'OP à se comporter comme des acteurs neutres de mise en œuvre des projets, là aussi avec le risque de ne pas heurter les autorités politiques et leurs partenaires pour ne pas se retrouver privés des rentes de cette aide. Enfin, les OP peinent à se renouveler et à s'adapter à une base particulièrement jeune, à l'image de la société sahéenne. Certaines OP sont vieillissantes, font face à un phénomène d'emmurement avec le risque de perdre le contact avec une base de plus en plus militante et soucieuse de la défense de ses droits. Ce difficile équilibre à trouver peut se lire parfois dans le décalage entre la représentation de ce que les leaders d'OP se font de leur utilité et la perception qu'en ont leurs membres : à titre d'illustration, dans les Hauts-Bassins, des éleveurs déplorent le manque d'utilité des OP pour la sécurisation du foncier pastoral, tandis qu'à Orodara les leaders d'OP mettent en avant les accords négociés entre communes pour sécuriser le déplacement des animaux et

¹²⁶ Ces coûts varient selon les Etats. Par exemple, au Niger, les services techniques d'élevage assurent deux vaccins gratuits de l'Etat par an : le PCB (Péripneumonie contagieuse bovine) et le PPR (peste des petits ruminants). Les autres vaccins sont facturés en plus de la prestation de service aux propriétaires d'animaux.

limiter les abus d'agents indéclicats, estimant avoir désormais une oreille attentive de l'administration (certains préfets), de techniciens (services techniques de l'élevage) et de certains élus (maires et conseillers). Travailler aux côtés des autorités, sans les heurter ni les brusquer pour ne pas compromettre une confiance fragile, peut donner l'impression aux membres de ne pas être assez militant.

L'insécurité a des effets paradoxaux sur le rapport entre les OP et les éleveurs. Dans certaines zones, les OP apparaissent comme le dernier recours face à la disparition de l'Etat et de ses services, et leur utilité n'en est rendue que plus visible. Ailleurs, des critiques ou des formes de résignation ont été exprimées indiquant que les OP ne peuvent plus rien pour eux. De fait, la progression continue des zones d'insécurité affecte leurs capacités opérationnelles. D'un côté les éleveurs qui restent dans les zones rurales ont de moins en moins la capacité de se déplacer librement et de rejoindre les villes, ce qui peut suffire à susciter la suspicion des jihadistes en brousse. De l'autre côté, les OP deviennent elles aussi suspectées par les groupes armés. Les groupes d'autodéfense – et de plus en plus les Etats – perçoivent certaines d'entre elles comme les complices des jihadistes, tandis que ces derniers suspectent à leur tour ces organisations « financées par les blancs » comme cela a été recueilli sur le terrain. Dans les régions de Tillabéri ou du Gourma, cela fut observé. Un leader d'OP à Zamfara (Nord-Ouest du Nigéria) témoigne dans le même sens : « *bien sur certains éleveurs ne nous considèrent plus comme des leaders, en particulier avec les accords que nous avons négociés avec le gouvernement et qui sont rejetés par ces bandits. Ils préfèrent se représenter eux-mêmes. Ma maison fut attaquée quatre fois et j'ai dû fuir la zone. S'ils me considéraient encore comme un leader pastoral, ce ne serait pas arrivé* ». Entre ces deux pôles de critique, la volonté de se rapprocher de l'un des deux renforcera les critiques venant de l'autre. Les OP sont à l'image des éleveurs qu'ils représentent : en quête d'une neutralité dans un contexte de polarisation qui les expose à de nombreuses critiques. Et ce, alors que les éleveurs attendent davantage de ces organisations, y compris désormais en matière de sécurité. À l'Est du Burkina, par exemple, il a été explicitement exprimé le souhait de voir les OP assurer un rôle de plaidoyer auprès des autorités et même de s'impliquer directement à chaque fois qu'un éleveur est arrêté par les FDS. Dans le Sahel burkinabè, l'opinion recueillie à propos des OP est encore plus tranchée de la part des éleveurs, notamment dans le Seno et le Soum. Dans l'Oudalan, un leader associatif résume l'état d'esprit général : « *aujourd'hui les événements nous dépassent et on est impuissants face à certaines situations dramatiques qui touchent les éleveurs de la zone.* »

	Constats sur les OP	Attentes vis-à-vis des OP
Centre du Mali (Zone inondée)	Les OP sont en incapacité d'aider les éleveurs et sont quasi inexistantes dans les localités	
Est du Burkina Faso	Dernier espoir là où plus personne ne s'intéresse aux éleveurs Rôle utile pour l'établissement des commissions de conciliation foncière	Sécuriser le foncier pastoral Intervenir dès le début de la saison avant les semis afin de régler tôt la question des pistes à bétail Assurer un rôle de plaidoyer auprès des chefs coutumiers et des autorités Se mobiliser dès qu'une personne est arrêtée par les FDS pour éviter qu'elle disparaisse
Sahel du Burkina Faso	Sentiment d'être abandonnés par les OP « dès que la situation devient difficile » Intervention des OP limitée aux communes urbaines, ce qui « les éloigne des réalités des éleveurs » L'insécurité affecte durement les capacités des OP	Nécessité d'intervention des OP dans le cadre de la mobilité transfrontalière. Besoin que les OP soient plus actives dans la défense des droits des éleveurs face aux violences et dans l'appui aux éleveurs pour la recherche du bétail volé. Il faut que les OP « remettent les éleveurs » au centre de ces organisations.

Nord du Bénin	<p>Constats très critiques et accusations multiples, contre une OP en particulier</p> <p>Certaines OP privatiseraient les projets qui ne profiteraient pas ou peu aux éleveurs en bout de chaîne</p> <p>Ne se soucient pas des difficultés liées à la transhumance</p> <p>Bloquent les relations entre l'Etat et les éleveurs</p>	
Boucle du Mouhoun	<p>Pas de confiance des gros éleveurs qui privilégient la corruption</p> <p>Ne se soucient pas assez de la mobilité pastorale</p> <p>Manque de coordination entre elles</p> <p>Faible structuration à l'échelle villageoise</p>	<p>Mieux accompagner les éleveurs à se structurer à la base pour avoir des organisations d'éleveurs plus représentatives</p> <p>Capitaliser sur les bonnes pratiques de gestion des espaces communs de pâturage</p> <p>Soutenir des études sérieuses à propos de la capacité des forêts classées afin de dégager des alternatives quant à l'utilisation des fourrages aériens</p>
Régions des Hauts Bassins	<p>Confiance surtout auprès des commerçants et bouchers pour qui l'utilité est reconnue dans le plaidoyer auprès des autorités.</p> <p>Manque d'implication des gros éleveurs.</p> <p>Inutiles pour défendre le foncier pastoral et dénoncer les abus des forestiers</p>	
Région des Cascades	<p>Utilité globalement reconnue</p> <p>Manque d'implication des gros éleveurs (Banfora, Sidéradougou) pour qui « c'est une perte de temps »</p> <p>Textes OHADA plus utiles aux OP agricoles que pastorales</p> <p>Sous-représentation des éleveurs de la brousse (gros et petits) peu intéressés du fait des contraintes (réunions, déplacements)</p>	
Ménaka et Gao	<p>Permettant la distribution d'aliment bétail</p> <p>Accusation de corruption des leaders d'OP</p> <p>Derniers relais entre eux et la ville</p>	<p>Distribution d'aliment bétail</p> <p>Santé animale</p>
Nord de la Côte d'Ivoire	<p>Utiles pour l'établissement des cadres de prévention</p>	<p>Doivent être mieux outillés pour évaluer et mieux s'adapter aux besoins réels des éleveurs</p> <p>Doivent être redynamisées pour « mieux représenter les intérêts des éleveurs »</p> <p>Doivent faire davantage de plaidoyer auprès des autorités pour sécuriser le foncier pastoral.</p>

Tillabéri	Les OP ont perdu de leur influence auprès des éleveurs et peinent à intervenir dans les zones rurales	Les OP doivent jouer un rôle plus militant auprès des autorités pour restaurer les éleveurs dans leurs droits.
Nord-Ouest du Nigéria	Perception que les OP s'occupent et défendent les éleveurs en zone urbaine. Perte de confiance avec les éleveurs en zone rurale Incapacité à agir face au banditisme	Les OP doivent impliquer les éleveurs à la base, dans les zones rurales qui ne se sentent pas écoutés ni représentés
Sud-Ouest du Niger	À Doutchi, Bagaroua et Konni, sentiment de ne pas être soutenus par des OP qui n'interviennent qu'au niveau des chefs-lieux des communes et départements. À Maradi, en dépit des efforts consentis par AREN, les éleveurs se disent toujours exclus de l'exécution locale des projets de développement.	Les OP doivent être plus au contact de leurs bases pour mieux comprendre leurs problèmes et y répondre. Les OP doivent peser dans le processus de décision local pour aider les éleveurs à y être mieux représentés.
Gourma malien	Sentiment que les OP ne peuvent rien faire pour eux dans le contexte actuel. Perception très négative des leaders des OP accusés de « rester assis en ville », d'opportunisme ou de « voler l'aide humanitaire ».	Aucune attente spécifique exprimée. Certains n'attendent rien des OP, d'autres disent qu'ils restent « évidemment ouverts à toute aide (aliment bétail, par exemple) », certains menacent ouvertement le personnel des OP.

Tableau 7 : Synthèse de la perception qu'ont les éleveurs des OP dans les zones d'étude

3. LA RECHERCHE D'UNE NEUTRALITE DIFFICILE, VOIRE IMPOSSIBLE

Dans de nombreuses régions sahéliennes où les groupes armés opèrent, mais où des groupes d'autodéfense et/ou les FDS sont également actifs, les populations dans leur majorité recherchent une neutralité qui n'est pas simple à conserver. C'est en particulier le cas des populations rurales qui cohabitent de facto avec ces groupes armés, et surtout des éleveurs que la mobilité amène encore davantage à circuler dans des zones où ces groupes opèrent. Leur présence interroge tous les acteurs armés : les groupes armés tentent de les recruter tandis que les FDS et les VDP les suspectent de collusion avec ces groupes. Ils se retrouvent « entre le marteau et l'enclume », expression la plus répandue au Sahel pour caractériser leur positionnement.

Pour la très grande majorité des cas recensés dans les zones sous influence jihadiste, le fait de rester en brousse implique une « soumission », une « collaboration passive », découlant simplement du constat que jihadistes et éleveurs partagent la même brousse :

- ◆ À l'Est du Burkina Faso, sur 292 personnes interrogées, seules 37 considèrent qu'il est aujourd'hui possible d'être neutre. Les éleveurs ont le choix entre fuir et « collaborer passivement », rendant la neutralité quasiment impossible. La majorité des éleveurs de la province du Gourma ont décidé de fuir plutôt que de soumettre. Dans les zones pastorales de Kabonga ou de Nassougou, les individus (pas que les éleveurs) sont généralement obligés de collaborer pour pouvoir survivre. Dans la Komondjari, « les éleveurs sont obligés de se soumettre aux principes de terroristes pour rester en brousse avec leurs animaux ». Dans la Kompienga, un autre éleveur confirme : « tu peux être neutre, mais quand tu n'es pas en brousse ». Si les

jihadistes permettent aux transhumants d'accéder aux forêts et espaces de pâturage, nombre d'éleveurs ne souhaitent pas se placer sous leur protection, de crainte de devenir la cible des FDS ou VDP.

- ◆ **Dans la région de Tillabéri**, 80% des 35 éleveurs interrogés pensent qu'il n'est pas possible d'être neutre. À Agaye, l'un d'eux résume la situation en ces termes : « *soit tu es avec les FDS, auquel cas tu restes en ville avec ces FDS, soit tu collabores avec les jihadistes et tu restes en brousse* ». Ce point de vue est partagé avec un aîné pour qui « *personne ne peut être neutre dans ce contexte. Même si au fond de soi on est neutre, on ne peut l'exprimer concrètement, car tout dépend de la position géographique de l'éleveur* ». Pour certains, dont un éleveur à Abala, certains éleveurs ont été poussés dans les bras des jihadistes : « *les FDS ont poussé certains éleveurs à se réfugier derrière les djihadistes pour sauver leurs vies. Mais il existe des éleveurs qui n'avaient pas de parti pris* ».
- ◆ **Dans le Liptako Gourma, au Mali (Ménaka, Gao) et au Sahel burkinabè (Oudalan et Soum)**, la très grande majorité des éleveurs souscrivent également à cette idée d'une neutralité impossible : se soumettre et collaborer passivement est requis. Un éleveur à Gossi résume cette situation comme suit : « *Soit on se rallie, soit on paie la zakat ou soit on quitte les lieux. Ce sont les seules options possibles* ». Un éleveur d'Inadjatafane ajoute : « *Nous ne pouvons pas aller dans les grandes villes, car nous ne pourrions pas survivre, et face à Daesh, aux voleurs et à l'armée qui nous massacre, nous allons forcément choisir l'option de cohabiter avec JNIM qui nous permet d'exercer notre activité d'éleveurs avec moins de problèmes. Ils n'imposent que la zakat et quelques règles restrictives, et nous protègent de Daesh et des voleurs de bétail. L'essentiel est de ne pas travailler avec les FDS et l'Etat et vous aurez la paix avec ces gens* ». Dans le Yagha et surtout le Seno, où la présence jihadiste reste encore limitée, certains estiment possible d'être neutre.
- ◆ Dans le **Centre du Mali**, 75% des éleveurs enquêtés dans le Delta Intérieur et plus de 90% de ceux en zone exondée estiment leur position intenable entre le FDS, les groupes d'autodéfense et les groupes jihadistes. Partout, le constat est le même : pour pouvoir poursuivre leurs activités, les éleveurs sont contraints à une collaboration passive avec les groupes djihadistes qui sont les maîtres des lieux. Dans certaines zones comme Dialloubé, Ouro-Modi, Konna Fatoma et jusqu'à Douentza, ce sont les djihadistes qui dominent les zones rurales. Selon un élu local de Dialloubé (Mopti), « *si on veut garder nos cheptels, on n'a pas le choix que de suivre ce qu'ils nous disent et d'adhérer pour la forme* ».

Cette difficulté de neutralité se retrouve aussi dans les contextes où les jihadistes n'opèrent pas, mais où la polarisation communautaire est forte et alignée sur des groupes armés :

- ◆ au **Nord-Ouest du Nigeria**, le choix de la neutralité semble passer par le départ de la zone, soit en se réfugiant à Maradi ou à Bangui, soit en quittant les zones rurales pour rejoindre les villes nigérianes. L'alternative pour ceux qui restent sur place est de rallier les bandits. Dans l'Etat de Katsina, nombre d'éleveurs auraient choisi de cotiser au profit des groupes d'autodéfense haoussas afin de ne pas être soupçonnés d'être liés aux bandits de la zone, un choix certes contraint, mais qui les expose à des représailles des bandits. Dans les Etats de Sokoto et de Zamfara, les éleveurs qui ont fait le choix de rester dans les zones rurales sont accusés de collusion avec les bandits et font l'objet d'attaques de la part des groupes d'autodéfense. Cela les pousse à rejoindre ces groupes en quête d'une protection.

Reste à savoir ce que « collaboration passive » signifie parce qu'elle fonde souvent la présomption d'appartenance à ces groupes, de laquelle découle la stigmatisation et les exécutions sommaires de ces éleveurs suivant une logique qui tend à s'imposer parmi les états-majors nationaux : « celui qui est dans les zones sous contrôle jihadiste est considéré comme jihadiste ».

- ◆ Dans toutes les zones précitées, collaborer passivement signifie respecter à la lettre les prescriptions jihadistes. C'est la condition requise pour pouvoir circuler relativement librement dans les zones sous leur contrôle. Ces prescriptions varient d'une zone à l'autre selon les groupes, et les éleveurs doivent s'adapter à leurs évolutions lorsque la zone passe sous contrôle d'un autre groupe. A minima, cela induit : ne pas collaborer avec les FDS, prier selon leurs préceptes, couper le pantalon, laisser la barbe pousser, ne pas fumer ou chiquer le tabac, ne pas faire travailler les femmes, ne pas voler, ne pas élever certains animaux, payer la zakat, ne pas couper les arbres, ne pas circuler dans certaines zones spécifiques, etc. Ces prescriptions ne sont pas exhaustives, et certaines sont à nuancer et diffèrent à l'intérieur même d'une région : à titre d'exemple, dans la région de l'Est, les territoires sous contrôle de l'EIGS interdisent le travail des femmes dans les champs, alors qu'il est autorisé sous certaines

conditions par JNIM ; de même l'élevage de certains animaux est autorisé par JNIM, mais interdit par l'EIGS.

- ◆ **Le paiement de la zakat n'est en rien optionnel et s'impose comme une obligation à laquelle nombre d'éleveurs – si ce n'est la majorité – cherchent à s'extraire, au prix parfois de leur vie. Il ne signifie pas que les éleveurs adhèrent à ces groupes.** Au nord de Dogondoutchi (Niger), en 2020, des éleveurs remontant de la transhumance au Nigéria ont cherché à échapper à la zakat en stationnant dans des aires de pâturage au sud de Sanam. Les jihadistes sont alors descendus dans les aires en question pour exiger l'acquiescement de la zakat. Depuis 2019, plusieurs éleveurs et notabilités ont été exécutés pour avoir refusé de verser la zakat, comme, par exemple, dans un village d'Assagaygay.
- ◆ **L'adoption par les éleveurs de codes physiques, vestimentaires et comportementaux jihadistes favorise leur assimilation de la part des FDS. C'est particulièrement le cas de l'interdiction qui est faite aux éleveurs de collaborer avec les FDS, souvent considérée par celles-ci comme une forme de complicité avec les jihadistes.** Il n'en est pourtant rien. La non-collaboration découle tout autant de la méfiance, voire du rejet de ces FDS par les éleveurs, que d'un principe de précaution des éleveurs fondé sur leurs propres expériences. Il n'y a pas une zone d'insurrection jihadiste où des informateurs n'ont pas été mis en danger par le manque de vigilance des autorités :
- ◆ Dans le **Sud-Ouest du Niger**, la majorité des éleveurs rencontrés refuse de collaborer avec les autorités. À Douchi, un responsable associatif témoigne d'une rencontre tenue à l'été 2020 avec les autorités administratives où un chef de village leur a clairement expliqué qu'ils ne peuvent pas leur fournir d'information sur les groupes jihadistes, car ils ne bénéficient d'aucune protection derrière.
- ◆ Dans le **Liptako Gourma**, les nombreux enlèvements et exécutions de notabilités traditionnelles et d'informateurs – en grande majorité issus de communautés d'éleveurs – montrent à suffisance que le simple fait de tenir une réunion avec des autorités où celles-ci appellent les populations à collaborer suffit à les mettre en danger. A la faveur des combats entre l'EIGS et JNIM, ces enlèvements ont même redoublé sur la base de l'appartenance présumée à l'un ou l'autre groupe, ou bien à des groupes armés signataires. Durant l'été 2020, des nomades affiliés à ces groupes ont été enlevés à Haroume (10km de Tessit), à la suite de quoi les habitants de la zone ont abandonné leur site pour se trouver un abri temporaire à Tessit, en abandonnant presque tout leur bétail.

Il ressort de ces témoignages – quasiment unanimes – que les éleveurs qui souhaitent conserver leur mobilité n'ont d'autre choix que de se soumettre à ces groupes. Cette collaboration passive ne garantit toutefois pas une mobilité totale, obligeant parfois éleveurs comme agriculteurs à négocier des droits d'accès et d'usage dans les espaces qui restent interdits à la circulation :

- ◆ Dans le **Sahel burkinabè**, dans l'Oudalan et le Soum, la majorité des éleveurs s'accordent à dire que négocier avec eux est particulièrement difficile et risqué. Mais dans les zones de rencontre naturelle où les interactions entre paysans et jihadistes sont quasiment inévitables, la négociation est imposée par les circonstances pour l'accès au pâturage - impliquant la liberté de mouvement dans la zone - et l'autorisation de cultiver ou de faire un champ.
- ◆ Dans le **Gourma-Rharous**, à quelques exceptions près, les éleveurs disent limiter le plus possible les contacts avec ces groupes. S'ils n'entrent pas en négociation avec eux, les négociations découlent là aussi d'interactions naturelles. Selon un éleveur d'Inadjatafane, *« nous négocions nos mouvements avec ceux qui sont sur place (JNIM), mais pas directement. Nous nous dirigeons vers une zone et si on nous laisse l'accès, on y va sinon on cherche ailleurs. Si l'on passe 2-3 jours dans une même zone, les jihadistes viennent nous demander indirectement de l'argent ou un petit quelque chose pour pouvoir payer les frais de carburant ou n'importe quoi »*. Ces interactions peuvent également être familiales et alors fonder les bases d'une négociation de droits d'accès à une zone pastorale. Comme évoqué par un éleveur de N'tillit, *« si vous avez un proche qui est à l'EIGS vous pourrez faire paître vos animaux même là où se trouve ce groupe »*.

La collaboration peut évidemment être parfois plus que passive, en fonction de l'inclinaison individuelle d'éleveurs soutenant la cause jihadiste pour toutes les raisons mentionnées dans cette étude, mais aussi parce que certains n'ont plus d'autre choix que les rallier. Dans le Gourma, à Gossi, un éleveur concède ne pas être en capacité de conserver sa neutralité parce que celle-ci est mise en doute par les groupes jihadistes. Il

doit alors choisir entre fuir ou adhérer à ces groupes par précaution : « *Moi personnellement, si ça continue comme cela et que ces gens ne sont pas chassés d'ici, je n'aurai aucun choix que de les intégrer. Actuellement, je crains qu'ils me soupçonnent, car ça fait 2 mois que je suis fréquent sur le marché. Or, les va et vient d'une personne de façon régulière attirent l'attention et on pourra facilement me coller l'étiquette de quelqu'un qui part pour donner du renseignement* ».

La recherche d'une réelle neutralité semble donc particulièrement complexe, mais non sans être impossible. Dans le Gourma malien, un éleveur résume les conditions pour la conserver, à ce point contraignantes qu'elles constituent en soi une stratégie d'adaptation :

« *Aller dans une zone qui connaît une certaine stabilité et y rester, profiter des pâturages avant qu'ils ne sèchent, cela n'engendre pas beaucoup de dépenses mis à part payer de l'aliment bétail. Nous n'achetons de l'aliment bétail que 3 mois sur 12 avec cette stratégie. Quant à l'aspect sécuritaire, nous nous occupons juste de ce qui nous regarde, nous ne faisons pas beaucoup de va et vient pour ne pas attirer l'attention des jihadistes. De plus, il ne faut échanger avec aucun des deux groupes, à moins qu'ils ne viennent vous trouver au campement. Il ne faut pas non plus chercher de l'aide auprès d'eux, quelle que soit la situation, car sinon ils considéreront que vous leur êtes redevable. Du reste, il ne faut pas passer à proximité de leurs positions pour ne pas devenir une victime collatérale lorsqu'ils s'affrontent entre eux ou en cas de frappes aériennes. Il convient également de s'approvisionner au marché pour avoir au moins un mois de denrées pour les besoins du ménage sinon ils penseront que vos aller et retour vers le marché sont juste des prétextes et qu'en fait vous êtes un informateur de l'Etat ou des FDS. Il ne faut pas non plus avoir de Smartphone, mais un téléphone simple qui ne prend ni photos, ni vidéos, au cas où vous vous trouvez dans une zone avec réseau... Avec ce genre d'attitudes, vous avez plus de chance d'être perçu comme un éleveur indifférent quant à ce qu'ils font et qui accepte même leur idéologie ».*

Ce dernier exemple livre plusieurs enseignements à destination des décideurs :

- ◆ Dans certaines zones particulièrement exposées comme celle du Gourma, les éleveurs sont soumis à une pression telle qu'ils doivent le moins être sollicités : toute interaction « suspecte » avec le milieu urbain est de nature à les mettre en danger, que ce soit une réunion avec une association locale, une rencontre de concertation ou de sensibilisation avec un représentant de l'Etat ou un partenaire étranger suspect aux yeux de ces groupes armés. Les difficultés de mobilité ne sont plus seulement liées à l'éloignement géographique, ils tiennent à la peur – fondée et objective – des éleveurs face à la paranoïa des groupes armés locaux. Le téléphone et les réseaux sociaux, à condition là encore que les précautions requises soient prises, sont des outils permettant de limiter le plus ce type d'interactions ;
- ◆ **Les schémas de mobilité, et au-delà, le quotidien des éleveurs, sont à ce point bouleversés qu'ils doivent intégrer dans leur « stratégie d'adaptation » des mesures de réduction des risques à l'exposition des porteurs d'armes.** Dans le Gourma, la situation est paradoxalement plus simple qu'ailleurs : ils ne doivent composer qu'avec les groupes jihadistes, ce qui explique justement pourquoi plus qu'ailleurs, des véritables stratégies d'adaptation semblent y être conçues par les éleveurs. Là où ils doivent composer entre jihadistes, FDS et groupes d'autodéfense, la survie et la débrouille prévalent.
- ◆ **Les éleveurs cherchent le plus possible à limiter les interactions avec les jihadistes, contrairement à une idée reçue.** S'ils préfèrent parfois évoluer dans des zones occupées par les jihadistes plutôt que celles occupées par les FDS ou les groupes d'autodéfense, ce n'est pas nécessairement la preuve d'une quelconque complicité : c'est parce que dans le cas des premiers, s'ils respectent ce qui s'apparente à un petit guide de survie, ils pourront être à l'abri des violences et des rackets. En 2018, lors d'une étude consacrée à la situation dans le Sahel burkinabè, un ressortissant nomade de cette région avait eu cette comparaison très parlante : *« les jihadistes ils vont en général vous mettre en garde une première fois avant de vous enlever ou vous éliminer. Avec les FDS, ils vous éliminent un beau matin comme ça sans même prévenir ».*

Le fait de suivre passivement les prescriptions jihadistes là où ces groupes dictent leurs lois constitue-t-il un motif d'arrestation ou d'élimination ? La même question a été posée plus tôt concernant la suspicion qui plane sur les éleveurs qui fréquentent des marchés utilisés par les jihadistes : cela justifie-t-il de les arrêter et/ou de les éliminer, qui plus est souvent en masse ? Ces deux questions spécifiques à l'élevage peuvent en réalité être généralisées à l'ensemble des catégories de population qui, pour des raisons économiques ou familiales, conservent des liens minimaux avec ces groupes : le vendeur de carte SIM ou le vendeur de pain par exemple chez qui ces groupes viennent parfois s'approvisionner et qui ne cherche qu'à maintenir un niveau d'activités dans un contexte économique passablement dégradé. Les éleveurs sont confrontés au choix de « fuir » pour rejoindre la ville, revendre ou abandonner leur cheptel, ou alors de se soumettre pour préserver un degré de mobilité essentiel à leur activité d'éleveurs. Au regard du nombre d'exécutions sommaires de civils enregistrées depuis 2018 – et en particulier d'éleveurs – les autorités nationales semblent penser que ces formes de collaboration passive justifient de les considérer comme des terroristes à part entière, sur la simple suspicion qu'ils partagent leur idéologie ou qu'ils puissent servir d'indicateurs à ces groupes. Les autorités sahéennes et ouest-africaines devraient s'interroger sur la valeur ajoutée d'une telle approche qui consiste à éliminer des individus dont les parents proches ou éloignés sont certains de l'innocence. Cela engendre sans doute davantage de ressentiments et de recrutements que cela ne contribue effectivement à la lutte anti-terroriste.

4. L'AUTODEFENSE : UNE OPTION DEVENUE IMPOSSIBLE

En zone sahéenne et sahélo-soudanienne, à quelques exceptions près, les groupes d'autodéfense sont de plus en plus l'apanage des communautés sédentaires comme nous l'avons vu. En parallèle, la stigmatisation croissante dont les éleveurs sont victimes les privent de tout recours aux armes, les plaçant de facto dans une situation de vulnérabilité vis-à-vis de certains groupes sédentaires autorisés à s'armer. Tous ou presque expriment la nécessité de trouver des protections armées.

Dans **la zone frontalière ouest Niger-Nigeria**, la prise des armes par les éleveurs est avant tout destinée à la protection du bétail et à la valorisation de leur statut social :

- ◆ Dans le **Sud-Ouest du Niger**, un exemple recensé à Bangui (Madaoua) traduit bien l'idée de la résilience pastorale par le recours aux armes. Dans la vallée de Bangui, certains chefs de bandits peulhs viennent armés dans la vallée de Bangui pour y acheter de force des champs de luzerne, de mil ou d'oignons auprès d'agriculteurs afin de profiter des résidus de culture. Ils s'alignent même sur les prix demandés par les agriculteurs qui y trouvent leur compte mais, en cas de refus, envahissent leurs champs avec leurs troupeaux sans payer. Selon un responsable des services d'agriculture, « *le fait de vouloir séparer précocement les agriculteurs de leur champ est une manière d'exprimer leur suprématie face à eux* ».
- ◆ Dans le **Nord-Ouest du Nigeria**, la plupart des éleveurs reconnaissent qu'il est impossible de poursuivre l'activité d'éleveur sans être armé, tout en reconnaissant que ce n'est pas une solution durable qui revient à criminaliser l'élevage et les éleveurs. Un membre d'un groupe de bandits à Zamfara explique : « *Dans les zones rurales, seules les personnes avec des armes peuvent garder une centaine de bovins, si vous n'avez pas d'AK47, vous payez certains groupes pour la protection, vous vendez vos bêtes ou vous vous déplacez vers les zones urbaines. Quiconque veut garder des troupeaux dans un avenir proche doit tenir un fusil, ce qui est contraire à la loi. De ce fait, nous l'avons criminalisé nous-mêmes car dès que la sécurité comprendra que vous possédez une arme, ils commenceront à vous arrêter en tant que bandits même si vous voulez seulement protéger vos bêtes* ».

Dans de nombreuses zones où les éleveurs sont minoritaires, la très grande majorité refuse toute logique de formation armée qui leur serait contreproductive, tout en reconnaissant devoir être en capacité de répondre à une agression armée :

- ◆ **Dans la région de Sikasso**, où les éleveurs sont allochtones, beaucoup conviennent que s'armer leur attirerait des problèmes avec les sédentaires. Leur installation dépend grandement des chefferies du village avec lesquelles ils cherchent avant tout à conserver de bonnes relations. Un éleveur transhumant partage également ce sentiment : « *cela engendrerait forcément des réactions hostiles des Dozos et n'oublions pas que même si nous sommes ici depuis un demi-siècle, nous restons des étrangers* ». Les éleveurs à Sikasso continuent de privilégier la recherche d'une bonne acceptation par les communautés hôtes : « *ce qui nous arrive est grave avec les déguerpissements multiples. Cependant, nous arrivons à leur tenir tête en faisant bien garder les troupeaux afin d'éviter les dégâts. Une fois que les animaux sont bien gardés, il y a toujours une possibilité de négocier son séjour. Actuellement, mes deux troupeaux sont aux alentours de Lofigué. Malgré les appels incessants à quitter, j'ai demandé aux bergers de rester. Cependant, tous les autres éleveurs sont partis craignant la colère des villageois. J'ai répondu aux villageois en leur disant que c'était ma troisième année consécutive dans la même zone sans faire le moindre dégât. Pourquoi veulent-ils me chasser alors que je n'ai plus d'endroit où aller ? Dans les coulisses, il se dit que le village veut juste profiter de mes aires de parcage, vu que la présence de mes troupeaux a fertilisé le sol. Tout le monde parie que l'année prochaine, ils me chasseront. En attendant, j'y retournerai aussi avec mes troupeaux* ». Quand bien même les jihadistes auraient déjà réussi à recruter parmi les éleveurs dans les cercles de Yorosso et de Koutiala, dans cette zone les jihadistes recrutent parmi toutes les communautés. À titre d'illustration, parmi les 206 membres de JNIM libérés en octobre 2020 figurent des membres de la katibat qui opèrent dans cette zone et dont la majorité n'appartient pas à des communautés nomades.

Malgré tout, dans la plupart de ces zones, les éleveurs sont obligés de se défendre en cas de conflit avec d'autres usagers ou pour se protéger contre des formes de banditisme rural qui les ciblent particulièrement.

- ◆ À **Sikasso**, certains confessent se réserver le droit de recourir aux armes, mais à titre individuel et ponctuel : « *si on est menacés* ».
- ◆ Dans la **Nord du Bénin**, dans l'Alibori, à Malanville, dans l'Atacora, à Tanguieta, dans le Borgou et à Tchaourou, les éleveurs reconnaissent chercher à s'armer pour leur sécurité et la protection de leur bétail du fait des nombreux vols et enlèvements. Ils se procurent, par exemple, des fusils de chasse traditionnels chez les forgerons autochtones. À Malanville, un éleveur explique cette nécessité par le fait que les agriculteurs disposent ouvertement d'armes avec la tolérance des autorités.

Dans les zones où les groupes jihadistes gouvernent la brousse, les éleveurs refusent de s'armer à titre individuel, soit par crainte des jihadistes, soit par craintes des FDS.

- ◆ Dans le **Centre du Mali**, où une grande majorité des éleveurs considère ne pas pouvoir s'armer elle-même, les deux raisons prévalent. La katibat Macina a mainte fois refusé jusqu'à 2019 que ses

combattants répondent aux violences communautaires et s'organisent en milices autour de cet agenda. Mais face à la pression exercée par sa base combattante qui souhaitait répondre aux attaques perpétrées par Dana Ambassagou et les Dozos dans le Delta Intérieur, la katibat a assoupli son discours et a toléré des formes d'autodéfense dans les villages. Dans le cercle de Koro en particulier, des groupes d'éleveurs se sont ainsi structurés localement pour former des groupes d'autodéfense suffisamment informels pour ne pas être visibles par les FDS. En effet, la principale crainte exprimée par les éleveurs dans cette zone est celle incarnée par les FDS ainsi que le résume un éleveur à Bankass : « *le premier Peulh qui prend une arme, il sera éliminé et tout le monde sera convaincu qu'il est jibadiste* ». Les initiatives d'autodéfense plus formelles recensées dans le Centre du Mali relèvent surtout d'aventure politique (voir encadré).

LES EXPERIENCES D'AUTODEFENSE PARMI LES COMMUNAUTES NOMADES AU SAHEL

L'espace sahélo-saharien a connu quelques exceptions où des groupes d'autodéfense issus de communautés nomades ont pu s'organiser. C'est à des fins instrumentales que les Etats les ont autorisés, voire encouragés, afin de contrer d'autres groupes. Au Mali, depuis les années 1990, la politique du « diviser pour mieux régner » prévaut dans la gestion des rébellions touarègues, où des groupes nobles ou d'anciens vassaux sont soutenus pour mieux fragiliser les groupes rebelles. Un groupe armé peulh (Ganda Izo) a également été créé de toute pièce par le pouvoir pour contrer ces mouvements. Au Niger, des milices arabes ont été soutenues dans les années 1990 pour contrer les rébellions touarègues et touboues dans la zone de Tassara, mais aussi à Diffa. Plus récemment, des groupes d'autodéfense peulhs ont été créés et autorisés au Niger, à Tillabéri au début des années 2000 et à Diffa, très brièvement en 2016, avant que l'Etat ne renonce.

Au Centre du Mali depuis 2016, des tentatives similaires de créer des groupes d'autodéfense pour soutenir des agendas politiques ont émergé sans grand succès. D'anciens miliciens ou des entrepreneurs politiques comme Hama Founé ou Sekou Boly ont formé des « groupes d'autodéfense » dont l'agenda officiel semble davantage de pouvoir profiter des rentes du processus de Désarmement-Démobilisation-Réinsertion (DDR) que de défendre leur communauté.

En conclusion, il n'est permis aux nomades de s'organiser en groupe d'autodéfense que lorsque que cela sert un agenda mercantile ou contre-insurrectionnel, contre des groupes rebelles ou terroristes.

- ◆ Dans la **région de Tillabéri**, les éleveurs se retrouvent à nouveau « *entre le marteau et l'enclume* ». Ils savent que les jihadistes ne les laisseront pas s'armer, car ils seraient alors immédiatement suspectés de le faire pour s'opposer à eux. La même logique prévaut avec les FDS pour qui tout éleveur portant une arme sans l'aval ou l'approbation de l'Etat est de facto suspecté d'appartenir aux jihadistes.
- ◆ Dans la **région de l'Est**, dans le Gourma comme dans la Tapoa, aucun des éleveurs ne considère l'éventualité de s'armer, si ce n'est en adhérant aux groupes existant (Koglwéogos) ou en cherchant à créer un groupe de VDP comme ce fut le cas dans une commune où la demande de constitution formulée n'a jamais connu de suite. Nombre d'éleveurs confessent que la situation d'injustice et les nombreuses menaces auxquelles ils sont confrontés les poussent à prendre les armes, mais face à la menace conjuguée des jihadistes, des VDP et des FDS, c'est tout simplement impossible pour eux. Selon un élu de la région, « *si on fait ça, on est sûrs de se faire tuer par l'un de ces groupes qui nous verra allié aux autres* ».
- ◆ Dans le **Gourma-Rharous**, les éleveurs n'ont pas non plus la possibilité de s'armer à titre individuel par crainte des jihadistes. Un éleveur à Gossi s'explique : « *Chez nous, on n'ose plus faire ça maintenant. Avant c'était possible, comme lorsqu'on le faisait contre les voleurs, mais maintenant, si vous vous armez ça sera contre qui ? Le JNIM ? Impossible, vous serez tué le jour même où vous serez approché pour intégrer le groupe* ». Un autre à Intahaka va dans le même sens : « *on s'armait autrefois lorsque le conflit ne concernait que la rébellion, mais depuis que ces gens plus forts que nous sont venus, on cherche juste à se terrer et on ne veut pas d'ennuis* ».

V. UN AVENIR INCERTAIN

Les conflits entre agriculteurs et éleveurs, la décapitalisation des éleveurs, leur sentiment d'être stigmatisés et victimes de violences questionnent l'avenir de l'élevage pastoral. Loin d'être un simple mode de production, l'élevage est pour les populations nomades un mode de vie et la base de leur culture. Penser le changement requiert donc pour ces populations de repenser leur vie, leur culture, leur modèle éducationnel et de formation ainsi que celui de leurs enfants. Lors de notre étude, l'une des questions posées aux éleveurs a justement été de savoir comment ils se représentent leur avenir et celui de l'élevage de manière plus générale. Ils se disent inquiets pour la grande majorité d'entre eux, certains n'hésitant pas à évoquer la mort de l'élevage. Les motifs d'espoir viennent de leur disposition à s'adapter, notamment en vue d'un élevage moins extensif, parfois même sédentaire. Toutefois, nombre d'éleveurs se disent résolument attachés à l'élevage transhumant et il n'est guère question pour la majorité des enquêtés de choisir entre l'un et l'autre mode de production même si la situation les y pousse. Par ailleurs, leur disposition au changement est conditionnée à leur accompagnement par les autorités, les OP et leurs partenaires. Un modèle d'élevage ne se décrète pas, mais repose sur des conditions préalables favorisant les évolutions souhaitées. La dernière question, déterminante pour l'avenir de l'élevage au Sahel, est celle des aspirations de la jeunesse vis-à-vis de l'élevage dans le contexte de « fracture générationnelle » qui toucherait le Sahel. L'élevage est au reflet de la société sahélienne, confronté à un décalage générationnel entre les aspirations des aînés et celles de leurs enfants, souvent bien différentes et éloignées du monde de l'élevage. Loin d'être nécessairement une menace pour l'élevage, ces nouvelles volontés – tournées vers la ville, le commerce, un mode de vie davantage sédentaire – peuvent être une opportunité pour favoriser les changements au sein du monde de l'élevage. Cette soif de changement, une partie de cette jeunesse trouve aussi à la satisfaire en rejoignant des groupes armés, en particulier jihadistes, ce qui leur permettrait de renverser le modèle de société patriarcal qui freine la mobilité sociale et de s'affranchir des règles d'un mode de gouvernance jugé souvent injuste. En prenant les armes, ils s'arrogent le pouvoir.

1. PERCEPTION PAR LES ELEVEURS DE LEUR AVENIR ET DE CELUI DE L'ELEVAGE

La perception que les éleveurs sahéliens ont de l'avenir varie d'une zone à l'autre selon les contraintes et menaces qui pèsent sur leur activité. Sans surprise, plus l'insécurité est grande, plus les éleveurs remettent en cause leur avenir.

◆ **Dans les zones confrontées à l'insécurité**, les éleveurs sont particulièrement inquiets, mais l'option dominante est moins de quitter l'élevage que de diversifier les risques en investissant dans d'autres modes de production.

Dans les régions de Gao, Ménaka et du Gourma-Rharous, l'avenir du pastoralisme est envisagé de manière sombre et hypothétique par toutes les communautés. À Ansongo, la plupart des éleveurs sont très inquiets et ne montrent aucune forme d'optimisme. À Ménaka, les éleveurs partagent le même pessimisme, estimant notamment que « *tout déplacement des animaux sur de longues distances comporte des risques* ». Dans le Gourma, les avis sont partagés même si la majorité des éleveurs se disent résignés : « *notre activité si on continue à ce rythme finira par disparaître* » estime un éleveur de Gossi. Un second dans le même sens : « *si nous faisons deux ans de plus comme ça, on va laisser notre activité et quitter définitivement nos zones d'élevage. Certains d'entre nous finiront par devenir des bandits, d'autres iront en ville et feront du commerce, voire finiront jihadistes* ». Pourtant, certains éleveurs relativisent et se montrent confiants : à Inadjatafane, un éleveur estime que « *l'élevage demeurera et tous ces problèmes disparaîtront : on ne va plus se compliquer la tâche, celui qui vient nous dominer on va lui obéir et il finira par*

partir, mais pas nous ». Un autre va dans le même sens : « *Ce n'est pas notre première fois, en 1991 l'armée malienne faisait pire que les jihadistes, mais nous avons survécu à cela* ». A Ménaka, des éleveurs de la communauté arabe se disent prêts à envisager des formes d'élevage plus sédentaires, mais attendent qu'au préalable soient créées les conditions d'abreuvement, d'alimentation et de traitement des animaux.

Au Sahel burkinabè, le pessimisme domine, mais les éleveurs continuent de croire en l'élevage. Dans **l'Oudalan**, 65% restent confiantes en l'avenir de l'élevage dont l'essentiel des populations vit à l'exception de Gorom-Gorom et Markoye, plus affectés par l'insécurité, où les éleveurs constatent que l'élevage est en train de disparaître. Dans le **Soum**, seulement 34% considèrent que l'élevage a de l'avenir et à la seule condition de s'adapter ou de sécuriser la zone. Dans la **province du Seno**, où 62,5 % des éleveurs se disent confiants dans l'avenir de l'activité d'élevage au Sahel, les populations de Bani, Sempelga et Seytenga sont bien plus confiantes en l'avenir que celles de Dori et Gorgadji. Dans le **Yagha**, les éleveurs sont plus inquiets à Mansila qu'à Tankougounadié et Titabé où la situation n'est pas aussi dégradée. Au regard de la situation sécuritaire actuelle, de nombreux éleveurs ont exprimé la nécessité de revoir et de réadapter leurs activités s'ils veulent continuer à exister. Beaucoup misent sur l'élevage semi-transhumant, sans effectuer de longs déplacements et dans un espace limité. Pour d'autres, les enfants doivent être formés à d'autres domaines d'activité comme la maçonnerie, la menuiserie, la mécanique et la soudure, pour ne pas se retrouver sans perspective. Enfin, certains conseillent de créer des fermes dédiées à l'élevage ce qui permettrait aux éleveurs de venir en soutien à leur famille.

« **La donne a changé ,car avant il fallait avoir un gros troupeau et tu étais respecté, mais aujourd'hui plus tu as un gros troupeau, plus tu es vulnérable ou la cible des malfrats, des VDP, des FDS et des jihadistes** ».

Un éleveur à Gorgadji (Seno)

Au **Centre du Mali**, les avis sont partagés. Les populations de la zone inondée sont plus optimistes que celles de la zone exondée. Cela peut en partie tenir au fait que les violences sont moins prononcées en zone inondée et que les éleveurs sont paradoxalement protégés avec l'arrivée de la katibat Macina. La plupart n'envisagent pas leur avenir en dehors de l'élevage, même si certains ont tout de même quitté la zone pour partir dans des régions offrant plus d'opportunités économiques ou vers les pays de la sous-région (Mauritanie, Sénégal, Côte d'Ivoire). En zone exondée, tant les agroéleveurs que les éleveurs se montrent inquiets quant à l'avenir. Si la plupart montre une volonté de continuer dans l'élevage, un certain nombre n'arrive pas à se projeter et imaginer de quoi leur avenir sera fait. La tendance qui se dégage est la nécessité de reconstituer le cheptel volé et d'accroître les activités d'embouche bovine, ovine et caprine.

Dans **l'Est du Burkina Faso**, les éleveurs interrogés ne sont pas confiants quant à l'avenir de l'élevage, mais des nuances apparaissent selon les provinces. À Fada, on pense même que si rien n'est fait très prochainement, l'élevage pourrait disparaître et que beaucoup d'éleveurs vont s'orienter vers des activités commerciales notamment. Dans la province du Gourma, les éleveurs de Fada et de Potiamanga craignent la disparition prochaine de l'élevage, se montrent très négatifs à propos de l'avenir de l'élevage transhumant et cherchent donc à s'adapter. À Fada, la diversification de leurs activités se fait dans l'agriculture et le commerce. À Potiamanga, nombreux sont ceux qui sédentarisent une partie de leur troupeau et en laissent une autre partie en transhumance. À Nassougou, les femmes déplacées internes expriment le souhait de se sédentariser mais se disent démunies avec l'insécurité, certaines ne parvenant pas à se projeter du fait de la précarité de leur statut actuel : « *Nous ne sommes même pas chez nous, on ne peut pas penser à l'avenir* ». Dans la Tapoa, où l'élevage est très majoritairement transhumant, la majorité ne compte pas renoncer à ce mode de production : « *Il a de l'avenir et c'est un système qui nous arrange, car adapté à nos conditions, mais actuellement il fait face à davantage des difficultés à cause de l'insécurité* ». Plusieurs éleveurs disent vouloir « trouver leur place » même « avec la réticence des autorités ». L'un d'eux va plus loin : « *nous comptons nous organiser en union des éleveurs avec plus de solidarité espérant faire changer les choses* ».

Dans le **Nord-Ouest du Nigeria**, pour la majorité des éleveurs, l'élevage est menacé mais ils ne veulent pas abandonner ce secteur. Un chef traditionnel de Sokoto exprime cela : « *même la pire partie de Sokoto frappée par le banditisme comme Isah et Sabon Birni, les jeunes bergers s'en tiennent à l'élevage, cela comprend sept de mes enfants à Wamakko* ». Certains justifient même le fait de prendre les armes par la nécessité de protéger leur secteur et leur capital, à savoir les animaux. Si beaucoup le justifient, d'autres s'en inquiètent pour l'avenir comme cet éleveur de Sokoto : « *l'élevage n'est plus ce qu'il était et il ne pourra plus jamais être ce qu'il était. Ce qu'un éleveur craignait dans le passé c'était les animaux sauvages, alors aujourd'hui notre plus grande menace est sous forme humaine et en fait parmi nos parents compatriotes éleveurs qui prennent les armes* »

◆ **Dans les zones moins exposées à l'insécurité**, les perspectives d'avenir sont globalement plus positives même si l'inquiétude domine les esprits. Elles sont davantage en lien avec l'évolution de l'environnement naturel, puisque le facteur sécuritaire y reste secondaire. Dans ces zones où les éleveurs sont plus ou moins sédentarisés, l'élevage transhumant est perçu par nombre d'éleveurs comme voué à disparaître, même si les transhumants interrogés se disent résolus à conserver ce mode de production :

Dans la région de Sikasso, 65% des éleveurs pensent que l'élevage a de l'avenir et misent sur leur capacité d'adaptation pour surmonter les difficultés croissantes. « *Nous irons avec notre bétail partout où il y aura du bien-être* » affirme un responsable d'une coopérative. Certains pensent que l'avenir de l'élevage transhumant est entre les mains des autorités sous-régionales de la CEDEAO qui doivent assurer la libre circulation et les conditions de séjour des transhumants. « *Les troupeaux sont aussi des biens, tout comme les marchandises qui passent librement entre les Etats* » explique un leader de Danderesso. Plusieurs éleveurs ont ainsi critiqué la CEDEAO qui n'a rien fait contre l'interdiction de la transhumance au Nigeria et au Bénin, et estiment que des mécanismes de suivi et de sanctions devraient être pris à l'encontre des agents frontaliers ou des États réfractaires. Les éleveurs transhumants attendent plus de l'Etat et considèrent que les décideurs doivent prendre la question de l'élevage à bras le corps comme ils le font avec l'agriculture avec, par exemple, la Compagnie Malienne pour le Développement des Textiles (CMDT) qui forme, encadre et appuie les producteurs de coton. D'autres éleveurs transhumants se sont sédentarisés et font circuler leurs troupeaux entre leur campement permanent et les aires de parcage saisonnier, pendant que les parents ont à leur disposition dans le campement des vaches en lactation (*bendi* ou *ndjaaki* en foulfouldé). Certains petits et moyens éleveurs continuent de se déplacer avec leurs familles, notamment de février à août dans la zone de Kléla.

Dans les trois régions du **Grand Ouest du Burkina Faso**, les éleveurs convergent autour du constat de la fin de l'élevage transhumant. « *On sait que ce mode d'élevage va disparaître, mais on ne sait pas encore quand* » affirme un éleveur dans la région des Cascades où 60% des éleveurs partagent ce sentiment. **Dans la région des Hauts-Bassins et la Boucle du Mouhoun**, certains considèrent que l'avenir de l'élevage transhumant et semi-transhumant passe par un fractionnement du cheptel parce que les éleveurs sont désormais entourés de champs, en particulier dans la Kossi où, à ce rythme selon certains, même les agriculteurs n'auront plus d'espace pour faire pâître leurs bœufs de trait. Dans les Hauts-Bassins, certains se montrent optimistes sur la base des nouvelles relations tissées avec agriculteurs dans les communes de Banzon, Koumbia et Karangasso-Vigué où ils ont obtenu de nouveaux contrats de gardiennage avec des agriculteurs en contrepartie de l'exploitation de résidus de récolte. Ces formes de solidarité fondent une certaine confiance dans l'avenir du secteur.

Penser l'avenir de l'élevage et des éleveurs passe nécessairement par la prise en compte de la faiblesse de la scolarisation et de la formation professionnelle parmi la jeunesse pastorale. Cette réalité fait écho au manque d'adaptation des services de scolarité et de formation professionnelle dans l'ensemble des pays sahéliens, les seules initiatives novatrices étant l'œuvre de projets de développement pilotes ou expérimentaux qui ne s'ancrent pour l'instant dans aucune perspective administrative de prise en compte des spécificités du monde pastoral. Le cas du PREPP (Programme Régional d'Education/formation des Populations Pastorales en zones transfrontalières) mérite en particulier d'être mentionné.¹²⁷ Cette exclusion éducative entretient l'idée de populations pastorales vivant en marge du système alors que c'est en partie ce système qui se veut excluant.

¹²⁷ Voir à ce sujet FAO/IRAM, « Jeunes pasteurs en ville au Burkina Faso », 2020.

2. UNE JEUNESSE EN RUPTURE AVEC L'ELEVAGE ET SES AINÉS ?

JEUNESSE ET ELEVAGE : UN AVENIR EN POINTILLES

La principale tendance qui se dégage des avis exprimés est celle d'une jeunesse qui s'éloigne de l'élevage, par dépit, à cause de l'insécurité et/ou des nombreuses tracasseries que cette activité symbolise désormais. Cette sortie de l'élevage se fait souvent – mais pas toujours – contre l'avis des parents et se traduit par une certaine défiance de l'autorité parentale ce que d'aucuns voient comme une fracture intergénérationnelle, laquelle n'est que partiellement vérifiée dans cette étude. La sortie de l'élevage n'est souvent ni complète, ni définitive et, pour nombre de jeunes, ce secteur reste le seul horizon possible. Elle résulte beaucoup plus d'une volonté de diversifier les risques et les sources de revenus. Par ailleurs, cette sortie ne remet pas nécessairement en cause la solidarité familiale, les troupeaux des parents finançant parfois leurs projets et vice versa. Ce témoignage d'un éleveur de Bermo (Maradi) illustre cette réalité : « *Dans ma famille, 4 personnes sont en exode au Nigeria et à Agadez. Ils travaillent dans les exploitations d'oignons, sur les sites aurifères, dans la vente du thé et dans le gardiennage. Ils possèdent des animaux dans le troupeau familial et envoient chaque année entre 80.000 et 150.000 FCEA pour l'achat et l'entretien de ces derniers. Les revenus issus de ces activités constituent des moyens de sécurisation des familles et des troupeaux, car ils permettent de limiter les ventes justifiées par les besoins en liquidité des ménages en période de soudure* ».

On constate globalement une tendance à l'individualisation, à l'émancipation des jeunes éleveurs vis-à-vis de l'activité traditionnelle d'élevage transhumant et de la trajectoire de leurs parents. Ils s'éloignent de leurs familles et des zones rurales pour rejoindre les villes qui offrent à minima de nouvelles perspectives de travail, mais qui contribuent également à creuser une certaine fracture intergénérationnelle. Néanmoins, en quittant les ruralités, les jeunes ne se détachent pas systématiquement de l'activité d'élevage et sont parfois engagés dans des activités d'élevage sédentaire comme dans l'ouest burkinabè autour de Bobo-Dioulasso. Une étude sur le Burkina Faso et le Tchad montre d'ailleurs que les revenus de l'exode sont essentiellement réinvestis dans l'élevage via des transferts à la famille.¹²⁸ Pour d'autres, cette migration urbaine n'est que provisoire, le temps que la situation s'améliore et qu'ils puissent reprendre les activités d'élevage. Il arrive néanmoins qu'ils s'en éloignent en empruntant des chemins moins licites. Il n'empêche que ces jeunes ne rompent pas totalement les liens avec leur village d'origine. Ils continuent souvent à soutenir financièrement leurs familles (et donc l'élevage dont c'est la principale activité) et servent même de pont entre campagnes et zones urbaines comme constaté aux alentours de Sikasso et dans l'ouest burkinabè.

Qu'il s'agisse des zones insurrectionnelles ou stables, la tendance est assez uniforme. Elle traduit le fait que la volonté de sortir de l'élevage n'est pas uniquement liée à la situation sécuritaire, mais tout autant à la crise pastorale. Les difficultés qu'elle engendre quotidiennement font que les jeunes ne se projettent plus dans ce secteur d'activité. Dans les zones en conflit, cette sortie apparaît plus radicale que dans les zones stables, où les éleveurs songent davantage à faire évoluer le modèle d'élevage, ce qui tient là encore aux différences agroécologiques entre ces zones. L'autre différence majeure entre ces zones, est que pour les zones en conflit, la sortie de l'élevage s'est parfois faite par l'adhésion à des groupes armés, ce qui reste marginal dans les zones stables, exception faite du banditisme. Cette section se focalise surtout sur la perception de l'avenir de ceux qui n'ont pas pris les armes.

◆ Au **Centre du Mali, dans le Delta Intérieur**, les jeunes éleveurs ont une perception des choses différentes de leurs aînés, car la plupart songent à quitter le métier pour d'autres activités plus lucratives. La situation sécuritaire contribue beaucoup à cet état d'esprit, comme cet éleveur d'un village de Tenenkou : « *je veux quitter ce métier car j'ai peur pour ma vie. Beaucoup de mes camarades bergers ont été arrêtés et assassinés par des militaires pas parce qu'ils ont adhéré à des groupes radicaux, mais plutôt parce qu'ils sont Peulhs et bergers* ». Beaucoup de jeunes éleveurs peulhs se retrouvent aujourd'hui dans le commerce du « bricole » (vente de lunettes, de mouchoirs, de coupe-ongles, etc), parfois de produits électroniques. Cette sortie de l'élevage n'inquiète pas toujours les aînés, elle les rassure parfois. Au regard du contexte, certains se réjouissent, voire encouragent le départ de leurs enfants. À titre d'exemple, dans le Karéri, une femme

¹²⁸ FAO/IRAM, « Jeunes pasteurs en ville : Accompagner l'insertion économique et sociale des jeunes pasteurs », 2020.

a envoyé son fils unique à Bamako conduire les animaux d'autrui, prêt à abandonner la gestion de ses bovins pour le protéger. Il est retourné une fois la paix conclue dans la zone en 2019. La sortie de l'élevage n'emporte toutefois pas l'adhésion de tous les jeunes. L'un d'eux témoigne affirmant que : « *tout ce que je peux faire dans la vie c'est le métier de berger et j'espère le perpétuer à mes enfants et petits-enfants, c'est le seul métier que je connaisse et je ne le laisserai pour rien au monde. Avec l'insécurité qui sévit dans le cercle, c'est très dur, mais je vais surmonter cette crise* ». La sortie de l'élevage n'est souvent que partielle. Il est fréquent que les éleveurs finissent par réinvestir dans le même secteur, au sein du capital familial ou en se reconstituant un nouveau troupeau. Par ailleurs, la reconversion se fait aussi au sein du secteur de l'élevage, en basculant dans le commerce de bétail, la vente de produits vétérinaires ou encore le métier de berger du *tiogal* (exportation sur pied), celui de berger de bovins de ranchs/fermes dans les villes et périphéries ou encore celui de berger de troupeaux d'autrui jusqu'en Côte d'Ivoire. Cette reconversion interne s'explique par le fait que le métier d'éleveur est le seul qu'ils savent exercer.

- ◆ À l'**Est du Burkina Faso**, les jeunes s'accordent avec leurs parents sur le fait que l'élevage transhumant est menacé de disparition, ce qui aurait un lourd impact sur la communauté pastorale – peulh en particulier – car il s'agit du système le plus connu et le plus adapté à leurs conditions socio-économiques. Il ressort assez nettement que les jeunes souhaitent rester dans le pastoralisme, mais en modernisant une partie de leur troupeau, en se diversifiant dans l'agriculture comme beaucoup le font déjà. Ils demandent le soutien des autorités pour évoluer vers des formes d'élevage plus intensives. Pour une majorité, l'intensification laitière avec la stabulation des vaches allaitantes et la collecte de lait est une perspective pour sécuriser l'alimentation de leur bétail, mais aussi augmenter leurs revenus et la valeur ajoutée de leurs productions animales.
- ◆ Au **Sahel burkinabè**, dans toutes les provinces, les jeunes se désintéressent de l'élevage qui est associé aux problèmes. Dans la plupart des communes, les jeunes expriment le souhait d'aller en ville et s'adonner aux activités commerciales ou d'orpaillage selon les zones, sans oublier ceux qui rejoignent les groupes armés en tant que combattants. Comme le constate un vieux sage de Falagountou, « *les jeunes ne veulent plus rester en brousse, encore moins se sacrifier pour les animaux comme l'ont fait leurs parents et arrière-grands-parents* ». Ceci étant dit, à Bani et Seytenga notamment, certains ne connaissant que l'élevage, ils finissent par s'y engager progressivement à défaut alternative. Du reste, les femmes sont particulièrement inquiètes de cette « désertion » des jeunes, car elles sont attachées à l'élevage et se retrouvent donc de plus en plus livrées à elles-mêmes en dépit de l'appui ponctuel de leurs filles.
- ◆ Dans le **Gourma-Rharous**, une grande partie des jeunes interrogés conditionne l'avenir de l'élevage à la sécurité, estimant qu'ils pourront revenir dans cette activité, mais seulement si la sécurité est restaurée. L'horizon actuel des jeunes s'inscrit à l'heure actuelle moins dans l'élevage que dans l'orpaillage, tenant à la découverte de l'or dans la zone depuis 2019. Un jeune éleveur d'Inadjatafane perçoit le pastoralisme comme une activité à mener « à la retraite » après avoir épargné toute sa vie en achetant du bétail : « *contrairement à nos anciens qui en font un moyen de subsistance, nous c'est lorsque nous n'aurons plus la force de travailler que nous pourrions acheter des têtes et nous établir pour mener l'activité. Et d'ici là peut-être qu'il y aura la sécurité dans nos zones* ». La trajectoire de cet autre jeune éleveur résume la tendance actuelle : « *Moi j'ai tout abandonné, j'ai vendu mes animaux sans rien laisser même pas une chèvre. J'ai ouvert une boutique avec une partie de l'argent et j'ai financé l'activité d'orpaillage de mon jeune frère avec le reste et ça marche bien nous ne craignons que les petits bandits maintenant* ».

« Nous ne voulons plus du pastoralisme parce que ça ne sert à rien. Nos parents et nos grands-parents l'ont fait pendant des siècles, et pour quoi ? Ils sont toujours le peuple le plus en retard, le plus stigmatisé et le plus sous-estimé et, lorsqu'il y a une guerre, ce sont eux qui souffrent le plus. Alors à quoi ça sert de rester dans cette activité ? ».

Un jeune à Gossi.

- ◆ Au **Nord-Ouest du Nigéria**, les jeunes se divisent majoritairement entre ceux qui ont pris les armes, ceux qui vivent de l'élevage sous la protection de ces premiers et ceux qui refusent de prendre les armes. Les jeunes éleveurs sont le noyau combattant des groupes de bandits et des groupes d'autodéfense, à la fois pour défendre l'élevage à leurs yeux, mais aussi paradoxalement pour aggraver la crise pastorale ou s'en détourner en s'engageant dans la criminalité. Un notable de Zamfara résume ainsi cette situation : « *les jeunes Peulhs ne sont plus intéressés par l'élevage, ils laissent les troupeaux avec les personnes âgées à la maison et forment des milices quand ils auront fini, ils rentreront chez eux avec leurs troupeaux* ». Une enquête de perception auprès de 96 jeunes révèle que 65% auraient rejoint les groupes armés pour des raisons économiques (qui tiennent en partie à la décapitalisation de leurs familles) et 34% pour se faire justice. De nombreux jeunes qui n'ont pas rejoint ces groupes ont quitté la région pour rejoindre des villes et travailler dans le commerce majoritairement.
- ◆ Au **Nord du Togo**, les jeunes appréhendent l'avenir avec incertitude et beaucoup ont déjà changé d'activité. Ceux qui abandonnent sont minoritaires, mais cette tendance va augmenter au regard des difficultés que rencontrent les éleveurs. Ils mentionnent également la maltraitance subie par les éleveurs, notamment peulhs, conduisant les jeunes à vendre leur bétail et à abandonner l'élevage au profit d'autres activités comme le commerce. Les jeunes sont optimistes vis-à-vis du *ranching* et de l'intensification laitière avec la stabulation des vaches allaitantes et la collecte de lait. Ces activités pourraient représenter des perspectives afin de sécuriser l'alimentation de leur bétail. Les attentes formulées par la jeunesse sont la création d'espaces pastoraux et la création d'infrastructures hydrauliques pastorales.
- ◆ Au **Nord du Bénin**, la grande majorité des éleveurs (petits, moyens et grands) sont unanimes pour dire que les élevages transhumants et semi-transhumants réservent un avenir incertain pour les générations futures. En revanche, ils voient l'élevage « moderne », sédentaire, comme une perspective à promouvoir. Le *ranching* et la stabulation des vaches laitières sont considérées positivement. L'expatriation d'éleveurs, en partie sédentarisés, prend de l'ampleur avec le temps. Certains parmi eux se marient avec des femmes natives dans le but de se sédentariser ou d'être plus libre dans le cadre de leurs circulations afin de pouvoir traverser les frontières frauduleusement, sans payer de droit de douane : il s'agit là de constituer de réseaux familiaux transfrontaliers. Du reste, les aînés voient beaucoup de jeunes se détourner de l'élevage au profit d'autres activités comme le commerce, mais aussi le banditisme (vol, braquage, enlèvement). La jeunesse s'inquiète de la détérioration des liens historiques d'interdépendances entre agriculteurs et éleveurs et attend des dirigeants étatiques qu'ils protègent davantage et accompagnent l'élevage, notamment dans la cadre de la mise en œuvre des projets agricoles qui accentuent leur marginalisation.
- ◆ Dans le **Grand Ouest du Burkina Faso**, le sentiment de la jeunesse est assez aligné sur celui de leurs aînés. Ils croient de moins en moins à l'élevage transhumant. Dans la **région des Cascades**, à l'insécurité foncière s'est ajoutée l'insécurité physique due à la stigmatisation des éleveurs et des commerçants surtout peulhs. Rompre avec l'élevage transhumant est ici perçu comme une condition pour vivre paisiblement localement. Dans les **Hauts-Bassins**, les jeunes éleveurs considèrent que la fin de l'élevage mobile a déjà commencé il y a une dizaine d'années avec l'arrivée de migrants agricoles dans les zones de Karangasso-Vigué et de Bama, par exemple. Là aussi, la prise de distance avec cet élevage semble être le fruit d'une résignation face au « *paiement injuste d'amendes* », en lien avec des dégâts champêtre ou d'élague d'arbres. Dans la **Boucle du Mouhoun**, même dans les zones d'élevage comme Barani, les jeunes semblent résignés à abandonner l'élevage mobile.

Dans ces trois régions, les trajectoires de la jeunesse sont imposées par les circonstances, souvent la dilapidation de l'héritage familial, la perte d'animaux ou la disparition du foncier pastoral. Ces trajectoires s'orientent dans trois directions principales. Certains se projettent dans un élevage « modernisé », matérialisé par l'attrait pour les fermes, des activités d'embouche, avec des cheptels moins importants et dont une seule partie part en transhumance. D'autres, de plus en plus nombreux, basculent dans l'agropastoralisme, à l'instar de certains jeunes éleveurs de Niangologo partis écouler leur bétail en Côte d'Ivoire pour se consacrer à l'arboriculture. À Madiasso, quelques éleveurs se sont reconvertis dans la production de coton avec succès, poursuivant en parallèle l'élevage mobile, mais sur des courtes distances (100 km) et avec peu d'animaux. Dans la Boucle du Mouhoun, différentes cultures céréalières dont le sésame attire des éleveurs. Enfin, des jeunes quittent le monde agropastoral pour s'initier au commerce, à l'orpaillage ou à des métiers connexes de broyage, de nettoyage du métal, de négociation ou de courtage. Au départ simple complément de revenus, cette activité devient progressivement une activité principale éloignant les éleveurs de l'élevage.

- ◆ Dans le **Sud-Ouest du Niger**, la jeunesse considère que l'élevage pastoral risque de disparaître si les effets des deux crises présentées dans cette étude ne sont pas combattus par les autorités. Selon un jeune éleveur transhumant rencontré dans la zone pastorale de Bermo, « *les jeunes sont les premières cibles. Aujourd'hui, nous ne pouvons même pas aller dans certains parcours du sud de Maradi à plus forte raison au Nigeria. L'accès au marché est synonyme de frustration. On nous traite de bandits, de jibadistes et de voleurs. Plusieurs jeunes ont cessé d'aller au marché et dans les villages haoussas par peur d'être traités de bandits. On s'efforce de ne pas répondre aux provocations des haoussas qui nous traitent de bandits. Ils ne voient pas les autres communautés dont les Haoussas qui sont aussi impliqués dans le banditisme. On laisse les vieux partir au marché, car ils sont moins indexés de participer au banditisme que les jeunes* ».

Beaucoup de jeunes ont d'ores et déjà abandonné l'élevage pour d'autres activités économiques dans les centres urbains du Niger, du Nigeria et d'autres pays de la sous-région. Ce départ est souvent mal compris par les parents, qu'ils présentent parfois comme une stratégie d'adaptation face aux crises, alors qu'il s'apparenterait de plus en plus à des reconversions durables pour les jeunes. La prise des armes apparaît comme une trajectoire de plus en plus privilégiée.

- ◆ Dans la région de Sikasso, les avis des jeunes sont partagés. Certains ne voient aucun obstacle à la poursuite du pastoralisme, mais d'autres pensent que le pastoralisme vit son crépuscule avec ces crises cumulées et la stigmatisation dont les Peulhs sont l'objet. La majorité des jeunes enquêtés pense demeurer dans l'élevage, ne pouvant envisager leur avenir autrement. « *De toute l'histoire de ma famille, nous n'avons prospéré que dans ce domaine. Mon avenir et celui de ma famille est en rapport avec le bovidé* » explique l'un d'entre eux. Ces pasteurs relativisent les crises et croient en leur résilience : « *toutes les sociétés traversent des difficultés et c'est notre tour. Cette période passera et les éleveurs auront de beaux jours devant eux* ». Comme ailleurs, les jeunes deviennent de plus en plus agroéleveurs, commerçants de bétail ou boutiquiers. Parmi ceux qui ont réussi leur reconversion, beaucoup attirent leurs frères, cousins et voisins du village, qui désertent alors les ruralités pour parfois ne jamais revenir. Cette généralisation de l'agropastoralisme serait vue comme bénéfique à la cohésion sociale dans la zone. Un éleveur précise : « *si un berger s'hasarde à dévaster le champ d'un paysan, ce dernier peut à son tour conduire ses animaux dans le champ du berger en question* ». Eleveurs et agriculteurs sont membres des mêmes associations et coopératives (producteurs de coton, de lait, de viande, etc.), contribuant pacifier leurs relations. Cette opinion est toutefois loin d'être dominante et de nombreux éleveurs se sentent toujours considérés comme des « allogènes », et cela pourrait s'accroître avec l'insécurité qui grandit dans la région de Sikasso.

UNE « FRACTURE GÉNÉRATIONNELLE » PARMIS LES ÉLEVEURS ?

Le Sahel est confronté à une crise de mobilité sociale dans laquelle les jeunes – qui comptent pour 50% de la population – sont largement exclus de l'accès à l'emploi, dans un marché formel saturé et très étroit. L'élevage n'échappe pas à cette réalité, posant la question d'une fracture intergénérationnelle : les jeunes accusent souvent les aînés d'être responsables de cette situation et sont enclins à tracer des trajectoires divergentes, parfois en rupture avec l'autorité parentale. Cette problématique – qui n'est pas liée à la crise sécuritaire, mais que cette dernière a pu amplifier – a été questionnée au Sahel. Le fait qu'une partie de la jeunesse sahélienne prenne les armes peut en partie illustrer une telle fracture, mais si la prise des armes traduit une autonomisation individuelle des éleveurs, elle ne se fait pas forcément contre leurs parents. Si l'expression de « fracture générationnelle » est reprise par certains enquêtés et que beaucoup partagent cette idée, l'étude met surtout en relief une crise d'autorité, une volonté d'émancipation sociale et économique, sans nécessairement que les relations soient rompues avec leurs aînés.

De manière générale, la migration urbaine de la jeunesse pastorale contribuerait à une meilleure défense des intérêts pastoraux, cette jeunesse ayant notamment accès au système éducatif urbain, aux réseaux de pouvoirs et aux cercles d'influence concentrés dans les villes. La profusion d'organisations de la société civile pastorale formées par des jeunes urbanisés et qui œuvrent à une meilleure défense des intérêts pastoraux témoigne de cette réalité.¹²⁹ Cette jeunesse connectée constitue également un chaînon intermédiaire pour les populations pastorales restées en zone rurale. Un éleveur âgé de Danderesso explique ainsi que la présence de la jeune génération dans les centres urbains facilite l'accès des ruraux aux soins. Un exemple

¹²⁹ Ce constat a été dressé à l'échelle du Burkina Faso notamment. Voir FAO/PAM, Op. Cit.

illustratif concerne la mère d'un transhumant transporté de Samorogouan (Burkina Faso) jusqu'à Bamako pour soigner son cancer du sein, facilité par la présence d'un neveu de cette dame à Kati qui y tient une boutique.

- ◆ Dans la **région de Gao**, la rupture intergénérationnelle semble être une réalité que des éleveurs attribuent à l'influence occidentale, avec l'attrait de la société de consommation et la recherche de gain facile. Cela contribuerait à détourner les jeunes de l'élevage, perçu comme moins valorisant, plus pénible du fait de l'insécurité (vol de bétail) et de la sécheresse. Des aînés interrogés à Tessit déplorent le fait que les jeunes cherchent à vendre le bétail pour investir dans le commerce ou l'entrepreneuriat. L'attrait pour les groupes armés depuis 2012 et, plus récemment, la découverte de sites d'orpaillage ont accentué la sortie de l'élevage et avec elle, l'exode rural puisque les jeunes retournent peu ou pas en brousse. Un éleveur de N'tillit considère cette trajectoire comme irrémédiable : *« Quoi qu'il arrive nous œuvrons pour continuer notre activité, mais une chose est sûre : les générations futures dans le Gourma l'abandonneront. Déjà les jeunes sont attirés par les villes, si en plus de cela ils ne peuvent plus être en sécurité ici, alors ils auront une raison de plus de détester le Gourma »*.
- ◆ Dans le **Gourma malien**, les aînés considèrent que les jeunes ont très largement déserté l'élevage, que ce soit pour rejoindre des groupes armés signataires, des bandits, trafiquants ou jihadistes, ou pour s'exiler en ville. Pour certains, comme un éleveur de Gossi, cette trajectoire est sans retour : *« moi je ne crois pas que les choses vont s'améliorer avant une décennie, parce que les jeunes qui ont goûté à l'argent facile avec le banditisme ne seront jamais des éleveurs, l'élevage ce n'est pas fait pour quelqu'un qui veut la facilité, c'est une activité qui demande beaucoup de patience »*.
- ◆ **Au Sahel burkinabè**, on constate effectivement un creusement entre les générations qui s'est créé ou s'installe progressivement. Cela se manifeste à travers les divergences en matière de gestion du troupeau, bien commun sur lequel tous les membres de la famille veulent leur part et cherchent avant tout à vendre les animaux pour sortir de l'élevage. S'éloigner de la brousse et échapper au vol de bétail est un souci croissant des jeunes. Dans le Soum et l'Oudalan, les groupes armés incarnent un nouveau modèle plus attractif que l'élevage, comme le rappelle un aîné de la commune de Diguel : *« tous ceux qui ont rejoint les groupes armés sont des jeunes, il ne faut pas l'oublier »*. Dans l'Oudalan, le fait que les enfants d'éleveurs délaissent les troupeaux pour rejoindre les groupes jihadistes est interprété de la même manière, ces pratiques se faisant à l'insu des parents qui n'épousent souvent ni l'idéologie, ni les pratiques de ces groupes. Dans le Soum, un aîné de la commune de Baraboulé estime que leur autorité sur les enfants est perdue depuis longtemps : *« la trop grande liberté accordée aux enfants a conduit à ce qu'ils rejoignent les groupes armés, avec les conséquences qu'on connaît déjà »*. Là encore, émancipation ne signifie pas forcément rupture : les jeunes qui se lancent dans le commerce ou l'orpaillage viennent souvent en aide à leur famille, en aidant financièrement ceux restés dans l'élevage.
- ◆ Dans le **Grand Ouest du Burkina Faso**, cette « fracture générationnelle » serait perceptible. Dans la région des **Cascades**, l'éclatement des familles, la vente d'animaux ou des investissements par les enfants sans concertation des chefs d'exploitation en seraient l'illustration. La situation sanitaire depuis 2020 a aussi imposé des reconversions : deux jeunes bergers rencontrés à Bobo qui avaient l'habitude de convoier sur pied du bétail depuis Ferkessédougou et Doropo ont été privés de revenus durant la période de confinement et se sont reconvertis dans des activités liées au commerce de petits ruminants. Il en est de même dans les **Hauts-Bassins**, où les aînés disent perdre le contrôle sur la jeunesse. La transhumance et le mariage permettaient de garantir un certain lien, là où la modernité renforcerait l'éloignement : de nombreux jeunes veulent, par exemple, aller à l'école, intégrer la fonction publique et gardent ensuite le bétail comme une sorte d'épargne en embauchant d'autres bergers pour s'en occuper. Dans la **Boucle de Mouhoun**, les vieux chefs d'exploitations familiales disent aussi avoir perdu leur autorité sur les jeunes, au motif par exemple que les éleveurs ont fui les zones de migration agricole ou enfreignent les règles d'interdiction d'installation dans les forêts classées et ont recours à la corruption. Là encore, ces formes d'émancipation et d'autonomisation n'indiquent pas systématiquement une « rupture » avec les aînés.
- ◆ À **Sikasso**, les expressions de cette émancipation ou rupture sont les mêmes. Un vieil éleveur de Kadiolo compare l'époque de sa jeunesse, où *« les parents décidaient et ils s'exécutaient, alors qu'aujourd'hui il n'en est rien : on décide avec nos enfants mais ils font ce qu'ils veulent de la décision collective. Parfois, ils font carrément leur propre choix et nous ne pouvons qu'acquiescer au risque de les voir se rebiffer »*. Un agriculteur interrogé porte le même regard sur les jeunes éleveurs peulhs désormais indépendants financièrement, car disposant de

leur troupeau personnel ou d'un nombre important de bovidés dans le troupeau familial. Selon lui « *ils sont difficiles à contrôler car ils gagnent très tôt en autonomie. Il est désormais impossible pour des parents de leur faire du chantage pour les tenir parce qu'ils n'ont pas de prise sur eux* ». Comme ailleurs, l'exemple de vente individuelle de bovidés revient : « *plus aucun enfant n'obéit encore à son père lorsqu'il s'agit de la vente de bovidés* » soutient un éleveur. Pour les parents, les bovidés doivent être vendus pour pallier aux besoins de la famille alors que les jeunes veulent désormais subvenir à des besoins individuels multiples. Ces trajectoires restent très précaires et le retour à l'élevage s'impose parfois : un jeune ayant vendu quelques têtes de bovins pour se fabriquer une boutique en ville sans le consentement de son père est revenu bredouille deux ans plus tard et accompagne désormais les animaux en transhumance en RCI.

- ◆ Au **Nord de la Côte d'Ivoire**, la fracture n'est pas perçue comme nouvelle. Le refus de conduire des troupeaux, la négligence dans leur gestion, les conflits autour de l'exploitation du troupeau sont cités par la plupart des aînés comme croissants. Les jeunes bergers reconvertis soutiennent que la vente de motos, l'ouverture de boutiques ou l'orpailage sont plus rentables et moins risqués que les activités d'élevage. Pour beaucoup de chefs de ménages interrogés, les jeunes d'aujourd'hui « *ne veulent pas faire d'efforts* » pour garder leurs troupeaux, là où les jeunes estiment surtout ne plus être en mesure de continuer à faire comme par le passé parce qu'ils ne voient pas l'élevage d'un bon œil. La nécessité d'entretenir de bonnes relations avec les communautés hôtes les oblige à s'éloigner de l'élevage transhumant qui contribue, d'après eux, à leur stigmatisation. Certains jeunes interrogés à Sidéradougou et Niangologo pensent ainsi à s'installer partiellement dans la périphérie de Banfora pour mettre en place des exploitations laitières.
- ◆ Au **Nord du Bénin, des dynamiques d'émancipation et d'autonomisation similaires aux autres espaces ressortent de l'étude**. La crise pastorale et l'attrait de la jeunesse pour les villes font perdre aux aînés leur autorité sur les jeunes. Cela s'illustre notamment par le refus des jeunes de conduire les troupeaux dans des aires de pâturage ou par leur opposition aux mariages précoces et/ou forcés, et, plus largement, selon les aînés, par l'abandon des coutumes et traditions.

3. QUEL MODELE D'ELEVAGE POUR DEMAIN ?

Les éleveurs semblent en majorité soucieux de faire évoluer leurs modes de production. En zone sahéenne, l'élevage transhumant reste la norme, mais un grand nombre d'éleveurs souhaitent limiter leur mobilité et se rapprocher des villes pour tendre vers un élevage « semi-transhumant ». Toutefois, les résistances à des formes plus intensives sont importantes tant pour des raisons de conditions agroécologiques que sécuritaires. Dans les différentes zones du Liptako Gourma, plusieurs éleveurs redoutent qu'une sédentarisation même partielle de leurs troupeaux les surexpose aux attaques et aux vols. Selon un éleveur du Soum, « *quand vous êtes constamment en mouvement, vous êtes davantage protégés* ». Un éleveur de Tessit va dans le même sens : « *Avec la stabulation vous serez fixé dans un seul endroit, ils viendront alors s'approvisionner facilement. Si vous maintenez le nomadisme, il se peut qu'ils craignent de s'exposer en essayant de vous atteindre, même si le berger lui, il va continuer de vous berner et voler votre bétail en vous disant que les jihadistes et les petits voleurs l'ont dépoillé. En revanche, la réorientation des pistes de transhumance n'est pas faisable aussi facilement, car les pistes sont construites en fonction des points d'eau et des zones de pâturages et que toutes ces zones sont connues de ces gens* ». Dans les zones plus humides, la majorité des individus interrogés se disent soucieux d'évoluer vers une forme d'élevage « moderne ». Certains agropasteurs ayant investi dans des laiteries s'approprient ces qualificatifs et se disent volontiers « modernes » en opposition aux éleveurs transhumants présentés comme une forme archaïque de l'élevage.

Il est intéressant de regarder plus attentivement la perception que les éleveurs de chaque région d'étude ont de l'évolution ou non de leurs modes de production.

- ◆ Dans **l'Est du Burkina**, les avis sont très partagés selon les zones. Dans la province du Gourma, les personnes interrogées – notamment à Potiamanga et Nassougou – sont unanimes pour dire que l'élevage sédentaire est une perspective, qu'ils accueillent pour certains presque comme un soulagement. Mais d'autres éleveurs de Fada N'Gourma sont majoritairement contre. Dans la Tapoa, l'élevage intensif et le *ranching* sont majoritairement rejetés, mais même si les éleveurs transhumants se disent disposés – et certains ont même démarré – des projets d'intensification en vue de compléter avec l'élevage transhumant en divisant les troupeaux en deux : un troupeau sédentaire composé des vaches allaitantes

et de leurs veaux (noyau productif) et un troupeau transhumant (noyau reproducteur), conduit ou non avec d'autres troupeaux par des bergers, composé des vaches tarées et des mâles.

- ◆ Dans le **Sahel burkinabè**, les éleveurs interrogés perçoivent globalement l'élevage intensif comme une alternative possible, bien que certains dans les parties limitrophes du Mali, dans le nord du Soum et de l'Oudalan (Markoye, Gorom-Gorom), considèrent que les éleveurs peuvent continuer à bouger, à condition qu'il y ait plus de sécurité pour les hommes et les animaux. Toutefois, même les éleveurs intéressés et ouverts à évoluer vers un élevage plus intensif restent méfiants. À Seytenga, l'un d'eux s'interroge : « *les éleveurs ont besoin d'être guidés, mais on se demande juste si l'espace dans nos communes va suffire à mener ce type d'élevage, déjà que nos zones pastorales sont grignotées chaque année* ». Les craintes de spéculation foncière, d'occupation anarchique des zones pastorales avec de nouveaux éleveurs qui ne sont pas du milieu, d'inadaptation des animaux à ce type d'élevage créent beaucoup de réserves. Tous attendent de l'Etat et des partenaires l'accompagnement suffisant pour évoluer dans cette direction.
- ◆ Au **Centre du Mali**, les avis sont assez mitigés. Dans le Delta Intérieur, dans la localité de Tenenkou, l'élevage sédentaire est observé avec méfiance – en particulier par les petits éleveurs – car jugé beaucoup trop coûteux. En zone exondée, une majorité des éleveurs voudrait tendre vers l'élevage intensif, mais ils attendent tous un accompagnement sans quoi ils ne pourront accéder à ce mode de production : les cultures fourragères doivent être protégées ; les filières doivent être valorisées ; l'alimentation du bétail et la santé animale doivent être sécurisées.
- ◆ Dans la **région de Gao**, la plupart des éleveurs considèrent que tout déplacement des animaux sur de longues distances comporte des risques que beaucoup sont encore prêts à prendre. L'élevage sédentaire est perçu comme une alternative, mais la plupart disent que les conditions agroécologiques, économiques et sécuritaires ne sont pas réunies. Les éleveurs semblent assez divisés à ce sujet : des éleveurs daoussahaks interrogés pensent que même sédentarisés, ils parviendront à continuer l'élevage. D'autres considèrent que l'élevage transhumant est le mode de production le plus adapté face au changement climatique.
- ◆ Dans le **Gourma-Rharous**, aucune piste consensuelle de se dégage parce que chaque mode de production est sensible à l'insécurité. Certains considèrent que l'insécurité menace l'élevage transhumant plus que les autres : « *L'élevage semi-transhumant pourra survivre à cette situation d'insécurité puisqu'il n'y a pas beaucoup de distance à parcourir et il peut facilement se pratiquer, quant à l'élevage transhumant rien absolument rien ne pourra le maintenir sur place si ce n'est la disparition totale des groupes armés terroristes et les brigands* ». Pour autant, la sédentarisation suscite beaucoup de réserves : « *pour le pratiquer il faut avoir les moyens pour cela, car si les animaux ne transhumant pas c'est impossible qu'ils survivent. Il faut avoir les moyens d'acheter de l'aliment bétail* ». À Gossi et Intahaka, plusieurs éleveurs s'y sont résolus, mais considèrent que la situation actuelle n'est pas tenable : « *ça fait 4 ans que j'ai opté pour cette stratégie, mais elle est difficile et moins productive, car je n'ai pas assez de moyens* ». « *C'est ce que nous faisons puisque nous sommes contraints de ne pas nous aventurer loin c'est presque de la sédentarisation, sinon la sédentarisation proprement dite n'est pas faisable si ce n'est pour les propriétaires de milliers de têtes qui peuvent acheter chaque fois de l'aliment bétail* ».
- ◆ À **Tillabéri**, les éleveurs sont partagés entre ceux voulant se rapprocher des villes et évoluer vers des modèles intensifs, et ceux qui estiment que ce mode de production n'est pas adapté. Un éleveur témoigne : « *avec ce phénomène de changement climatique, seule la transhumance constitue la technique résiliente la plus usitée. Mais la persécution des jeunes éleveurs par les FDS a beaucoup ruiné les ménages des pasteurs au point où l'activité risque de s'écrouler si aucune mesure n'est prise* ».

Dans les zones plus humides, la disposition des éleveurs à évoluer vers un mode de production plus intensif – très souvent en couplant avec l'envoi d'une partie des animaux en transhumance – peut coïncider avec l'inclinaison des Etats sahéliens et ouest-africains à soutenir ouvertement un élevage intensif. Au Nigeria, au Togo et au Ghana, les politiques s'orientent ouvertement vers des formes de *ranching*, tandis que le Bénin bloque la transhumance et se prépare également à mettre en place des villages sédentaires expérimentaux. La Côte d'Ivoire a également opté pour la réduction du déplacement du bétail (en particulier sur pied pour les animaux de commerce) à travers son texte de loi sur la mobilité pastorale. Cette nette inclinaison des autorités en faveur d'une forme d'élevage plus intensive peut être une opportunité et un risque pour l'élevage : une opportunité tout d'abord parce que cette orientation semble rencontrer l'intérêt d'un grand nombre d'éleveurs, un risque toutefois, car cela ne doit pas se faire au détriment de l'élevage transhumant.

Les politiques publiques en matière d'élevage ne doivent pas être unidirectionnelles, mais refléter la complémentarité des différents systèmes d'élevage, en préservant l'élevage transhumant qui demeure le plus adapté aux systèmes agroécologiques saharien et sahélien, marqués par l'aridité. Les éleveurs de ces zones sont loin d'être tous prêts à évoluer vers un élevage plus intensif, et ceux qui le sont attendent surtout un accompagnement des autorités. Les Etats eux-mêmes ont intérêt à préserver l'élevage transhumant si l'on se base sur les recherches récentes relatives aux apports de ce mode de production. En matière de sécurité alimentaire tout d'abord, des études au Bénin et en Afrique de l'Ouest ont démontré que l'élevage intensif ne pouvait permettre à lui seul de répondre aux besoins de sécurité alimentaire. De fait, l'élevage extensif est plus productif que l'élevage intensif au Sahel.¹³⁰ Il convient enfin de rappeler que ce type d'élevage n'a en outre pas l'impact écologique régulièrement avancé et qu'il dégraderait même moins les écosystèmes naturels que l'élevage intensif.¹³¹ Un élevage essentiellement intensif aboutirait à une saturation de l'espace et ne serait de fait pas viable, raison pour laquelle nombre de « nouveaux éleveurs » sédentarisés envoient leurs animaux en transhumance. Enfin, l'élevage transhumant doit être considéré comme un mode de vie à part entière et vouloir y mettre un terme ne ferait qu'aggraver les dynamiques sécuritaires présentées dans cette étude. Or, le danger est précisément que cette priorisation de l'élevage intensif ne se fasse au détriment des efforts pour soutenir l'élevage transhumant. Si l'on prend le cas du Burkina Faso, cette inclinaison est déjà très nette : le Schéma National d'Aménagement Durable du Territoire et la Loi d'Orientation agrosylvopastorale de 2015 marquent ouvertement une préférence pour ce mode de production, et sur le terrain, les éleveurs constatent que les projets pastoraux soutenus par le Fonds de Développement de l'Elevage (FODEL) touchent principalement les fermes modernes.

Vis-à-vis des éleveurs qui se montrent ouverts à évoluer vers un élevage intensif, tous ou presque envisagent de s'orienter vers la filière lait, de loin la plus porteuse au regard des besoins exprimés sur le marché et qu'une politique publique incitative – taxant les importations de lait en poudre, par exemple – contribuerait à décupler. Dans le Sahel et l'Est du Burkina Faso, dans le Sud-Ouest du Niger, des éleveurs sont déjà engagés dans cette voie. Dans le Sahel burkinabè, les laiteries se multiplient dans les communes de Markoye, de Bani, Sampelga et Seytenga. Selon un éleveur de Bani, toutes ces bonnes pratiques sont rendues possibles « grâce à l'appui des proches parents dans les centres urbains, en accueillant une partie de nos enfants, mais aussi grâce aux transferts d'argent reçus ». À Bangui (Tahoua), un éleveur a créé sans aucune aide une laiterie et vend l'intégralité de sa production dans la commune. Dans ces zones d'étude, les appréhensions – en particulier des petits éleveurs – restent tout de même importantes comme nous l'avons vu, à propos du coût et de la surexposition au vol. Par ailleurs, la plupart des sahéliens qui envisagent cette perspective le feraient sans pour autant abandonner totalement la transhumance, ce qui là encore justifie de ne pas sacrifier ce mode de production. Une bonne pratique déjà identifiée à l'Est du Burkina Faso, dans le département de Tillabéri ou dans le Grand Ouest du Burkina Faso consiste à fournir du lait aux laiteries avec une stabulation très partielle du troupeau et une meilleure alimentation des laitières (semi-intensification), tandis que le reste du troupeau (noyau reproducteur) part en transhumance. Ces perceptions confirment certains diagnostics récemment posés.¹³²

Il convient de s'attarder en particulier sur le Kéné Dougou où le développement de la filière laitière recèle un fort potentiel de développement. Au Burkina Faso, par exemple, il est intéressant de souligner comment les éleveurs investissent de plus en plus dans la production laitière pour diversifier leurs activités et ainsi réduire les risques découlant de l'insécurité. La zone est historiquement productrice de lait sous l'impulsion des laiteries publiques d'Etat qui a créé une dynamique aujourd'hui portée par les éleveurs.

- ◆ Dans les **Cascades**, à Banfora, près d'une vingtaine d'éleveurs s'y attellent déjà. Ces laiteries collectent du lait local pour le pasteuriser, fabriquer du yaourt, du beurre et même du savon. Une d'elles a contribué à mettre en place depuis plus de 5 ans un réseau de collecteurs de lait dans un rayon de 50 km autour de la ville. Les paiements se font chaque mois et laiterie livre des tourteaux aux éleveurs. Les éleveurs

¹³⁰ « L'élevage pastoral au Sahel et en Afrique de l'Ouest », Inter-Réseaux, 2014.

¹³¹ Mohamed Habibou Assouma, Philippe Lecomte, Christian Corniaux, Pierre Hiernaux, Alexandre Ickowicz, Jonathan Vayssières, « Territoires d'élevage pastoral au Sahel : un bilan carbone avec un potentiel inattendu d'atténuation du changement climatique », CIRAD, Perspective, Novembre 2019.

¹³² « Pour la majorité des pasteurs, une modification radicale des systèmes d'élevage extensifs ne semble pas présenter une grande valeur ajoutée. En effet, ces derniers considèrent que l'intensification des productions animales peut être envisagée dans le cadre des systèmes d'élevage mobile, si des filières pérennes d'accès aux intrants zootecniques et vétérinaires sont mises place ». Note de synthèse sur les textes réglementant la transhumance dans la zone d'intervention du PRODIATA, 2019.

livrent le lait et bénéficient des services de vétérinaires pour les soins, mais aussi la détection de la brucellose et de la tuberculose surtout. L'APESS, soutenue par CORAF et l'Institut de Développement Rural de Bobo (Université de Bobo), appuie une organisation plus élaborée des acteurs de la chaîne de valorisation du lait, la « plate-forme d'innovation lait local ». Elle permet aux acteurs de la filière de se concerter sur le prix du lait, mais aussi d'échanger sur les innovations à adopter pour mieux transformer et distribuer le lait local et ses dérivés en garantissant un apport de revenus. Le manque de sécurité foncière nuance l'optimisme des jeunes éleveurs qui craignent la multiplication des champs d'anacardiens.

- ◆ Dans les **Hauts-Bassins**, l'intensification laitière constitue une perspective. Autour de Bobo-Dioulasso, cette intensification déjà très pratiquée permet l'engraissement des animaux, leur vente et la livraison de lait aux laiteries de la ville. Du côté de Bama, le centre de collecte de lait érigé par l'État à travers le PAPSA offre des opportunités aux éleveurs (petits comme gros) de maintenir un noyau de femelles (avec complémentarité alimentaire) pouvant rapporter des revenus de 100 000 FCFA par éleveur par mois. Dans le village de Yéguéresso, près de Bobo-Dioulasso, on compte une vingtaine de petits éleveurs qui fournissent chacun plus de 20 l de lait par jour aux laiteries de Bobo-Dioulasso.

La filière lait semble intéresser toutes les catégories d'éleveurs. Les gros éleveurs (ceux qui possèdent au moins 50 têtes dont plus de la moitié sont des femelles) pensent de plus en plus à basculer dans l'élevage intensif laitier. Toutefois, les petits éleveurs y voient une opportunité dès lors qu'il existe un circuit d'approvisionnement (une laiterie ou un centre de collecte). Certains n'ont pas abandonné pour autant l'élevage mobile et continuent à garder les animaux des agriculteurs dont ils sont bergers.

- ◆ Dans la région de la **Boucle du Mouhoun**, l'intensification laitière avec la stabulation des vaches allaitantes et la collecte de lait permet là aussi de sécuriser en partie l'alimentation du bétail. L'unité de collecte de lait de Magnemasso permet d'améliorer l'accès aux marchés des produits animaliers et l'alimentation du bétail. Cette unité de collecte permet également aux éleveurs d'aborder les sujets plus complexes comme la gestion des conflits (entre eux, avec les agriculteurs et ceux qu'ils rencontrent avec les forestiers). À Dédougou, la mise en place d'un centre de collecte de lait dans la commune en 2019 contribue à galvaniser l'attrait des éleveurs pour les activités d'embouche et la laiterie. Plus d'une trentaine d'éleveurs s'est déjà inscrite dans cette dynamique. Néanmoins, la spéculation foncière de plus en plus forte à la périphérie des villes moyennes inquiète les éleveurs qui ne se sentent pas sécurisés dans leurs droits. D'autres filières de production intensive sont également observées. Aux alentours des moyennes villes dans la Kossi et le Mouhoun, des mini-fermes familiales se multiplient avec entre 5 à 15 têtes de bovins où les éleveurs essaient de mettre en place des unités d'engraissement des animaux. Ce système est moins développé que dans les Hauts-Bassins, mais ce sont des pratiques qui se connectent avec le marché de la viande comme à Dédougou où une opératrice la transforme.

- ◆ **Dans la région de Sikasso**, les éleveurs traditionnels semblent moins engagés dans l'élevage intensif. Les transhumants sont presque tous rétifs à l'idée d'évoluer vers un élevage intensif, et se montrent même très réticents à l'idée de vendre leur lait au niveau des centres de collecte locaux. Il semblerait que les vellétés d'insertion dans la filière lait soient essentiellement le fait d'agroéleveurs, qu'il s'agisse des fonctionnaires à la retraite, de fonctionnaires fils d'éleveurs. Les potentialités économiques sont toutefois fortes et certaines trajectoires de reconversion recensées en témoignent. Un jeune laitier (ancien transhumant) de Yorosso a déclaré que le lait lui rapportait au moins 125 000F/mois, lui permettant de bien nourrir ses animaux et d'engranger des bénéfices sans devoir déstocker, ni acheter d'aliment bétail en saison des pluies. Les bénéfices sont réinvestis dans l'achat de parcelles mises en chantier au fur et à mesure. Le chef de la coopérative des laitiers de Yorosso témoigne lui aussi de la transformation de son activité : « *c'est le projet PAFA qui nous a formés à traire, à faire une école de ferme et octroyer une vache laitière (suraka misi, race touarègue). Nous appliquons ce que nous avons appris sur nos bovidés et c'est rentable. Nous avons un compte bancaire à la BNDA. Le PRAPS nous a fourni des frigos pour la collecte et le conditionnement du lait. Notre formation était axée sur tougouli (accouplement des bovidés), kolossoli (insémination), misi balo tiogo (alimentation du bétail), nono biri tiogo (traire de façon hygiénique) et la transformation du lait en fromage, fènè, yaourt et brochette* ».

- ◆ **Dans le Nord de la Côte d'Ivoire**, selon des leaders d'éleveurs, le fait d'obtenir des superficies de terre avec des titres de propriété privée sécurisés pourrait contribuer à faciliter l'activité d'élevage. Pour mieux profiter de leur activité, certains éleveurs (moyens et grands) – y compris peulhs – commencent déjà à

acheter des espaces de pâtures. D'autres stockent le fourrage ou se ravitaillent en aliment bétail pour faire face aux manques.

Des dynamiques essentielles à la valorisation de la filière laitière ont été relevées dans le Kéné Dougou dont il convient de tenir compte, mises à part les conditions agroécologiques spécifiques et propices :

- ◆ Les éleveurs doivent avoir accès à la propriété foncière par l'achat de terre, condition essentielle au développement de cette filière. Les éleveurs qui ont acquis des terres autour de Banfora pour installer des fermes laitières redoutent leur précarité foncière et se disent non-protégés face au risque de déguerpissement, certains n'ayant obtenu que des attestations provisoires amiables de cession de droits et non des titres en bonne et due forme. Certains craignent notamment d'être victimes des projets de lotissement urbains. Plus largement dans le Kéné Dougou, beaucoup d'éleveurs sont très réticents à l'idée de revendiquer des droits fonciers au risque de se voir retirer les contrats de prêts ou de dons dont ils bénéficient. Le même constat a été observé autour de Niamey pour les cinq centres de collecte qui fournissent les entreprises laitières. Cette situation est un frein au développement de l'élevage intensif.
- ◆ **Les éleveurs expriment la nécessité de voir leurs besoins en aliment bétail satisfaits.** La tendance à l'amplification des pratiques de stockage de foin et de cultures fourragères est relevée dans le Kéné Dougou. À Koutiala, en revanche, la culture fourragère n'est pas sans poser souci pour les quelques propriétaires de fermes. Certains ont recours à une motopompe, mais en raison du manque d'eau, beaucoup de fermiers ne peuvent faire de la culture fourragère que pendant l'hivernage.
- ◆ **Cette micro-industrie repose en grande partie sur les femmes en charge de la collecte du lait :** certaines reversent le lait aux laiteries, d'autres créaient elles-mêmes des mini-laiteries. Or, le développement de cette filière pourrait toutefois à terme être mis à mal par la baisse des interactions sociales fondée sur la stigmatisation ethnique. Dans la région des Cascades, par exemple, des femmes ont ainsi soutenu avoir peur d'aller vendre le lait à pied, notamment du côté de Niangologo, et exigent d'être accompagnées par leurs maris.

VI. DEFINIR LES BASES D'UNE STRATEGIE DE SORTIE DES CRISES

Cette étude a permis de souligner qu'une minorité d'éleveurs alimente la crise sécuritaire, pour une variété de raisons découlant de la crise du pastoralisme. La majorité des éleveurs est avant tout des victimes de cette double crise. Il convient donc de réfléchir aux contours d'une stratégie permettant d'en sortir et d'enrayer le cycle d'alimentation entre elles. Identifier des recommandations précises serait à ce stade prématuré. Cette étude suggère plutôt des axes stratégiques – parfois découlant de bonnes pratiques identifiées et présentées dans cette partie – à partir desquels des réflexions concertées entre tous les acteurs concernés pourraient déboucher sur des recommandations précises visant à repenser la place des éleveurs mobiles au Sahel et en Afrique de l'Ouest afin qu'ils deviennent des citoyens à part entière. Le tout est que ce processus de concertation soit le plus inclusif possible et avant tout porté par les éleveurs eux-mêmes. Ils doivent en être les principaux acteurs et non de simples spectateurs associés à titre symbolique. Ce processus doit associer pleinement les Etats du niveau le plus local (collectivités territoriales) au plus haut niveau (chefs d'Etat) afin que les engagements pris s'imposent à tous et ne se traduisent pas par de nouvelles dissonances entre les textes et leur mise en œuvre. Le débat gagnerait à se construire dans un premier temps à l'échelle du Sahel Central afin d'harmoniser les perceptions et les axes de réforme en vue d'engager des discussions dans un second temps avec les pays côtiers d'Afrique de l'Ouest.

1. PENSER LA MANIERE DE FAIRE AVANT DE FAIRE

La très grande majorité des recommandations issues des terrains d'étude portent sur la sécurisation du foncier pastoral en des termes très généraux et peu opérationnels : « garantir la sécurisation des espaces pastoraux menacés de disparition face à l'incapacité des Etats de stopper l'augmentation du front agricole » ; « garantir un accès équitable aux ressources naturelles agrosylvopastorales et garantir le respect des zones aux différentes vocations » ; « redessiner ensemble les zones de pâturage, les pistes de transhumance, les points d'eaux, les couloirs de passage, les aires de parcage » ; « favoriser une meilleure libre circulation des éleveurs et des animaux entre les différents pays de la CEDEAO et développer de bonnes communications entre les pays de départ de transhumance et les pays d'accueil » ; « rénover et créer de nouvelles infrastructures pastorales », « libérer les pistes à bétail pour accéder aux points d'eau » ou encore « veiller à l'application des textes fonciers et pastoraux en vigueur », etc. Toutes les solutions ou presque destinées à garantir l'accès aux ressources pour les éleveurs ont été mentionnées. Le fait que, dans un contexte d'extrême insécurité, les éleveurs focalisent leurs propos sur ces besoins en particulier signifie qu'ils considèrent prioritaire de remédier à la crise du pastoralisme – structurelle – plutôt que la crise sécuritaire – conjoncturelle – qu'ils vivent simultanément.

Ces recommandations sont pour certaines formulées depuis plusieurs décennies et ont déjà été expérimentées, sans pour autant que cela n'endigüe la crise du pastoralisme. Elles reviendraient finalement à demander à ce que les textes sur le foncier rural soient tout bonnement appliqués par les Etats et les organisations sous-régionales. Cela revient à dire que le problème est cerné de longue date, les solutions pour y remédier également, mais que la situation reste inchangée. Au contraire, le foncier pastoral étant de plus en plus menacé comme nous l'avons analysé dans cette étude, ces recommandations anciennes deviennent toujours plus urgentes. Aussi indispensables soient-elles, elles restent inopérantes tant que l'attention n'est pas portée sur la manière de les mettre en œuvre et sur les moyens nécessaires pour y parvenir. Comme bien souvent en matière d'approche sensible aux conflits, l'important est moins le « faire »

que le « comment faire ». Toutes les recommandations précédemment formulées achoppent toujours sur le « comment faire », très peu si ce n'est jamais considéré.

La mise en œuvre de recommandations en matière pastorale dépend étroitement de l'économie politique locale, à savoir des intérêts des parties prenantes, de l'identification des « spoilers » ou diviseurs, des rapports de force locaux – y compris électoraux –, du poids des éleveurs et de leur représentativité au niveau des instances de décision et des organisations de la société civile, de la fonctionnalité et de l'inclusivité des institutions locales en charge de la gouvernance des ressources, et encore de la bonne réputation des individus qui occupent localement des postes à responsabilité. Nombre de bonnes pratiques dépendent souvent de la personnalité des acteurs en charge de certains secteurs, qu'il s'agisse d'un juge, d'un directeur d'administration, d'un maire, etc. Connaître cette économie politique locale permet de mieux composer avec celle-ci et de neutraliser ou corriger ses inconvénients. La première condition préalable à la mise en œuvre de ces recommandations est donc l'appréhension des économies politiques locales, à l'échelle de chaque région, et même au-delà, de chaque localité d'intervention.

Afin de rendre cette réflexion plus concrète, prenons un exemple tiré du Sahel burkinabè : comment sécuriser les ressources pastorales d'une commune dont le maire doit son élection aux agriculteurs majoritaires dans sa circonscription et dont le frère dirige un groupe d'autodéfense lui servant à protéger, voire à étendre les droits fonciers de ces derniers dans une enclave pastorale ? Cet exemple – qui est loin d'être exceptionnel au Sahel Central – illustre la nécessité de ne pas appliquer les mêmes solutions dans chaque région.

Cette méthodologie sensible aux conflits est censée être systématiquement appliquée par les bailleurs et les acteurs chargés de la mise en œuvre des projets. Toutefois, bien souvent, elle se limite à une procédure standardisée dont la finalité est davantage de montrer – et d'écrire – qu'un minimum de précaution a été considéré, que de conduire une étude dédiée permettant de démêler l'écheveau des intérêts contradictoires susceptibles de mettre à mal la mise en œuvre du projet, voire de la pervertir. Elle doit au contraire être au cœur de la manière dont les politiques publiques sont pensées et mises en œuvre :

- ◆ L'analyse d'économie politique du foncier devrait être centrale dans la conception des politiques publiques en lien avec ce secteur. Elle passe par une consultation de toutes les parties prenantes et par des études dédiées afin que les intérêts des acteurs – affichés et cachés – soient considérés, satisfaits et réconciliés. Lorsque certains intérêts ne sont pas réconciliés et au contraire qu'une politique est susceptible d'exacerber des divergences, des lignes de fracture voire des conflits existants, la politique doit être amendée ou sa mise en œuvre décalée, le temps de solutionner ces problèmes. La même méthodologie devrait prévaloir dans la conception de tous les projets de développement. Cette approche « *Do no harm* » devrait guider l'intervention des partenaires dans les zones exposées à des conflits. Elle suppose a minima de cartographier l'ensemble des parties prenantes et de leurs intérêts, et d'œuvrer à les rapprocher, sans quoi tout projet serait initié sur la base de fondations qui ne répondent pas à l'impératif d'inclusivité. Au-delà du « *Do no harm* », une approche sensible au conflit doit valoriser les activités permettant de consolider la cohésion sociale dans les contextes où les tensions sont vives comme l'est actuellement le Sahel central.
- ◆ **Dans la phase de mise en œuvre maintenant**, une attention similaire doit être portée à la nécessité que ces politiques et projets profitent à tous les usagers sans orientation politique ou communautaire. Pour s'en prémunir, outre le soin spécifique devant être apporté au personnel retenu, le choix des méthodes de ciblage (les OP ayant développé des outils pour garantir leur inclusivité, par exemple), la nécessité de définir un cadre de gouvernance du projet adapté s'impose, que ce soit pour systématiser les contrôles et audits (en incluant une dimension cohésion sociale/sensibilité au conflit), ou de manière plus pérenne en renforçant la redevabilité des acteurs au niveau local. La mise en place de comités de plaintes ou d'interpellation y contribuerait grandement, de même qu'il apparaît essentiel d'institutionnaliser des mécanismes de contrôle communautaire inclusifs permettant de veiller à ce que la mise en œuvre des projets ou la prise de décision publique ne bénéficie pas à une partie en particulier ou à des intérêts particuliers. Les Cadres d'Action Communautaires mis en place par l'USAID au Niger et au Burkina Faso, et qui ont été pérennisés au Burkina après la fin du programme PDEV II sont par exemple des espaces dédiés à cette fonction. Ils pourraient être relancés, dupliqués là où ils n'existent pas encore et surtout pérennisés par un financement dédié qui soit endogène.

2. REGLER DURABLEMENT LES CAUSES STRUCTURELLES DE LA CRISE DU PASTORALISME

La crise du pastoralisme ne peut pas être pensée isolément de l'insécurité actuelle. Les décideurs doivent comprendre que résoudre cette crise permettrait de réduire le terrain sur lequel les violences prospèrent. Tout l'enjeu de ces axes stratégiques est d'identifier les causes structurelles permettant non pas d'adresser les manifestations de la crise du pastoralisme – comme le grignotage des pistes pastorales par exemple – mais plutôt les origines plus profondes de celle-ci.

PENSER LES FONDATIONS D'UNE SECURISATION DU FONCIER PASTORAL

La résolution de la crise pastorale – donc de facto en partie de la crise sécuritaire actuelle – passera par une sécurisation du foncier pastoral. Cette sécurisation repose moins sur la réalisation d'infrastructures pastorales en tant que telles que sur l'acceptation par tous les acteurs du processus ayant conduit au choix d'une infrastructure dans une localité en particulier. Ce processus repose sur un certain nombre de principes basés sur la concertation au niveau local comme embryon d'accords locaux qui, une fois conjugués, peuvent donner corps à des schémas d'aménagement foncier régionaux. Cette approche veut que le local prime sur les approches partant d'en haut où les éleveurs sont au mieux consultés, mais sans jamais être acteurs du changement.

Souplesse, approche territoriale concertée et inclusivité pourraient être les maîtres mots devant guider ce processus. La reconnaissance pastorale juridique de certaines zones, la cartographie des ressources, le bornage de l'espace et la réalisation des infrastructures ne doivent être que l'aboutissement matérialisant des accords sociaux.

DEFINIR UN CADRE FORMEL SUFFISAMMENT SOUPLE

La sécurisation du foncier pastoral requiert tout d'abord une souplesse suffisante pour s'adapter à une réalité pastorale intrinsèquement changeante. Un excès de formalisation peut contribuer à effacer le « flou » qui n'est autre que le caractère flexible du système de règles d'accès aux ressources naturelles, autrement dit une « souplesse organisée » permettant de s'adapter à la variabilité et à l'incertitude constante et extrême du milieu.¹³³ L'appropriation trop formelle sur des parcours de grande amplitude n'est pas adaptée à la mobilité pastorale, mais elle peut l'être là où les ressources sont confinées à des espaces plus facilement maîtrisables comme les bourgoutières.¹³⁴ Ainsi que le suggèrent nombre de spécialistes de l'élevage, la solution pourrait être de définir des règles suffisamment claires, comprises et partagées par tous, mais en même temps qui offrent une souplesse suffisante pour permettre à des collectivités territoriales – à l'échelle communale, intercommunale et régionale – de définir des schémas d'aménagements locaux découlant d'une approche participative réellement inclusive.

Renoncer à toute forme d'encadrement juridique des droits pastoraux reviendrait à débrider les tentations déjà expansionnistes de ceux qui cherchent à s'approprier les droits d'usage des espaces pastoraux. La formalisation des droits d'usage, reconnue par les commissions foncières ou au travers de chartes foncières locales, est désormais permise dans les trois pays. Avancer vers la reconnaissance de ces droits pourrait constituer une avancée certaine, mais à certaines conditions. L'économie politique du foncier doit changer, comme nous le verrons ultérieurement, sans quoi ces mécanismes continueront d'être le reflet des inégalités structurelles qui marquent l'accès aux ressources naturelles dans le Sahel Central. Cela suppose ensuite un soutien financier durable autant qu'un investissement politique et diplomatique constant pour permettre l'installation de ces organes et leur fonctionnement. Cela requiert enfin des modalités

¹³³ Patrick D'Aquino, Seydou Camara, Sidy Mohamed Seck, « Formaliser ou sécuriser les droits locaux sur la terre ? », *Études rurales* 199, 2017.

¹³⁴ Brigitte Thébaud, *Le foncier dans le Sahel pastoral*, 1994, EHESS

d'organisation qui garantissent leur inclusivité et la neutralité des processus de décision qui les régissent. De ce point de vue, de grosses inquiétudes planent sur les modalités actuelles : au Burkina Faso, les Commissions Foncières Villageoises (CFV) souvent chargées de veiller au respect des chartes foncières locales sont souvent politisées ou affectées par des biais communautaires, tandis qu'elles sont présentées comme très coûteuses¹³⁵, de même que les COFOCOM au Niger, dirigées par les maires, sont parfois accusées de « céder » à leur électorat majoritairement agricole.

LA NEGOCIATION D'ACCORDS SOCIAUX COMME FONDEMENT D'UNE SECURISATION ACCEPTEE

Une telle approche passe immanquablement par un dialogue inclusif local devant être la base d'accords sociaux autour des conditions d'accès et de partage des ressources. Des initiatives intéressantes portées par les communautés avec l'appui des associations pastorales doivent être capitalisées et répliquées, y compris des initiatives portées par les ONG internationales dans les zones de conflit (voir supra). Ces expériences systématisent et imposent progressivement comme norme ce que nombre de spécialistes du pastoralisme préconisent : le fait de négocier des accords sociaux avant la matérialisation de ces accords par des actes de délimitation (balisage, etc...).

L'inclusivité des espaces de concertation ne doit pas se résumer en une simple case à cocher par les partenaires. Elle doit être la raison d'être de ces processus, sans quoi ils seront nécessairement contestés ultérieurement par des acteurs n'ayant pas été impliqués. C'est en particulier le cas des transhumants dont les dates de présence sont rarement prises en compte dans les agendas communaux ou régionaux et que peu de projets sont prêts à aller chercher à parfois plusieurs centaines de kilomètres pour leur permettre de s'asseoir aux tables des négociations. L'urgence imposée par les partenaires au développement ne doit ici aucunement prévaloir.

Ces accords doivent également être vivants, c'est-à-dire qu'ils doivent être suivis, évalués et mis à jour, en fonction des évolutions démographiques, de la survenue de chocs (climatiques, sécuritaires) qui accentue la variabilité spatiale et temporelle des ressources naturelles. Ils doivent aussi être vulgarisés afin que le plus d'acteurs possible soient informés et impliqués. L'effectivité des mécanismes de sanction prévus en cas d'infraction des règles établies est également essentielle : quel type d'infraction ? quel type de sanction ? qui sanctionne (et donc qui est légitime et en position de sanctionner) ? Il est enfin fondamental que ces processus de dialogue ne dépendent pas de projets dont le financement reste aléatoire mais que des solutions de financement endogènes et pérennes permettent à ces accords d'être suivis de manière effective et continue.

Ces accords sociaux deviennent progressivement la norme depuis le début des années 2000 où ils sont apparus, à travers les Puits de la Paix ou le Projet de Sécurisation des Systèmes Pastoraux (PSSP) au Niger par exemple. Plusieurs exemples recensés durant l'étude indiquent des actions récentes encourageantes dans ce domaine malgré l'insécurité :

- ◆ **Dans la région des Cascades,** il existe un climat de tension entre éleveurs et agriculteurs à Kankoumadeni (Tiéfora) depuis une décennie après que les Dozos aient été mobilisés par certains élus pour s'attaquer physiquement aux éleveurs et qu'ils aient créé une fourrière à bétail, notamment pour les animaux se rendant dans les vergers. De nos jours, aussi bien à Tiéfora qu'à Banfora, les nouveaux maires issus des élections de 2016 ont conduit des actions de sensibilisation pour éviter que ce conflit ne resurgisse. À Tiéfora, le maire a permis la conclusion d'une entente pastorale sur les parcours du bétail (avec l'appui du Réseau de Communication sur le Pastoralisme - RECOPA) avec d'autres communes, même si cela n'empêche pas les Dozos de poursuivre leurs exactions. À Banfora, fin 2019, le maire de Banfora a œuvré à la conclusion d'une charte sur la gestion des ressources pastorales dans le village de Bodadiougou qui accueille des transhumants avec le soutien de l'ONG Gret dans le projet

¹³⁵ « Au Burkina Faso, ce foisonnement de commissions hypothèque le bon fonctionnement de la gestion foncière décentralisée. Il génère des coûts de fonctionnement hors de portée des capacités financières locales », Banque Mondiale, « Revue du secteur foncier du Burkina Faso », 2019.

Go In financé par l'Union Européenne. Ces actions sont positives même si elles sont trop récentes et localisées pour attester de leur impact durable.

- ◆ **Dans la région de Maradi**, les accords sociaux – fondés sur le dialogue communautaire - ont également permis de sécuriser des espaces pastoraux. Comme le précise un document de capitalisation du RBM, « *cette démarche repose sur un pari consistant à réaliser un travail social comme condition préalable à toute matérialisation de l'espace (délimitation et balisage).* » La même approche portée par la RECOPA dans la région de l'Est aurait connu quelques succès : les accords sociaux sont matérialisés par des balisages et protégés par des comités de gestion. Dans le Sahel burkinabè, A2N a œuvré à la reconnaissance formelle de la vocation pastorale et au classement de la zone de Ceekol-Nagge dans le Sahel burkinabè.

LA NECESSITE D'UNE APPROCHE TERRITORIALE CONCERTEE

Ces initiatives locales de concertation peuvent donner naissance à un embryon de dynamique conduisant à des schémas d'aménagement locaux conçus à l'échelle régionale. Cet échelon régional est essentiel pour prendre en compte les dynamiques des intercollectivités en matière de mobilité pastorale. L'échelon décentralisé constitue certainement l'échelon le plus adapté pour ce faire, ne serait-ce que parce que la décentralisation du foncier est une orientation convergente dans les trois Etats. Toutefois, la décentralisation est loin d'être une solution miracle. Les collectivités territoriales non seulement reproduisent les inégalités horizontales pouvant exister à l'échelon central, mais elles accentuent parfois même les formes d'exclusion dont les éleveurs peuvent être victimes, en particulier lorsqu'il s'agit de communes où les populations sédentaires sont majoritaires. Le meilleur moyen d'éviter que les éleveurs soient les perdants des schémas d'aménagement foncier locaux consiste probablement à multiplier les accords sociaux à la base et construire un schéma d'aménagement sur la base de ces acquis, ce qui n'est de fait pas le cas aujourd'hui puisque les accords sociaux sont généralement exclus des schémas d'aménagement locaux. Cette « décentralisation par le bas » peut permettre de voir les intérêts des éleveurs alors pris en compte.

Dans les trois pays, les lois foncières ont prévu des planifications territoriales devant permettre d'organiser l'usage du foncier à l'échelle de chaque région, mais elles sont encore peu appliquées. Au Mali, au titre de la Charte pastorale de 2001 et de la Loi sur le foncier agricole de 2006, les collectivités territoriales doivent concevoir des schémas d'aménagement de leur territoire, qui délimitent et aménagent des espaces pastoraux et doivent intégrer la transhumance dans ces schémas. Des initiatives en cours avant la crise de 2011 ont de fait été stoppées.¹³⁶ Au Burkina Faso, depuis la loi 034-2012, les régions disposent là encore des prérogatives légales pour concevoir des Schémas Régionaux d'Aménagement et de Développement Durable du Territoire (SRADDT), même si l'on ne dispose que de peu de retours sur les expériences dans les régions de l'Est ou du Sahel, par exemple. Au Niger, les Schémas d'Aménagement Foncier (SAF), prévus par le Code Rural depuis 1993, ne sont pas nouveaux, mais leur adoption l'est, comme à Dosso (voir encadré), à Tahoua ou à Maradi.

¹³⁶ Voir à ce sujet le rapport de capitalisation de ICD et AVSF, « Le schéma d'aménagement pastoral : un outil de reconnaissance et de sécurisation du foncier pastoral dans le Delta Intérieur du Niger (Mopti, Tombouctou) ? », mars 2010.

L'EXEMPLE DU SAF DE DOSSO

Le SAF de Dosso, conçu avec l'appui de la coopération suisse, est souvent mentionné comme une bonne pratique, y compris par les autorités régionales. Toutefois, il semblerait que les phases initiales de diagnostic et d'identification des ressources pastorales n'auraient pas répondu aux attentes de certaines organisations pastorales. L'une d'elles déplore ainsi le non-référencement de nombreuses aires de pâturage, ce qui est suspecté d'être volontaire et destiné à pouvoir garantir l'accès des agriculteurs à certains espaces. À l'heure où le SAF va entamer sa phase de mise en œuvre en 2021, de nombreux litiges seraient ainsi déjà apparus autour de l'accès à certaines aires. Ceux qui se montrent critiques à l'égard du SAF estiment que cette limite tient essentiellement à la mauvaise représentation des intérêts des éleveurs dans les comités locaux du SAF et lors du choix des personnes qui ont guidé les cartographes sur le terrain. Cet exemple met en lumière l'importance de l'inclusivité des usagers les plus temporaires dont font partie les grands transhumants comme devant être la pierre angulaire des processus d'élaboration des SAF. Le représentant d'une autre organisation pastorale estime que l'inclusion des représentants des éleveurs fut certes réelle, mais qu'elle se traduit symboliquement par leur présence sans y être préparés, formés, outillés techniquement, ni avoir le temps de se concerter avec les membres de leur organisation à la base. « La forme de leur contribution compte davantage que le fond et c'est tout le problème » résume-t-il. Les conditions de leur participation n'auraient pas permis l'émergence d'un débat contradictoire tant lors de la phase de négociation que celle de la matérialisation du SAF. Là encore le « comment faire » prime sur le « quoi faire ». Un exercice de capitalisation des différentes expériences vécues par les OP dans les différents pays du Sahel en matière d'aménagement foncier serait bénéfique pour optimiser la méthodologie de mise en œuvre.

Une dernière limite de ces initiatives est qu'elles sont souvent soutenues par les partenaires étrangers, finissent parfois par en dépendre, au point d'être remises en cause une fois les partenaires désengagés. Cela pose la question de la solidité et la durabilité des accords, qui doivent, par exemple, moins dépendre des autorités en place (auquel cas ils seront rediscutés à chaque changement de cadre ou d'élus) que de l'implication des acteurs eux-mêmes, à savoir les usagers concernés par ces mécanismes. Afin que ces bonnes pratiques ne disparaissent pas à la fin des projets, elles doivent faire l'objet de capitalisation, servant en outre à leur duplication dans d'autres régions ou pays.

DEVELOPPER UNE APPROCHE REELLEMENT HOLISTIQUE DE LA GESTION DES RESSOURCES

Ces processus de sécurisation du foncier pastoral doivent reposer sur une approche holistique qui tienne compte de l'ensemble des usages concurrentiels des ressources naturelles. Ainsi qu'un récent bilan de la mise en œuvre de la politique foncière au Niger l'atteste, la priorité reste encore et toujours de déterminer le statut, les règles d'utilisation des espaces et la vocation des espaces avant que l'État ne les aménage.¹³⁷ Ce constat vaut de manière générale pour le Sahel. Il pose parmi d'autres enjeux celui de l'adaptation de politiques conservacionnistes ou de lois ineffectives compte tenu de la prévalence de la corruption ou de rapports de force locaux qui biaisent leur application

Toutefois, dans le cadre de cette étude, nous avons également identifié des axes autour desquels repenser une manière de conserver les ressources fauniques et florales tout en satisfaisant les besoins primaires de certains usagers.

¹³⁷ Abouba Saidou, « Processus du Code Rural du Niger : Diagnostic, enjeux, défis et perspectives nouvelles », 2018.

Dans la région des Hauts-Bassins, près de Bobo-Dioulasso, depuis 15 ans, une tentative « pilote » s'est pérennisée faute de suivi de la part des autorités, à savoir que l'accès à la forêt de Dindéresso est autorisé aux animaux une partie de l'année. La régulation des entrées et sorties dans la forêt permet de limiter la charge animale et ainsi de conserver la nécessité de préserver les ressources. La démarche et les principes ayant guidé cette expérience pourraient être capitalisés pour la reproduire ailleurs au Burkina Faso ou dans la sous-région, en l'adaptant évidemment aux spécificités locales.

Il convient également de réviser les conditions d'aménagement des aires de pâturage. Outre que la décision d'aménager ne respecte pas toujours les critères fixés par les textes, comme au Niger (où la décision doit découler d'un besoin exprimé par les éleveurs eux-mêmes), la rigidité qui entoure leur aménagement suscite beaucoup de ressentiment de la part des éleveurs. À l'instar des aires protégées, l'accès aux aires de pâturage en cours d'aménagement ouvre la voie à des pratiques corruptives ou d'exclusion qui pourraient être évitées si les conditions d'accès étaient révisées. Le recours à la corruption a ceci d'inégalitaire qu'il se fait en défaveur des plus petits éleveurs qui n'en ont pas les moyens. Au Niger, il est ressorti de certains entretiens avec des éleveurs et représentants étatiques que l'accès aux parties des aires qui ne sont pas en cours d'aménagement pourrait être autorisé, et éventuellement assorti du paiement d'une taxe qui permettrait ainsi de financer une partie des coûts d'entretien.

Le respect à la lettre de cette méthodologie de sécurisation du foncier pastoral ne suffirait probablement pas à garantir que les intérêts des éleveurs seraient protégés. La sécurisation repose aussi très largement sur la capacité des éleveurs à faire entendre leurs voix localement, ce qui passe par une meilleure représentation de leurs intérêts, mais aussi un meilleur ancrage politique – et donc institutionnel – local. Ainsi que le résume une étude de capitalisation sur les schémas d'aménagement pastoraux dans le Delta Intérieur du Niger : « *Le droit d'accès des pasteurs aux terres et aux ressources dépend plus de la capacité de ceux-ci à défendre leurs intérêts que de la volonté exprimée par l'Etat. Les choix des élus chargés de l'aménagement du territoire dépendent plus des circonstances politiques que d'une logique d'aménagement harmonieuse et cohérente du territoire de la commune. [...] Les pasteurs ne constituent pas aujourd'hui une force de pression politique et une force de proposition pour influencer de manière significative les décisions des politiques et des élus.* »¹³⁸

REEQUILIBRER L'ECONOMIE POLITIQUE DU FONCIER AU PROFIT DES ELEVEURS

Territorialiser l'élevage suppose que l'économie politique du foncier ne soit plus en défaveur des éleveurs. L'arène politique locale étant là où se joue une partie de la problématique foncière, y être représenté est une condition pour que les communautés nomades puissent modifier l'économie politique locale largement en leur défaveur. Cela passe par une meilleure représentation politique et une plus forte participation des populations nomades dans les espaces de décisions locaux. La stratégie de territorialisation passe – sinon par le contrôle d'une commune rurale – au moins par une meilleure représentation au niveau des conseils communaux. C'est là le moyen d'obtenir un droit de gestion sur les ressources pastorales. Cette influence politique peut aussi se gagner par le biais de nouvelles représentations coutumières, mais aussi à travers une mobilisation renforcée des OP chargées de défendre les intérêts des éleveurs. Ces différentes échelles de pouvoir sont étroitement imbriquées et jouent conjointement au profit d'une défense des intérêts fonciers des communautés.¹³⁹

De nombreux cas, issus de la littérature existante et/ou recensés durant notre étude, démontrent que l'investissement sur le champ politique a permis à certaines communautés d'éleveurs ou groupes sociaux d'asseoir leur pouvoir en matière de gouvernance des ressources.

¹³⁸ ICD et AVSF, 2010

¹³⁹ Abdoulaye Mohamadou, « Foncier, pouvoirs locaux et décentralisation dans le département de Dakoro (Niger) », Bulletin de l'APAD, 31-32, 2010, pp 105-135

- ◆ **Contrôler l'accès aux ressources par les urnes.** Les collectivités territoriales disposant de compétences élargies en matière de gouvernance des ressources, la mairie est un espace de décision considérable. Au **Niger**, le cas de Bangui (Madaoua) a permis d'illustrer comment le contrôle d'une mairie oriente la manière dont la gestion des ressources sera faite : tantôt au profit d'un groupe social, tantôt d'un autre. Au **Mali**, le cas des jowro dans le Delta Intérieur du Niger est un exemple illustratif où des « maîtres de l'herbe », notamment à Youwarou, se sont adaptés à la décentralisation, en devenant maires des communes pour conserver leur pouvoir sur les bourgoutières.¹⁴⁰ Les communautés rimaïbe et bellah ont su gagner par les urnes le pouvoir que la tradition leur refusait en tant que descendants d'esclaves. Dans la région de Tombouctou, dans l'Oudalan, à Sebba, à Barani ou dans certaines communes du Soum, ces communautés ont gagné des postes de maire ou de député. Il convient de souligner que cette quête du pouvoir par les urnes peut aussi accentuer les clivages avec d'autres groupes sociaux et être alors source de conflit, précisément parce que soit ils perpétuent des inégalités en matière de gouvernance des ressources (cas des Jowro), soit ils rééquilibrent les règles d'accès à celles-ci. Là encore, la question de l'inclusivité des espaces de décision locaux est indépassable.
- ◆ L'influence politique peut également se gagner par une meilleure représentation communautaire, via la création de chefferie. Au Niger, ce fut parfaitement bien documenté par Abdoulaye Mohamadou dans la zone de Dakoro (Maradi) où les chefs de groupements peulhs et touaregs usent de leurs ressources politiques pour asseoir les droits fonciers de leurs populations. À Konni, le chef de groupement peulh est d'un précieux recours pour les éleveurs issus de cette communauté pour protéger leur mobilité dans la zone. Malgré tout, si le chef de groupement peulh de Konni couvre quatre départements (Konni, Malbaza, Illéla, Bagaroua), à l'échelle du village, tous les villages peulhs n'ont pas de chefferie reconnue par décision du Ministère de l'intérieur si bien qu'ils sont souvent coiffés par le chef de village haoussa. Cela limite mécaniquement leur poids politique local – et par extension – celui des éleveurs issus de cette communauté. Au début des années 2000, au Niger, la communauté peulh a pu bénéficier de la création de chefferies dans les zones d'Abalak et de Bermo, par exemple, contribuant à émanciper la communauté de la tutelle d'autres communautés. Cela demande un courage politique des élites au pouvoir – souvent issues d'un milieu sédentaire – soucieuses d'éviter de voir de nouvelles autorités potentiellement autonomes émerger. C'est toutefois sans doute le prix à payer afin d'enrayer la mécanique actuelle d'une représentation politique par les armes. Au Burkina Faso, dans la zone de Barani, le chef de canton peulh s'est longtemps opposé aux projets de lotissement du maire – issu de la communauté rimaïbé – au motif que cela viendrait à remettre en cause les terres appartenant à la communauté peulh.
- ◆ Les OP doivent également jouer un rôle de premier plan pour influencer le processus de décision quand celui-ci n'est pas en faveur de l'élevage. L'un des reproches les plus répandus à leur encontre est qu'elles ne conduisent pas suffisamment d'actions de plaidoyer et ne s'opposent pas assez aux décisions politiques ou aux actes des administrations pouvant nuire aux éleveurs. De ce point de vue, les OP doivent développer davantage d'actions de plaidoyer dans leurs activités, tant au niveau national que local, et l'accompagnement des partenaires techniques et financiers en ce sens paraît tout à fait essentiel afin de rehausser le degré d'influence politique de ces organisations.

Il est enfin à noter que tous les éleveurs rencontrés dans le cadre de l'étude ne partagent pas nécessairement le souhait d'être plus influents sur le plan politique. Dans les zones où les éleveurs sont minoritaires, certains considèrent que chercher à être mieux représentés politiquement et dans les institutions pourrait leur créer plus de problèmes vis-à-vis des communautés qui se considèrent « autochtones ». Ils préfèrent veiller à améliorer leurs relations avec celles-ci en redoublant de vigilance dans leurs actes et leurs paroles, et en recherchant à optimiser les liens d'interdépendance avec ces acteurs dont ils dépendent pour la bonne santé de leurs activités. Des réflexions approfondies devraient permettre d'identifier comment renforcer ces liens d'interdépendance.

¹⁴⁰ UQAM, 2018.

DEFENDRE LES ELEVEURS POUR EVITER QU'ILS LE FASSENT PAR LES ARMES

Les conflits entre usagers autour des ressources naturelles sont souvent mal résolus parce que les mécanismes de conciliation locaux et les systèmes judiciaires sont dysfonctionnels. Les éleveurs y sont sous-représentés et victimes là encore d'abus. Remédier à cela suppose de renforcer l'accès des éleveurs à une défense juridique et judiciaire, de renforcer le rôle des OP en matière de plaider et d'influence ou encore de renforcer l'inclusivité des mécanismes de conciliation.

RENFORCER L'ACCES A LA JUSTICE DES ELEVEURS

Les éleveurs sont généralement privés de voie de recours lorsqu'ils se pensent victimes d'une injustice, et nous l'avons vu, ils tendent à fuir la justice étatique par crainte de perdre trop d'argent ou par peur d'être publiquement pointés du doigt. À l'exception des « gros éleveurs », la majorité des autres ne disposent généralement pas des relais politiques permettant de se défendre. Les OP doivent donc assurer ce rôle de défendre les droits des éleveurs, aux côtés d'Organisations de la Société Civile (OSC) déjà spécialisées dans le domaine de l'assistance juridique et judiciaire. Ces interventions suppléent un système judiciaire largement dysfonctionnel, mais elles ne doivent pas occulter l'importance de travailler également aux côtés de la justice formelle et traditionnelle.

Plusieurs actions complémentaires doivent être initiées de ce point de vue.

Auprès des éleveurs, des réseaux de parajuristes devraient être formés et soutenus afin qu'ils puissent leur apporter un conseil de proximité en cas d'injustice présumée. À la différence des avocats, les réseaux de parajuristes sont issus des communautés qu'ils appuient et sont des réseaux associatifs qui interviennent bénévolement. Ces structures, très développées au Mali (en particulier au Centre du Mali), ne le sont encore que très peu au Niger, au Burkina Faso et ailleurs. Il y a là un champ à investiguer et dans lequel les partenaires internationaux auraient un rôle important à jouer. Les réseaux de parajuristes permettent d'éviter la judiciarisation des affaires en faisant simplement valoir les droits des éleveurs, et négocier ainsi à l'amiable le non-paiement d'un dégât champêtre, obtenir la libération faute de preuve lors d'une détention provisoire, etc... Le principal défi pour les OP est celui de la disponibilité de leurs membres pour répondre à des sollicitations venant de localités diverses, et celui de la mise en réseaux entre ces membres spécialisés en parajuridisme et les éleveurs avec lesquels ils ne sont pas nécessairement en contact. Cela nécessite la mise en place de systèmes d'alerte via des points focaux permettant aux OP d'être réactifs.

À un niveau supérieur, les organisations pastorales doivent être soutenues pour assurer un rôle de défense des droits pastoraux, que ce soit en formant les magistrats ou les notaires sur les textes relatifs au foncier pastoral, en s'entourant d'avocats spécialisés permettant, par exemple, de s'opposer à l'achat illégal de terres pastorales, ou de s'opposer pendant la période de publicité foncière (3 mois) à des avis d'immatriculation sur des terres pastorales ou à des cas de mise en fourrière illégales, à l'instar de ce que fait déjà AREN au Niger. Depuis 2014, AREN a contesté devant la justice 8 cas de ventes illégales de terres communautaires ou pastorales. Cette assistance juridique contribue à renforcer l'assise du foncier pastoral sécurisé dans les SAF ou dans les zones pastorales, mais elle nécessite, pour être efficace et avoir un impact, d'être mise à l'échelle des Etats du Sahel sur la base de réseaux d'assistance juridique pastoraux. Au Nord du Togo, certains conflits ont été mentionnés où la justice a rétabli les éleveurs victimes dans leurs droits après qu'elle a été saisie par une association d'éleveurs, WBK. L'arrestation d'un agriculteur ayant tué la vache d'un éleveur en 2018 dans le village de Boubindi (Kpendjari) avait déclenché une mobilisation violente des agriculteurs qui ont en réponse incendié les domiciles des éleveurs. Les éleveurs ont été dédommagés et l'agriculteur et ses complices, arrêtés.

Les OP peuvent également se rapprocher des syndicats de magistrats, des organisations de droits de l'homme locales et des Institutions nationales des droits de l'homme (INDH) déjà impliquées dans la défense des droits humains, notamment à travers une activité de plaider que les OP ne peuvent pas toujours assumer seules ou directement. Elles pourraient être des relais utiles de la voix des éleveurs auprès de ces acteurs audibles et écoutés. En outre, ces acteurs doivent également être davantage soutenus par les partenaires internationaux, que ce soit politiquement ou financièrement afin de limiter le sentiment

d'impunité qui peut prévaloir du côté des autorités, des militaires et des politiciens, en particulier dans le contexte actuel de la lutte anti-terroriste. Le rôle joué par exemple par la CNDH dans le massacre d'Inatès en 2020, mais aussi celui du Mouvement burkinabè des droits de l'homme et des peuples (MBDHP) ou du Collectif contre l'impunité et la stigmatisation des communautés (CISC) au Burkina Faso après les massacres de Kain et Yirgou en 2019 illustrent l'apport de ces structures pour accentuer la pression sur les autorités afin que les enquêtes relatives à des cas d'exécution de civils ne soient pas seulement ouvertes, mais aussi progressent.

RENDRE PLUS INCLUSIFS LES MECANISMES OFFICIELS DE RESOLUTION DES CONFLITS

Nous avons mentionné dans cette étude la généralisation des commissions de conciliation comme étant à la base d'un modèle de résolution des conflits. Les modalités de leur mise en place sont depuis longtemps sujettes à caution, renvoyant à ce qui a été dit à titre liminaire dans cette section, à savoir que la « manière de faire » prime sur le « faire ». Dans les zones insurrectionnelles, elles n'existent quasiment pas, mais elles demeurent essentielles dans les zones encore stables.

Les éleveurs, dont la représentation au sein des commissions est prévue par les textes, en sont souvent de facto exclus. L'étude a montré que les mécanismes de constatation des dégâts étaient souvent défectueux et ouvraient la voie à des abus, au sens où ils n'incluaient pas toujours des représentants de l'élevage. Il convient de trouver les moyens de systématiser l'implication des services de l'élevage et/ou de représentants d'organisations pastorales. Pour ce faire, un véritable travail de sensibilisation doit être conduit auprès des éleveurs pour les informer de la nécessité, en cas de conflit où les services de l'élevage ne seraient pas présents, de saisir une organisation pastorale pour défendre leurs droits. L'étude a révélé que ces structures sont souvent méconnues des éleveurs. En parallèle, cela induit de la part des organisations pastorales d'accroître les efforts en matière d'assistance juridique auprès des éleveurs à travers la mise en place de réseaux de points focaux chargés de relayer les situations de conflit auprès des OP afin qu'elles puissent intervenir rapidement.

Là où ces structures n'existent pas encore – en particulier dans les zones insurrectionnelles au Burkina Faso et au Mali – les organisations pastorales doivent se montrer proactives pour imposer le respect des textes lors de leur création, en veillant à ce que leur composition soit réellement inclusive. Dans le cadre du redéploiement progressif des services de l'Etat dans ces zones, cette question va s'avérer particulièrement importante. Créer ces structures là où elles n'existent pas encore est moins urgent que de s'assurer que leur inclusivité soit garantie.

Plus largement, il convient de créer les conditions pour que ces structures disposent réellement des moyens de leur mission, sans que ceux-là dépendent des projets internationaux. À cet égard, les partenaires internationaux doivent cesser de créer des structures ad hoc chargées de remplir la mission dévolue à ces structures officielles. Lorsqu'un partenaire intervient dans une localité et qu'une composante « dialogue autour de la gestion des ressources » est intégrée au projet, il doit œuvrer à soutenir la mise en place de ces commissions officielles ou à réviser leur fonctionnement si celles-ci sont dysfonctionnelles. A terme, il convient de réfléchir aux modalités de financement de ces commissions leur garantissant une pérennité à même de garantir leur fonctionnement.

RENFORCER LA REDEVABILITE DES ELEVEURS

◆ **Capitaliser les expériences d'autocontrôle.** Les éleveurs peuvent tout autant occasionner un sentiment d'injustice lorsque par exemple des dégâts champêtres sont commis ou que des animaux sont volés à un agriculteur ou un agroéleveurs. Dans plusieurs régions, il a été documenté par cette étude l'application d'un mécanisme « d'autocontrôle », porté soit par des organisations pastorales au Nord de la Côte d'Ivoire (Tchologo, Boukani) et dans le Sud-Ouest du Burkina Faso, ou bien par un Rouga dans l'Est (Kompienga) du Burkina Faso et dans certaines communes du Togo. Le principe est qu'en cas de dégât champêtre – ou parfois aussi en cas de vol de bétail – dont l'auteur n'aurait pas été identifié, le responsable de ce mécanisme se charge d'évaluer les pertes occasionnées et de faire cotiser l'ensemble des éleveurs présents dans la zone des dégâts pour indemniser le préjudice causé. Après le paiement, les

éleveurs recherchent l'individu mis en cause qui remboursera l'argent qui a été payé. Ce mécanisme efficace permettrait de réduire la tentation de s'en prendre aux communautés d'éleveurs. Il mériterait d'être mieux documenté dans le cadre d'une étude dédiée.

- ◆ **Renforcer la redevabilité communautaire des Rougas.** Les Rougas sont victimes d'un phénomène de mode qui aboutit à la multiplication de leurs formes. Ils sont parfois autoproclamés, y compris dans des quartiers de communes urbaines. La fonction traditionnelle de Rouga au Niger, intrinsèquement liée à la culture peulh, est différente de la fonction davantage institutionnalisée qui existe au Burkina Faso.¹⁴¹ Les Rougas au Burkina Faso ont pour avantage de s'ouvrir à d'autres communautés – ce qui peut fonder des solidarités entre communautés et contribuer à la cohésion sociale – mais leur institutionnalisation les lie aux autorités et ils souffrent d'un manque de redevabilité auprès des communautés pastorales. La redevabilité communautaire est pourtant à la base de l'organisation sociale qui sous-tend les Rougas. Un pouvoir plus important dévolu aux éleveurs pour contrôler l'action des Rougas permettrait de rendre ces derniers davantage redevables, que ce soit par un mode d'élection démocratique ou une procédure d'empêchement (de type assemblée d'éleveurs accompagnée de la distribution de colas, selon les méthodes traditionnelles). Le même effort de renforcement de la redevabilité communautaire devrait être consenti dans les autres communautés nomades où des mécanismes similaires aux Rougas existent.
- ◆ Généraliser la fonction Rouga là où ils n'existent pas encore au sein de la communauté peulh et où les éleveurs en expriment le besoin. Dans certaines régions où les Rougas n'existent pas de manière traditionnelle, leur création n'est pas taboue et certains acteurs rencontrés se sont montrés fortement intéressés. Il serait alors judicieux d'envisager, avec les associations pastorales, la convocation d'éleveurs dans certaines régions sahéliennes en vue de définir les bases pour y créer des Rougas. Là où ils n'existent pas, il est plus facile de veiller à ce que leur mode de désignation et les conditions d'exercice de leurs missions répondent à l'objectif de redevabilité communautaire. Dans tous les cas de figure, les Rougas ne doivent être développés que là où ils sont souhaités par le plus grand nombre, et sans que cela soit perçu par les autres communautés comme une menace potentielle. Leur création doit donc se faire de manière transparente avec les représentants des autres communautés.

3. GERER L'IMPACT DE LA CRISE SECURITAIRE SUR LA CRISE PASTORALE

La crise sécuritaire a renforcé la stigmatisation dont les éleveurs sont depuis longtemps la cible. Les amalgames entre éleveurs et jihadistes ont gagné les esprits, aggravant les relations entre éleveurs et FDS, et ouvrant la voie à de nombreuses exactions contre des civils, y compris de la part de groupes d'autodéfense communautaire. Ces amalgames sont fondés sur de nombreuses incompréhensions liées à la méconnaissance des contraintes auxquelles les éleveurs sont surexposés en comparaison d'autres populations rurales. La confiance ne peut être rétablie que par une meilleure compréhension mutuelle entre ces acteurs, par un changement des comportements et par des actes forts servant d'exemple et permettant de marquer positivement les consciences.

MOBILISER LES OP DANS L'AMELIORATION DE LA COHESION SOCIALE

Le champ du dialogue est déjà très investi par certaines associations et ONG spécialisées dans ce domaine, mais sous un angle essentiellement communautaire. De nombreuses initiatives de dialogue sont ainsi recensées dans le Liptako Gourma ou le Centre du Mali par exemple. Les OP auraient aussi leur partition à jouer dans ce domaine, en mettant moins l'accent sur la dimension tribale/ethnique que sur le volet « gestion consensuelle de l'espace et des ressources ». Il apparaît que la problématique de l'accès aux ressources est centrale, parfois déterminante, dans les causes d'alimentation des conflits et favoriser le dialogue dans ce domaine avec une plus grande implication des OP permettrait de prévenir et de régler certains d'entre eux. Cette question est d'une importance particulière alors qu'il y a plus de 2 millions de déplacés au Sahel Central et que le retour futur de ces personnes risque de réveiller la compétition pour l'accès aux ressources.

¹⁴¹ Traditionnellement, les Rougas ont à la fois pour fonction de représenter et défendre les éleveurs, mais aussi de sanctionner ceux qui commettent des fautes. Ce rôle traditionnel leur échappe toutefois de plus en plus.

Plusieurs initiatives recensées en particulier au Burkina Faso, dans la Boucle du Mouhoun et dans le Soum, laissent entrevoir les perspectives de paix et de cohabitation pacifique que le dialogue inclusif permet d'obtenir.

Les OP devraient s'investir dans le champ du dialogue et de la consolidation de la cohésion sociale à plusieurs niveaux :

- ◆ faciliter le dialogue entre transhumants et communautés hôtes. Les OP devraient œuvrer à faciliter les relations entre les éleveurs transhumants et les communautés qui les accueillent, dont nous avons vu qu'elles ont été dégradées par l'insécurité grandissante au Sahel Central. Cela induit de responsabiliser davantage les leaders locaux des OP et de densifier leurs réseaux dans de nombreuses localités pour avoir un impact. Une bonne pratique recensée dans la région du Sud-Ouest du Burkina Faso pourrait inspirer les OP. Le président des éleveurs de Kampti (Sud-Ouest du Burkina) s'est assuré que les éleveurs déplacés venus du Sahel ne seraient pas livrés à eux-mêmes mais qu'ils soient accueillis par les populations sédentaires. Il a ainsi œuvré à l'introduction de ces éleveurs auprès des chefs de village et des propriétaires terriens afin qu'ils puissent maintenir un niveau d'activité minimal, à savoir qu'ils trouvent un logeur, qu'ils puissent s'installer avec leurs animaux et concluent des contrats de fumure, ou aussi qu'ils puissent cultiver.

Les OP doivent servir de manière plus systématique de relais entre les éleveurs transhumants, les chefs de village, autorités traditionnelles et logeurs. Presque tous les éleveurs interrogés ont eu à solliciter un de ces acteurs dans le règlement d'un différend avec des agriculteurs. À titre d'illustration, à Sikasso, des jeunes transhumants ont mentionné l'intervention de leur logeur pour résoudre un conflit naissant avec des Dozos dont ils traversaient le terroir en 2019. Un éleveur transhumant de Koutiala disait avoir bénéficié plusieurs fois de l'intervention de son logeur, membre d'un conseil de village, lui ayant permis de bénéficier de réductions d'amendes, de pardon et de renoncement à l'interpellation par la gendarmerie.

Le corolaire de cette responsabilisation des leaders pastoraux locaux est qu'ils jouissent également d'un titre reconnu par les textes qui leur garantisse un minimum de protection contre les autorités, les groupes d'autodéfense ou les forces armées. Plusieurs responsables d'éleveurs qui jouaient le même rôle que celui de Kampti ont ainsi été éliminés ces dernières années au Burkina Faso, privant alors les éleveurs d'intermédiaire leur permettant d'être bien accueillis par les populations sédentaires.

- ◆ **restaurer les solidarités entre pasteurs et agriculteurs.** La complémentarité entre eux semble très largement remise en question comme nous l'avons déjà illustré avec la réduction des spécialisations agraires et la méfiance grandissante entre ces acteurs aggrave davantage les choses. Les OP pourraient avec les organisations paysannes réfléchir à comment recréer de la complémentarité entre les usagers. Certains éleveurs de Maradi et de Tahoua ont, par exemple, suggéré de favoriser le développement de systèmes de trocs entre fourrage (luzerne) fourni par des agriculteurs et animaux fournis par des éleveurs. Dans les zones où des conflits ouverts existent entre ces usagers, les organisations pastorales et d'agriculteurs pourraient initier des missions de sensibilisation conjointes.
- ◆ **favoriser le dialogue entre éleveurs transhumants et sédentaires.** Là encore, l'étude a mis en lumière des tensions croissantes découlant en partie de l'insécurité actuelle. Les OP auraient un rôle essentiel à jouer pour améliorer les relations entre ces acteurs au Sahel Central. Dans les pays côtiers d'Afrique de l'Ouest, la problématique est encore plus complexe puisque les tuteurs sont également des transhumants ayant éprouvé des difficultés à s'installer, et voyant donc parfois avec méfiance l'arrivée de nouveaux transhumants. Ces réflexions devraient être approfondies et nourries de la capitalisation d'expériences dans les localités où ces relations de complémentarité existent toujours, comme ce fut documenté durant l'étude dans plusieurs localités du Grand Ouest du Burkina Faso, par exemple.
 - ◆ Dans la **région des Cascades**, dans certains villages près de Niangologo, ces relations se manifestent toujours par des contrats de fumure ou de confiage des animaux là où les agriculteurs, bien que possédant des bovins, ne s'adonnent pas à la conduite des animaux. De ce phénomène naît une forme de complémentarité entre activités agricoles et pastorales. Les jeunes rencontrés à Koro, Bama et Bobo pensent que ces liens doivent être renforcés, mais il faudrait que les gros éleveurs soient solidaires des petits et que les prêts d'animaux de trait des éleveurs aux agriculteurs continuent. En effet, certains agriculteurs ont retiré les

vaches confiées aux éleveurs pour créer leur propre élevage laitier souvent en embauchant de jeunes bergers peulhs.

- ◆ Dans la **région de la Boucle du Mouhoun**, l'interdépendance entre agriculture et élevage existe toujours dans certaines localités avec des éleveurs qui s'occupent du bétail des agriculteurs. C'est le cas, par exemple, dans le village de Tierkou où la plupart des agriculteurs confient leurs bœufs de trait aux Peulhs entre janvier et avril et parfois jusqu'à mai. En contrepartie, ils ont la possibilité de faire pâturer leur propre bétail sur les champs après la récolte comme constaté ailleurs.

Un motif d'espoir découle paradoxalement du chaos actuel, duquel peuvent naître des solidarités avec l'aide des OP. Il est des territoires où la crise sécuritaire a affecté les moyens d'existence de toutes les communautés sans exception. Parmi les communautés impliquées dans les conflits armés, beaucoup d'acteurs ne se reconnaissent pas dans les logiques bellicistes et communautaristes qui prévalent et cherchent justement à s'en extraire pour privilégier des ententes fondées sur l'accès partagé aux ressources, sur des réciprocitys. Dans le cadre des processus de dialogue conduits dans des espaces, et face à l'impasse parfois de certains d'entre eux faute de pouvoir y associer les belligérants, la paix entre les communautés pourrait se construire sur des intérêts socioéconomiques partagés. Dans le cas des conflits entre Peulhs et Daoussahaks à Ménaka ou celui entre Dozos bambaras et jihadistes, une partie des accords qui ont mis fin à ces conflits portent sur l'accès aux ressources, les conditions de culture, l'interdiction de vol de bétail, etc. C'est là un espace à explorer pour les OP.

- ◆ **faciliter le dialogue avec les belligérants.** Les OP ont malgré elles un accès parfois privilégié aux belligérants par l'entremise de certains de leurs membres qui doivent négocier avec eux la mobilité de leur bétail ou parce qu'elles comptent d'anciens membres qui ont pris les armes. Elles pourraient donc constituer de précieux intermédiaires entre les autorités et ces acteurs armés s'ils venaient à exprimer le souhait de trouver des solutions négociées entre eux.

FAIRE DES FDS DES PROTECTEURS ET NON DES MENACES AUX YEUX DES ELEVEURS

Les FDS jouissent d'une image extrêmement dégradée auprès des éleveurs, et en particulier des éleveurs appartenant aux communautés nomades. Ils ne sentent plus protégés, mais au contraire menacés par ces forces armées. Deux axes de réflexion pourraient être conduits : permettre à ces acteurs de se parler pour mieux se comprendre ; mettre les FDS au service des éleveurs comme tous les autres citoyens.

ENTRE FDS ET ELEVEURS, SE PARLER POUR MIEUX SE COMPRENDRE

Faciliter le dialogue entre les forces armées et les communautés nomades est une première étape essentielle dans l'amélioration de leur perception mutuelle, une solution de plus en plus « à la mode », mais qui peine malheureusement à produire des effets puisque l'on ne peut que constater que les exécutions se poursuivent dans les zones rurales. Cela pose question : ou bien ces processus de dialogue ne s'appuient pas sur les bons acteurs de part et d'autre – auquel cas ils ne produisent pas les effets escomptés à la base – ou bien ils ne suffisent pas à restaurer une confiance ébranlée. Il serait judicieux que les programmes qui initient ce genre de dialogue procèdent à un exercice de capitalisation pour apprendre des succès comme des échecs de ces initiatives.

Les FDS doivent sortir d'un rapport instrumental vis-à-vis des éleveurs et cesser d'attendre de ces derniers qu'ils deviennent des « indicateurs » comme s'ils devaient nécessairement prouver leur bonne foi pour ne pas être suspectés. La confiance entre les acteurs ne se décrète pas, mais se construit progressivement sur la base d'une compréhension des contraintes respectives de chacun, du respect mutuel dans les échanges quotidiens et par l'adoption de mesures de confiance qui fondent les bases d'une relation nouvelle.

MOBILISER LES FDS POUR SECURISER LA MOBILITE PASTORALE

Le dialogue ne suffit pas, il doit s'accompagner également d'un changement des pratiques sur le terrain. De ce point de vue, il serait utile que les FDS deviennent, aux yeux des éleveurs, des acteurs chargés de les protéger au même titre que les autres citoyens.

Il pourrait dans un premier temps être imaginé, de concert avec les collectivités territoriales, que les FDS soient davantage sollicités pour faciliter la mobilité des éleveurs dans des zones particulièrement à risque pour eux. Il peut s'agir de zones frontalières où les éleveurs sont freinés dans leur mobilité. Les éleveurs qui cherchent à traverser la frontière (à l'aller comme au retour) avec leur bétail pour rejoindre les marchés terminaux sont souvent bloqués du fait de l'existence d'horaires où la frontière est fermée (couvre feu). Cela limite l'attrait de certains marchés à bétail. La prise en charge de la traversée par les FDS pourrait ainsi faciliter la mobilité transfrontalière. Au-delà, des bonnes pratiques recensées dans cette étude à Maradi et Tahoua au Niger montrent que les FDS peuvent être mises à contribution pour sécuriser la traversée des éleveurs sur des routes de transhumance à ce point grignotées par les terres de culture ou les habitations urbaines qu'elle occasionne souvent des conflits. À Madaoua et Arzarori, les maires et chefs traditionnels ont sollicité les FDS pour sécuriser un passage groupé de tous les transhumants. Dans un cas comme dans l'autre, ce genre de sollicitation des FDS risque de générer une économie de la corruption, mais dont nous avons vu dans cette étude qu'elle constitue une stratégie d'adaptation pour les éleveurs, de loin préférable au racket. La prise en charge du carburant nécessaire à ce genre de services par les éleveurs pourrait alors être imaginée.

De manière plus ambitieuse, des réflexions pourraient être initiées pour faire de la lutte contre le vol de bétail une priorité de certaines unités des FDS. Le vol de bétail pénalise l'ensemble des éleveurs – transhumants comme sédentaire – et il représente une menace prioritaire à l'échelle du Sahel. Cela peut se faire à différentes échelles : au niveau des polices municipales (à l'initiative des maires), des brigades de gendarmerie à l'échelle régionale ou via la création d'unités spécialisées au niveau national, voire sous-régional (à l'échelle du G5 Sahel, par exemple) dans une perspective transfrontalière. Le risque que de telles unités ne deviennent des milices elles-mêmes actives dans ce qui est devenu un business impliquant certaines FDS elles-mêmes n'étant pas mince, il conviendrait donc d'imaginer des mécanismes s'en protégeant.

En matière de vol de bétail spécifiquement, d'autres mesures complémentaires pourraient être envisagées :

- ◆ la généralisation du marquage des animaux et de la mise en place de sentinelles chargées d'alerter en cas de vol de bétail afin que les animaux volés soient rapidement identifiés et récupérés. Les expériences initiées en la matière, entre autres par l'organisation Humanitarian Dialogue (HD) dans le Liptako Gourma, sont encourageantes.
- ◆ la généralisation des groupes Whatsapp servant de plateformes d'alertes transfrontalières devrait être encouragée. Cela a déjà pu montrer son efficacité dans certains contextes. L'important est que le groupe soit administré afin que les personnes qui le composent soient connues et que leur moralité soit attestée afin d'éviter que des voleurs n'y adhèrent.
- ◆ la mise en place et le suivi d'une base de données régionale qui recense tous les cas de vol d'animaux afin de disposer des statistiques fiables permettant de faciliter la coopération entre les Etats.
- ◆ renforcer les contrôles sur les marchés ouest-africains pour éviter le recel d'animaux volés, étant donné qu'en amont les marchés à bétail sahéliens échappent de plus en plus à tout contrôle ou régulation.
- ◆ faire voter dans les pays où elles n'existent pas, des lois criminalisant le vol de bétail et veiller à une harmonisation légale pour éviter que des Etats deviennent des sanctuaires pour les voleurs.

FAVORISER L'INTEGRATION DES POPULATIONS NOMADES AU SEIN DES FDS

Les communautés nomades ne se sentiront pleinement citoyens sahéliens qu'une fois qu'elles seront représentées au sein des institutions nationales, et en particulier au sein des corps habillés (police, garde nationale, police républicaine, gendarmerie). Le Niger est pionnier dans ce domaine et continue de l'être en augmentant sensiblement la part des communautés touarègues et peulhs au sein de la garde nationale en

2020. Outre le fait que cela contribuerait à leur ancrage citoyen, l'intégration des éleveurs serait essentielle pour lutter contre le vol de bétail ou sécuriser les transhumants le long des parcours de transhumance.

ENCADRER LES GROUPES D'AUTODEFENSE

Qu'ils émanent des communautés elles-mêmes ou qu'ils soient favorisés par les autorités, ces groupes d'autodéfense remplissent un vide sécuritaire lié à l'absence ou aux lacunes des FDS. Les autorités ne sont donc soit pas en position de force pour les contrôler, soit parfois en dépendent politiquement ou sont prisonnières d'alliances passées. Pour autant, ces groupes d'autodéfense étant au cœur des dynamiques de violence, des efforts doivent absolument être entrepris pour baisser les niveaux de violence communautaire :

- ◆ **multiplier les dialogues locaux entre groupes d'autodéfense et communautés**, y compris lorsque les groupes jihadistes doivent être impliqués, comme cela se fait actuellement au Centre du Mali. Les collectivités territoriales, les OSC et ONG sont déjà actives dans ce domaine, mais les OP pourraient également être davantage impliquées ;
- ◆ **repenser la gouvernance de ces groupes d'autodéfense de sorte qu'ils ne soient pas composés d'une seule communauté**, mais qu'ils s'inscrivent dans un cadre de gouvernance territorial (local, régional ou national) qui inclue d'autres communautés. Ceci peut apparaître comme le meilleur rempart face aux violences communautaires pouvant découler de leurs actions. Là encore, les OP ont un rôle à jouer pour plaider en faveur de l'intégration des populations nomades au sein de ces groupes ;
- ◆ **mettre fin à l'impunité de ces groupes en conduisant des enquêtes nationales et/ou internationales**, au besoin avec l'accompagnement technique et financier des partenaires internationaux (financement de missions d'enquête, financement du transport des témoins, etc...) ;

SOUTENIR LES MOYENS D'EXISTENCE DES ELEVEURS PAR UN RENFORCEMENT DU ROLE DES OP

Les moyens d'existence des éleveurs sont aujourd'hui menacés, d'autant que la crise sécuritaire au Sahel favorise l'adoption de mesures protectionnistes de la part des Etats ouest-africains qui pourrait encore détériorer la situation socioéconomique des ménages pastoraux. Outre la nécessité politique et diplomatique pour les OP et leurs partenaires de convaincre ces Etats de ne pas adopter des mesures qui pourraient s'avérer contre-productives à moyen terme – à l'instar de l'interdiction de la transhumance –, des appuis d'urgence (aliment bétail, soins vétérinaires, etc...) sont requis pour permettre aux éleveurs de supporter la charge de cette crise.

Renforcer le rôle des OP dans les zones insurrectionnelles. L'une des questions ici fondamentales est celle de l'accessibilité des zones insurrectionnelles de la part des services d'élevage, des OP et des ONG nationales/internationales qui interviennent dans le domaine de l'élevage. Il est impérieux qu'une réflexion soit initiée pour systématiser la manière de travailler de ces acteurs dans ces espaces. Certains éleveurs, ruggas ou imams disposent à titre personnel de la capacité d'accéder à des zones insurrectionnelles, sans que les OP ne capitalisent pour autant sur ces capacités qui ne profitent donc qu'à un nombre limité de bénéficiaires. Le rôle des OP devrait être rehaussé, ce qui induit de renforcer par exemple leur capacité à négocier des accès humanitaires avec les groupes armés, de manière autonome ou de concert avec des ONG qui ont davantage d'expérience dans ce domaine, d'être formés à des problématiques d'approche sensible au conflit, ou en matière de monitoring de leurs activités sur le terrain.

Une présence accrue des OP dans les zones les plus reculées est souhaitable pour réduire la fracture qui existe entre les élites de ces organisations et leurs membres dont nous avons vu qu'ils se disent justement aujourd'hui largement abandonnés. Elles devraient pouvoir suppléer les ONG internationales pour renforcer leurs liens auprès de ces membres et contribuer à mieux structurer le secteur de l'élevage. Elles seraient alors des relais d'autant plus précieux sur lesquels les services techniques de l'élevage notamment pourraient s'appuyer pour atteindre leurs bénéficiaires, en particulier là où ces services ne peuvent plus se rendre.

Une plus forte implication des OP dans les zones où les autres acteurs ne peuvent plus se rendre nécessite de favoriser le renouvellement au sein des OP. Les réseaux d'OP devraient valoriser de

nouveaux membres, y compris de très petite taille, mais disposant d'une légitimité locale très forte et qui pourraient être accompagnés pour grandir. Les bailleurs ont une responsabilité certaine de ce point de vue. Ils devraient eux-aussi renouveler leurs partenaires et, en fonction d'évaluations à la base, diversifier leurs collaborations. Le cas du guichet Fonds d'appui aux moteurs de changement (FAMOC) de la coopération danoise DANIDA constitue un exemple éclairant de la manière de valoriser la naissance d'OSC à la base et d'accompagnement de leur développement.

4. ACCOMPAGNER LES ASPIRATIONS DES ELEVEURS POUR L'AVENIR DE L'ELEVAGE ET DU PASTORALISME

S'il est un enseignement majeur qui ressort de cette étude, c'est que les jeunes éleveurs appréhendent tous l'avenir de manière différente. La majorité appréhende certes avec inquiétude l'avenir de l'élevage, mais tous n'en tirent pas les mêmes enseignements.

De manière générale, les Etats doivent augmenter leurs investissements dans le domaine de l'élevage. La part dédiée à ce secteur dans les budgets nationaux ne reflète pas sa contribution aux PIB. Les OP pourraient jouer un rôle de plaidoyer plus systématique afin de promouvoir les atouts de l'élevage pour l'économie nationale. Elles pourraient également assurer un rôle d'information des autorités – à travers par exemple la mise en place d'observatoires nationaux – en collectant et disséminant des données sur le pastoralisme. Les politiques publiques en la matière seraient alors mieux éclairées.

Certains éleveurs se montrent résolument attachés à l'élevage transhumant, pour des raisons agroécologiques, culturelles ou même économiques, et cet élevage ne devrait pas être associé à l'archaïsme comme cela reste trop souvent le cas. L'élevage transhumant s'avère être par ailleurs essentiel à la sécurité alimentaire des Etats sahéliens et ouest-africains, car il est déterminant dans la chaîne de valeur des produits laitiers et de la viande de cet Etat. Or, il est le seul mode de production permettant à la fois de s'adapter aux chocs et à la variabilité climatique, mais aussi de favoriser une régénération des sols et des pâturages. La préservation de ce système de production est donc essentielle, d'autant que nombre d'éleveurs désireux d'évoluer vers des formes d'élevage intensif ne le font pas pour autant en abandonnant la transhumance. Les éleveurs transhumants doivent être en conséquence pleinement représentés au sein des organisations pastorales, leurs intérêts mieux défendus par ces dernières et ainsi mieux pris en compte dans les politiques publiques.

Beaucoup de jeunes éleveurs expriment le souhait de rester dans l'élevage, mais en l'exerçant autrement, en valorisant les opportunités de diversification, incluant la mise en place d'unités semi-intensives de production de lait ou de viande. Tous ou presque ont exprimé de fortes attentes envers l'Etat qui doit les épauler pour évoluer vers des formes d'élevage encore trop méconnues. Accompagner le changement au sein de l'élevage est un axe d'intervention majeur pour les Etats, qui se traduit à la fois par une meilleure information sur les débouchés commerciaux existants et potentiels, des mesures techniques (équipement, formation), mais aussi par une volonté politique de sécuriser le foncier pastoral au profit des éleveurs souhaitant évoluer vers un élevage plus intensif.

Nombre d'éleveurs ont enfin exprimé le désir – parfois contraint en raison de l'insécurité – de quitter le monde de l'élevage pour travailler ou investir dans des secteurs auxquels ils ne sont pas ou peu formés, en particulier dans le domaine du commerce ou de l'orpaillage artisanal. Beaucoup pourraient voir leur conversion appuyée et rendue plus durable par un accompagnement des services de formation professionnelle et de leurs partenaires. Cela induit aussi pour ces services de s'adapter à la mobilité des éleveurs et conduire, par exemple, des caravanes d'information sur les opportunités de marchés identifiées localement ou sur l'existence de formations professionnelles pour favoriser ce type de reconversion.

Quel que soit l'avenir dans lequel les éleveurs se projettent, leur offrir leur opportunité de choisir et non de subir constituerait en soi une réelle avancée. Sur le long terme, cela implique de faire de l'éducation en milieu pastoral une priorité. Nous avons mentionné dans ce rapport le caractère innovant du programme suisse Programme régional d'éducation et de formation des populations pastorales (PREPP) avec la mise en place

d'écoles mobiles.¹⁴² Ce type d'initiative mériterait, sur la base de retours d'expérience et d'une capitalisation, d'être reproduit à plus grande échelle et d'être endossé officiellement par les services éducatifs des États sahéliens. Les systèmes éducatifs sahéliens doivent être adaptés au système de production pastoral : école nomade, internats et cantines scolaires, calendrier inversé par rapport aux périodes de mobilité, curricula qui intègrent l'élevage avec des supports éducatifs plus adaptés, formation des enseignants, etc.

Au-delà du secteur éducatif, l'accès des éleveurs aux services de base est une condition de leur sentiment d'appartenance citoyenne. Les États sahéliens étant construits sur des modèles sédentaires, les populations nomades jouissent d'un plus faible accès à ces services. Rapprocher ces populations de leurs États nécessite donc que les autorités affirment leur présence de manière positive, c'est-à-dire à travers les avantages qu'elles peuvent offrir aux populations. L'organisation d'audiences foraines – à considérer que la justice soit impartiale –, de caravanes de délivrance des services d'état-civil sont déjà des formes d'adaptation de l'État pour couvrir des zones enclavées. Elles pourraient être démultipliées à l'ensemble des autres services, à commencer par ceux de la santé.

L'avenir de l'élevage est aujourd'hui menacé par les défis liés à l'intégration régionale qui découlent de la contagion sécuritaire aux pays côtiers d'Afrique de l'Ouest. Elle pousse notamment ces États à se refermer davantage sur eux-mêmes. En restreignant la mobilité pastorale transfrontalière, ils hypothèquent ainsi l'avenir d'une multitude d'acteurs dépendant de l'économie pastorale. Les institutions régionales doivent impérativement répondre à ce défi qui touche aux fondamentaux de l'intégration régionale et à leur propre existence. La CEDEAO et l'UEMOA doivent définir de nouvelles règles de jeu en actualisant les textes existants afin de rassurer tant les États que les acteurs de l'économie pastorale de la région. Ces organisations devraient également renforcer leurs synergies interdépartements (agriculture/alimentation, alerte précoce, droits humains...) pour limiter l'impact de l'insécurité.

Si les institutions peinent à s'adapter à la donne actuelle, les États doivent se rapprocher et encadrer la mobilité de manière bilatérale. De ce point de vue, il est essentiel de rendre opérationnels les comités de transhumance – notamment en se basant sur les acquis et les bonnes pratiques déjà enregistrés parmi ceux qui sont fonctionnels – et de favoriser les échanges entre les comités à travers la mise en place de cadre de concertation transfrontalière.

Ces axes majeurs n'épuisent pas les nombreuses questions que ces crises du pastoralisme et sécuritaire posent aux États sahéliens, ouest-africains plus généralement et à leurs partenaires. Cette étude n'a aucunement pour ambition d'apporter des réponses préfabriquées, à commencer parce que l'échantillon d'éleveurs interrogés ne permet aucunement d'avoir une telle ambition. Le simple constat que les éleveurs ont des horizons différents appelle des réponses différenciées de la part des États, une vision holistique qui manque souvent comme nous l'avons précédemment mentionné. Ces réponses requièrent en prélude un dialogue multi-niveaux entre des acteurs qui ne se parlent pas ou peu, a fortiori sur des sujets encore restés tabous ou pas suffisamment pris en considération, à savoir ceux des crises pastorales et de l'insécurité en milieu pastoral. La présente étude met le doigt sur ces défis critiques dans l'espoir d'ouvrir la voie pour un dialogue inclusif et franc qui puisse permettre d'avancer.

Des premières étapes ont été franchies durant le premier semestre 2021. Un Rassemblement des éleveurs s'est tenu à Niamey en mai 2021 où les résultats de l'étude ont été partagés et discutés. Les participants se sont pleinement reconnus dans ces résultats et ont lancé l'Appel de Niamey pour que les autorités sahéliennes répondent urgemment à travers des solutions structurelles, et donc durables, à la crise du pastoralisme. Le Président du Niger, Mohamed Bazoum, a accepté d'endosser le rôle d'Ambassadeur des organisations pastorales.¹⁴³ Une réunion du G5 Sahel tenue dans la foulée a permis de mobiliser un certain nombre de partenaires internationaux afin que cette étude ne reste pas un énième rapport d'expert, mais constitue au contraire un document de référence permettant d'identifier des solutions pérennes à la double crise que vivent les éleveurs sahéliens.

¹⁴² Voir à ce sujet Boubakar Barry, « Entretien : L'éducation contre l'exclusion », Rue Grain de Sel, 3 janvier 2018.

¹⁴³ G5 Sahel, « Le président du Niger, Mohamed Bazoum endosse le rôle d'ambassadeur des organisations pastorales pour résoudre la double crise, pastorale et sécuritaire », 12 juin 2021.

BIBLIOGRAPHIE

A2N, Rapport annuel 2019.

Abdou Ballo, Souleymane Sidi Traoré, Baba Coulibaly, Cheick Hamalla Diakité, Moriké Diawara, Alou Traoré, Sidi Dembélé, « Pressions Anthropiques Et Dynamique D'occupation Des Terres Dans Le Terroir De Ziguéna, Zone Cotonnière Du Mali », *European Scientific Journal* February 2016 edition vol.12, No.5.

Abdou Ballo, Salif Ballo, « L'impact de l'agriculture sur les aires de pâture dans la commune Gouanan au Mali », *Revue de géographie du LARDYMES*, juin 2019.

Abdoul Hadi Kassoum, Mahamadou Sani Moussa, Boureima Amadou, « Dynamique d'occupation des espaces pastoraux dans l'ouest du Niger, de l'anthropisation au changement climatique : cas de l'aire de pâturage Yani », *Cahier du Foncier au Tchad*, Vol.2, Décembre 2019.

Abdoulaye Mohamadou, « Le foncier pastoral : construction des droits d'usage, pratiques de gestion et sécurisation foncière : une étude de cas dans la commune de Tchintabaraden (Niger) », *Colloque International*, Montpellier, 2006

Abdoulaye Mohamadou, « Foncier, pouvoirs locaux et décentralisation dans le département de Dakoro (Niger) », *Bulletin de l'APAD*, 31-32, 2010, pp 105-135

Abdoulkader Afane, Laurent Gagnol, « Convoitises et conflits entre ressources pastorales et extractives au Nord-Niger : Verts pâturages et yellow cake chez les « hommes bleus », in *Afrique contemporaine* 2014/1 (n° 249), pages 53 à 68

Abouba Saidou, « Processus du Code Rural du Niger : Diagnostic, enjeux, défis et perspectives nouvelles », 2018.

Abubakar Maman Lawal, M. Chaibou, M. Mani, M.M. Garba et A.S. Goura, « Pratiques d'éleveurs et résultats économiques d'élevage dans les exploitations urbaines et périurbaines de Niamey », *International Journal of Biological and Chemical Sciences*, février 2018.

Acting for Life, « Le Ranching en Afrique de l'Ouest : quelles questions se poser », février 2019.

AFD, Etude sur la région de l'Est, en cours de publication.

AIB, « Gourma : Des structures locales de dialogue pour pacifier les rapports entre agriculteurs et éleveurs », 18 février 2019.

Alexis Gonin, « Les éleveurs face à la territorialisation des brousses : repenser le foncier pastoral en Afrique de l'Ouest, *Annales de géographie* », Armand Colin, 2016, 2 (707), p. 28-50

Alexis Gonin, « "La terre est finie !" Quel avenir pour le pastoralisme en Afrique de l'Ouest ? », *Métropolitiques*, 18 septembre 2017.

Alexis Gonin, « Des pâturages en partage. Territoires du pastoralisme en Afrique de l'Ouest », *Revue Internationale des Etudes du Développement*, 2018

Alexis Kaboré, *Brousse des uns, aire protégée des autres*, Thèse de Doctorat, Genève, 2010

André Marty, « La gestion de terroirs et les éleveurs : un outil d'exclusion ou de négociation ? », *Revue Tiers Monde*, 1993, n° 134, pp. 327-344.

Annabelle Powell, Brigitte Thébaud, « Economies locales : que laissent les transhumants derrière eux ? », *Inter-reseaux.org*, 2017

APESS, « Eléments de bilan du soutien public à l'élevage au Niger depuis Maputo », 2014.

Baba Coulibaly, Elisabeth Dorier, « Décentralisation politique, patrimonialisation et arrangements locaux : quand les jowro s'accrochent aux bourgoutières (Delta intérieur du Niger) », *Autrepart*, N° 84, 2017

Banque Mondiale, « Revue du secteur foncier du Burkina Faso », 2019.

Bénédicte Thibaud, « Le pays dogon au Mali : de l'enclavement à l'ouverture ? », *Espace, Populations, Sociétés*, 2005
Bernard Tallet, « Comment gérer un espace fini ? Nouveaux enjeux fonciers en zone de colonisation agricole dans l'Ouest du Burkina Faso », *Actes de colloque*, 2003

Boukary Sangaré, « Le Centre du Mali : vers une question peule ? », in *Biographies de la Radicalisation: Des messages cachés du changement social*, Mirjam de Bruijn, 2018.

Brigitte Thébaud, « Elevage et développement au Niger. Quel avenir pour les éleveurs du Sahel ? », 1988.

Brigitte Thébaud, « La transhumance dans les pays côtiers : un enjeu vital à l'issue incertaine », *NCG*, février 2018.

Brigitte Thébaud, « Le foncier dans le Sahel pastoral. Situation et perspectives », date inconnue.

Catherine Le Côme, Henk Nugteren, « Libérer le potentiel du pastoralisme pour développer l'Afrique de l'Ouest », *SNV, KIT*, 2015.

Catherine Simonet, Sy Martial Traoré, Stéphanie Brunelin et Lucie Roye, « Marchés de bétail au sahel intégration des marchés, rôle du climat et des conflits dans la formation des prix », *BRACED*, 2020

Ced Hesse, Brigitte Thébaud, « La législation sur l'élevage nuit-elle aux pasteurs nomades au Sahel ? », 2007.

Cédric Jourde, Marie Brossier, Modibo Ghaly Cissé, « Prédation et violence au Mali: élites statutaires peules et logiques de domination dans la région de Mopti », *UQAM*, 2018.

Clingendael Institute, "Between hope and despair. Pastoralist adaptation in Burkina Faso", Février 2021.

Dougoukolo Alpha Oumar Ba-Konaré, « Peuls et Dogon dans la tourmente au Mali : histoire d'une longue relation ambivalente », *Le Monde*, 29 mars 2019.

CTFP, « Les enjeux du foncier agricole et rural au Mali », *Foncier et Développement*, n°30, mars 2020.

Fahiraman Rodrigue Koné, « La confrérie des chasseurs traditionnels Dozos en Côte d'Ivoire : enjeux socio-culturels et dynamiques sécuritaires », *UQAM*, juin 2018

FAO/CIRAD, « Système d'information sur le pastoralisme au Sahel – Atlas des évolutions des systèmes pastoraux au Sahel 1970-2012 », 2012.

FAO/IRAM, « Jeunes pasteurs en ville : Accompagner l'insertion économique et sociale des jeunes pasteurs », 2020.

Florence Bron-Saïdatou, « La gouvernance foncière au Niger : malgré des acquis, de nombreuses difficultés », *Inter-Réseaux*, 17 septembre 2015.

Gandou Zakaria, Arzika Sani, Harouna Abarchi, Adam Kadri, « Les violations collectives des droits fondamentaux : les cas de Dosso et Tillabéri », *IWGIA et AREN*, 2011.

Gérard Sournia, « Les aires de conservation en Afrique francophone : aujourd'hui et demain espaces à protéger ou espaces à partager ? », *Les Cahiers d'Outre-Mer*, 1990

Groupe de Recherche et d'Action sur le Foncier, « L'expérience de l'agro-business sur les terres non aménagées au Burkina Faso », 2010.

HACP, « Typologie des conflits liés au secteur minier au Niger », février 2019.

Hamadoun Amadou, Luc Hippolyte Dossa, Désiré Jean-Pascal Lompo, Aisha Abdulkadir, Eva Schlecht, « A comparison between urban livestock production strategies in Burkina Faso, Mali and Nigeria in West Africa », *Tropical Animal Health and Production*, N°44, 2012.

Ian Scoones, « Living with Uncertainty : New Directions in Pastoral Development in Africa », *Institute of Development Studies*, 1995.

Ibrahima Poudiougou, Giovanni Zanoletti, « Fabriquer l'identité à la pointe de la Kalach : Violence et question foncière au Mali », *Éditions de la Sorbonne, Revue internationale des études du développement*, 2020/3 N° 243, pp 37-65.

ICD/ AVSF, « Le schéma d'aménagement pastoral : un outil de reconnaissance et de sécurisation du foncier pastoral dans le Delta Intérieur du Niger (Mopti, Tombouctou) ? », mars 2010

IIED, « Droits fonciers et accès à l'eau au Sahel. Défis et perspectives pour l'agriculture et l'élevage », 2006

International Alert, *Si les victimes deviennent bourreaux*, 2018.

International Crisis Group, « Mali central : la fabrique d'une insurrection ? », *Rapport Afrique* N° 238, 6 juillet 2016.

International Crisis Group, « Facing the Challenge of the Islamic State in West Africa Province », *Rapport Afrique*, 16 mai 2019.

International Crisis Group, « Burkina Faso : stopper la spirale de violences », *Rapport Afrique*, février 2020.

International Crisis Group, « Le Sahel central, théâtre des nouvelles guerres climatiques ? », *Briefing* n° 154, 24 avril 2020.

International Crisis Group, « Enrayer la communautarisation de la violence au centre du Mali », *Rapport Afrique* N° 293, 9 Novembre 2020.

International Crisis Group, « Sud-Ouest du Niger : prévenir la naissance d'un nouveau front insurrectionnel », *Rapport Afrique* N°301, avril 2021.

ISS, « Extrémisme violent, criminalité organisée et conflits locaux dans le Liptako-Gourma », décembre 2019.
Jeune Afrique, « Comment Aqmi a essayé de créer un État islamique au Nord-Mali », Benjamin Roger, 7 octobre 2013.

Jérémy Speight, Bouna, une instabilité permanente, *Afrique Contemporaine*, N° 263-264, 2017

Kadidia Nianti, Bouaré Trianneau. « Dynamiques spatiales et mobilités paysannes : les relations agriculture/élevage dans deux terroirs agro-pastoraux du Delta intérieur du fleuve Niger (Mali) », *Sciences de l'Homme et Société. Université de Poitiers*, 2012.

Lassina Diarra, « Radicalisation et perception de la menace terroriste dans l'extrême nord de la Côte d'Ivoire : le cas de Bounkani », *Timbuktu Institute*, juin 2021

Leif Brottem Andrew McDonnell, « Pastoralism and Conflict in Sudano-Sahel: A Review of the Literature », *Search For Common Ground*, Juillet 2020.

Mathieu Pellerin, Yvan Guichaoua, « Faire la paix et construire l'Etat : Les relations entre pouvoir central et périphéries sahéliennes au Niger et au Mali », *Etude de l'IRSEM*, N° 51, 2017.

Mathieu Pellerin, *Les violences armées au Sahel. Du jihadisme aux insurrections*, IFRI, novembre 2019.

Michael Yoman N'Goh Koffi, Raphaël Oura Kouadio, « Conflits d'usage des petits barrages pastoraux à Ferkessédougou, Nord de la Côte d'Ivoire: la difficile sédentarisation des éleveurs Peuls », *European Journal of Scientific Research*, N°29, Octobre 2016.

Mirjam De Bruijn, Han van Dijk, « Changing Population Mobility in West Africa: Fulbe Pastoralists in Central and South Mali », *African Affairs*, 2003.

Mohamed Habibou Assouma, Philippe Lecomte, Christian Corniaux, Pierre Hiernaux, Alexandre Ickowicz, Jonathan Vayssières, « Territoires d'élevage pastoral au Sahel : un bilan carbone avec un potentiel inattendu d'atténuation du changement climatique », CIRAD, Perspective, Novembre 2019

Niagalé Bagayoko & Al, « Gestion des ressources naturelles et configuration des relations de pouvoir dans le Centre du Mali : entre ruptures et continuité », African Security Network, juin 2017.

Nicolas Hubert, "The nature of peace: How environmental regulation can cause conflicts", World Development, Volume 141, May 2021

Ouango Koala, Florence De Longueville, Pierre Ozer, « Les effets probables de la loi 034/2009 relative à la sécurisation foncière rurale au Burkina Faso sur les migrants agricoles des grandes sécheresses des années 1970 et 1980 », 2017

Patiende Pascal Nana, « Du groupe à l'individu : dynamique de la gestion foncière en pays gouin (sud-ouest du Burkina Faso) », *Belgeo*, 2018

Patrick D'Aquino, Seydou Camara, Sidy Mohamed Seck, « Formaliser ou sécuriser les droits locaux sur la terre ? », *Études rurales* 199, 2017

Peter Hochet, *La terre, l'étranger et le citoyen : les relations sociales et politiques à propos de la terre dans un village bwa*, Paris, 2012.

RBM, La sécurisation du foncier pastoral, 2015

RBM/ACF, Bulletin de suivi de l'impact de la COVID19 sur les ménages pastoraux et agropastoraux, septembre-octobre 2020.

République du Mali, « Étude prospective du secteur forestier en Afrique », Direction Nationale de la Conservation de la Nature, 2000.

Roger Botte, Jean Boutrais, Jean Schmitz, *Figures peules*, 1999, Karthala.

Suzanne Plouviez, « Projet de délimitation de pistes à bétail dans le Nord de la Côte d'Ivoire », Mémoire de recherche, 2019

Thierry Lebel, Gérémy Panthou, Théo Vischel, « Au Sahel, pas de retour à la normale après la « grande sécheresse », *The Conversation*, 12 novembre 2018.

Thomas Bassett, Matthew Turner, "Sudden Shift or Migratory Drift? FulBe Herd Movements to the Sudano-Guinean Region of West Africa", *Human Ecology*, 2007, 35(1).

Tor Arve Benjaminsen, « Changements climatiques et conflits au Sahel », in Denis Gautier et al., *Environnement, discours et pouvoir*, Editions Quæ « Update Sciences & Technologies », 2012, pp 181- 200.

Tor Arve Benjaminsen et Boubacar Ba, "Why do pastoralists in Mali join jihadist groups? A political ecological explanation", *The Journal of Peasant Studie*, 2018

Tor Arve Benjaminsen et Boubacar Ba, "Farmer-herder conflicts, pastoral marginalization, and corruption. A case study from the inland Niger delta of Mali", *The Geographic Journal*, Vol.175, 71- 81.

Véronique Ancey, Denis Pesche, Benoît Daviron, « Résilience et développement : complément, substitut ou palliatif ? Le cas du pastoralisme au Sahel », in *Revue internationale des études du développement*, 2017, N° 231, pp 57- 89.



www.maroobe.com
 Secrétariat Permanent BP:
 10 648 Niamey-Niger Tel:
 00 227 20 74 11